MOTIFS

QUI ONT RAMENÉ

A L'EGLISE CATHOLIQUE

UN

GRAND NOMBRE DE PROTESTANTS.

TROISIÈME ÉDITION, REVUE ET AUGMENTÉE,

Par l'abbé **ROHRBACHER**,

Docteur de l'Université catholique de Louvain,
Chanoine honoraire de la cathédrale, directeur du grand séminaire,
et membre de la Société nationale de Nancy



PLANCY,
Société de Saint-Victor pour la propagation des bons livres

PARIS,
V.-A. WAILLE, éditeur, rue Cassette, 6, Faubourg St-Germain.

1850



PUBLICATION

DE LA

Société de Saint-Victor.

MOTIFS

QUI ONT RAMENÉ

A L'ÉGLISE CATHOLIQUE

UN GRAND NOMBRE DE PROTESTANTS.

APPROBATION.

NOUS Hugues-Robert-Jean-Charles de la Tour-d'Auvergne-Lauraguais, par la miséricorde de Dieu et la grâce du St-Siége Apostolique, cardinal-prêtre de la sainte Église romaine, du titre de Sainte-Agnès *extrà mœnia*, évêque d'Arras, grand'-croix de l'ordre de la Légion d'Honneur, décoré du pallium, avons fait examiner un ouvrage en deux volumes ayant pour titre : *Motifs qui ont ramené à l'Église catholique un grand nombre de Protestants*, suivi du *Catechisme de Controverse, ou de l'origine du Luthéranisme*, que la Société de Saint-Victor a soumis à notre approbation, et sommes heureux de pouvoir dire que cet ouvrage est irréprochable, et que la lecture en sera tout à la fois instructive et intéressante.

Arras, 24 octobre 1849.

† Ch. card. de la Tour d'Auvergne Lauraguais,
évêque d'Arras.

Par Mandement :
Terninck, ch. sec.-gén.

Arras, typ E. LEFRANC & Ce, de la Société de St-Victor.

MOTIFS

QUI ONT RAMENÉ

A L'ÉGLISE CATHOLIQUE

Un grand nombre de Protestants.

LETTRE DE M. LAVAL,

CI-DEVANT MINISTRE A CONDÉ-SUR-NOIREAU.

Celui qui vous écrit, mes frères, élevé comme vous dans le sein du protestantisme, et chargé durant plusieurs années de vous l'enseigner, y a cherché vainement ce repos de la conscience qu'on ne saurait trouver hors la voie du salut. Convaincu que l'indifférence pour la vraie foi n'est au fond que le mépris de Dieu même, il ne pouvait être en paix tant qu'il n'était pas certain de la posséder ; mais, plus il sentait vivement le besoin de la connaître, plus il était désolé de ne trouver dans le protestantisme que des incertitudes sans fin. Il interrogeait sa raison, et sa raison, abandonnée à elle-même, errait de doutes en doutes ; il interrogeait la Bible, et ce divin livre ne pouvait non plus fixer sa foi, puisque sa raison, faible et incertaine, en était pour lui l'unique interprète. Si, gémissant de ne point trouver dans son propre jugement une règle certaine de foi, il la cherchait au dehors, le pro-

testantisme ne lui répondait de toutes parts que par une effroyable confusion d'opinions contradictoires, qui le replongeait dans des incertitudes plus profondes : il l'avait observé en France, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, et partout il avait vu les protestants, et surtout les ministres, flottant *à tout vent de doctrine*, sans pouvoir se fixer à quelque chose; ne s'accordant sur rien, si ce n'est à douter. Telle était la position cruelle à laquelle le protestantisme le condamnait : en lui-même il ne trouvait qu'incertitudes, au dehors qu'incertitudes plus grandes encore.

Il est facile de concevoir tout ce qu'un cœur chrétien doit éprouver de souffrances, lorsque, aspirant à la connaissance de la vérité avec toute l'ardeur qu'un si grand intérêt doit inspirer, il se sent retenu, malgré tous ses efforts, dans des ténèbres désespérantes. Combien de fois je me sentais porté à demander à Dieu qu'il me fit connaître sa vérité, ou qu'il m'ôtât le désir de la connaître ! Ce désir, qu'il avait mis dans mon cœur, n'y était-il donc que pour mon tourment ? Devais-je l'arracher de mon âme ? devais-je, renonçant a la vérité, me réfugier loin d'elle, loin de Dieu, dans une stupide insouciance ? Tel était le terme fatal où m'entraînaient mes incertitudes ; et, sans la grâce divine, je ne me serais délivré, comme tant d'autres, du tourment du doute qu'en cherchant dans l'indifférence une affreuse paix. Grâces soient rendues à celui qui, fidèle à ceux qui le cherchent, n'a pas permis que je tombasse dans cet abîme. J'avais toujours eu en horreur cette indifférence aussi insensée que coupable. Il en est, je le sais , qui consentent à s'y endormir durant cette courte vie , mais je n'ai jamais pu oublier comme eux le jour du réveil.

Ainsi, également incapable de renoncer à la vérité, et de la trouver hors de l'Eglise, je me sentais entraîné par tout le poids de mes angoisses dans le sein de cette mère commune de tous les chrétiens qui reçut de la bouche même du Sauveur les paroles de la vie éternelle, qu'elle a été chargée par lui (1) *d'enseigner à toutes les nations, jusqu'à la consommation des siècles.* Quel était l'objet de mes vœux? que cherchais-je? Condamné à des doutes irremédiables pour avoir voulu, d'après le principe du protestantisme, être moi-même l'auteur et l'arbitre de ma foi, je sentais la nécessité absolue d'une autorité enseignante pour déterminer la vraie foi. Cette autorité devait exister quelque part, puisqu'elle est nécessaire. Je n'avais qu'à lever les yeux, et elle m'apparaissait au milieu du monde. Seule dans l'univers, l'Eglise catholique réclame cette autorité; seule elle l'a constamment exercée. C'est donc là seulement, me disais-je, que je retrouverai la foi, la paix, la vie: dépouillé de tous ces biens pour avoir cherché la vérité par l'orgueil de ma raison, comment hésiterais-je à rentrer par l'humilité dans la possession de ces mêmes biens, en soumettant mes vaines opinions à l'autorité de l'Eglise éternelle? Au commencement de mes erreurs, cette soumission aurait coûté à ma confiance sans bornes en ma propre raison; mais j'en suis désormais désabusé par une expérience bien amère, et cette raison, honteuse d'elle-même, n'a plus la force de s'enorgueillir, après avoir acquis tant de preuves de son impuissance. Semblable à l'enfant prodigue, c'est l'excès de mes maux qui, brisant ma présomption, me ramène soumis à la maison paternelle.

(1) Évangile selon saint Mathieu, chapitre XXVIII, vers. 19 et 20.

Mais, ô misère du cœur de l'homme, aussi pauvre en bonne volonté que sa raison est pauvre en lumières ! la vérité se montrait à mon esprit, je ne pouvais la méconnaître ; mais elle n'avait pas encore subjugué ma volonté. J'éprouvais au dedans de moi un combat terrible, le combat de la conscience, qui commande, et des intérêts humains, qui retiennent. Des amis, que ma conversion allait indisposer envers moi ; ma famille, qu'elle privait d'une partie de ses moyens d'existence : le dirai-je enfin, et pourquoi ne pas le dire? cette misérable honte de rétracter ses erreurs, d'abandonner une secte dont on a été le soutien, balançaient dans mon âme l'empire de la vérité. Dieu le permettait ainsi pour me guérir de tout orgueil, en me révélant toute ma faiblesse : car cette lutte contre la vérité connue m'humiliait encore plus que ne l'avaient fait mes doutes et mes ténèbres, et rien aussi ne me fit mieux comprendre combien il est facile de s'abuser soi-même sur les secrets motifs qui retiennent dans les sectes malheureuses, où rien ne satisfait la conscience. Je priai Dieu de fortifier ma volonté, comme il avait éclairé mon esprit, et il a eu pitié de moi. Touché de sa grâce, je lui ait dit : *Je veux,* Seigneur ; et le sacrifice a été consommé.

Depuis ce moment, mes frères, j'ai enfin recouvré le seul bien que le chrétien estime durant son passage sur la terre, la paix de la conscience. Si quelque chose peut la troubler en moi, c'est le regret d'avoir été pendant plusieurs années l'organe de l'erreur parmi vous. C'est pour réparer, autant qu'il est en mon pouvoir, les suites de ce déplorable ministère, que je me détermine à vous exposer dans cette lettre les motifs de mon retour à l'Eglise. Je vous l'adresse avec un sentiment de douleur et d'espérance : car, en me représentant avec amertu-

me toutes ces âmes que j'ai entretenues dans l'égarement, j'ai aussi la confiance que ce petit écrit pourra n'être pas inutile à plusieurs, s'ils le lisent avec le désir sincère de connaître la vérité. Pourquoi refuseriez-vous de m'entendre? La voix du voyageur détrompé qui signale à ses amis la route de la mort et celle de la vie, ne leur serait-elle importune que lorsqu'il s'agit de leur sort éternel?

Oui, mes frères, le protestantisme n'est au fond qu'un véritable système d'incrédulité, reposant sur la même base que tous les autres systèmes d'erreur, et dont le développement complet serait la destruction du christianisme. Sous quelque face qu'on le considère, on est toujours ramené à cette terrible vérité; elle sort, pour ainsi dire, de tout son être; elle est écrite dans toute son histoire.

Le principe fondamental du protestantisme, c'est que la raison de chaque homme interprétant l'Ecriture sainte, est son unique règle de foi. Le protestant ne saurait en avoir d'autre, puisque c'est sa raison seule qui détermine pour lui le sens de la Bible. Or, comme nul ne peut se croire infaillible, ni par conséquent être assuré que la foi qu'il s'est faite ne renferme pas d'*erreur*, nul ne peut avoir une foi *certaine*.

Remarquez en effet qu'il serait nécessaire que sa raison faillible eût une règle certaine pour déterminer le sens de l'Ecriture. Or, dès qu'on établit la raison de chaque homme juge de la vérité, toutes les règles qu'on peut lui donner se réduisent à celle-ci : *Tout ce qui paraît clair à votre raison est vrai*. Mais qui ne voit qu'il s'agit précisément de savoir comment le protestant s'assurera qu'il ne se fait pas illusion en prononçant, d'après sa seule raison, que tel dogme est clairement contenu dans l'Ecriture sainte, et que tel autre n'y est pas renfer-

mé ? Prétendra-t-il qu'à cet égard toute illusion est impossible ? Alors, qu'il se déclare nettement infaillible. Mais tant qu'il n'en viendra point à cet excès de folie, il sera contraint d'avouer qu'il n'a pas la certitude de sa foi, puisqu'elle ne repose que sur sa seule raison, qui a besoin d'une règle ; et que la règle qu'on lui donne n'est que sa raison même, sujette à l'erreur.

De plus, les interprétations individuelles de l'Ecriture étant nécessairement aussi diverses que les jugements de chaque individu, il arrive que chaque protestant a contre son interprétation particulière celle de tous les autres qui l'entendent autrement que lui. Or, de tant d'interprétations diverses une seule est la bonne, si tant est qu'une le soit. Sur quel fondement chaque protestant pourra-t-il assurer qu'il a eu le privilége de la rencontrer ? L'explication de la Bible que sa raison croit la véritable ayant contre elle autant de probabilités qu'il y a d'explications contraires admises par d'autres raisons individuelles, à quel caractère incontestable reconnaît-il la vérité de la sienne ? Il a, dit-il, examiné les passages de la Bible ; il les a comparés, éclaircis les uns par les autres : soit ; mais chacun en dit autant, et a les mêmes raisons de croire à son examen. Plus il aura de confiance en l'examen particulier, comme dans le seul moyen établi de Dieu pour connaître la vraie religion, plus sa conviction particulière devra être ébranlée en se voyant combattue par tant de convictions différentes, également fondées sur le seul moyen établi de Dieu pour discerner la religion véritable. Ainsi, rejetant l'interprétation des autres parce qu'elle est opposée à la sienne, et forcé de douter de la sienne, contredite par toutes les autres, il sera réduit à ne plus savoir ce qu'il doit croire ni ce qu'il croit.

Enfin, si chaque protestant n'avait contre sa propre explication de la Bible que les autres explications de chaque protestant, à la vérité il devrait rester dans le doute; cependant, comme les interprétations des autres protestants, reposant aussi bien que la sienne sur leur raison particulière, sont également incertaines, variables et opposées à d'autres, elles ne présentent aucune autorité à laquelle il soit raisonnable de céder. Mais le protestant, en admettant sa raison individuelle comme juge suprême de la foi, déclare par cela seul qu'il se croit plus capable d'entendre le véritable sens de l'Ecriture que l'Eglise tout entière, et que son explication particulière doit prévaloir sur la tradition constante et universelle. En vain l'Eglise atteste contre lui la foi de tous les temps, il méprisera son témoignage, et s'affermissant dans une effrayante confiance en ses propres pensées, il lui dira : Tu t'es trompée; c'est moi qui le dis. Qu'est-ce que cela, je le demande, sinon l'orgueil, et, ce qui est plus déplorable, l'orgueil commandé comme la disposition nécessaire pour parvenir à la connaissance de la religion des *humbles de cœur ?* Que tout protestant s'interroge ici de bonne foi : forcé de fonder sa croyance sur le principe même qui produit toutes les erreurs dans le monde, cette base doit-elle paraître bien suffisante à un chrétien? et doit-il s'étonner après cela, lorsqu'il s'interroge sur la certitude de sa foi, de ne trouver au fond de son âme que les secrètes inquiétudes du doute, sur lesquelles il cherche vainement à s'étourdir? Non, il n'y a point de foi pour le protestant : ce qu'il appelle sa foi n'est qu'une opinion aussi vaine, aussi inconstante que ses autres opinions. La religion, la foi divine, n'est pour lui qu'une manière de voir, un système, et rien de plus. Il devra tou-

jours craindre de s'être trompé, et il devra le craindre d'autant plus, qu'il sera plus défiant de lui-même, qu'il sera plus humble, c'est-à-dire plus chrétien. Jamais il ne pourra prononcer avec une pleine assurance la première parole du fidèle, *Je crois*, et, quoi qu'il fasse, le doute sera toujours le fond de son symbole.

Hélas ! je ne l'ai que trop éprouvé moi-même en ne recueillant, pour prix d'un long examen et de pénibles recherches, que le sentiment de mon impuissance à me créer à moi-même une foi certaine. Lorsque, pour remplir le premier devoir du chrétien, je demandais à ma raison un acte de foi, elle n'osait répondre. Chaque recherche nouvelle amenait avec elle de nouvelles incertitudes. Ce que je croyais un jour, parce qu'il me semblait le trouver clairement dans l'Ecriture, j'en doutais le lendemain, parce que je ne l'y voyais plus aussi clairement; et quelquefois je finissais par y trouver le dogme contraire. Souvent, pressé par le besoin d'une croyance fixe, je me faisais un symbole, je le déclarais irrévocable : ce symbole éternel durait à peine quelques jours, et ma raison recommençait à errer d'opinion en opinion, sans rien trouver en elle-même de stable que sa propre instabilité. Comment rester dans cet état? comment s'y complaire? Et si je dis que tout protestant qui veut se rendre compte de sa foi tombe nécessairement dans les mêmes perplexités, et que l'inconstance de ses opinions augmente en proportion de son instruction et de ses recherches, quelle conscience protestante me démentira?

Considéré sous un autre rapport, le principe du protestantisme conduit encore directement à la destruction de la foi. Sait-on ce qu'on fait lorsqu'on dit aux hommes : Ne croyez que d'après votre exa-

men particulier? C'est dire clairement à la plus grande partie des hommes : *Ne croyez rien*. En effet, on ne saurait disconvenir que la discussion des textes de l'Ecriture ne soit au-dessus de la portée des ignorants, des hommes sans lettres, du peuple en un mot, c'est-à-dire de la plus grande partie du genre humain. Les auteurs protestants en ont souvent fait l'aveu, quelque terrible qu'il fût pour le protestantisme; mais entraînés par le sens commun, ils sentaient qu'il serait trop absurde de soutenir que le peuple pût voir clair dans la discussion du sens de la Bible, sur lequel les savants ne peuvent s'accorder, et que celui qui ne sait pas lire, par exemple, pût déterminer le sens d'un livre. Or, si l'examen particulier est impraticable pour la plus grande partie des hommes, et que néanmoins il soit, suivant le principe des protestants, le seul moyen de connaître la vraie foi, il s'ensuit rigoureusement que la plus grande partie des hommes doit désespérer de la connaître. Voilà donc le terme fatal de cette doctrine si flatteuse d'abord pour l'orgueil, et bientôt si humiliante. On exalte la raison de chaque homme, pour l'établir en révolte contre l'autorité de l'Eglise; on lui dit : Ne crains rien; affirme, nie, dogmatise à ton gré, tu te suffis à toi-même; et voilà que, pour n'avoir voulu croire qu'en lui, il est condamné à ne rien croire. Aussi remarquez que si le peuple, dans certaines contrées protestantes, conserve encore quelque foi, ce n'est pas en vertu des principes de la réforme, c'est au contraire en les repoussant dans la pratique; c'est que dans le fait il règle sa foi sur l'enseignement des pasteurs, parce qu'il sent très bien que s'il voulait ne la former que d'après des discussions au-dessus de sa portée, il la perdrait à l'instant même. Mais si la foi chrétienne

est impossible à la plupart des chrétiens, le christianisme ne saurait être la religion véritable, qui, nécessaire à tous, doit être à la portée de tous. Ainsi, le protestantisme prétend qu'il est le christianisme véritable; et, dans ses principes, le christianisme ne serait pas la vérité. Voila sa dernière conséquence, et tout protestant qui ne la tire pas ne s'entend pas lui-même.

En se bornant à ces considérations si simples et si décisives, on ne comprendrait encore que d'une manière incomplète comment le protestantisme, par son effet nécessaire, opère la destruction du christianisme. Le genre humain a toujours cru que la religion véritable ne peut pas être une pensée individuelle, mais qu'il devait exister une société où elle fût extérieurement professée; et l'existence de cette société dépositaire de la vraie foi est devenue plus manifeste depuis que Jésus-Christ a déclaré solennellement qu'il établissait sur la terre son Eglise (1), c'est-à-dire une société spirituelle, une, perpétuelle, universelle, sainte, fondée sur la profession publique de la foi chrétienne. Il est visible que la société spirituelle, ou l'Eglise, ne peut ni exister ni être conçue sans un symbole de foi : car, comment l'Eglise pourrait-elle professer la foi, si elle n'était exprimée? Or, dès que l'on donne à chaque individu le droit de former lui-même sa croyance d'après sa propre interprétation de la Bible, qui ne voit qu'un symbole est la chose la plus rigoureusement impossible qu'on puisse imaginer? Un symbole renferme ce qu'il est néces-

(1) Tu es Pierre, et sur cette pierre je fonderai mon Église, et les portes de l'enfer (c'est-à-dire les erreurs et les crimes) ne prévaudront point contre elle (*saint Matthieu*, ch. XVII, v. 18). Et saint Paul l'appelle la Colonne de la vérité (*I Ep. à Timoth.*, ch. III, v. 15).

saire de croire; or, comment déterminer ce qui est nécessaire, lorsque chaque individu a droit de choisir lui-même ce qu'il doit admettre ou rejeter? Reconnaître ce droit, n'est-ce pas déclarer formellement qu'on ne reconnaît aucun dogme dont la foi soit nécessaire? La raison de tout homme étant naturellement indépendante de la raison de tout autre homme, nul ne peut faire à autrui une obligation de croire ce qu'il croit lui-même d'après sa seule raison ; ils peuvent avoir chacun des opinions purement individuelles, mais jamais il n'en sortira une règle de foi à laquelle ils soient tenus de se soumettre. Vous apercevez tel dogme dans la Bible, et vous le croyez d'après votre raison; mais si ma raison ne l'y aperçoit pas, ou y aperçoit le contraire, je dois le rejeter en vertu du même principe qui vous le fait admettre. Ainsi le luthérien admet la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, parce que sa raison découvre ce dogme dans la Bible; mais la raison du calviniste, qui n'est pas obligée de céder à la sienne, ne l'y découvrant pas, il ne peut exiger de lui cette croyance, ni prononcer qu'elle est nécessaire. Ainsi encore, la raison du luthérien et du calviniste est convaincue que la divinité de Jésus-Christ est très clairement exprimée dans la Bible; mais comme le socinien, interprétant également l'Ecriture sainte d'après sa raison, croit y trouver le fondement d'une opinion contraire, non seulement ils ne peuvent affirmer que la foi à la divinité de Jésus-Christ soit nécessaire, mais ils doivent reconnaître qu'en vertu du principe commun des protestants, le socinien doit la rejeter. Parcourez toutes les vérités révélées, il en sera de même pour toutes : on n'en trouvera pas une seule dont on puisse affirmer,

dans les principes de la réforme, qu'il est nécessaire de la croire pour être chrétien (1).

Interrogez en effet le protestantisme, pressez-le de vous indiquer les vérités dont la foi est nécessaire au chrétien, il ne peut répondre. Les confessions de foi des églises protestantes, d'ailleurs si opposées, ne déclarent, ne peuvent déclarer qu'une chose, c'est que leurs auteurs, partant du principe de l'interprétation particulière, ont reconnu dans l'Ecriture certains points et rejeté certains autres : elles représentent leurs opinions individuelles, et rien de plus. La réforme l'avoue elle-même, et depuis longtemps elle a fait justice de ces vains simulacres de symbole. Demandez aux membres de la communion protestante qui s'intitule encore *de la confession d'Augsbourg*, s'ils se croient obligés de professer tous les articles qu'elle renferme ; cette question les fera sourire. Ne sait-on pas ce qu'on pense dans la ville même de Calvin des confessions de foi calvinistes ? Ne sait-on pas aussi que c'est une maxime reçue parmi le clergé anglican, qu'on peut signer les formules de foi sans y acquiescer intérieurement, et qu'en vertu de cette étrange maxime (2), ses membres jurent sans hésiter de soutenir tous les articles de la foi anglicane, quelles

(1) Durant le cours de mes incertitudes j'avais réuni chez moi plusieurs ministres protestants qui partaient pour les colonies anglaises. Nous voulûmes convenir d'un symbole ; jamais nous ne pûmes tomber d'accord. La même chose arrive dans toutes les réunions de ministres où l'on discute librement.

(2) Le protestantisme voit sans surprise ce scandale, un des plus grands qui aient été donnés au monde chrétien. Quel est l'acte le plus auguste de l'homme ? Le serment. Quel est l'objet le plus auguste du serment ? La foi. On ne saurait donc rien concevoir de plus sacré que cette parole de l'homme attestant par le nom de Dieu sa foi en la parole de Dieu. Non, ce n'est plus pour eux qu'une formalité.

que soient leurs opinions sur la doctrine qui s'y trouve exprimée? Le protestantisme sent si bien son impuissance à établir sa foi, qu'il déclare hardiment avec un évêque anglican *que le protestantisme consiste à croire tout ce qu'on veut, et à professer tout ce qu'on croit.* La réforme entend ce langage sans surprise; elle ne réclame point, parce qu'elle sait bien qu'il ne fait qu'exprimer la doctrine qui a prévalu chez les protestants. Forcée enfin de reconnaître qu'elle ne saurait indiquer ce qu'il est nécessaire de croire pour être chrétien, elle finit, en désespoir de cause, par soutenir qu'il est inutile de le savoir. Elle dit aux peuples en leur présentant la Bible : « La vérité est contenue » dans ce livre; mais qu'est-ce que la vérité, » qu'est-ce que le christianisme? Je l'ignore. » Croyez-vous à la Trinité, à la divinité de Jésus- » Christ, aux peines éternelles! vous êtes chré- » tien. N'en croyez-vous rien? vous êtes chrétien » encore. Quelles que soient vos opinions person- » nelles, dès que vous prétendez les trouver dans » la Bible, cela suffit. Qui oserait déterminer ce » qu'il est nécessaire de croire? L'Eglise catholi- » que le fait et l'a fait de tous les temps, et c'est » pour cela que nous la repoussons; mais pour » nous, dont la religion *consiste à croire tout ce que* » *l'on veut*, nous ne pourrions le faire sans con- » damner nos propres maximes. J'avoue qu'il peut » paraître surprenant que Dieu ait parlé aux hom- » mes sans que les hommes puissent savoir ce qu'il » a dit; mais puisqu'il ne saurait en être autre- » ment sans que le protestantisme soit faux, il faut » croire qu'il en est ainsi. Demeurez donc tran- » quilles dans cette incertitude, et soyez certains » qu'on peut être bon chrétien sans savoir ce qu'il » est nécessaire de croire pour être chrétien. »

Pour moi, mes frères, j'ai compris à ce langage que pour être chrétien il fallait cesser d'être protestant.

En détruisant la foi, le principe du protestantisme détruit aussi la morale, dont la foi est la base nécessaire. Tout devoir suppose dans l'esprit la croyance d'une vérité qui le détermine : le protestantisme, permettant toutes les croyances, permet par là *toutes les morales*. Il ne peut établir de morale certaine, parce que la raison de chaque individu en est l'unique juge; point de morale commune, parce qu'elle doit être aussi diverse que les opinions de chaque homme; point de morale fixe, puisqu'elle doit suivre toutes les variations des opinions individuelles; point de morale reconnue comme obligatoire pour tous, puisque la raison de chaque homme étant indépendante de la raison de tout autre, sur la morale comme sur les dogmes, nul ne peut obliger autrui à recevoir la morale qu'il adopte pour lui, pas plus qu'il ne peut lui faire une obligation d'admettre les dogmes, les opinions qu'il admet lui-même.

Ainsi, qu'un homme soutienne, par exemple, que les bonnes œuvres sont inutiles au salut, et que l'homme, une fois justifié devant Dieu, est sûr d'être sauvé, quelques crimes qu'il commette ensuite, un protestant, malgré l'horreur que doit lui inspirer une semblable doctrine, qui détruit la morale par sa base, ne saurait condamner celui qui la professe, puisque celui-ci, en adoptant cette doctrine, que sa raison croit trouver dans la Bible, ne fait qu'user du droit de l'interprétation particulière reconnu par les protestants. Et de fait, ces abominables maximes ont été formellement soutenues par les deux chefs du protestantisme (1),

(1) Luther établit dans ses ouvrages que les bonnes œuvres sont

qui les établissaient comme le fondement de leur morale, et prétendaient les lire très clairement dans la Bible. Partant du même principe, les anabaptistes soutenaient que, pour exécuter les ordres du Ciel, ils devaient mettre à mort les impies, confisquer leurs biens, établir un nouveau monde (1), et d'autres horreurs qu'il serait trop long de rapporter. Les autres sectes protestantes se soulevaient contre cette doctrine; mais, comme elle reposait également sur le principe commun de l'interprétation particulière, elles étaient obligées de tolérer cette morale, pour qu'on tolérât aussi la leur. Le meurtre est-il un crime qui exclut de la vie éternelle? Oui, répondaient plusieurs sectes de la réforme; non, répondaient les sociniens, à moins qu'on ne s'en soit fait une longue habitude. Qui sera juge entre eux? La raison? mais chacun invoque la sienne; la Bible? mais chacun l'interprète à sa manière. La morale des sociniens devait donc être admise à la commune tolérance. Qu'il se présente un fanatique qui, la Bible à la main, soutienne, comme le fondateur des familistes (2), *qu'il est bon de persévérer dans le péché, afin que la grâce puisse abonder*; comme les antinomiens (3), *que l'adultère, l'inceste et le meurtre rendent plus saint sur*

inutiles et même *nuisibles* au salut. En niant le libre arbitre, il fait de l'homme une machine incapable de vertu et de crime. Calvin enseignait que l'homme, une fois justifié, était assuré de son salut, quand même il se serait livré ensuite à tous les désordres. Jamais maxime ne mit plus à l'aise toutes les passions.

(1) Sleidan, *de Stat. rel. et reip. comment.*, livre III, page 45.

(2) Les *familistes* sont une secte protestante fondée en Angleterre par un disciple de David Georges. (*V. Mosheim. Eccl. Hist.*, v. I. IV., p. 484).

(3) Les *antinomiens* sont une secte de méthodistes, qui sont eux-mêmes une secte protestante répandue en Angleterre.

la terre et plus joyeux dans le ciel; qui soutienne en un mot tout ce qu'il voudra, il en sera de même. Il n'est aucun point de la morale chrétienne dont le protestantisme puisse affirmer qu'il est nécessaire d'y soumettre sa conduite, par la raison qu'il n'est aucun dogme dont il puisse affirmer qu'il est nécessaire de le croire ou d'y soumettre sa raison; et, de même que son symbole peut se réduire à ce seul article : « Je crois tout ce qui me paraît vrai; » son code de morale peut se réduire à celui-ci : « Je dois pratiquer tout ce qui me paraît bon; » formule de morale dont tout homme, quelles que fussent ses passions, pourrait se contenter, comme il se contenterait, quelles que fussent ses erreurs, de la formule de foi qui y correspond.

Après cela, comment parler du culte, et que peut-il être? Le culte est l'expression de la foi : or, nul symbole de foi chez les protestants, donc nul culte obligatoire. La foi ayant varié et variant sans cesse parmi eux, le culte ne doit être lui-même qu'un changement perpétuel, ou si, la foi changeant, le culte reste le même, ce n'est alors qu'un simulacre menteur d'une foi qui n'est plus. Enfin, comme la foi se réduit, dans le protestantisme, à des opinions individuelles, quelque opposées qu'elles puissent être, le culte sera, par une contradiction monstrueuse, l'expression *commune* d'opinions *opposées*, ou bien il faudra établir autant de cultes qu'il peut monter d'opinions différentes dans l'esprit de chaque homme.

Aussi le culte protestant présente de toutes parts les symptômes d'une dissolution prochaine. La prédication en forme la partie principale; mais aujourd'hui elle a perdu, aux yeux mêmes des protestants, tout caractère religieux. A l'origine, la réforme supposait avec confiance que l'Esprit-Saint devait assister d'un

secours particulier les ministres dans l'explication de la Bible ; mais depuis qu'elle a vu l'Esprit-Saint leur enseigner successivement les dogmes les plus opposés, et enfin ne leur en enseigner aucun, ce respect religieux s'est évanoui, et le ministre qui monte en chaire pour expliquer l'Evangile n'est plus qu'un homme venant exposer sa manière de *voir* à d'autres hommes qui ont le même droit d'avoir aussi la leur, précisément comme un philosophe qui disserte devant des auditeurs, juges de ses systèmes. Le protestantisme retient encore la prière au nom de Jésus-Christ, mais qu'est-elle depuis qu'on ne sait plus chez les protestants si Jésus-Christ est Dieu, ou s'il n'est qu'un homme, comme le pensent les sociniens et les mahométans ? Comment la réforme ne voit-elle pas que, s'il est Dieu, c'est une impiété de ne pas l'adorer ; que, s'il ne l'est pas, l'adorer est une idolâtrie ; et qu'ainsi, dans l'incertitude où elle est sur Jésus-Christ, son culte, placé dans cette alternative, épouvante la conscience? Quant à la Cène, que les protestants avaient toujours regardée comme la partie la plus sacrée de leur culte, un grand scandale vient d'apprendre au monde entier quelles idées ils s'en forment aujourd'hui. Lorsqu'à l'époque récente de la réunion des luthériens et des calvinistes, les ministres ont annoncé qu'ils donneraient aux uns la réalité du corps de Jésus-Christ, aux autres la figure, suivant la croyance de chacun (1), qu'ont-ils fait dans leur

(1) Les ministres, en donnant la communion, disaient à ceux qui venaient pour la recevoir : « Croyez-vous recevoir le corps de Jésus-Christ? » — « Oui, répondaient les luthériens. » — « Recevez le corps de Jésus-Christ. » — « Croyez-vous recevoir la figure du corps de Jésus-Christ? » — « Oui, répondaient les calvinistes. » — « Recevez en la figure. » Les protestants prétendent qu'ils célèbrent la Cène comme Jésus-Christ et les Apôtres l'ont célébrée. Il resterait à montrer

aveuglement, sinon déclarer à la face de l'univers que le protestantisme ne sait plus que croire touchant la Cène, comme sur tout le reste, et que l'acte le plus auguste du culte chrétien n'est plus à ses yeux qu'une cérémonie quelconque, à laquelle on n'entend plus rien? Que dirai-je enfin du signe sacré du baptême, aussi ancien, aussi universel que le christianisme? Ce sacrement, si solennellement institué par Jésus-Christ, est regardé dans plusieurs contrées protestantes comme un rit inutile, et la réforme, abandonnant avec indifférence le caractère distinctif du chrétien, efface la dernière trace qui la distinguait encore des peuples infidèles. Faut-il s'étonner maintenant que tant de protestants montrent une répugnance invincible pour ce culte vide de foi, et dont le nom de chrétien n'est plus aujourd'hui, il faut le dire, qu'une éclatante fausseté? Ce culte se soutient encore, de même que les formes d'un corps sans vie subsistent quelque temps après que l'âme s'est retirée; mais bientôt la putréfaction commence, et tout tombe en poussière.

Au fond, pour démontrer que le protestantisme pleinement développé n'est autre chose que la destruction du christianisme, il n'était nullement nécessaire d'entrer dans toutes ces considérations : une seule peut suffire. Pour le protestant, tout le christianisme est fondé uniquement sur l'Écriture, inspirée de Dieu : il ne peut donc y avoir pour lui de christianisme qu'autant qu'il possède un moyen certain de reconnaître les livres inspirés. Quel peut être ce moyen? Est-ce la tradition des églises protestantes? Non, car cette tradition ne remonte qu'à

que le Sauveur et ses premiers disciples ont employé cette formule, et qu'ils ne savaient pas non plus ce qu'ils faisaient.

trois siècles. Est-ce la tradition de l'Eglise catholique? Non encore, car les protestants rejettent plusieurs livres que l'Eglise catholique reçoit comme divins. Ont-ils du moins pour les livres de l'Ancien-Testament la tradition du peuple juif? Nullement, puisque la réforme a retranché de la Bible plusieurs livres que les Juifs révéraient comme inspirés. Il ne reste donc à chaque protestant que sa seule raison, qui prononcera sur cette question fondamentale comme sur tout le reste; et, à moins de la supposer infaillible dans sa décision, le fondement de sa foi n'est qu'une incertitude. De plus, un protestant doit rejeter ou admettre chaque livre de l'Ancien et du Nouveau-Testament, suivant que sa raison particulière, seul juge de l'inspiration, est convaincue ou non. Les premiers chefs du protestantisme ont usé de ce droit en retranchant plusieurs livres de l'Ecriture-Sainte, et tout protestant, en vertu du même droit, peut en retrancher d'autres; et de même qu'il n'est aucun dogme que le protestant ne puisse nier sans cesser pour cela d'être chrétien dans les principes de la réforme, il n'est aucun livre de la Bible dont il ne puisse nier la divinité sans cesser également d'être chrétien, selon les mêmes principes. L'on devra tolérer toutes les dissidences sur l'autorité des monuments de la révélation, comme on est forcé de tolérer les dissidences sur la doctrine qu'ils renferment, puisque les unes et les autres sont également fondées sur cette indépendance de chaque homme en matière de foi, qui est la base du protestantisme; et la réforme, après avoir été contrainte d'avancer qu'à la vérité elle ne sait pas en quoi consiste la vraie foi, mais que du moins elle sait qu'elle est contenue dans la Bible, est forcée, lorsqu'on la poursuit dans son dernier retranchement, d'avouer enfin qu'elle

ne sait plus ce que c'est que la Bible elle-même. Après cela, qu'on parle encore de christianisme, qu'on en retienne toujours le nom, on conçoit ce reste de pudeur; mais la conscience universelle, qui ne s'en laisse pas imposer par un mot, ne prononce pas moins contre la réforme ce terrible anathème :

Il n'y a point de christianisme pour toi.

C'en est trop : vous pouvez maintenant juger le protestantisme. Voici son histoire : Ses premiers auteurs, se donnant à eux-mêmes leur mission, annoncèrent qu'ils venaient de leur propre autorité réformer l'Église. Aveugles, écoutez ce que vous avez fait. Dès qu'une fois, rejetant l'autorité catholique, vous eûtes proclamé l'indépendance de chaque homme en matière de foi, d'autres réformateurs s'élevèrent sous vos yeux mêmes pour continuer votre ouvrage. Ils réformèrent votre enseignement, comme vous aviez réformé celui de l'Eglise. Vous aviez dit : Nous rejetons tels dogmes, parce qu'ils choquent notre raison; ils ont dit : Nous rejetons tels autres dogmes, parce que notre raison ne peut les admettre. Vous leur aviez demandé : Qui êtes-vous? Ils vous ont demandé à leur tour : Qui étiez-vous pour contredire l'Eglise? Et vous n'avez pu leur répondre. Effrayés de votre propre ouvrage à sa naissance même, vous en prévîtes dès lors les progrès lamentables, et vous découvrîtes avec épouvante dans l'avenir ces guerres interminables d'opinions, cette confusion immense de doctrines, cette destruction graduelle de la foi, que vous léguiez à la postérité. Hélas! vos pressentiments sinistres étaient loin d'égaler la réalité; vous n'avez pas vu tout ce que vous avez fait, mais vous avez fait tout ce que nous voyons. Vous étiez à peine descendus dans la tombe, que de nouvelles sectes, s'éveillant à la parole de révolte que vous aviez lancée dans le

monde, déchirèrent les lambeaux de la foi que vous aviez retenus, et détruisirent successivement tout le symbole de la religion. Toutes ces sectes, qui partaient du principe commun des protestants, avaient un droit égal à la tolérance : il fallut les tolérer toutes. On put tout soutenir, tout nier, sans être exclu du christianisme. Alors à l'agitation des sectes primitives a succédé une profonde indifférence : sommeil de mort, dans lequel la réforme s'est ensevelie pour toujours. Elle a dit un éternel adieu à la vérité, et, désespérant de la connaître, elle l'a méprisée. Le venin de l'indifférence circulait depuis longtemps dans son sein, lorsqu'enfin elle a élevé elle-même la voix pour proclamer son testament de mort, en répudiant, dans le centre même du protestantisme, la divinité de Jésus-Christ par un acte authentique (1); et cette apostasie solennelle, qui eût arraché à la réforme un cri d'indignation, si elle eût été encore chrétienne, a été ratifiée par le scandale de son silence. Alors tout a été consommé pour elle; l'œuvre du protestantisme est parvenue à son terme, et il ne reste plus rien à réformer dans le christianisme lorsqu'on en est enfin venu à y réformer Dieu même.

Qu'ajouterai-je à ce témoignage de la réforme, qui se réprouve elle-même ? Il en est un autre plus terrible peut-être, et qu'il faut aussi vous faire connaître, car je ne dois rien vous dissimuler. Demandez à tous ces hommes qui travaillent sans cesse à détruire le christianisme en Europe, demandez-leur s'ils ne regardent pas le protestantisme comme le grand moyen qui a préparé et prépare chaque jour la révolution qu'ils méditent. Dans les pays où il

(1) On sait que le consistoire de Genève a défendu aux ministres de prêcher sur la divinité de Jésus-Christ.

règne, l'œuvre s'avance avec une effrayante rapidité, par l'effet même de l'enseignement protestant, qui abolit formellement les dogmes chrétiens; dans les contrées catholiques, leur dessein serait de commencer par y introduire la réforme. Le moyen infaillible, selon eux, de rendre les peuples incrédules, c'est de les faire d'abord protestants. Ce ne sont point ici des vues particulières, un dessein secret, c'est un plan hautement avoué; interrogés à cet égard, ils sont tous d'accord dans leur réponse. Et il ne faut point s'en étonner : ils savent par l'histoire du protestantisme que, l'autorité catholique une fois rejetée, les esprits, abandonnés à eux-mêmes, se laissent emporter en tout sens, et que bientôt, au milieu de tant de variations et d'incertitudes, les peuples, sans règle certaine pour reconnaître la vérité, finissent par se dégoûter de toute croyance. La maxime fondamentale des pro; testants, qui est de ne reconnaître aucune autorité en matière de foi, étant identiquement la maxime fondamentale de la philosophie, il leur suffit d'abord que le protestantisme fasse triompher leur principe, assurés que le temps en développera toutes les conséquences. Voilà pourquoi ils lui témoignent un si grand intérêt. Dans leurs ouvrages, même les plus impies, ils aiment à faire son éloge presque avec autant de complaisance que celui de la philosophie elle-même; ils cherchent de mille manières à faire germer chez les peuples catholiques le désir de devenir protestants; irrités, ils appellent la réforme à leur secours, la saluent comme le précurseur qui doit aplanir les voies à l'incrédulité, et lui pardonnent volontiers les restes de son christianisme expirant, parce qu'ils sentent bien qu'au fond ils sont d'accord avec elle; ils réservent toute la fureur de leurs attaques pour l'Eglise catholique,

qui seule repousse inexorablement toutes leurs erreurs. Qui ne serait consterné de cette alliance, de cette fraternité du protestantisme et de l'incrédulité? Quel coup peut nous réveiller, si ce signe de mort ne nous émeut? Vous qui refusez de croire à l'Eglise catholique, qui vous dit : Venez à moi, et je vous sauverai de l'incrédulité, croyez du moins à l'incrédulité, qui vous crie : Que le protestantisme règne, et je réponds de mon triomphe.

Qu'attendez-vous, mes frères, pour sortir de ces sectes déplorables, qui se hâtent elles-mêmes de sortir du christianisme? Avons-nous assez appris, par une expérience de trois siècles, ce que devient la religion lorsqu'on la livre en proie aux opinions de chaque homme? Manque-t-il aujourd'hui quelque chose à notre instruction? sommes-nous descendus assez bas? Encore quelque temps, et le protestantisme, perdant son nom, se confondra complétement avec l'incrédulité. Il n'y a pour nous qu'un moyen de revenir à la vérité, c'est de rentrer dans la voie d'où nous sommes sortis. Si le christianisme périt nécessairement là où l'on établit chaque homme maître de son christianisme, il ne peut subsister que là où chaque homme reconnaît pour règle de foi l'autorité de l'Eglise : cette autorité étant la condition nécessaire de l'existence de la religion, s'y soustraire, s'est s'établir en révolte contre Dieu même, c'est vouloir être chrétien malgré lui. Or, encore une fois, regardez autour de vous; cherchez dans le monde cette autorité une, perpétuelle, universelle : est-il difficile de la reconnaître? votre conscience hésite-t-elle à en prononcer le nom? vous vient-il seulement dans la pensée de la chercher hors de l'Eglise catholique? Dès qu'il ne s'agit plus que de trouver cette autorité nécessaire, il n'y a plus alors de discussion : in-

crédules et protestants, tous s'accordent à déclarer qu'elle est là ou qu'elle n'est nulle part : il n'y a sur ce point qu'une voix dans le monde. Qui ne sait en effet que l'Eglise catholique seule est en possession, depuis l'origine du christianisme, d'enseigner la foi par voie d'autorité, et que la règle de foi catholique a toujours été la tradition universelle et perpétuelle de l'Eglise, à laquelle tout fidèle soumet son jugement? Qui ne sait que, par sa constitution même, l'Eglise catholique a repoussé constamment tous ceux qui substituaient leurs pensées particulières à la tradition générale, et que ce nom même d'hérétiques, qu'elle a toujours donné aux novateurs, signifie, dans la force du mot, des hommes qui veulent *choisir* eux-mêmes leur foi, au lieu de la recevoir avec soumission par l'enseignement de l'Eglise? Antérieure à toutes les hérésies, son autorité n'a d'autre commencement que celui de la religion elle-même. Toutes les sectes ont la date de leur origine; et le nom de leurs fondateurs, qu'elles sont obligées de porter, est l'ineffaçable caractère qui leur rappelle sans cesse qu'elles ne sont que des sectes. L'Eglise catholique était au commencement comme elle est aujourd'hui et dans tous les temps, et c'est d'elle que tous les hérétiques ont reçu tout ce qu'ils ont conservé de christianisme. Hors d'elle tout varie, parce que hors d'elle il n'y a que des opinions individuelles, tandis que son témoignage universel, perpétuellement transmis de siècle en siècle, conserve sans altération le dépôt de la foi primitive, parce que sa maxime fondamentale est de *croire ce qui a été cru partout et toujours*. Hors d'elle on ne trouve qu'un chaos d'opinions opposées, elle seule possède un symbole, le même dans tout l'univers. Qui ne connaît à ces caractères l'Eglise de Dieu, et où trouvera-t-on sur la terre une autorité qui lui ressemble?

Si nos pères ont eu le malheur de sortir de son sein, instruits par la longue expérience de nos erreurs, hâtons-nous d'y rentrer. La réforme, qui a senti depuis longtemps que l'excès du mal finirait par ramener les esprits qu'elle égare à l'unité catholique, cherche à endormir leur conscience en leur répétant, comme une maxime sacrée, qu'on ne doit jamais changer de religion (1); et sur ce principe elle condamne tout retour à l'Eglise catholique. Mais cette maxime n'est que la condamnation du protestantisme lui-même. La seule religion qui ait droit de dire : Ne changez pas, est celle qui n'a jamais changé. Mais que fut le protestantisme à son origine, sinon un grand changement dans la religion (2)? Qu'est-il dans toute son histoire, qu'une suite de changements où l'on voit les dogmes, les confessions de foi, les sectes, perpétuellement varier? Pourquoi le protestantisme, qui change sans cesse, voudrait-il nous défendre de retourner à l'Eglise, qui ne l'a jamais fait? pourquoi demeurerions-nous obstinément attachés à toutes ses inconstances? Et rentrer dans l'Eglise, qu'est-ce autre chose que mettre fin pour soi à tous ces changements, pour se reposer enfin dans l'antique foi? C'est lui qui a voulu en changer, nous ne faisons qu'y revenir. Sans doute, si l'on quittait une secte pour entrer dans une autre, ce serait une chose bien vaine : car toutes les sectes protestantes étant également dépourvues d'autorité, on retrouverait dans toutes

(1) Si les païens avaient adopté cette maxime lors de la publication de l'Évangile, nous serions encore idolâtres.

(2) Lorsque le comte de Stolberg, célèbre écrivain d'Allemagne, se fut converti à la religion catholique, un prince protestant lui dit : « Je n'aime pas ceux qui changent de religion. — Ni moi non plus, répondit M. de Stolberg; car si nos ancêtres n'en avaient pas changé, il y a trois siècles, je n'aurais pas été obligé d'en changer aujourd'hui. »

les mêmes incertitudes; mais sortir du protestantisme pour rentrer dans l'Eglise catholique, c'est passer des variations à la croyance invariable, des divisions à l'unité, de l'erreur qui est d'hier, à la vérité, qui est de tous les temps; c'est passer du doute à la foi; c'est sortir de la mort pour recouvrer la vie.

J'ai enfin rempli, mes frères, un devoir bien cher à mon cœur : rentré dans le port du salut, j'ai élevé pour vous y rappeler cette même voix qui trop longtemps vous en avait écartés. Il ne me reste plus qu'à prier notre Sauveur de hâter par sa miséricorde le moment où nous nous embrasserons tous dans le sein de la mère commune de tous les chrétiens. Déjà un heureux ébranlement se fait sentir à tout le protestantisme; bien des préjugés sont dissipés, bien des consciences se remuent : ce mouvement croît de jour en jour; et, tandis que ceux qui s'obstinent à rester dans cette route de l'erreur la parcourent jusqu'au bout, et vont se perdre dans les rangs de l'impiété, les protestants sincèrement attachés à la foi de Jésus-Christ sont ramenés dans l'Eglise, qui seule peut la conserver, redeviennent catholiques pour rester chrétiens. Combien que leur conscience presse depuis longtemps peut-être! combien qui ne réfléchissent jamais sur la religion sans éprouver de violentes inquiétudes ! combien qui gémissent intérieurement des motifs tout humains qui les retiennent, et qu'ils n'ont pas le courage de surmonter ! Ma volonté était plus faible encore, et c'est par la prière que j'ai obtenu la force que demandait mon sacrifice : qu'ils prient aussi, et ils auront le bonheur de l'obtenir. Dieu répand sa grâce sur les humbles (1); il révèle, nous dit-il lui

(1) Saint Jacques, chapitre IV, 6.

même, sa *sagesse* à ceux qui sont petits à leurs propres yeux, et la *cache* à l'orgueil. Ce sont eux qui comprennent combien cette vie est peu de chose, et rien ne les arrête quand il s'agit de l'éternité.

LAVAL.

Un de mes professeurs, M. Paul Latour, pasteur de l'église protestante des Bordes, membre-président de l'église consistoriale du Mas-d'Azil, département de l'Ariége, a eu le bonheur de rentrer à peu près à la même époque que moi dans le sein de l'Église. Je crois devoir mettre sous vos yeux sa touchante rétractation.

« Je soussigné, Paul Latour, déclare à la face du ciel et de la terre qu'ayant eu le malheur de naître de parents protestants, j'ai professé jusqu'à ce jour la doctrine de Calvin ; mais que m'étant appliqué, depuis plusieurs années, avec les secours des lumières et des grâces du Ciel, à approfondir la doctrine de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, j'ai enfin reconnu que c'est la seule Eglise qui enseignât la vérité, qu'elle est le vaisseau qui seul peut triompher du naufrage, et la pierre contre laquelle viendront toujours se briser le mensonge et l'erreur.

» C'est pourquoi, dans la crainte d'être surpris par la mort avant d'avoir pu faire l'abjuration publique de mes erreurs, comme je le dois à Dieu et à son Eglise ; encouragé d'ailleurs par l'édifiant exemple de mon digne et respectable ex-paroissien M. Dambois de Larboux ; fortifié par les sentiments et les motifs si éloquemment exprimés dans la lettre de M. de Haller à sa famille ; touché surtout de la grâce du Saint-Esprit, qui a triomphé enfin des difficultés et des obstacles que j'avais eu le malheur de lui opposer, j'ai cru devoir publier sans nouveau

délai une déclaration de mes sentiments, que j'ai rédigée étant dans la plénitude de mes facultés intellectuelles et morales.

» Je déclare donc que j'embrasse de toute l'étendue de mon esprit et de mon cœur toute la doctrine de la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine; j'abjure à jamais les erreurs de Calvin, de Luther et de tous les autres hérésiarques dont les doctrines perverses ont semé sur toute la terre l'esprit de vertige, de révolte et d'anarchie. J'embrasse les vérités saintes de cette Eglise infaillible, toujours pure et sans tache, que mes aïeux eurent le malheur d'abandonner. Je fais à Dieu l'aveu sincère de mes erreurs, et j'espère en trouver le pardon dans le sein de son ineffable miséricorde.

» J'invite et presse tous mes parents, mes amis, et tous ceux qui sont dans l'erreur, dans laquelle je ne les ai que trop entretenus, de suivre mon exemple.

» J'adresse avec tout respect la présente déclaration à Mgr de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, en le suppliant de vouloir bien m'admettre au plus tôt à faire mon adjuration solennelle. J'espère de sa charité, de son zèle et de sa haute vertu, qu'il voudra bien m'accorder incessamment cette grâce, et me faire entrer au plus tôt dans la communion de cette Eglise dans le sein de laquelle je veux vivre et mourir comme le plus soumis de ses enfants.

» Pour exprimer en un mot mes véritables sentiments, j'adhère et me soumets d'esprit et de cœur aux décisions du saint concile de Trente, et je suis prêt à souscrire dans toute son étendue la profession de foi qu'il a lui-même dressée.

Fait à Montagne, commune des Bordes, canton du Mas-d'Azil [Ariège], le 1er septembre 1822.

PAUL LATOUR.

LETTRE DE M. LE COMTE J. DE MAISTRE,

A UNE DAME PROTESTANTE.

Sur la maxime qu'un honnête homme ne change jamais de religion.

MADAME,

Vous exigez que je vous adresse mon opinion sur la maxime si fort à la mode, *qu'un honnête homme ne change jamais de religion*. Vous me trouverez toujours disposé, Madame, à vous donner des preuvres d'une déférence sans bornes, et je m'empresserai d'autant plus à vous obéir dans cette occasion, que, si je ne me trompe infiniment, il ne reste plus entre vous et la vérité que ce vain fantôme d'honneur qu'il est bien important de faire disparaître.

Il m'eût été bien plus doux de vous entretenir de vive voix; mais la Providence ne l'a point voulu. Je vous écrirai donc, puisque nous sommes séparés pour très longtemps, peut-être même pour toujours; et j'ai le ferme espoir que cette lettre produira sur un esprit aussi bien fait que le vôtre tout l'effet que j'en attends.

La question ne saurait être plus importante, car, si nul honnête homme ne doit changer de religion, il n'y a plus de question sur la religion. Il est inutile et même ridicule de s'informer de quel côté se trouve la vérité. Tout le monde a raison, ou tout le monde a tort, comme il vous plaira; c'est une pure

affaire de police dont il ne vaut pas la peine de s'occuper.

Mais pesez bien, je vous en supplie, l'alternative suivante : pour que tout honnête homme soit obligé de conserver sa religion, qu'elle qu'elle soit, il faut nécessairement *que toutes les religions soient vraies*, *ou que toutes les religions soient fausses*. Or, de ces deux propositions, la première ne peut se trouver que dans la bouche d'un insensé, et la seconde dans celle d'un impie. Ainsi je suis bien dispensé, avec une personne telle que vous, d'examiner la question dans son rapport avec l'une ou l'autre de ces deux suppositions ; et je dois me restreindre à une troisième, je veux dire à celle qui admet une religion vraie et rejette toutes les autres comme fausses.

Je le dois d'autant plus, que c'est précisément de cette supposition que l'on part pour prétendre que chacun doit garder la sienne. En effet, dit-on, le Latin dit qu'il a raison, le Grec dit qu'il a raison, le protestant dit qu'il a raison : entre eux qui sera le juge? Ma réponse serait bien simple, si c'était là l'état de la question. Je dirais : C'est Dieu qui sera le juge ; c'est Dieu qui examinera si l'homme ne s'est point trompé lui-même, s'il a étudié la question avec toute l'attention dont il est capable, et surtout s'il ne s'est point laissé aveugler par l'orgueil ; *car il n'y aura point de grâce pour l'orgueil.*

Mais ce n'est point du tout de quoi il s'agit ; on change l'état de la question pour l'embrouiller. Il ne s'agit nullement de savoir ce qui arrivera d'un homme qui se croit de bonne foi dans le chemin de la vérité, quoiqu'il soit réellement dans celui de l'erreur ; encore une fois, Dieu le jugera, et il est bien singulier que nous ayons tant de peur que Dieu ne sache pas rendre justice à tout le monde.

Il s'agit, et il s'agit uniquement de savoir *ce que doit faire l'homme qui professe une religion quelconque, et qui voit clairement la vérité ailleurs*. Voilà la question ; et il n'y a ni raison ni bonne foi à la changer pour en examiner une toute différente, puisque nous sommes tous d'accord qu'un homme qui change de religion sans conviction est un lâche et un scélérat.

Cela posé, quel téméraire osera dire que l'homme à qui la vérité devient manifeste doit s'obstiner à la repousser ? Il n'y a rien de si terrible que l'empire d'une fausse maxime une fois établi sur quelque préjugé qui nous est cher : à force de passer de bouche en bouche, elle devient une sorte d'oracle qui subjugue les meilleurs esprits. De ce nombre est celle que j'examine dans ce moment : c'est le coussin que l'erreur a imaginé pour reposer sa tête et dormir à l'aise.

La vérité n'est pas, quoi qu'on en dise, si difficile à connaître. Chacun, sans doute, est maître de dire *non*, mais la conscience est infaillible, et son aiguillon ne saurait être écarté ni émoussé. Que fait-on donc pour se mettre à l'aise, et pour contenter à la fois la paresse, qui ne veut point examiner, et l'orgueil, qui ne veut point se dédire ? On invente la maxime *qu'un homme d'honneur ne change point de religion*, et là-dessus on se tranquillise, sans vouloir s'apercevoir, ce qui est cependant de la plus grande évidence, que ce bel adage est tout à la fois une absurdité et un blasphème.

Une absurdité : car que peut-on imaginer de plus extravagant, de plus contraire à la nature d'un être intelligent, que la profession de foi expresse et antérieure de repousser la vérité si elle se présente ? On enverrait à l'hôpital des fous celui qui prendrait un tel engagement dans les sciences hu-

maines ; mais quel nom donner à celui qui le prend à l'égard des vérités divines ?

Un blasphème : car c'est absolument et au pied de la lettre la même chose que si l'on disait formellement à Dieu : « Je me moque de ce que vous me » dites ; révélez ce qu'il vous plaira : je suis né juif, » mahométan, idolâtre, etc., je m'y tiens. Ma règle » sur ce point est le degré de longitude et de lati- » tude. Vous pouvez avoir ordonné le contraire, » mais peu m'importe. »

Vous riez, Madame ; mais il n'y a ici ni exagération ni rhétorique, c'est la vérité toute pure ; jugez-en vous-même dans le calme de la réflexion.

En vérité il s'agit bien d'un vain point d'honneur et d'un engagement d'orgueil dans une matière qui intéresse la conscience et le salut.

Mais je ne prétends pas en demeurer là, et j'ai la prétention de vous montrer que l'honneur même, tel que nous le concevons dans le monde, ne s'oppose nullement au changement de religion. Pour cela remontons aux principes.

Il y a aujourd'hui mille huit cent-neuf ans qu'il y a *toujours* eu dans le monde une Eglise catholique, qui a *toujours* cru ce qu'elle croit. Vos docteurs vous auront dit mille fois que nous avions innové ; mais prenez garde d'abord que si nous avions réellement innové, il serait assez singulier qu'il fallût publier tant de gros livres pour le prouver (livres au reste réfutés sans réplique par nos écrivains). Eh ! mon Dieu, pour prouver que vous avez varié, vous autres, qui n'existez cependant que d'hier, il ne faut pas se donner tant de peine. Un des meilleurs livres de l'un de nos plus grands hommes contient l'*histoire de vos variations*. Les professions de foi se sont succédé chez vous comme les feuilles se succèdent sur les arbres ; et aujourd'hui on se

ferait lapider en Allemagne si l'on soutenait que la confession d'Augsbourg, qui était cependant l'Evangile du seizième siècle, oblige les consciences.

Mais allons au-devant de toutes les difficultés. Partons d'une époque antérieure à tous les schismes qui divisent aujourd'hui le monde. Au commencement du dixième siècle, il n'y avait qu'une foi en Europe. Considérons cette foi comme un assemblage de dogmes positifs : l'unité de Dieu, la trinité, l'incarnation, la présence réelle ; et, pour mettre plus de clarté dans nos idées, supposons qu'il y ait cinquante de ces dogmes positifs. Tous les chrétiens croyaient donc alors cinquante dogmes. L'Eglise grecque ayant nié la procession du Saint-Esprit et la suprématie du Pape, elle n'eut plus que quarante huit points de croyance : par où vous voyez que nous croyons toujours ce qu'elle croit, quoiqu'elle nie deux choses que nous croyons. Vos sectes du seixième siècle poussèrent les choses beaucoup plus loin, et nièrent encore plusieurs autres dogmes ; mais ceux qu'ils ont retenus nous sont communs. Enfin, *la religion catholique croit tout ce que les sectes croient*, ce qui est incontestable.

Ces sectes, quelles qu'elles soient, ne sont donc point des religions, ce sont des *négations*, c'est-à-dire *rien* par elles-mêmes, car dès qu'elles affirment elles sont catholiques.

Il suit de là une conséquence de la plus grande évidence : c'est que le catholique qui passe dans une secte APOSTASIE véritablement, parce qu'il change de croyance, et qu'il nie aujourd'hui ce qu'il croyait hier ; mais que le sectaire qui passe dans l'Eglise n'abdique au contraire aucun dogme, il ne nie rien de ce qu'il croyait ; il croit au contraire ce qu'il niait, ce qui est bien différent.

Dans toutes les sciences, il est honorable de faire des découvertes et d'apprendre des vérités qu'on ignorait. Par quelle singularité la science de la religion, la seule absolument nécessaire à l'homme, serait-elle exceptée? Le mahométan qui se fait chrétien passe d'une religion positive dans une autre du même genre. Il peut donc en coûter à son orgueil d'abdiquer des dogmes positifs, et de confesser que ce même Mahomet qu'il regardait comme un prophète envoyé de Dieu n'est cependant qu'un imposteur.

Il en est tout autrement de celui qui passe d'une secte chrétienne dans la mère Eglise. On ne lui demande pas de renoncer à aucun dogme, mais seulement d'avouer qu'outre les dogmes qu'il croit et que nous croyons tous comme lui, il en est d'autres qu'il ignorait, et qui cependant se trouvent vrais.

Tout homme qui a de la raison doit sentir l'immense différence de ces deux suppositions.

Maintenant je vous prie d'arrêter votre esprit sur la considération suivante, qui est digne de toute votre attention. Pourquoi la maxime *qu'il ne faut jamais changer de religion* est-elle anathématisée par nous comme un blasphème extravagant? et pourquoi cette maxime est-elle canonisée comme un oracle de l'honneur dans tous les pays séparés? Je vous laisse le soin de répondre.

Voilà ce que j'avais à vous dire sur cette grande question. Je n'emploie, comme vous voyez, ni grec ni latin; je n'invoque que le bon sens, qui parle si haut qu'il est impossible de lui résister. Pour peu que vous y réfléchissiez, vous ne pouvez pas douter que le catholique qui passe dans une secte est nécessairement un homme méprisable, mais que le chrétien qui d'une secte quelconque repasse dans l'Eglise (s'il agit par conviction, cela s'entend assez)

est un fort honnête homme qui remplit un devoir sacré.

Permettez-moi d'ajouter encore l'expérience à la théorie : nous avons dans notre religion des listes (si nombreuses que nous en avons fait des livres) d'hommes éminents par leur dignité, leur rang, leurs lumières et leurs talents, qui, malgré tous les préjugés de secte et d'éducation, ont rendu hommage à la vérité en rentrant dans l'Eglise. Essayez, je vous prie, de faire une liste semblable de tous les hommes qui ont abjuré le catholicisme pour entrer dans une secte. Vous ne trouverez en général que des libertins, des mauvaises têtes, ou des hommes abjects. J'en appelle à vous-même, Madame : vous n'avez pas voulu confier vos enfants au moine défroqué qui arriva ici il y a quelque temps. Il ne s'agissait cependant que de leur apprendre la géographie et l'arithmétique, objets qui n'ont rien de commun avec la foi. Il faut que vous le méprisiez bien profondément ; mais il ne dépend pas de vous de mépriser, par exemple, le comte de *Stolberg*, ou le prince abbé *Gallitzin* (1). Des gens qui n'ont pas votre franchise pourront les blâmer, parce que, encore une fois, on ne peut empêcher personne de dire *oui* ou *non*; mais j'en appelle de bon cœur à leur conscience.

La route étant aplanie, il ne s'agit plus que de

(1) Si cette lettre eût été écrite de nos jours, l'auteur n'eût pas manqué de joindre ici le nom de M. de Haller à celui du comte de Stolberg. Ces deux hommes, également célèbres, ont eu l'un et l'autre plus d'un genre de sacrifice à faire pour retourner à la foi de leurs ancêtres. Depuis quelques années l'Église catholique a été consolée par le retour d'un grand nombre de ses enfants égarés ; en France, en Angleterre, en Allemagne, les conversions sont presque journalières. Tout récemment encore, l'Église de Nismes a reçu l'abjuration d'un respectable magistrat du département du Gard.

marcher. Vous allez me demander, *Que faut-il faire?* Je ne veux rien brusquer, Madame; vous savez combien je redoute les publicités inutiles ou dangereuses. Vous avez un époux, une famille et des biens. Un éclat de votre part compromettrait tout cela sans fruit; je n'entends pas du tout presser ce point avec une rigueur théologique; mais il y a des moyens doux qui opèrent beaucoup et sans inconvénient. En premier lieu, si vous ne pouvez encore manifester la vérité, vous êtes tenue au moins de ne jamais la contredire. Que l'usage, le respect humain ou la politique, que l'orgueil national surtout, ne vous arrachent jamais un mot contre elle. En second lieu, songez qu'une dame de votre caractère est une véritable souveraine dans son cercle : ses enfants, ses amis, ses domestiques sont plus ou moins ses sujets; agissez dans l'étendue de cet empire. Faites tomber autant qu'il est en vous les préjugés malheureux qui ont tant fait de mal au monde; vos devoirs ne s'étendent pas au-delà de votre pouvoir. Pour le bien comme pour le mal, l'influence de votre sexe est immense; et peut-être que pour ramener l'orgueil qui s'obstine, il n'y a plus d'autre argument efficace que celui d'une épouse respectable dont les vertus reposent sur la foi.

Favorisez la lecture des bons livres qui vous ont amenée vous-même au point où vous êtes. Voltaire a dit : *Les livres ont tout fait.* Il n'avait que trop raison. Prenez-lui sa maxime, et tournez-la contre l'erreur.

Enfin, Madame, ceci est le principal, mettez-vous en règle avec votre conscience, c'est-à-dire avec Dieu. La bonne foi ne périt jamais. Soumettez-vous parfaitement à la vérité; tenez pour vrai tout ce qui est vrai, pour faux tout ce qui est faux; désirez de

tout votre cœur que l'empire de la vérité s'étende de jour en jour, et laissez dire tous ceux qui auront la prétention de vous deviner. Quand vous serez ainsi disposée, je vous dirai, comme Lusignan : *Allez, le Ciel fera le reste.*

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

Le comte J. DE MAISTRE.

AUTRE LETTRE

DE M. LE COMTE J. DE MAISTRE,

A UNE DAME RUSSE,

Sur la nature et les effets du schisme, et sur l'unité catholique.

> Ecoutez, ma fille, et voyez ; prêtez l'oreille, oubliez votre nation et la maison de votre père. P. XLIV, 11.

La lettre à une dame protestante ayant été lue à une dame russe, sur qui elle fit beaucoup d'impression, cette dame demanda à l'auteur la permission de lui faire une question, et lui adressa bientôt le billet suivant :

MONSIEUR,

Si une religion ne diffère de l'autre que par deux points très peu importants, il me semble qu'il n'y a point d'erreur, et que l'une est aussi bonne que l'autre ; il me semble même qu'il n'y a point de schisme, et que c'est la même religion professée en deux idiomes différents.

Je ne sais, Monsieur, si j'ai bien compris vos idées ; mais je vous soumets les miennes. Vous avez été assez bon pour me permettre de vous faire une question : si elle n'est point indiscrète, je réclame la promesse que vous m'avez faite, et j'attendrai votre réponse avec beaucoup d'impatience.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Saint-Pétersbourg, 29 janvier (10 février) 1810.

Cette question produisit la lettre suivante :

MADAME,

En jetant les yeux sur la question que vous m'avez adressée le 29 janvier dernier, il est extrêmement flatteur pour moi de voir que l'écrit dont j'avais eu l'honneur de vous faire lecture a fait sur votre esprit tout l'effet que j'en attendais, puisque vous souscrivez pleinement, quoique tacitement, à la thèse soutenue dans cet écrit, où il s'agissait uniquement de prouver que la fameuse maxime, qu'*un honnête homme ne change jamais de religion*, est dans le fait un blasphème et une absurdité.

Vous souscrivez à cette proposition, mais vous me demandez, Madame, si, deux religions (*la latine et la grecque*), ne différant que sur deux points très peu importants, on ne peut pas dire qu'il n'y a réellement point de schisme, et que nous ne différons que par l'idiome.

Ceci particularise tout-à-fait la question ; je tiens pour accordée la thèse générale qu'un honnête homme doit changer de religion dès qu'il aperçoit la fausseté de la sienne et la vérité d'une autre ; toute la question se réduit donc à savoir si cette obligation tombe sur le grec comme sur tout autre dissident, et si la conscience ordonne dans tous les cas un changement public.

La distinction des dogmes plus ou moins importants n'est pas nouvelle ; elle se présente naturellement à tout esprit conciliant, tel que le vôtre, Madame, qui voudrait réunir ce qui est divisé ; ou à tout esprit alarmé qui, peut-être encore comme le vôtre, voudrait se tranquilliser ; ou, enfin, à tout esprit arrogant et obstiné (bien différent du vôtre) qui a l'étrange prétention de choisir ses dogmes et de se conduire d'après ses propres lumières.

Mais l'Eglise mère, qui n'aime que les idées claires, a toujours répondu qu'elle savait fort bien ce que c'était qu'un dogme faux; mais que jamais elle ne comprendrait ce que c'était qu'un dogme important ou non important parmi les dogmes vrais, c'est-à-dire révélés.

Si l'empereur de Russie ordonnait, par exemple, que tout homme voulant se rendre de l'amirauté au couvent Newski serait obligé de tenir la gauche des arbres de la Perspective, sans jamais pouvoir passer ni dans l'allée même ni dans la partie droite de la rue, il pourrait sans doute se trouver une tête fausse qui dirait : C'est un ukase, je l'avoue, mais il n'est pas important; ainsi je puis bien marcher à droite. A quoi tout bon esprit répondrait : Mon ami, tu te trompes de deux façons. D'abord, comment sais-tu que cet ordre n'est pas important, et que l'empereur n'a pas eu, pour le publier, des raisons qu'il n'est pas obligé de te confier (observation, pour le dire en passant, qui est péremptoire lorsqu'il s'agit d'une ordonnance divine)? D'ailleurs, s'il n'importe pas que l'on passe à droite ou à gauche de la Perspective, il importe infiniment que personne ne désobéisse à l'empereur, et surtout que personne ne mette en thèse qu'on a droit de désobéir lorsque l'ordre n'est pas important : car chaque individu ayant le même droit, il n'y aura plus de gouvernement ni d'empire.

Je conviens donc, si vous voulez, qu'il importe peu avant la décision qu'on croie que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, ou du Père par le Fils; mais il importe infiniment qu'aucun particulier n'ait droit de dogmatiser de son chef, et qu'il soit obligé de se soumettre dès que l'autorité a parlé, autrement il n'y aurait plus d'unité ni d'Eglise.

Sous ce point de vue l'église grecque est aussi séparée de nous que l'église protestante ; car si le gouvernement d'Astracan ou de Saratoff se sépare de l'unité, et qu'il ait la force de se soutenir dans son indépendance, il importe fort peu qu'il retienne la langue de l'empire, les usages de l'empire, plusieurs, ou même toutes les lois de l'empire ; il ne sera pas moins étranger à l'empire russe, qui est l'unité politique, comme l'empire catholique est l'unité religieuse.

L'Eglise catholique ne met en avant aucune prétention extraordinaire. Elle ne demande que ce qui est accordé à toute association quelconque, depuis la plus petite corporation de village jusqu'au gouvernement du plus grand peuple. Que dix ou douze dames s'assemblent pour faire la charité ou visiter les malades, la première chose qu'elles feront sera de créer une prieure, et c'est encore une vérité à la portée de l'homme le plus borné, que, plus la société est nombreuse, plus le gouvernement est nécessaire, et plus il doit être fort et unique ; de manière que tout grand pays est nécessairement monarchique : pourquoi donc l'Eglise catholique (c'est-à-dire universelle) serait-elle exempte de cette loi générale ou naturelle ? Son titre seul nécessite la monarchie, à moins qu'on ne veuille que, pour la moindre question de discipline, il faille consulter et même assembler les évêques de Rome, de Québec, de Moscou.

Aussi les paroles par lesquelles Dieu a établi la monarchie dans son Eglise sont si claires, que lui-même n'a pu parler plus clairement.

S'il était permis de donner des degrés d'importance parmi des choses d'institution divine, je placerais la hiérarchie avant le dogme, tant elle est indispensable au maintien de la foi. On peut ici

invoquer en faveur de la théorie une expérience lumineuse qui brille depuis trois siècles aux yeux de l'Europe entière. Je veux parler de l'église anglicane, qui a conservé une dignité et une force absolument étrangères à toutes les autres églises réformées, uniquement parce que le bon sens anglais a conservé la hiérarchie; sur quoi, pour le dire en passant, on a adressé à cette église un argument que je crois sans réplique. Si vous croyez, lui a-t-on dit, la hiérarchie nécessaire pour maintenir l'unité dans l'église anglicane, qui n'est qu'un point, comment ne le serait-elle pas pour maintenir l'unité dans l'Eglise universelle? Je ne crois pas qu'un Anglais puisse répondre rien qui satisfasse sa conscience.

Pour juger sainement du schisme, il faut l'examiner avant sa naissance; car dès qu'il est né, son père, qui est l'orgueil, ne veut plus convenir de l'illégitimité de son fils.

Supposons le christianisme établi dans tout l'univers sans aucune forme d'administration, et qu'il s'agisse de lui en donner une: que diraient les hommes sages chargés de ce grand œuvre? Ils diraient tous de même, soit qu'ils fussent deux ou cent mille: C'est un gouvernement comme un autre; il faut le remettre à tous, à quelques-uns, ou à un seul. La première forme est impossible, il faut donc nous décider entre les deux dernières; et si l'on s'accordait tous pour une monarchie tempérée par les lois fondamentales et par les coutumes, avec des états-généraux pour les grandes occasions, composée d'un souverain qui serait le pape, d'une noblesse formée par le corps épiscopal, et d'un tiers-état représenté par les docteurs et par les ministres du second ordre, il n'y a personne qui ne dût applaudir à ce plan. Or, c'est précisément celui qui

s'est établi divinement par la seule force des choses, et qui a toujours existé dans l'Eglise, depuis le concile de Jérusalem, où Pierre prit la parole avant tous ses collègues, jusqu'à celui de Constantinople, en 869, où la dernière acclamation fut à la mémoire éternelle du pape Nicolas; jusqu'à celui de Trente, où les pères, avant de se séparer, s'écrièrent de même : Salut et très longues années au très saint Père, au Souverain-Pontife, à l'Évêque universel.

Or, dès qu'un gouvernement est établi, c'est une maxime aussi vraie et plus évidente qu'un théorème mathématique, non seulement que nul particulier, mais encore que nulle section de l'empire n'a droit de s'élever contre l'empire même, qui est un et qui est tout.

Si quelqu'un demandait en Angleterre ce qu'il faudrait penser d'une province qui refuserait de se soumettre à un bill du parlement sanctionné par le roi, tout le monde éclaterait de rire. On dirait par acclamation : Où donc est le doute? La province serait révoltée; il faudrait publier la loi martiale et y envoyer des soldats ou des bourreaux.

Mais la révolte n'est que le schisme politique, comme le schisme n'est qu'une révolte religieuse; et l'excommunication qu'on inflige au schismatique n'est que le dernier supplice spirituel, comme le dernier supplice matériel n'est que l'excommunication politique, c'est-à-dire l'acte par lequel on met un révolté hors de la communauté qu'il a voulu dissoudre (*excommunié*).

On raisonne souvent sur et même contre l'infaillibilité de l'Eglise, sans faire attention que tout gouvernement est infaillible, ou doit être tenu pour tel.

Lorsque Luther criait si haut dans l'Allemagne : Je demande seulement qu'on me dise de bonnes

raisons, que l'on me convainque, et je me soumettrai ; et lorsque des princes mêmes applaudissaient à cette belle prétention, non seulement Luther était un révolté, mais de plus il était un sot ; car jamais le souverain n'est obligé de rendre raison à son sujet, ou bien toute société est dissoute.

La seule, mais bien importante différence qu'il y ait entre la société civile et la société religieuse, c'est que, dans la première, le souverain peut se tromper, de manière que l'infaillibilité qu'on lui accorde n'est qu'une supposition (qui a cependant toutes les forces de la réalité) ; au lieu que le gouvernement spirituel est nécessairement infaillible au pied de la lettre. Car Dieu n'ayant pas voulu confier le gouvernement de son Eglise à des élus d'un ordre supérieur, s'il n'avait pas donné l'infaillibilité aux hommes qui la gouvernent, il n'aurait rien fait ; il aurait fait moins que ce que font les hommes pour perpétuer leurs chétives institutions. Or tous les chrétiens partent du principe que l'institution est divine. Comme elle ne peut manifestement durer que par l'infaillibilité, soutenir que son gouvernement a pu se tromper, c'est très évidemment soutenir qu'elle est divine et qu'elle ne l'est pas.

Que disait votre Photius dans la fameuse protestation qu'il écrivit au neuvième siècle contre la décision du concile de Constantinople ?

« Nous ne connaissons ni Rome, ni Antioche, ni Jérusalem, ni tous les autres juges, quand ils jugent comme ils font en cette assemblée contre le droit de l'équité, contre la raison naturelle et contre les lois de l'Eglise ; nous ne connaissons d'autre autorité que ces lois. »

Que disaient les législateurs calvinistes de l'Angleterre au seizième siècle ?

« L'église de Jérusalem s'est trompée, celle d'Antioche s'est trompée, celle d'Alexandrie s'est trompée, et celle de Rome s'est trompée, même dans les matières de la foi : les conciles généraux ont erré de même ; il n'y a donc de véritable règle que la parole de Dieu. »

Vous voyez, Madame, que le schisme est toujours le même ; il peut bien changer de langue, mais jamais de langage.

Et pour sentir la beauté de son raisonnement, transportez-le dans l'ordre politique ; imaginez des hommes qui disent : Nous ne connaissons ni juges, ni magistrats, ni tribunaux d'aucune espèce, tant qu'ils jugent, comme ils le font souvent, contre les lois de l'empire ; nous ne connaissons d'autres juges que ces lois. — La police s'est trompée, les siéges se sont trompés, le sénat s'est trompé, le Plenum même s'est trompé : il n'y a donc de véritable règle que la parole du législateur. Nous avons un code ; dans toutes les discussions possibles, il suffit de l'ouvrir pour savoir qui a tort ou raison, sans recourir à des juges ignorants, passionnés et faibles comme nous.

Nul homme de bonne foi ne contestera la rigoureuse justesse de cette comparaison.

Ainsi donc le schisme heurte de front les principes les plus évidents de la logique ; il est contraire aux lois fondamentales de tout gouvernement, et ridiculement inexcusable.

Il est bien vrai que, lorsqu'il est consommé, il devient juste et raisonnable aux yeux du révolté. Ah ! je le crois : quand est-ce qu'on a entendu la révolte dire qu'elle a tort ? C'est une contradiction dans les termes ; car du moment où elle dirait j'ai tort, elle ne serait plus révolte.

N'a-t-on pas vu Photius s'adresser au pape Nico-

las I[er], en 869, pour faire confirmer son élection; l'empereur Michel demander à ce même pape des légats pour réformer l'église de Constantinople, et Photius lui-même tâcher encore, après la mort d'Ignace, de séduire Jean VIII pour en obtenir la confirmation qui lui manquait ?

N'a-t-on pas vu le clergé de Constantinople, en corps, recourir au pape Etienne, en 886, reconnaître solennellement sa suprématie, et lui demander, conjointement avec l'empereur Léon, une dispense pour le patriarche Etienne, frère de l'empereur, ordonné par un schismatique ?

N'a-t-on pas vu l'empereur romain Lécapène, qui avait créé son fils Théophile patriarche à l'âge de seize ans, recourir, en 933, au pape Jean XI pour en obtenir les dispenses nécessaires, et lui demander le pallium pour l'église de Constantinople, une fois pour toutes, sans que chaque patriarche fût obligé de le demander à son tour?

N'a-t-on pas vu l'empereur Basile envoyer encore des ambassadeurs, en 1019, au pape, pour en obtenir le titre de patriarche œcuménique à l'égard de tout l'Orient, comme le pape en jouissait sur toute la terre?

Etranges contradictions de l'esprit humain ! Les Grecs reconnaissaient sa souveraineté en lui demandant des grâces, puis ils se séparaient d'elle parce qu'elle leur résistait : c'était la reconnaître en l'abdiquant.

Et prenez bien garde, Madame, qu'en rejetant cette souveraineté, ils n'ont pas osé l'attribuer à d'autres, pas même à leur propre église, si fière et si dominatrice ; de manière que toutes les églises sont demeurées *acéphales*, comme dit l'école, c'est-à-dire sans aucun chef commun qui puisse exercer sur elles une juridiction supérieure pour les main-

tenir dans l'unité, tant la suprématie du pape était incontestable.

Il résulte de ce beau système qu'on veut bien un empire de Russie, mais point d'empereur de Russie; ce qui est tout-à-fait ingénieux.

Plus d'une fois, Madame, il vous sera arrivé comme à moi d'entendre dire dans la société, avec une gravité digne de la plus profonde compassion, que ce n'est point l'église grecque qui s'est séparée de la latine, mais bien celle-ci qui s'est séparée de l'autre.

Autant vaut dire précisément que Paugatchoff ne se révolta point contre Catherine II, mais qu'au contraire Catherine se révolta contre Paugatchoff.

Qu'on accumule toutes les raisons alléguées pour justifier le schisme des Grecs, l'orgueil de l'Église romaine, les abus, les innovations, le despotisme, etc., je donne le défi solennel à toute l'église grecque en corps de m'en citer une seule que je ne tourne sur-le-champ, avec une précision mathémathique, contre Catherine II en faveur de Paugatchoff.

C'en est assez, Madame, si je ne me trompe, pour vous faire comprendre la ridicule fausseté du principe sur lequel repose le schisme; il me reste une tâche encore plus importante, c'est de vous en faire apercevoir les suites funestes, que vous êtes bien éloignée de connaître dans toute leur étendue, comme je le vois par la question que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser.

On ne juge un poison que par ses effets; la vésicule qui recèle le venin de la vipère est fort petite, et le canal qui le verse dans la plaie à travers la dent est presque imperceptible sans la lentille du microscope; cependant la mort y passe commodément. Le monde moral est plein, comme le monde physique, de ces passages imperceptibles par où le mal

s'élance dans le domaine de Dieu, qui est celui de l'ordre. Alors l'orgueil a beau crier : Il n'y a point de mal, tout va bien ; laissons dire l'orgueil, et voyons les choses sans passion. Pour connaître toute l'étendue du désordre, il faut d'abord connaître toute l'excellence de l'ordre qu'il a détruit.

Si vous comparez en masse toutes les églises séparées avec l'Eglise mère, vous serez frappée de la différence : celle-ci se distingue par trois grands caractères qui sautent aux yeux les moins attentifs, *la persuasion, l'autorité, et la fécondité*..

1° La persuasion. La devise éternelle de l'Eglise est le mot du Prophète : « J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé. » Sûre d'elle-même, jamais on ne l'a vue balancer : le doute, comme l'a fort bien dit notre célèbre Huet, n'habite point la cité de Dieu ; et l'on peut faire sur ce point une observation de la plus grande importance, c'est que, dans les communions séparées, ce sont précisément les cœurs les plus droits qui éprouvent le doute et l'inquiétude, tandis que, parmi nous, la foi est toujours en proportion directe de la moralité. Comme rien n'est si contagieux que la persuasion, l'enseignement catholique exerce une force prodigieuse sur l'esprit humain. Animé par sa conscience et par ses succès, le ministère ne dort jamais ; il ne cesse d'enseigner, et, je ne sais comment, son silence même prêche. Brûlant de l'esprit du prosélytisme, on le voit surtout enfanter certains livres extraordinaires qui n'ont rien de dogmatique, rien de contentieux, qui semblent n'appartenir qu'à la simple piété, mais qui sont pleins de je ne sais quel esprit inexplicable, qui pénètre dans le cœur et de là dans l'esprit, au point que ces livres opèrent plus d'effet que ce que les docteurs les plus savants ont produit de plus concluant dans le genre démonstratif.

2° L'autorité. A la fin du sermon sur la montagne (l'un des morceaux de l'Ecriture sainte où le sceau divin est le plus saillant), l'historien sacré ajoute ces mots remarquables : « Or le peuple était ravi de sa doctrine ; car il n'enseignait pas comme ses docteurs, mais comme ayant la puissance. » Examinez la chose de près, Madame, et vous verrez que ce divin législateur a transmis ce privilége (autant du moins que le souffre la nature humaine) au ministère qu'il a établi sur la terre.

Prenez place dans l'auditoire du plus humble curé de campagne ; si vous y avez apporté l'oreille de la conscience, vous sentirez à travers des formes simples, peut-être même grossières, que le ministre est à sa place, et qu'il parle comme ayant la puissance.

Ce caractère est encore un des mieux aperçus par la conscience universelle, qui est infaillible. De là vient que la religion catholique est la seule qui alarme les autres et qui ne soit jamais parfaitement tolérée. Il y a dans cette capitale (1) des prédicateurs arméniens, anglicans, luthériens et calvinistes, bien plus contraires que nous à la foi du pays : qui jamais s'est embarrassé de ce qu'ils disent ? Il en est bien autrement des catholiques ; ils ne peuvent dire un mot ni faire un pas qui ne soit le sujet d'un examen, d'une critique ou d'une précaution ; car toute religion fausse sait qu'elle n'a de véritable ennemie que la vraie.

3° La fécondité. Comment cette religion, qui est fille de Dieu, ne participerait-elle pas à la puissance créatrice ? Considérez-la depuis son établissement, jamais elle n'a cessé d'enfanter. Tantôt elle travaille à étendre ses limites ; aucune peine, aucun danger

(1) Pétersbourg.

ne l'effraie ; elle fait chanter ses hymnes aux Iroquois et aux Japonais, et sans des entraves que lui jettent d'aveugles gouvernements, dont elle se venge en les déclarant sacrés, on ne sait où s'arrêteraient ses entreprises et ses succès : tantôt elle travaille sur elle-même, et s'enrichit chaque jour de nouveaux établissements, tous dirigés à l'extension de la foi et à l'exercice de la charité.

En vous montrant les trois caractères de l'Eglise, j'ai dit ce qui manque aux communions séparées. Je m'arrêterai un instant sur ce point essentiel, en vous montrant d'abord ce qu'elles ont de commun.

La conscience est une lumière si profonde et si éclatante, que l'orgueil même n'a pas la puissance de l'éteindre entièrement. Or, cette conscience enseigne à tous les hommes qu'il serait souverainement déraisonnable de s'arroger le droit de se séparer d'une église quelconque et de refuser ce même droit à une autre. Si le grec a cru avoir de bonnes raisons pour méconnaître la suprématie de Rome dans le onzième siècle, de quel front condamnerait-il le protestant, qui a usé du même droit dans le seizième? de quel front même condamnerait-il son propre frère qui refuserait de croire leur mère commune? Ce sentiment seul frappe de mort toutes les églises séparées, ou ne leur laisse qu'une vaine apparence semblable à celle de ces arbres pourris qui ne vivent plus que par l'écorce. Elles se tolèrent mutuellement, à ce qu'elles disent. Et pourquoi non? Dans le fond cependant ce beau nom de tolérance n'est qu'un synonyme honnête d'indifférence. Jamais depuis leur séparation il ne leur est arrivé de faire des conquêtes, à peine ont-elles osé l'entreprendre ; ou si elles l'ont fait, elles n'ont obtenu que des succès tout à fait

insignifiants. Le ministère dans ces églises n'a pas l'autorité qui lui serait nécessaire pour annoncer la foi aux nations barbares, il n'a pas même celle dont il aurait besoin à l'égard de ses propres ouailles. Et la raison en est simple; car, en s'examinant lui-même, il s'aperçoit, d'une manière plus ou moins claire, qu'il donne prise habituellement au genre de soupçon le plus avilissant, celui de la mauvaise foi dans l'enseignement.

En effet, dès qu'il n'y a point d'autorité infaillible pour tous les chrétiens, toute opinion se trouve renvoyée au jugement particulier.

Or, dans ce cas, quel garant le ministre de la religion a-t-il auprès de ceux qui l'écoutent pour leur certifier qu'il croit réellement ce qu'il enseigne, et quelle force d'ailleurs peut-il avoir auprès d'eux? Il sied mal à des révoltés de prêcher la soumission. Il se tait donc, ou il ne fait que balbutier. Bientôt il s'établit une défiance réciproque entre les enseignants et les enseignés. A la défiance succède le mépris, et insensiblement le ministère est repoussé dans les dernières classes de la société. Il se tranquillise à la place où l'opinion l'a jeté, et les peuples ne tardent point à passer du mépris des docteurs au mépris de la doctrine.

Il peut y avoir dans ce genre des différences en plus et en moins; mais le principe est incontestable: dès qu'il n'y a plus d'unité, il n'y a plus d'ensemble, et toute agrégation se dissout. Il y a bien des églises, mais plus d'Eglise; il y a bien des évêques, mais plus d'épiscopat. Ces mots d'église orientale ou d'église grecque ne signifient rien du tout; il est faux que l'église de Russie appartienne à la grecque. Où est le lien de la coordination? quelle juridiction le patriarche de Constantinople a-t-il sur le sacerdoce russe? L'archevêque d'empire envoyé par

l'empereur de Russie va prendre dans ce moment possession de l'archevêché de Moldavie; le siége de Constantinople ne s'en mêlera aucunement. Si demain le Sultan reprenait la Moldavie, il chasserait l'archevêque et en introduirait un autre. Tous ces évêques, ainsi indépendants d'une autorité commune et étrangers les uns aux autres, tristes jouets de l'autorité temporelle, qui leur commande comme à des soldats, tous ces évêques, dis-je, sentent fort bien dans leurs cœurs ce qu'ils sont, c'est-à-dire rien : et comment les estimerait-on plus qu'ils ne s'estiment eux-mêmes ?

Ainsi donc, Madame, plus de pape, plus de souveraineté; plus de souveraineté, plus d'unité, plus d'autorité; plus d'autorité, plus de foi : je parle en général, considérant seulement l'effet total et définitif. Voilà l'inévitable anathème qui pèse également sur toutes les églises séparées : par où vous voyez, Madame, ce qu'il en est de ces points de différence qui vous paraissent légers.

Mais je laisserais échapper la plus importante considération, si je négligeais de vous laisser apercevoir un autre anathème particulier aux églises simplement schismatiques, et qui méritera toute votre attention. Il vaut bien mieux nier le mystère que d'en abuser; et sous ce point de vue vous êtes de beaucoup inférieurs aux protestants. Les sacrements étant la vie du christianisme et le lien sensible des deux mondes, partout où l'exercice de ces pratiques sacrées ne sera pas accompagné d'un enseignement pur, indépendant et vigoureux, il entraînera d'horribles abus, qui produiront à leur tour une véritable dégradation morale. Je ne veux point fouiller cet ulcère, ni même le découvrir entièrement; je me contente de l'indiquer.

Vous voyez, Madame, à quel point nous pou-

vons être considérés comme professant au fond la même religion ; et moi je crois que vous êtes catholique précisément comme un citoyen de Philadelphie est anglais. Je me félicite cependant de pouvoir terminer cette lettre par la réflexion la plus consolante pour vous et pour moi. Je me hâte de vous la présenter en quelques mots.

Je ne crois pas que, pour un esprit droit tel que le vôtre, il y ait beaucoup de difficulté sur la question principale ; le doute et même l'inquiétude peuvent commencer à la question indiquée à la fin de la lettre qui a produit celle-ci : *Que faut-il faire ?* Or, sous ce point de vue, l'avantage du grec sur le protestant est immense. Ce dernier ne saurait presque excercer son culte sans nier implicitement un dogme fondamental du christianisme : par exemple, lorsqu'il reçoit la communion, il nie la présence réelle ; de manière que, s'il avait eu le bonheur de reconnaître la vérité, sa conscience devrait souffrir excessivement. Mais vous n'êtes pas dans le cas de vous reprocher aucune simulation. Vous croyez ce que nous croyons : c'est un acte que vous pouvez régulariser en y ajoutant le vœu sincère de manger ce pain à la table de saint Pierre. On pourrait imaginer un temps où la conscience se trouverait véritablement embarrassée, mais nous sommes loin de ces épreuves, et dans ce moment je ne puis que vous rappeler la fin de ma lettre à une dame protestante. La modestie, la réserve, et tout ce que nous appelons mesure, étant les caractères distinctifs de votre sexe, il semble que certains partis extrêmes, certaines actions hardies, et, pour ainsi dire, retentissantes, n'appartiennent guère qu'au nôtre. Les femmes ont suffisamment prouvé qu'elles savent être héroïnes quand il le faut, mais les occasions où elles doivent l'être sont heureusement très-

rares. En général le bruit n'est pas votre affaire, car vous ne pouvez pas trop vous donner en spectacle sans affaiblir une opinion dont vous avez besoin. Les devoirs ainsi que les vérités ne peuvent jamais se trouver en opposition réelle; il y a entre eux une certaine subordination qui peut varier avec les circonstances. Quelquefois le martyre est un devoir, et quelquefois la simple confession est une faute : s'il est ordonné de braver la persécution, il est défendu de la provoquer. Enfin, Madame, on ne doit pas tout à l'autorité publique, rien n'est plus incontestable; mais il ne l'est pas moins qu'on lui doit quelque chose. Lorsque Naaman (*IV Rois, ch*, v, 17, 19), général et favori du roi de Syrie, eut abjuré l'idolâtrie entre les mains du prophéte Elisée, il lui dit : « Jamais je ne sacrifierai à un autre Dieu que le » vôtre; mais il y a une chose pour laquelle je vous » supplie de le prier pour votre serviteur. Lorsque » le roi mon seigneur entre dans le temple de Remmon pour adorer, en s'appuyant sur mon bras, » si je m'incline lorsqu'il s'inclinera lui-même, » que le Seigneur me le pardonne. » Le prophète lui répondit : *Allez en paix.*

Agréez, Madame, ces réflexions écrites très à la hâte. J'aurais voulu me resserrer davantage; mais croyez que j'ai bien le droit de vous adresser le mot si connu : *Je n'ai pas eu le temps d'être plus court.*

LETTRES DE FÉNELON

à des personnes protestantes

SUR L'AUTORITÉ DE L'ÉGLISE.

LETTRE PREMIÈRE.

Il n'y a qu'une véritable Eglise; celui qui la cherche sincèrement doit prier beaucoup, et se défier de ses pensées.

Il n'y a qu'une seule vraie religion, et qu'une seule Eglise, épouse de Jésus-Christ : il n'en a voulu qu'une, les hommes ne sont pas en droit d'en faire plusieurs. La religion n'est pas l'ouvrage du raisonnement des hommes; c'est à eux à la recevoir telle qu'elle leur a été donnée d'en haut. Un homme peut raisonner avec un autre homme, mais avec Dieu il n'y a qu'à prier, qu'à s'humilier, qu'à écouter, qu'à se taire, qu'à suivre aveuglément. Ce sacrifice de notre raison est le seul usage que nous puissions faire de notre raison même, qui est faible et bornée. Il faut que tout cède quand la raison suprême décide. Encore une fois Jésus-Christ n'a voulu qu'une seule Eglise et qu'une seule religion; il n'y a donc plus qu'à comparer l'Eglise nouvelle avec l'ancienne, et celle qui livre l'homme à son orgueil en le faisant juge, quoiqu'il soit visiblement incapable de juger, avec celle qui use de l'autorité qui lui est promise par son époux, pour fixer les esprits incertains, pour

guider les ignorants, pour humilier les superbes, et pour les réunir tous.

Je reviens au besoin de prier. C'est la prière qui finirait toutes les disputes. Heureux les hommes que la vanité ne rend point jaloux de leur liberté, qui sont sincèrement neutres entre leur pensée et celle d'autrui, qui se défient de la leur, et qui sont souvent receuillis en silence devant Dieu pour écouter l'esprit de grâce! Dès qu'on a au-dedans de soi cet esprit humble et pacifique, on est bien avancé; on sent d'abord, sans controverse, que c'est dans le sein de l'Eglise catholique qu'on devient petit, et qu'on apprend à mourir à soi pour vivre dans l'indépendance.

LETTRE II.

Nécessité d'une autorité visible pour réunir et fixer tous les esprits.

Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous fasse sentir combien les hommes les plus éclairés ont besoin d'humilier leur esprit sous une autorité visible. Les mystères nous sont proposés pour dompter notre raison et pour la sacrifier à la suprême raison de Dieu. La religion n'est qu'humilité; on n'est digne de la trouver, on ne la pratique même qu'autant qu'on s'abaisse intérieurement, qu'on reconnaît sa faiblesse, et qu'on croit sans comprendre. Quand on entre dans le détail des points contestés, on voit d'abord que nos frères séparés de nous ont voulu justifier leur séparation en nous imputant des erreurs et des idolâtries dont nous sommes infiniment éloignés. Ce

détail démontre l'injustice du schisme et la nécessité de se réunir; mais de plus, il faut toujours revenir au point principal : c'est celui d'une autorité visible qui parle et qui décide pour soumettre, pour réunir et pour fixer tous les esprits dans une même explication des saintes Ecritures; autrement, ce livre divin qui nous a été donné pour nous humilier, ne servirait qu'à nourrir notre vaine curiosité, notre présomption, la jalousie de nos opinions, et l'ardeur des disputes scandaleuses. Il n'y aurait qu'un seul texte des saintes Ecritures, mais il y aurait autant de manières de les expliquer, autant de religions que de têtes. Que dirait-on d'une république qui aurait des lois écrites, mais où tous les particuliers seraient libres de s'élever au-dessus des décisions des magistrats sur la police? Chacun, le livre des lois en main, voudrait corriger les jugements des magistrats, et l'on disputerait au lieu d'obéir; et pendant la dispute, le livre des lois, loin de réunir et de soumettre les esprits, serait lui-même le jouet des vaines subtilités de tous les citoyens. Une telle république serait dans l'état le plus ridicule et le plus déplorable.

Mais comment peut-on croire que Jésus-Christ, ce divin législateur de l'Eglise, l'ait abandonnée à ce désordre que le moins prudent de tous les hommes n'aurait pas manqué de prévoir et de prévenir? Il faut donc une autorité qui vive, qui parle, qui décide, qui explique le texte sacré, et qui soumette tous ceux qui veulent l'expliquer à leur mode. Quand on est présomptueux, on supporte impatiemment le joug de cette autorité; mais dès qu'on le secoue, on tombe dans la licence monstrueuse des opinions, dans la multitude honteuse des religions opposées, et enfin dans cette indifférence entre les sectes qui dégénère en irréligion dans les nations du Nord.

LETTRE III.

Nécessité d'écouter l'Eglise. Plus on travaille à se réformer soi-même, moins on veut réformer l'Eglise.

On ne peut être plus touché, Monsieur, que je le suis, de la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Vous ne sauriez désavouer que Dieu frappe à la porte de votre cœur. Il vous fait sentir qu'il ne doit jamais y avoir qu'une seule Eglise, qu'elle a les promesses de son époux; qu'en vertu de ces promesses, elle nous enseigne toute vérité nécessaire au salut, et qu'elle nous préserve de toute erreur qui nous exclurait du royaume céleste. Il n'y a plus qu'à écouter, qu'à suivre cette Eglise partout où elle sera, sans craindre de s'égarer. C'est en nous écoutant nous-mêmes par curiosité, par présomption, par goût de critique et d'indépendance, que nous tombons dans l'illusion. La séparation est contre l'ordre établi par Jésus-Christ. Voyez les sociétés séparées; elles se vantaient de se séparer pour réformer le culte et pour purifier la religion. Qu'ont-elles fait après tant de disputes scandaleuses et de guerres sanglantes? Elles ont réduit presque tout le Nord à l'incertitude, à l'indifférence, et enfin à l'irréligion. Les branches séparées se sèchent et tombent; la tige, que l'on croyait morte, reverdit; elle porte des fruits abondants.

Si vous voulez une sérieuse réforme, ne la commencez point au dehors, comme les protestants, par une critique âpre et hautaine: tournez-la contre vous-même, humiliez-vous profondément. Défiez-vous de vos faibles lumières, travaillez à mourir à vos goûts naturels; n'écoutez point

les délicatesses de votre amour-propre, rabaissez votre cœur noble, fier et élevé; ne comptez point sur votre courage. Voulez-vous trouver Dieu? rentrez souvent au dedans de vous en silence pour l'y écouter; faites taire votre imagination pour vous occuper de la présence de Dieu, pour lui demander l'accomplissement de vos devoirs et la correction de vos défauts. O l'heureuse et solide réforme! plus vous vous réformerez ainsi, moins vous voudrez réformer l'Eglise. Si le véritable esprit de prière entre dans votre cœur et parvient à le posséder, vous trouverez le trésor enfoui dans la terre, vous goûterez la manne cachée, vous ne craindrez plus de n'être pas pauvre avec votre époux; vous serez incapable de craindre jamais de manquer des vrais biens avec lui, vous sentirez sa toute-puissance, son amour enfin sans cesse occupé de vos besoins. Si vous ne voulez pas m'en croire, essayez-le; vous le verrez: ne manquez point à Dieu, il ne vous manquera jamais. Je prie le maître d'agir au dedans et au dehors pour vous procurer tout dans les bornes du nécessaire. Vous ne serez jamais si riche que quand vous renoncerez aux richesses superflues pour votre salut. Vous ne serez jamais tant honoré que quand vous aurez fait ce sacrifice. Vous n'aurez que la gloire à craindre en cet état.

LETTRE IV.

Exhortation à demeurer ferme parmi les combats à soutenir contre les anciens préjugés et contre les affections de la nature: ces combats seront suivis du plus parfait repos.

Je ne m'étonne nullement de l'état violent où

vous vous trouvez. Le règne de Dieu, dit le Saint-Esprit, souffre violence. On ne renaît point sans douleur. Vous auriez tort si vous ne sentiez pas une extrême peine à quitter tout ce qui vous était le plus cher, et à vous renoncer vous-même. On ne meurt point sans le sentir; mais celui qui vous afflige sera lui-même votre consolateur. La vérité vous délivrera; alors vous serez véritablement libre, vous goûterez la consolation de sacrifier à Dieu vos anciens préjugés.

Il est vrai que la religion catholique vous donnera, contre votre amour-propre, des leçons d'humilité dont vous aurez un peu à souffrir, parce que la religion où vous avez été nourri flattait votre présomption naturelle et vous rendait juge de la parole de Dieu même. Mais vous sentirez la vérité de ces paroles de Jésus-Christ : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez le repos de vos âmes. » Vous trouverez un repos intérieur à vous rabaisser et à vous corriger, que vous n'avez jamais trouvé à vous croire et à vous enorgueillir. Le grand point est de vous accoutumer à vous recueillir, à chercher le royaume de Dieu, qui est en dedans de vous, et à vous taire pour écouter l'esprit de grâce. Il vous montrera les défauts à corriger, et les vertus à acquérir par le principe de l'amour de Dieu.

LETTRE V.

Nécessité d'écouter l'Eglise. Selon la promesse de Jésus-Christ même, la véritable Eglise ne peut jamais tomber dans l'erreur. Tout quitter pour suivre Jésus-Christ.

J'entre de tout mon cœur, Monsieur, dans tou-

tes vos peines, elles doivent être très grandes : que ne voudrais-je point faire et souffrir pour vous les épargner! Mais Dieu ne nous a mis en ce monde que pour y souffrir et pour y mériter le royaume du ciel par notre patience. Heureux ceux que le monde croit malheureux, et qui n'ont point de part à ses vaines joies! Heureux ceux auxquels il est donné d'être attachés à la croix du Fils de Dieu! Cette doctrine est insupportable à l'amour-propre; mais on ne peut en douter sans ébranler la loi chrétienne, et elle devient douce par l'onction de l'amour de Dieu. J'avoue qu'il est facile de parler des croix, et difficile de les porter avec un courage humble et désintéressé; mais que puis-je faire, sinon vous dire les vérités de l'Évangile, comme je voudrais qu'on me les dit dans une épreuve aussi violente que la vôtre. Voici les principales réflexions que je vous prie de faire.

I. Jésus-Christ parle ainsi : « Si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise, qu'il soit pour vous comme un païen et comme un publicain. » Remarquez qu'il ne dit pas : si quelqu'un n'écoute pas l'église de son pays, ou celle d'entre les diverses églises à laquelle il se trouve attaché par sa naissance et par ses préjugés; il ne suppose point plusieurs églises entre lesquelles chacun soit libre de choisir à sa mode. Il n'en suppose qu'une seule, qu'il veut être à jamais son unique épouse. Elle doit être tout ensemble unique, universelle et subsistante dans tous les siècles; elle doit parler à toutes les nations qui sont sous le ciel, et faire entendre sa voix d'un bout de l'univers à l'autre.

Ce n'est point une église invisible et composée des seuls élus, que chacun mette où il lui plaît suivant ses préjugés, et que personne ne puisse montrer au doigt; c'est la cité élevée sur le sommet de la mon-

2**

tagne que tous les peuples voient de loin; chacun sait le lieu où il peut la trouver, la voir et la consulter. Elle décide; elle répond, on l'écoute, on la croit. Malheur à quiconque refuse de lui obéir! Il doit être retranché de la société des enfants de Dieu comme un païen et comme un publicain.

II. Un père terrestre, quoique très imparfait, ne peut souffrir qu'aucun de ses enfants divise sa famille sous prétexte de la réformer selon ses idées : croyez-vous que notre père céleste, qui aime tant l'union, et qui veut que ce soit à cette marque qu'on reconnaisse ses enfants, souffre sans indignation que quelqu'un d'entre eux soit assez présomptueux et assez dénaturé pour diviser sa famille, qu'il a voulu, par le mérite de son propre sang, consommer à jamais dans l'unité? L'époux ne veut qu'une seule épouse; il a horreur de la pluralité. Le schisme, qui fait plusieurs églises, malgré Jésus-Christ, qui n'en veut qu'une seule, est donc le plus grand de tous les crimes : c'est celui de Coré, de Dathan et d'Abiron, qui voulurent partager le sacré ministère. La terre doit engloutir et le feu du ciel consumer ceux qui déchirent l'épouse unique pour en faire plusieurs.

III. En vain nos frères séparés soutiendront que l'ancienne Eglise était tombée en ruine et en désolation par son idòlatrie, en sorte qu'il a fallu en former une autre à sa place. Si l'Eglise visible avait pu être un seul jour trompeuse et idolâtre, Jésus-Christ se serait bien gardé de dire absolument et sans restriction, pour toutes les nations et pour tous les siècles : « Si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise. » Il aurait induit par là ses enfants en erreur. Il n'eût pas manqué de dire tout au contraire : si quelqu'un écoute l'Eglise pendant les siècles d'erreur et d'idolâtrie où elle tombera, qu'il soit pour vous comme

un païen et comme un publicain. Cette défense expresse d'écouter l'Eglise devrait, selon le plan de nos frères séparés, avoir été faite pour presque tous les siècles, puisque de leur propre aveu le monde a été pendant presque tous les siècles, depuis les apôtres jusqu'à la prétendue réforme des protestants, sans avoir aucune autre Eglise que celle qui enseignait, qui administrait les sacrements, qui disait la messe, qui honorait les images et qui priait les saints, comme nous le faisons. Loin de dire : gardez-vous bien d'écouter l'Eglise dans ces siècles d'aveuglement, Jésus-Christ dit au contraire pour tous les jours sans exception, jusqu'à celui où il viendra juger le monde : « Si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise, qu'il soit pour vous comme un païen et comme un publicain. » Il assure ailleurs que cette Église, loin de tomber en idolâtrie et de rendre par là le schisme nécessaire, sera fondée sur la pierre, en sorte que les portes de l'enfer, c'est-à-dire les conseils de l'erreur, ne prévaudront point contre elle. C'est promettre précisément que ce que nos frères prétendent être arrivé, n'arrivera jamais. Jésus-Christ dit encore, en quittant son Eglise naissante pour monter au ciel : « Allez, instruisez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit; et voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. C'est au corps des pasteurs qu'il s'adresse pour leur confier le ministère de l'instruction et de l'administration des sacrements. Il parle d'une Eglise visible, qui a un corps de pasteurs, avec des peuples conduits par eux. Il s'agit d'une Eglise qu'on voit, qu'on entend, qu'on croit, qui enseigne, qui décide, qui baptise.

IV. Enfin, l'événement s'accorde parfaitement avec la promesse de Jésus-Christ. Il avait prédit

que l'ivraie se mêlerait avec le bon grain dans le champ du souverain père de famille : c'est ce qui est arrivé. Il s'est glissé dans l'Eglise des relâchements et des abus dont elle gémit, et qu'elle travaille à réformer; mais la réforme ne doit jamais se faire par la séparation. Au contraire, notre Seigneur crie : Laissez ces deux espèces de grain, savoir, le pur froment et l'ivraie, croître ensemble jusqu'à la moisson, qui est la consommation des siècles, de peur qu'en arrachant le mauvais grain vous ne déraciniez aussi le bon. C'est avec cette patience, ce ménagement, ce zèle pour conserver l'unité, qu'il faut travailler de concert à une douce et pacifique réforme.

Pour la chute de l'Eglise dans l'idolâtrie, Jésus-Christ a répondu qu'elle n'arriverait jamais. Aussi n'est-elle jamais arrivée : l'Eglise n'a jamais adoré du pain; elle n'adore que Jésus-Christ, sur sa parole expresse, prise simplement à la lettre; elle ne connaît aucun autre médiateur que Jésus-Christ : elle prie seulement nos frères du ciel, comme nos frères de la terre, de prier pour nous par notre commun et unique médiateur Jésus-Christ. Elle n'honore les images que comme de simples peintures par rapport aux mystères qu'elles nous présentent. Il est donc clair comme le jour que nos frères séparés ont calomnié l'Eglise pour justifier leur séparation, en l'accusant d'impiété et d'idolâtrie! Si elle n'est ni idolâtre, ni impie, le schisme qu'ils ont fait avec tant d'animosité et de scandale est le crime de Coré, de Dathan et d'Abiron : puisqu'ils refusent d'écouter l'Eglise, avec laquelle Jésus-Christ enseigne tous les jours, chacun d'eux doit être regardé comme un païen et comme un publicain.

V. Ne dites point que vous n'avez pas fait le schisme, que vous le trouvez fait, que vous êtes

bien fâché que vos ancêtres l'aient fait, et que vous ne sauriez le défaire : ne le faites point pour votre personne; c'est tout ce que je vous demande au nom de Jésus-Christ. Ne ratifiez point, ne confirmez point un schisme si injuste et si contraire à la règle de Jésus-Christ.

VI. Si vous voulez voir quelles sont les suites du schisme, jetez les yeux sur les églises de nos frères qui se sont séparés de nous avec tant de hauteur et d'insulte, se vantant d'être les réformateurs du christianisme. Qu'ont-ils réformé ? Pendant que l'Eglise romaine, malgré les faiblesses inséparables de l'humanité, a travaillé depuis plus d'un siècle à une sérieuse réforme du clergé et des peuples, les églises protestantes, semblables à des branches arrachées de leur tige, n'ont fait que se dessécher visiblement. Qu'en reste-t-il dans tout le Nord? sinon une multitude monstrueuse de sectes opposées ? Que voit-on de tous côtés ? Une curiosité effrénée, une présomption que rien n'arrête, une incertitude qui ébranle tous les fondements du christianisme même, une tolérance qui tombe, sous prétexte de paix, dans l'indifférence de religion et dans l'irréligion la plus incurable.

VII. Nous ne sommes points parfaits, je l'avoue et je vous en avertis; mais nous gémissons de ne ne l'être pas. Vous verrez parmi nous des scandales; mais nous les condamnons, et nous désirons de les corriger. Il y en a eu jusque dans la plus pure antiquité : faut-il s'étonner qu'il en paraisse encore dans ces derniers siècles ? Mais si vous trouvez dans notre très nombreuse Eglise beaucop de chrétiens qui n'en ont que le nom et qui la déshonorent, vous y trouverez pour votre consolation des âmes recueillies, simples, mortes à elles-mêmes, qui sont détachées non seulement des vices grossiers, mais encore des plus

subtiles imperfections; qui vivent de foi et d'oraison, dont toute la conversation est déjà au ciel; qui usent du monde comme n'en usant point, et qui sont jalouses contre leur amour-propre, pour donner tout à l'amour de Dieu. Si vous ne voulez pas me croire, essayez-le avec confiance en Dieu; venez, goûtez, et voyez combien le Seigneur est doux.

VIII. J'avoue que vous avez un très rigoureux sacrifice à faire; mais écoutez Jésus-Christ: « Celui, dit-il (1), qui aime son père et sa mère plus que moi n'est pas digne de moi. » Voudriez-vous vous rendre indigne de Jésus-Christ pour contenter votre famille! Voudriez-vous faire comme ce jeune homme qui, après avoir cru en Jésus-Christ et avoir été aimé de lui, l'abandonna triste et découragé, parce que Jésus-Christ lui proposa de renoncer à ses richesses! La chair et le sang ne révèlent point ce sacrifice; il n'y a que la grâce qui puisse l'inspirer. Ecoutez encore la vérité même: « Celui qui hait son âme, c'est-à-dire sa vie, pour ce monde, la sauve pour l'éternité (2). » Voudriez-vous préférer une vie si courte, si fragile, si épineuse, au royaume de Dieu, qui est déjà si proche de vous? Les martyrs ont souffert la mort pour la vérité: refuseriez-vous de souffrir pour elle les douces croix d'une vie frugale et retirée? Les tourments des martyrs n'étaient-ils pas plus terribles que les peines qui sont attachées à la vertu, et que l'espérance du ciel adoucit? Après tout, que sacrifieriez-vous à Dieu? Les délicatesses d'une vie molle, les vanités mondaines, les ragoûts de l'amour-propre qui se tournent en peines et en remords. Abandonnez-vous sans réserve à Dieu, et il ne vous abandonnera jamais: cherchez par pré-

(1) Matth., v. 37.
(2) Joan., XII, 27.

férence son royaume, et les secours temporels vous viendront par surcroît; souvenez-vous qu'un pain descendu du ciel a nourri pendant quarante ans au désert le peuple de Dieu. Les oiseaux du ciel ne sèment ni ne moissonnent; Dieu en a eu soin : vous oubliera-t-il? Quand même, dit Dieu (1), une mère oublierait son fils unique, le fruit de ses entrailles, pour moi je ne vous oublierai jamais. Vous avez des parents et des amis qui vous procurent un asile; vous avez assez de courage pour vous contenter de peu; vous n'aurez que la gloire à craindre dans un si courageux sacrifice. Enfin souvenez-vous que nous avons été enrichis, comme dit l'Apôtre, de la pauvreté de Jésus-Christ.

Oserai-je ajouter que, s'il m'était permis, je donnerais tout ce que j'ai, et qui n'est pas plus à moi qu'à vous, pour assurer en vous l'ouvrage de celui à qui tout appartient.

Je suis, Monsieur, avec un zèle et un respect à toute épreuve, Votre, etc.

(1) Isaïe., XLIX, 15.

PROFESSION DE FOI

DRESSÉE

PAR Mgr L'ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,

ET SIGNÉE PAR M***

A qui les cinq lettres précédentes avaient été adressées.

I. Je déclare qu'après avoir prié, lu et examiné, je me suis déterminé à vivre et à mourir dans le sein de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, où nous avons toujours cru que nos ancêtres faisaient leur salut avant la séparation qui a été faite sous le nom de réforme. C'est une Eglise visible, qui comprend, outre les élus qui sont inconnus ici-bas, tous ceux qui font profession de christianisme dans cette société. Elle est l'Eglise de tous les temps, depuis les apôtres jusqu'à nous ; c'est elle qui nous a conservé le sacré dépôt des Ecritures et le baptême ; c'est elle qui a sa succession non interrompue des pasteurs depuis Jésus-Christ jusqu'à notre temps ; c'est elle qui est répandue dans toutes les nations connues de la terre. J'embrasse toute sa doctrine, et je m'attache à son culte.

II. Je crois que cette Eglise est l'unique épouse du Fils de Dieu. Autant que l'Evangile m'apprend à me défier de moi-même, à être humble et docile, soumis aux pasteurs, parce que *celui qui les écoute*

écoute Jésus-Christ même, autant suis-je assuré par les promesses que cette Eglise ne se trompera jamais. Quiconque refuse de l'écouter et de la croire doit être regardé *comme un païen et comme un publicain*. Elle est fondée *sur la pierre, et les portes de l'enfer*, qui sont les conseils de l'erreur, *ne prévaudront jamais contre elle*. Jésus-Christ sera avec le corps visible de ses pasteurs, *enseignant* la doctrine qu'ils enseignent, *baptisant*, c'est-à-dire, administrant les sacrements qu'ils administrent, *tous les jours* sans aucune interruption *jusqu'à la consommation des siècles*. Voilà ce qui me persuade que cette Eglise, qui est la seule qu'on trouve dans tous les siècles, a conservé, malgré *les portes de l'enfer*, une doctrine saine et un culte pur, puisque Jésus-Christ ne cessera jamais un seul jour d'enseigner et de baptiser avec elle.

III. De là je conclus que cette Eglise n'a jamais pu *tomber en ruine et désolation* par l'idolâtrie, puisque si cette ruine était arrivée, les promesses de la Vérité même se trouveraient fausses ; *les portes de l'enfer* auraient *prévalu*, et Jésus-Christ n'aurait point continué d'enseigner et de baptiser avec une église idolâtre.

IV. Je crois qu'il ne peut arriver aucun cas où il soit permis de se séparer de cette Eglise ; la preuve en est claire comme le jour, dès qu'on a compris l'étendue des promesses. Jésus-Christ ne veut avoir qu'une seule épouse, toujours fidèle et toujours indivisible. De quel droit ferions-nous plusieurs églises, nous qui savons qu'il n'en a voulu qu'une seule, et qu'il a demandé à son Père qu'elle fût *une et consommée en unité*, comme il est avec son Père même ? N'est-ce pas une témérité sacrilége que d'entreprendre de diviser l'épouse que l'époux a voulu rendre indivisible ? Peut-on, pour justifier la

séparation, accuser cette Eglise d'idolâtrie, elle dont il est dit par le Saint-Esprit même que *les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle* ; que Jésus-Christ sera *tous les jours* sans aucune interruption, *enseignant et baptisant avec elle jusqu'à la consommation des siècles ; que quiconque ne l'écoutera point* avec docilité *doit être regardé comme un païen et comme un publicain*, c'est-à-dire comme un impie et comme un idolâtre, comme un homme indigne de la société des enfants de Dieu ; que cette Eglise est *la colonne et l'appui de la vérité* ; qu'enfin elle n'a ni ride ni tache ? Une église superstitieuse et idolâtre pourrait-elle être *sans ride et sans tache* aux yeux de son époux ? Il est donc vrai, par les promesses, que l'Eglise ne peut jamais tomber ni dans l'idolâtrie ni dans l'erreur contre la foi ; et par conséquent il ne peut jamais arriver aucune cause légitime de nous séparer d'elle.

V. Je crois qu'il n'appartient point à chaque particulier d'expliquer le texte sacré de l'Ecriture selon son propre sens, indépendamment de l'Eglise. Comme c'est à elle que Dieu a confié ce texte pour nous le distribuer selon nos dispositions, c'est à elle à nous en apprendre le vrai sens. La même autorité qui nous assure que ces livres sont divins, nous assure aussi de l'interprétation qu'on doit leur donner ; autrement chacun ferait dire à l'Ecriture tout ce qu'il s'imaginerait y trouver par ses préventions ; et les hommes, avec un seul livre divin, feraient autant de religions qu'ils inventeraient de vaines subtilités pour l'expliquer. Tel est le malheureux fruit de la réforme prétendue. Je ne sais combien de sectes trouvent les doctrines les plus opposées dans les mêmes passages. La vraie religion ne peut être trouvée et mise en pratique que par une humble défiance de nos faibles lumières. Qu'y a-t-il de plus

orgueilleux que de fonder le choix de sa religion sur ce qu'on présume d'entendre mieux l'Ecriture que cette Eglise de qui on la tient ? Qu'y a-t-il de plus superbe que de vouloir juger de l'Eglise par son propre sens sur le texte de l'Ecriture, au lieu que nous devons juger du sens de l'Ecriture par l'autorité de cette Eglise qui nous la donne et qui nous l'explique.

VI. Je crois que Jésus-Christ n'a point laissé son Eglise dépourvue de ce qui est nécessaire pour garder quelque subordination dans toute société réglée, je veux dire un chef visible qui soit le premier de tous les pasteurs, qui préside parmi eux, et qui soit le centre de l'unité catholique, en sorte que tous les membres demeurent unis et subordonnés à ce chef. C'est le successeur de saint Pierre, remplissant sa chaire à Rome, que je reconnais pour être ce pasteur principal, suivant cette parole de Jésus-Christ : *Tu es Pierre, et c'est sur cette pierre que je bâtirai mon Eglise.* Je sais que toute la sainte antiquité a regardé ces paroles non comme bornées à la personne de saint Pierre, qui devait mourir bientôt, mais comme étendue à ses successeurs, qui doivent perpétuer cet ordre si nécessaire, et servir de pierre fondamentale pour l'unité jusqu'à la fin des siècles.

VII. Je crois que quand on aperçoit des abus, des superstitions et des scandales dans cette Eglise, on doit se souvenir que cette Eglise naissante même n'était pas exempte de cet inconvénient ; que les sectes qui ont prétendu établir la réforme souffrent tous les jours l'ignorance, les abus grossiers, les vices contagieux, et qu'elles tolèrent les erreurs les plus énormes sur la religion. Il faut, selon la parole de Jésus-Christ, laisser croître le mauvais grain avec le bon, de peur qu'on n'arrache le bon et le mau-

vais ; il faut souffrir l'un pour conserver l'autre *jusqu'à la moisson*. Souvent une critique âpre et hautaine, un zèle amer, une prévention contre l'Eglise nous grossit les objets : il fallait demeurer en esprit de paix et de charité dans le sein de l'ancienne Eglise pour l'aider à faire une réforme modérée. Quand on se sépare d'elle, on veut la combattre et non la réformer. La réforme la plus pressée est celle de corriger la présomption des réformateurs, qui veulent être les juges de l'Eglise et de l'Ecriture par leur propre sens, pour corriger tout à leur mode. Pour moi je ne veux me mêler que de la réforme de ma personne pour m'humilier et me corriger de mes défauts ; je laisse à l'Eglise le soin de réformer les abus dont je ne suis pas responsable. Je comprends même qu'elle ne peut le faire que peu à peu, et qu'elle est toujours à recommencer.

VIII. Je ne saurais craindre aucun reproche de Jésus-Christ au jour du jugement, pour avoir pris avec une religieuse simplicité, selon la tradition de l'Eglise, les paroles par lesquelles le Sauveur a institué l'Eucharistie. Que Luther fasse dire à Jésus-Christ : *Ceci est du pain où mon corps se trouve caché*; que Calvin lui fasse dire : *Ceci est la propre substance de mon corps, qu'on recevra, quoiqu'elle n'y soit point, et que ce ne soit que du pain*; que Zwingle lui fasse dire : *Ceci n'est point mon corps, et ce n'en est que la figure* : pour moi je ne veux rien faire dire à Jésus-Christ; je me borne à croire que *ceci*, c'est-à-dire ce qui était du pain, n'est plus ce qu'il était, et que la parole sainte, puissante, du Fils de Dieu, qui fait ce qu'elle dit, a changé la substance de ce pain en celle du corps de Jésus-Christ rompu sur la croix, et de son sang répandu pour notre salut. Les dons de l'amour divin sont réels : comme le Fils a pris par son incarnation une chaire réelle, et

non en figure, de même il nous a donné réellement et non en simple figure, cette même chair dans l'Eucharistie. La loi nouvelle réalise les dons qui n'étaient qu'en figure dans l'ancienne loi ; c'est ainsi que l'Eucharistie est plus précieuse et plus salutaire même que ce pain miraculeux qu'on nomme la *manne*.

IX. Luther peut donner une contorsion aux paroles de Jésus-Christ pour lui faire dire : *Ceci contiendra mon corps au seul moment que vous le mangerez :* pour moi je ne veux point restreindre les paroles générales et absolues du Sauveur. Il a dit sans restriction : *Ceci est mon corps :* qu'on le mange ou qu'on ne le mange point, sa parole demeure vraie à la lettre. Qu'y a-t-il de plus odieux que d'attaquer l'ancienne Eglise, de lui faire un crime d'avoir pris religieusement et à la lettre les paroles de Jésus-Christ dans l'institution de ce sacrement ?

X. L'Eglise naissante, qui accomplissait les prophéties pour la gloire et pour le règne de Jésus-Christ, donnait l'Eucharistie aux petits enfants sous la seule espèce du vin ; elle la donnait souvent aux absents pendant les persécutions, et aux mourants, sous la seule espèce du pain. Faut-il s'en étonner ? Les protestants, qui n'admettent dans l'Eucharistie que du pain, figure du corps, et que du vin, figure du sang de Jésus-Christ, peuvent souffrir avec impatience qu'on ne leur laisse que l'une des deux figures et qu'on les prive de l'autre ; c'est retrancher la moitié des figures et du sacrement qu'elles composent. Mais cette sainte antiquité, qui avait, comme les catholiques de nos jours, des idées de réalité sur ce mystère, ne craignait point de donner indifféremment l'Eucharistie sous les deux espèces, ou sous l'une des deux seulement. Jésus-Christ *res-*

suscité d'entre les morts ne meurt plus, dit l'apôtre ; son corps immortel ne peut plus être séparé de son sang. La séparation des deux espèces n'est faite que pour représenter dans le sacrifice la séparation violente qui fut faite de cette chair et de ce sang pour nous sur la croix. D'ailleurs nous savons que la chair, maintenant inséparable du sang, est avec lui sous l'espèce du pain, et que le sang, inséparable de la chair, est avec elle sous l'espèce du vin. Pouvons-nous craindre d'être privés de quelque fruit de ce sacrement quand nous recevons sous une seule espèce Jésus-Christ tout entier, lui qui est l'unique source de toutes les grâces ? Que craignons-nous, puisque nous imitons l'Eglise naissante, qui accomplissait si glorieusement les promesses de son époux ?

XI. Je crois que l'oblation et la manducation de Jésus-Christ dans l'Eucharistie est un vrai, propre et propitiatoire sacrifice. J'entends l'apôtre qui dit : *Nous avons un autel, duquel n'ont pas le pouvoir de manger ceux qui servent au tabernacle judaïque.* Voilà un autel et une victime qu'on mange sous la loi nouvelle. Il est vrai que c'est précisément la victime qui a été liée sur la croix ; il est vrai que c'est la même et unique oblation par laquelle la victime se présente à jamais à son Père en notre faveur, soit qu'elle le fasse elle seule dans le sanctuaire céleste, soit qu'elle le fasse ici-bas par les mains des prêtres ; mais l'Eucharistie y ajoute la manducation réelle de la victime, ce qui est d'un prix infini en soi. C'est ce que l'Eglise a toujours nommé le sacrifice de l'autel.

XII. Jésus-Christ a donné à ses ministres la puissance *de lier et de délier* les pécheurs, en sorte que tous les péchés qu'ils remettent ici-bas seront remis au ciel, et que tous ceux qu'ils retiendront se-

ront retenus. Cette rémission n'est pas moins nécessaire pour les péchés secretsque pour les péchés publics; les premiers sont souvent encore plus énormes. Les ministres de Jésus-Christ peuvent-ils juger s'il faut les remettre ou les retenir, si le pécheur ne les déclare pas en public ou du moins en secret? La confession secrète n'est donc qu'un adoucissement par rapport à la nécessité de soumettre les péchés au jugement des ministres de Jésus-Christ. De là vient que cette règle a toujours été observée par l'Eglise avec tant de fruits : plus elle est humiliante, plus elle est salutaire. Eh! de quoi avons-nous besoin dans la pénitence, sinon de confondre notre orgueil, qui est la source de tous nos péchés? Qu'y a-t-il de plus efficace que ce remède pour nous corriger? Peut-on croire que Jésus-Christ nous a laissé manquer d'un remède si nécessaire, et que les hommes l'ont suppléé par leur industrie? Peut-on imaginer qu'une discipline si capable de révolter l'orgueil et d'irriter l'amour-propre, ne soit qu'une invention humaine?

XIII. Je n'ai aucune peine à admettre avec l'Eglise sept sacrements. Je comprends qu'un sacrement est un signe ou une cérémonie instituée par l'autorité divine, et à laquelle quelque grâce est attachée. Pourquoi refuserais-je de croire sur une autorité si décisive : 1° que nous sommes purifiés du péché originel dans le baptême, et que d'enfants corrompus du vieil homme nous devenons les enfants de l'homme nouveau, qui est Jésus-Christ; 2° que nous sommes affermis en lui par la confirmation, pour ne rougir jamais de son Evangile, et pour porter patiemment la croix du nom chrétien; 3° que la rémission de nos péchés nous est donnée au nom de Jésus-Christ quand nous les confessons en esprit de pénitence; 4° que Jésus-Christ dans

l'Eucharistie est le pain descendu du ciel pour donner la vie au monde; 5° que l'extrême-onction, comme saint Jacques l'enseigne, efface les péchés et fortifie contre les tentations du dernier combat; 6° qu'il y a, comme saint Paul le dit à Timothée, une grâce attachée au ministère qui est confié aux pasteurs par l'imposition des mains; 7° que l'assistance et la bénédiction de l'Eglise répand une grâce dans le mariage pour unir en Jésus-Christ les deux époux, malgré *les tribulations de la chair*, et pour préparer une postérité chrétienne?

XIV. Je vois, par l'histoire des Machabées, que la prière pour les morts était un usage solennel dans la Synagogue longtemps avant Jésus-Christ; je vois qu'elle a été continuée par l'Eglise chrétienne dès ses commencements les plus purs. Cette prière ne peut pas être faite en vain ni d'une façon aveugle; l'Eglise, en demandant le soulagement des fidèles, suppose visiblement qu'ils sont dans quelque peine dont ils peuvent être soulagés par son intercession. C'est, dit saint Augustin, qu'il y a des chrétiens qui n'ont pas vécu assez mal pour être exclus du royaume du ciel, ni assez bien pour y entrer d'abord, parce que *rien n'y entre avec la moindre tache;* ils ont besoin d'expier certains péchés qui ne sont *point à la mort*. Ce pénible retardement de leur bonheur est un purgatoire où ils passent *comme par le feu :* l'Eglise a toujours cru que ses prières peuvent contribuer à leur soulagement et à l'avancement de leur repos. Peut-on refuser à l'épouse du Fils de Dieu de s'unir à elle dans une si pieuse demande?

XV. L'Eglise nous invite à prier nos frères qui sont déjà au ciel, comme ceux qui sont encore sur la terre, afin qu'ils prient pour nous par Jésus-Christ, notre commun et unique médiateur. Dieu

lui-même, qui pouvait accorder immédiatement leur pardon aux amis de Job, sur leur demande immédiate, les assujétit à le demander par l'entremise de Job, qu'ils avaient condamné. C'est ainsi que Dieu nous accorde, en faveur des prières pures des saints, qui sont ses amis, ce qu'il ne nous accorderait peut-être pas sur nos seules prières, moins dignes de lui. Si nous ne blessons point notre unique médiateur en demandant les prières des hommes pécheurs et exposés aux tentations de ce pèlerinage, à combien plus forte raison devons-nous unir nos prières à celles de l'Eglise pour obtenir les suffrages de la Mère de Dieu et des autres saints, qui voient Dieu face à face, et qui sont impeccables à jamais dans son sein!

XVI. L'Eglise, dès les premiers temps, a honoré les tombeaux des martyrs, où elle allait chanter leur victoire et offrir le sang de l'Agneau, pour lequel ils avaient répandu le leur; elle conservait précieusement leurs reliques, et ces reliques faisaient une infinité de miracles, comme nous l'apprenons des anciens Pères. Peut-on craindre la superstition en imitant par un culte si pur l'antiquité la plus éclairée?

XVII. L'Ecriture a dit, il est vrai : *Vous ne ferez point d'images taillées;* mais elle ajoute aussitôt, *pour les servir*, c'est-à-dire pour les adorer. D'ailleurs il y avait des images dans le temple et jusque sur l'arche. A Dieu ne plaise que nous adorions les images comme des divinités! Nous ne les servons pas; au contraire, nous nous en servons. Elles ne sont que de simples représentations des visions miraculeuses de l'Ecriture, des actions de Jésus-Christ et des saints. Si elles sont gâtées ou indécentes, nous les brisons sans scrupule. Les images instruisent les ignorants et souvent les personnes

les mieux instruites ; elles mettent les mystères du salut comme devant nos yeux : pourquoi refuserions-nous de nous unir à l'Eglise dans une pratique si ancienne, si pure, si exempte d'idolâtrie, si dégagée des superstitions populaires, qu'on tâche d'en écarter : enfin si propre à nourrir la piété des fidèles ?

XVIII. L'Eglise a établi par ses canons des pénitences longues et rigoureuses pour la réparation des divers péchés ; ne peut-elle pas, quand elle le juge à propos, dispenser ses enfants d'une partie de cette rigueur quand elle les trouve humbles, dociles et touchés du désir d'une sincère conversion ? C'est ce qu'on nomme *indulgence*. L'Eglise ne peut-elle pas user de cette condescendance sans flatter la mollesse des pécheurs impénitents, et sans les dispenser de la pénitence évangélique ? Ne doit-on pas même croire que, quand l'épouse prie l'époux céleste pour ceux qui n'ont pas accompli dans leur sincère conversion toutes les œuvres de la pénitence convenables, une intercession si pure doit sans doute opérer beaucoup en faveur de ces âmes ? De tels suffrages sont précieux ; les abus qu'on peut faire en ce genre, malgré l'Eglise, ne diminuent point cette vérité.

XIX. Je renonce à toute société qui est séparée de cette Eglise, dans laquelle je veux vivre et mourir ; je me sépare de tous ceux qui rejettent sa doctrine et son culte ; je prie Dieu qu'il les éclaire et qu'il les touche, afin qu'il ne se fasse d'eux et de nous *qu'un seul troupeau sous un seul pasteur*. Est-il permis à un fils de diviser toute la famille ou d'en soulever une partie contre l'intention du père commun, qui a voulu les tenir inséparablement unies ? Que si cette division d'une simple famille est si criminelle, à combien plus

forte raison les novateurs sont-ils coupables quand ils divisent, malgré le Père céleste, l'Église, qui est sa famille, en séduisant les peuples, et en leur promettant qu'ils entendront mieux l'Ecriture que le corps des pasteurs auxquels les promesses ont été faites !

XX. Je promets de suivre avec une vraie soumission de cœur toutes les décisions que cette Eglise a faites et qu'elle pourra faire pour la conservation de la foi. Ainsi, que Dieu me soit en aide et ses saints Evangiles.

LETTRE VI.

Qu'il faut chercher la vérité avec simplicité et défiance de soi-même.

Cambrai, 11 septembre 1708.

Je suis fort aise, Monsieur, d'apprendre par vous-même avec quelle application vous avez cherché la vérité, malgré vos anciennes préventions. Cette droiture vous attirera de grandes bénédictions : rien n'est si important que la simplicité et la sincère défiance de son propre esprit.

Si chacun était occupé de la prière, du recueillement, du mépris de soi-même, et du renoncement à une vaine réputation d'esprit et de science, toutes les disputes seraient bientôt apaisées. Jésus-Christ disait aux Juifs : « Comment pouvez-vous croire, vous qui recevez de la gloire les uns des autres, et qui ne cherchez point la gloire qui vient de Dieu seul ? » Il ajoute : « Si quelqu'un veut faire la vo-

lonté de celui qui m'a envoyé, il connaîtra sur la doctrine si elle est de Dieu, ou si je parle de moi-même. »

Ainsi ceux qui éblouissent, qui séduisent, qui s'égarent eux-mêmes, ne tombent dans ce malheur que faute de chercher la volonté de Dieu avec un cœur humble et soumis à l'Eglise ; l'hérésie ne les séduit qu'à cause qu'elle les trouve vains, curieux, présomptueux, dissipés. Il n'y a que le défaut de recueillement et d'abnégation de soi-même qui prépare des hommes contentieux pour former les partis des novateurs et les hérésies.

C'est sur ce fondement que saint Cyprien dit que personne ne croie que les bons peuvent se retirer de l'Eglise. Le vent n'enlève point le bon grain, et la tempête n'arrache point un arbre solidement enraciné ; c'est la paille légère que le vent emporte : c'est ainsi que les fidèles sont éprouvés et que les infidèles sont découverts ; c'est ainsi qu'avant même le jour du jugement, il se fait ici une séparation des justes d'avec les injustes, et que le bon grain est séparé d'avec la paille. C'est ce que l'expérience montre sensiblement. Quels hommes font les schismes et les hérésies ? Ce sont des hommes savants, curieux, critiques, pleins de leurs talents, animés par un zèle âpre et pharisaïque pour la réforme, dédaigneux, indociles et impérieux. Ils peuvent avoir une régularité de mœurs, un courage raide et hautain, un zèle amer contre les abus, une application sans relâche à l'étude et à la discipline ; mais vous n'y trouverez ni douceur, ni support du prochain, ni patience, ni humilité, ni vraie oraison.

« O Père, Seigneur du ciel et de la terre ! s'écrie Jésus-Christ, je vous rends gloire de ce que vous avez caché ces choses aux sages et aux prudents, et que vous les avez révélées aux petits ! » Il dit

encore : « S'il y a des enfants de paix, c'est sur eux que votre paix reposera. »

Je suis, Monsieur, très sincèrement tout à vous.

LETTRE VII.

Nécessité de rendre au plus tôt à la véritable Eglise la soumission qui lui est due; avoir en horreur cette réforme sèche et hautaine qui rompt l'unité sous prétexte de remédier aux abus; marcher dans la voie de la pure foi, qui porte à l'humilité et à la défiance de soi-même.

Il est vrai, Monsieur, que j'allai à Bruxelles l'automne dernier; mais ce voyage fut si imprévu et si précipité, que je n'aurais pu vous en avertir à temps. Dieu sait quelle joie j'aurais eue de vous voir et de vous entretenir!

Je ne connais point assez les éditions de saint François de Sales pour pouvoir dire quelle est la meilleure : il y en a un grand nombre; il faudrait se donner la patience de les comparer toutes en détail, et de choisir sur chaque morceau celle qui se trouverait la plus complète et la plus exacte. Vous savez qu'il y a dans l'ancienne édition de Lyon un 18ᵉ entretien qui n'est pas ailleurs. Je suis ravi de voir que vous aimez tant ce bon saint. Si les protestants le lisaient, il leur ôterait peu à peu leurs préventions contre l'Eglise romaine. Sans raisonner, il instruit plus que tous les savants qui raisonnent; on goûte en lui la *bénignité* du Sauveur, la *douceur* et la *modestie* de Jésus-Christ. Il fait sentir que l'Eglise qui porte de tels saints n'est pas

stérile, et qu'elle est encore, selon la promesse, pleine de l'esprit des premiers siècles.

L'estime et l'amitié que j'ai pour vous, Monsieur, m'engagent à demander souvent deux choses à Dieu; souffrez que je vous le dise ici : la première est qu'il vous fasse la grâce de rendre à la véritable Eglise visible ce qui lui est dû. Ce n'est pas assez de l'aimer, de l'estimer dans votre cœur, de ne point lui imputer les excès que d'autres lui imputent, et de trouver de la consolation à participer à son culte quand vous le pouvez; il n'a jamais été permis de sortir de son sein si elle n'est pas idolâtre, et il n'est pas permis de retarder à y entrer si cette idolâtrie est imaginaire. L'esprit du Sauveur est un esprit de paix, d'amour et d'union ; il a voulu que les siens fussent consommés dans l'unité : il ne s'est pas contenté d'une unité intérieure et invisible; il a voulu une unité intérieure et extérieure tout ensemble, en sorte que ce fût à ce signe visible qu'on reconnût ses vrais *disciples* (Joan. XIII, 35). Ainsi, malheur à ceux qui se *séparent* ou qui demeurent séparés de la tige qui porte la sève dans toutes les branches! Malheur à ceux qui partagent en deux ou qui laissent dans la division ce que Jésus-Christ a voulu faire un!

Remarquez, s'il vous plaît, que les plus grands saints, et les écrivains de la vie intérieure qui ont eu les plus touchantes marques de l'esprit et de la grâce, étaient, comme saint François de Sales, dans la communion romaine, et prêts à mourir plutôt que d'en sortir. Les âmes humbles et pacifiques, qui ne vivent que de recueillement et d'amour, sont toujours petites à leurs propres yeux et ennemies de la contradiction. Elles sont bien éloignées de s'élever contre le corps des pasteurs, de décider, de condamner, de dire des injures, comme Luther

et Calvin en ont dit d'innombrables : leur style n'a rien n'âcre, ni de piquant, ni de dédaigneux. Ils n'entreprennent point une réforme sèche, critique et hautaine, qui aille à rompre l'unité et à soutenir que l'époux a répudié l'épouse. S'ils voient quelques abus ou quelques superstitions dans les particuliers, ils en gémissent avec douceur : et le gémissement de la colombe est toujours discret et modeste ; elle ne gémit que par un amour tendre et sensible. Alors de telles âmes gémissent en secret avec l'épouse, loin de pousser des cris scandaleux contre elle ; elles n'élèvent jamais leurs voix dans des disputes présomptueuses ; elles ne disent point que l'Eglise s'est trompée pendant divers siècles sur le sens de l'Ecriture, et qu'elles ne craignent point de se tromper en expliquant le texte sacré contre la décision de cette ancienne Eglise : au contraire, ces âmes sont dociles et toujours prêtes à croire qu'elles se trompent ; leur cœur n'est qu'*amour et obéissance*. Les dons intérieurs, loin de leur inspirer une élévation superbe et un sentiment d'indépendance, ne vont qu'à les anéantir, qu'à les rendre plus souples et plus défiantes d'elles-mêmes, qu'à leur faire mieux sentir leurs ténèbres et leur impuissance, enfin qu'à les désapproprier davantage de leurs pensées. Oh ! combien ont-elles horreur du *zèle amer* et de tous les *combats de paroles !* Au lieu de la dispute, elles emploient l'insinuation, la patience et l'édification ; au lieu de parler de Dieu aux hommes, elles parlent des hommes à Dieu, afin qu'il les touche, qu'il les persuade, et qu'il fasse en eux ce que nul autre n'a pu faire. L'oraison supprime toutes les disputes ; dans la véritable oraison, personne n'abonde en son sens, chacun fait taire sa propre raison : c'est l'esprit d'oraison qui est l'âme de tout le corps des fidèles ; c'est cet esprit unique

et commun qui réunirait bientôt à l'Eglise mère toutes les sectes si chacun, au lieu de disputer, se livrait au recueillement. D'un côté voyez la pure spiritualité de saint François de Sales ; de l'autre voyez ses principes sur l'Eglise dans ses controverses : c'est le même saint qui parle avec l'onction du même esprit de vérité dans les deux sortes d'écrits. Tels sont ces aimables saints qui ont été nourris et perfectionnés dans le sein de l'Eglise mère. Ne voulez-vous pas être de leur communion et aimer comme eux la mère qu'ils ont si tendrement aimée? Il faut devenir comme eux simple et petit enfant pour sucer le lait de ses mamelles. Le lait qui coule, c'est l'esprit d'amour et d'oraison ; l'esprit d'oraison et l'esprit d'unité sont la même chose. Cherchez tant qu'il vous plaira hors de cette sainte unité ; vous n'y trouverez guère que des cœurs hautains, contentieux et desséchés ; vous y trouverez des docteurs secs et éblouis de leur science, qui languissent sur des questions sans fin, et qui s'évaporent dans leurs propres pensées ; vous y trouverez des pratiques exactes et sévères en certains points de discipline ; vous y trouverez l'horreur de certains vices grossiers ; vous y trouverez une attention curieuse au sermon, et un chant de psaumes qui excite l'imagination, avec des prières où les paroles, arrangées et multipliées, frappent les auditeurs : mais vous n'y trouverez point cette oraison tout intérieure qui a fait chez nous tant de grands saints. Il est vrai que vous remarquerez chez nous beaucoup de docteurs vides de Dieu et pleins d'eux-mêmes, beaucoup d'ignorance et même de superstition dans les peuples ; mais la vraie Eglise n'est pas exempte de scandales. Il faut laisser croître le mauvais grain avec le bon *jusqu'à la moisson*, de peur qu'une réforme témé-

raire n'arrache le bon grain avec le mauvais, et qu'elle ne ravage au lieu de réformer. La vraie Église est celle qui nourrit le pur grain avec l'ivraie, et qui tolère l'ivraie dans l'espérance que le Seigneur en séparera un jour lui-même le pur grain. Encore une fois, Monsieur, ce n'est que dans l'Église catholique que vous trouverez cette oraison que vous aimez tant, et qui vous donne un si grand attrait pour Dieu. Ailleurs, on parle, on chante, on loue Dieu, on raisonne, on dispute, on exhorte, on fait des réglements ; dans l'ancienne Eglise on se tait, on se rapetisse, on rentre dans l'enfance par simplicité, on se compte pour rien, on s'anéantit, on est l'holocauste d'amour. Le nombre de ces âmes, dont le monde n'est pas digne, est petit, il est vrai ; mais enfin il n'est que là. Comparez les saints avec les réformateurs, et avouez la différence : il n'y a que l'unité qui porte de tels fruits.

La seconde chose que je vous souhaite, c'est que vous marchiez dans la voie de pure foi, pour éviter toute illusion. Prenez garde que la plupart des âmes qui s'imaginent marcher par cette voie n'y marchent point ; on tient infiniment plus aux expériences intérieures qu'on fait. Si on n'est en garde contre soi-même, on tend toujours insensiblement à chercher un appui et une certitude intérieure dans ses goûts, dans ses sentiments les plus vifs, et dans toutes les choses qui ont saisi l'imagination. On regarde son propre goût comme un attrait de grâce, ses propres vues comme des lumières surnaturelles, et ses propres désirs comme des volontés de Dieu. On s'imagine que tout ce qu'on éprouve en soi est passif et imprimé de Dieu : par là on se fait insensiblement à soi-même une direction intérieure fondée sur l'inspiration immédiate ; il n'y a plus ni autorité ni loi extérieure qui arrête et qui

puisse contrebalancer cette inspiration. Voilà le danger du fanatisme pour les âmes qui se croient désappropriées et transformées sans l'être. Si elles l'étaient, leur véritable désappropriation les éloignerait infiniment de cette illusion par laquelle elles s'approprient leurs lumières et s'en font un appui pour être indépendantes. Oh! que les profondes ténèbres de la pure foi sont bien différentes de cette fausse voie ! On ne voit rien de particulier, et on ne cherche à rien voir ; on se contente de croire comme les plus petits d'entre le peuple ; on ne sait qu'obéir, que se laisser contredire et corriger, que se défier de soi, que sentir sans cesse son impuissance totale ; on n'a aucun besoin de chercher sérieusement dans l'avenir pour se consoler du présent, ni de se flatter de prédictions. Quand on a le cœur pleinement content de la seule volonté de Dieu en chaque moment de la vie, on n'a besoin de rechercher aucun soutien dans les vues de l'avenir ; on mérite d'y être trompé dès qu'on les cherche par une inquiétude secrète dans l'état présent, où la seule volonté de Dieu ne suffit pas à un cœur malade. Mais cette vue de foi si nue est le plus long et le plus grand de tous les martyres ; il faut s'y laisser dépouiller de tout ce qui console et qui soulage la nature. Il est facile de parler affectueusement de cet état, mais il est terrible de le porter jusqu'à la mort. En cet état si on faisait des miracles, on les ferait sans s'y arrêter, on les ferait par pure fidélité, comme on pratique les vertus les plus journalières, comptant pour rien ce qu'on a fait, et passant outre pour continuer à être fidèle. En cet état l'homme reçoit ses bonnes pensées comme d'emprunt, de même qu'un pauvre se couvrirait d'un manteau prêté charitablement. Cet homme n'est pourtant ni inconstant ni irrésolu ;

mais sa fermeté ne vient d'aucune confiance en sa propre lumière ; au contraire, c'est par défiance de sa propre lumière et par simple docilité qu'il est tranquille dans la main de Dieu. Sa voie est toute fondée sur la désappropriation de ses propres vues, qui seraient toujours incertaines. Ainsi ce n'est point par une décision fondée sur les forces de son esprit qu'il se détermine avec tant de paix et de constance, mais par simple fidélité à la lumière du moment présent, et par le retranchement de toutes les recherches inquiètes de l'amour-propre. En cet état, loin de se passer de l'autorité de l'Eglise, on sent de plus en plus le besoin d'être porté sans cesse dans ses bras comme un petit enfant ; on n'est jamais surpris de voir qu'on s'est trompé ; on le confesse de bon cœur; on quitte sans peine une pensée qu'on avait sans appropriation. On jette sans regret une feuille d'arbre qu'on a cueillie sans y être attaché, mais on ne jetterait pas de même un diamant faux qu'on aurait acheté comme étant d'un grand prix. Quand on a besoin de juger, on tâche de le faire avec conseil et sur toutes les lumières tant naturelles que surnaturelles qu'on a alors. Quand on a fait devant Dieu le moins mal qu'on a pu, on est encore tout prêt à se laisser montrer par autrui qu'on s'est trompé et qu'on a manqué à toutes les règles. Si on est dans cette docilité, pour toutes les choses communes de la vie, à l'égard de toute personne qui nous reprend, à combien plus forte raison doit-on être, par cette désappropriation intérieure, dans une docilité sans réserve, et dans une absolue soumission d'esprit à l'égard de cette Eglise visible, qui aura, par les promesses, l'autorité de Jésus-Christ jusqu'à la fin des siècles ! Tels sont les petits enfants, les enfants bien-aimés. L'onction leur enseigne tout, parce que

l'Eglise leur enseigne au-dessus de tout à sentir leur ignorance et leur impuissance, à écouter et à ne se point écouter eux-mêmes, à croire ce qu'elle enseigne, et non ce qu'ils ont pensé. Cette profonde leçon, que l'onction intérieure leur donne, comprend toutes les autres ; elle contient toute vérité, et les préserve de toute erreur. *Dieu cache* ses vérités *aux sages et aux prudents,* c'est-à-dire à ces docteurs superbes qui veulent juger l'Eglise, au lieu de se laisser juger par elle. En même temps il révèle *aux petits* ses miséricordes, parce qu'il se complaît dans leur petitesse : ils sont bienheureux parce qu'ils sont pauvres d'esprit, et qu'ils se sont désappropriés de leurs propres lumières et de leur propre volonté, comme un homme riche doit se désapproprier de ses trésors quand il se donne à Dieu dans un désert. Oh! qu'il serait beau de voir tous *les biens en commun* pour l'esprit comme pour le corps, et que chacun ne regardât pas plus sa pensée, son opinion, sa science, ses lumières, ses vertus et ses plus grands sentiments, comme son bien particulier, que de bons religieux regardent comme propres les biens de la communauté dont ils usent pour leurs besoins ! C'est ainsi que les saints dans le ciel ont tout en Dieu, sans avoir jamais rien à eux : c'est un bien infini et commun dont le flux et reflux fait l'abondance et le rassasiement de tous les bienheureux. Ils reçoivent chacun selon sa mesure ; ils renvoient tout. Dieu est lui seul *toutes choses en tous,* et rien n'est à aucun de ceux qu'il comble de biens ; ils sont tous dénués dans cette possession de l'infini. Leur béatitude vient de leur pauvreté ; l'une et l'autre est parfaite. Si les hommes entraient ici-bas dans cette pauvreté d'esprit et dans cette communauté des dons les plus spirituels, on verrait tomber toutes les disputes et tous les schismes ; on

ne réformerait l'Eglise qu'à force de se réformer soi-même ; il n'y aurait plus de savants présomptueux et jaloux de leur science ; on *ne penserait*, on *ne goûterait*, on *ne voudrait* tous ensemble qu'une même chose ; un seul esprit, qui serait celui d'amour et de vérité, serait l'âme de tous les membres du corps de l'Eglise, et les réunirait intimement ; on se déférerait, on se supporterait réciproquement; on n'entendrait plus ces froides paroles de *tien* et de *mien ;* nous serions tous pauvres et riches tout ensemble dans l'unité : pauvres sans murmure et sans jalousie, riches sans envie et sans distinction ; nous serions ces enfants *doux et humbles de cœur*, qui trouveraient le *repos de leurs âmes;* ce serait un petit commencement de la nouvelle créature, et du paradis réservé au siècle futur. Prions, Monsieur, pour un si grand bien. Je le souhaite pour vous et pour votre ami que vous m'avez nommé, et serai toute ma vie, du fond du cœur, tout à vous.

LETTRE VIII.

Sur l'infaillibilité de l'Eglise et sa perpétuelle visibilité. Combien le schisme est criminel devant Dieu. Jusqu'à quel point un protestant converti peut dissimuler ses sentiments, et s'abstenir des actes extérieurs qui sont en usage parmi les catholiques.

Je vous conjure, Monsieur, d'avoir la bonté de mander les choses suivantes à M···.

I. Ses amis font un grand pas, dont je le félicite; et je remercie Dieu. Par exemple, je suis charmé de lire ces paroles : *Dieu a promis, à la vérité, qu'il ne souffrirait jamais que le corps des pasteurs en général*

établît des erreurs damnables par une loi publique et un décret uniforme.— Nous ne doutons nullement qu'il ne veille toujours sur l'Eglise, de manière qu'il ne sera jamais permis à la hiérarchie de rien imposer aux fidèles nuisiblement au salut.—La Synagogue n'avait jamais rien établi, par un décret uniforme et universel, contraire à la loi divine.— Ce n'est pas que nous voulions dire avec les donatistes et les puritains, que l'Eglise est invisible, et qu'elle ne consiste que dans les seuls justes élus : nullement. Il y aura toujours sans doute une Eglise visible sur la terre, gouvernée par les légitimes successeurs des apôtres, et qui ont seuls le droit du sacerdoce. — Quiconque pense ainsi *n'est pas loin du royaume de Dieu*, qui est l'Eglise catholique. Cette Église ne demande que ce qui lui est accordé dans ces paroles. Voilà une Église qui, selon les promesses, sera toujours visible et *gouvernée par les légitimes successeurs des apôtres*. Voilà une succession non interrompue. Ces successeurs des apôtres ont eux *seuls le droit du sacerdoce*; tout autre ministre est un usurpateur du ministère. *Dieu a promis* que cette Eglise visible, ou *ce corps des pasteurs* n'établira *jamais des erreurs damnables par une loi publique..., et qu'il ne sera jamais permis à la hiérarchie de rien imposer aux fidèles nuisiblement au salut*. Qu'y a-t-il de plus consolant, de plus aimable et de plus décisif que cet aveu ? Que peut-on craindre dans le sein de cette véritable mère qui enfante des saints à Jésus-Christ son époux, depuis tant de siècles sans interruption, puisqu'il est promis qu'elle ne décidera jamais rien *nuisiblement au salut* de ses enfants ? Il n'y a plus qu'à l'écouter, qu'à la croire, qu'à vivre et qu'à mourir entre ses bras.

II. Les événements répondent aux promesses. Cette Eglise n'a jamais décidé contre les vérités du

culte le plus pur et le plus parfait, elle les a même autorisées dans les écrits de plusieurs autres saints. Il est vrai qu'elle a condamné dans les derniers temps plusieurs livres qui traitent de la vie intérieure; mais on doit croire sans hésiter qu'elle les a bien condamnés. Leurs principes peuvent être excessifs, et mener à l'illusion; ceux mêmes qui ont été peut-être écrits avec la plus grande pureté d'intention et la plus sincère horreur de tout excès, sont sans doute dangereux par leurs expressions, et induisent même en erreur, faute d'être assez mesurés, puisque l'Eglise les a jugés tels. Elle ne condamne point le culte parfait; elle ne décide point *nuisiblement au salut*; sa décision ne peut rejeter la vérité. Donc il n'y a qu'à accepter sa décision avec la plus humble docilité. On ne voit que trop d'écrivains mystiques qui vont trop loin dans leurs expressions, et dont le langage, pris à la lettre, blesse la foi; il y en a même qui suivent leur imagination et leurs fausses expériences pour se croire affranchis des règles générales : on voit en eux l'illusion et le fanatisme. L'Eglise a raison d'être alarmée; il y a peu de mystiques qui suivent la voie de la pure foi sans s'arrêter à aucune lumière ni sentiments extraordinaires, pour mourir sans cesse à eux-mêmes, dans la simplicité évangélique. Ceux qui sont séduits par l'amour-propre sont utilement réprimés par la condamnation de l'Eglise; et ceux qui ne veulent point être attachés à leur propre sens font un excellent usage de l'humiliation que l'Eglise leur donne. D'ailleurs cette sainte mère ne condamne nullement ce qui est réellement pur, parfait et éloigné de l'illusion.

III. Le schisme ou séparation est, selon le consentement unanime des Pères, le crime le plus énorme. L'époux sacré ne veut qu'une seule épouse:

de quel droit en a-t-on fait plusieurs? Il a demandé à son Père que cette épouse fût toujours *pure et consommée en unité*. En vain, pour excuser le schisme, on accuse cette Eglise d'être adultère et idolâtre; cette accusation est fausse. L'Eglise n'établira jamais *des erreurs damnables*; elle ne décidera jamais *nuisiblement au salut*. Se séparer d'une mère si innocente, à laquelle *seule* appartient *le droit du sacerdoce*, c'est imiter la révolte impie de Coré, de Dathan et d'Abiron. Saint Paul dit aux fidèles avec douleur : *J'apprends qu'il y a des schismes ou divisions parmi vous*. Il dit ailleurs : *Qu'il n'y ait point de schismes entre vous*. Il dit encore ces paroles : *Afin qu'il n'y ait point de schismes dans le corps, et que tous les membres conspirent mutuellement pour s'entr'aider les uns les autres... Or, vous êtes le corps de Jésus-Christ, et chacun de vous est un de ses membres* (1). C'est donc déchirer ce corps de Jésus-Christ que de diviser son Eglise. D'un autre côté, saint Jude assure que ceux qui imitent *la révolte de Coré*, c'est-à-dire, des schismatiques, *se perdent eux-mêmes, sont des nuées sans eau que les vents emportent çà et là, et des arbres d'automne, sans fruits, doublement morts et déracinés... Ceux-là*, dit-il, *se séparent eux-mêmes*. En effet, toutes les sectes séparées de l'ancienne Eglise sont des rameaux qui, étant coupés et ne recevant plus la nourriture du tronc vivant, tombent, se dessèchent et meurent aussitôt. On n'y trouve plus l'esprit de recueillement, de prière et d'humilité; tout est régularité extérieure, critique sévère et hauteur pharisaïque. A quoi a servi la prétendue réforme de protestants? Elle n'a produit que scandale, que trouble, qu'incertitude, que disputes, qu'indifférence de religion,

(1) 1 Cor., 11 et 12.

sous prétexte de tolérance mutuelle; et enfin, qu'irréligion presque dans tout le Nord. *Voilà les nuées sans eau et les arbres déracinés.*

IV. J'avoue que ceux qui ont fait le schisme par orgueil étaient plus coupables que ceux qui ne font que de le continuer par les préjugés de l'éducation et par l'entraînement de l'habitude ; mais on ne saurait trop considérer quel est le principe fondamental de tous les protestants. Ils ne sont séparés de l'ancienne Eglise qu'en préférant leur propre pensée sur le texte sacré à l'autorité de toute l'Eglise visible. S'ils n'eussent point embrassé ce principe d'indocilité et d'indépendance, ils n'auraient jamais pu faire leur séparation. Ainsi, il est essentiel à ce schisme que chaque schismatique décide ainsi dans son cœur : « Je me sépare de l'ancienne Eglise » pour m'attacher à la nouvelle, non parce que » j'attribue à la nouvelle la promesse d'infaillibi» lité, que je ne veux point attribuer à l'ancienne, » mais parce que je crois qu'aucune église n'a cette » promesse d'infaillibilité, et que c'est moi qui dois » discerner le sens des livres divins, pour y former » moi-même une foi en les examinant. Les pasteurs » peuvent m'aider à entendre ce texte ; mais ils » peuvent aussi me tromper comme l'ancienne » Eglise m'a trompé, en se trompant elle-même. Je » dois les écouter avec déférence et respect ; mais » enfin ils ne sont point infaillibles, et la finale » décision doit, indépendamment d'eux, venir de » l'esprit de Dieu, qui me fera entendre le texte » des Ecritures. » Voilà précisément ce qui distingue le protestant séparé de l'ancienne Eglise d'avec le catholique qui demeure dans son sein. Le catholique forme sa foi par pure autorité, le protestant forme la sienne par pur examen. L'un ne fait qu'écouter et croire ce que l'autorité décide,

l'autre examine et décide lui-même indépendamment de toute autorité. Il ne pourrait jamais se séparer, s'il ne supposait pas qu'il juge mieux que l'Eglise. Le schisme est donc fondé sur ce jugement téméraire et présomptueux : « J'entends mieux le » texte sacré que l'ancienne Eglise, et je ne la » quitte que pour interpréter les saintes Ecritures » indépendamment de son autorité. Il faut pré- » férer la parole de Dieu à toute autorité hu- » maine. » Ainsi, à proprement parler, chaque protestant fait lui-même un schisme personnel : il ne rejette point l'autorité de l'ancienne Eglise pour se soumettre aveuglément à l'autorité de la nouvelle, mais il se rend juge entre ces deux Eglises opposées, et combat, après un examen d'entière indépendance, pour la nouvelle contre l'ancienne ; c'est lui qui, tenant le texte sacré en main, décide, fixe lui-même sa croyance, choisit une Eglise, et fait par sa décision un schisme contre celle qu'il rejette. Encore une fois, il faut bien se garder de croire qu'il accorde l'autorité infaillible à la nouvelle Eglise, en la refusant à l'ancienne ; c'est ce qui serait le comble de l'extravagance et du délire. Il exclut également toute autorité infaillible de ces deux Eglises, et il se détermine uniquement par sa propre décision sur les Ecritures. Si ce particulier vit dans la naissance du schisme, il est lui-même un de ceux qui prononcent le jugement de condamnation contre l'ancienne Eglise, qui la répudient, et qui décident pour commencer la séparation. Si au contraire il ne vient au monde qu'après que le schisme est déjà formé par ses ancêtres, il marche sur leurs traces, et il continue le schisme sur le même principe fondamental par lequel ses ancêtres l'ont commencé. Cet homme dit dans son cœur : « Je vois clairement que mes ancêtres ont mieux

» entendu l'Ecriture que l'ancienne Eglise ; je vois » qu'ils ont eu raison de s'en séparer. J'adhère à » leur séparation comme juste ; je la ratifie, je la » confirme, je la continue, je la renouvelle autant » qu'il est en moi. Si je voyais qu'ils se fussent » trompés, et que leur séparation fût injuste, je me » garderais bien de confirmer leur erreur, leur ré- » volte sacrilége, leur schisme impie. » Ainsi, supposé que l'ancienne Eglise ait pour ministres tous *les légitimes successeurs des apôtres*, qui ont seuls *le droit du sacerdoce*, et que cette Eglise n'établisse jamais *des erreurs damnables* ; qu'en un mot, elle n'impose rien aux fidèles *nuisiblement au salut*, il est clair comme le jour que la séparation a été injuste, impie et sacrilége. En vérité, un chrétien qui veut aimer Dieu et être fidèle à la vérité peut-il en conscience adhérer au schisme, le ratifier, le confirmer, le continuer et le renouveler en sa personne ? Quand on aperçoit le plus grand des maux commis par ses ancêtres, ne doit-on pas le révoquer et le réparer aussitôt ? Si on y est obligé pour le plus vil intérêt, à combien plus forte raison y est-on obligé quand il s'agit du corps de Jésus-Christ déchiré, de son épouse rejetée, de la maison de Dieu mise en ruine, et du sacré ministère usurpé sur *les légitimes successeurs des apôtres, qui ont seuls le droit du sacerdoce !* Quelle excuse peut-on alléguer pour une ratification si impie, si ce n'est que l'ancienne Eglise a établi *des erreurs damnables*, et qu'elle a *imposé aux fidèles nuisiblement au salut ?* Or, est-il que, de l'aveu des personnes pieuses et éclairées dont il s'agit ici, elle ne l'a jamais fait. Donc ces personnes ne peuvent jamais en conscience confirmer, ratifier, continuer et renouveler en leurs personnes, par aucun acte, le schisme de leurs ancêtres. Ce schisme est en soi injuste, impie et sacri-

lége ; ils ne pourraient le ratifier par leurs actes sans autoriser une calomnie atroce contre la vraie Eglise, qui est leur mère et la seule légitime épouse du Fils Dieu. Que doivent-ils donc faire ? Dès qu'ils aperçoivent qu'ils mangent l'Agneau pascal hors du lieu saint, ils doivent se hâter de retourner sur la sainte montagne dans le centre de l'unité, pour s'y nourrir du pain descendu du ciel. Dès qu'ils reconnaissent qu'ils sont hors de l'arche, ils doivent y rentrer pour se sauver du déluge. C'est ainsi que les Pères parlent unanimement : c'est ratifier, confirmer, renouveler, perpétuer le schisme que de ne pas le finir pour soi.

V. Il est vrai qu'un homme né dans un pays d'où la vraie Eglise est proscrite par un schisme public, a de grandes précautions à garder, quoiqu'il soit pleinement catholique. On le voit par l'exemple des chrétiens de l'ancienne Eglise, qui se cachaient avec des soins infinis et qui cachaient même leur doctrine pour ne donner aucun avantage aux païens ; on le voit aussi par l'exemple des missionnaires, qui se travestissent en laïques pour cacher leur caractère et leur religion en Angleterre. Mais voici, ce me semble, à quoi on peut réduire ces ménagements :

1° Un catholique ne peut jamais en conscience faire aucun acte de communion avec une société schismatique, puisqu'elle a rompu elle-même tout lien de communion avec cette ancienne Eglise qui est *gouvernée par les légitimes successeurs* des apôtres, lesquels ont *seuls le droit du sacerdoce* ; ce serait reconnaître *le droit du sacerdoce* et la légitime administration des sacrements dans une société qui les a usurpés par le schisme ; ce serait ratifier le schisme, le continuer personnellement, et faire des actes schismatiques contre sa conscience

pour tromper les hommes. Il est clair que ces actes sont les actes propres du schisme et même de l'hérésie, puisque c'est reconnaître pour sa propre mère une église qui n'a point le *droit du sacerdoce*, ni par conséquent le ministère pour les sacrements ; c'est même reconnaître les sacrements de cette Eglise comme véritables, quoiqu'on ne les croie pas tels, puisqu'ils ne contiennent point ce qui est contenu dans les sacrements de la vraie Eglise, laquelle ne décide rien *nuisiblement au salut*. Par exemple, supposé que l'eucharistie de l'Eglise catholique contienne véritablement le corps et le sang du Sauveur, la cène des calvinistes, qui ne peut contenir qu'une figure avec une vertu, ne peut point être une véritable et légitime eucharistie. Quiconque y participe fait un acte de schisme et de l'hérésie de cette secte.

2° J'avoue qu'on peut quelquefois, pour de bonnes raisons, aller aux sermons des faux pasteurs d'une société hérétique ; c'est ainsi que nos missionnaires mêmes y vont, ou y envoient des émissaires de confiance, pour y savoir ce que ces faux pasteurs enseignent, et qui mérite d'être réfuté ; mais on ne doit jamais, sans de très fortes raisons, s'exposer à la séduction de *ces discours, qui gagnent comme la gangrène* (1). On peut encore moins y aller pour faire accroire aux hérétiques qu'on n'est pas moins qu'eux dans leur schisme et leur hérésie : ce serait joindre la fraude et la lâcheté aux actes propres de l'hérésie et du schisme.

3° Il n'est ni nécessaire ni prudent de faire dans de telles circonstances aucun acte public de la religion catholique. Les anciens fidèles se gardaient bien d'en faire d'ordinaire aux yeux des païens ;

(1) Tim., II, 17.

nos missionnaires n'en font aucun en Angleterre, pour n'exciter point mal à propos une persécution. On peut et on doit imiter ces ménagements.

4° On doit néanmoins faire les actes de la religion catholique dans les églises de la communion romaine, autant qu'on le peut sans s'exposer à de grands inconvénients. Il n'est point permis de passer sa vie sans pasteurs, sans sacrements, sans subordination à une Eglise visible, à moins qu'on ne se trouve dans une situation toute singulière. Il faudrait même, dans une si extraordinaire extrémité, être uni de cœur et de désir sincère aux pasteurs, aux sacrements et à l'Eglise qu'on croit la véritable.

5° On peut faire ces actes en secret, pour remplir son devoir et pour édifier les personnes de confiance, quoiqu'on prenne des précautions infinies pour les cacher à toutes les autres.

6° Il pourrait se faire qu'une personne très catholique aurait de pressantes raisons de s'abstenir très longtemps de la consolation et de la nourriture que le reste des fidèles doit tirer de la fréquentation des sacrements; mais on ne doit pas supposer facilement une si extraordinaire nécessité; il faut craindre de s'y tromper, et se ramener soi-même, autant que l'on peut, aux règles communes. Il ne faut se dispenser des fonctions de l'unité parfaite que pour l'avancement de cette unité même, et avec un vrai désir de la montrer dès qu'on le pourra. Jamais cette disposition ne fut tant à désirer qu'en notre siècle, où la tolérance et l'indifférence de religion font que tant de personnes vivent sans aucune dépendance d'aucune Eglise fixe, se contentant de je ne sais quelle vague persuasion des points fondamentaux de la religion chrétienne.

7° Enfin les personnes qui ne feront aucun acte

de communion romaine ne doivent nullement être surprises de se voir fort suspectes aux missionnaires zélés de cette communion. Il est naturel que ces missionnaires soient effarouchés et en défiance contre une religion si vague et si ambiguë ; il est naturel qu'ils craignent ou l'hypocrisie et la dissimulation, ou l'illusion et le fanatisme avec l'indépendance dans un genre de vie si extraordinaire et si éloigné des règles générales. Les meilleures personnes qui paraîtront dans une telle neutralité entre les diverses communions, doivent se faire justice, et se mettre en la place de ces missionnaires; ils ne peuvent point s'empêcher d'être surpris et scandalisés. Les saints Pères ne l'auraient pas été moins qu'eux. Quand ils feront des recherches, quand ils s'alarmeront, quand ils voudront réduire ces personnes à une conduite commune et régulière, ils ne feront que leur devoir : on ne doit nullement les accuser de gêner et de troubler leurs consciences, ni de fixer les âmes attachées à la perfection intérieure. La perfection intérieure n'empêche point la dépendance d'un ministère extérieur et visible. Le moyen de les apaiser et d'obtenir d'eux une suffisante liberté, est de leur parler avec ingénuité, humilité et confiance; c'est de leur représenter les vrais besoins tant du dedans que du dehors ; c'est de leur montrer combien on aurait horreur d'en abuser; c'est de les convaincre par la pratique combien on aime l'autorité de l'Eglise. Par les voies douces on leur persuadera peu à peu qu'on n'est ni dans l'illusion, ni dans l'indépendance, ni dans l'indifférence entre toutes les églises visibles.

EXPOSITION

DE LA DOCTRINE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE,

DRESSÉE PAR BOSSUET.

LETTRE DU PAPE INNOCENT XI.

Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique. Votre livre de l'Expositión de la Foi catholique, qui nous a été présenté depuis peu, contient une doctrine, et est composé avec une méthode et une sagesse qui le rendent propre à instruire nettement et brièvement les lecteurs, et à tirer des plus opiniâtres un aveu sincère des vérités de la foi. Aussi le jugeons-nous digne non seulement d'être loué et approuvé de nous, mais encore d'être lu et estimé de tout le monde. Nous espérons que cet ouvrage, avec la grâce de Dieu, produira beaucoup de fruit, et servira à étendre la foi orthodoxe, chose qui nous tient sans cesse occupé, et qui fait notre principale inquiétude. Cependant nous nous confirmons de plus en plus dans la bonne opinion que nous avons toujours eue de votre vertu et de votre piété, et nous sentons augmenter l'espérance que nous avons con-

que depuis longtemps de l'éducation du Dauphin de France, qui, confié à vos soins avec des inclinations si dignes du roi son père et de ses ancêtres, se trouvera rempli des instructions convenables au fils d'un roi très chrétien, que sa naissance appelle à un royaume si florissant, et tout ensemble à servir de protecteur à la religion catholique. Le roi, qui vous a choisi parmi tant de grands hommes dont la France est pleine, pour un emploi où il s'agit de jeter les fondements de la félicité publique, recevra une éternelle gloire du bon succès de vos soins, selon cet oracle de l'Ecriture, qui nous apprend qu'un sage fils est la gloire de son père. Continuez donc toujours à travailler fortement à un si important ouvrage, puisque même vous voyez un si grand fruit de votre travail ; car nous apprenons de tous côtés, et nous ne pouvons l'apprendre sans en ressentir une extrême consolation au milieu des maux qui nous environnent, que ce jeune prince se porte avec ardeur à la vertu, et qu'il donne chaque jour de nouvelles marques de son esprit et de sa piété. Nous pouvons vous assurer que rien n'est capable de vous attirer davantage notre affection paternelle que d'employer vos soins à lui inspirer tous les sentiments qui font un grand roi, afin que, dans un âge plus mûr, heureux et victorieux aussi bien que le roi son père, il règle par de saintes lois, et réduise à de bonnes mœurs les nations barbares et ennemies du nom chrétien, que nous espérons voir bientôt assujetties à l'empire de ce grand roi, maintenant que la paix qu'il vient de rendre à l'Europe lui laisse la liberté de porter dans l'Orient ses armes invincibles. Au reste, soyez persuadé que la dévotion et le respect que votre lettre fait si bien paraître envers le Saint-Siége, et envers nous-mêmes, qui y présidons, quoiqu'indigne, au gouvernement

de l'Eglise catholique, trouvent en nous une affection mutuelle, dont vous recevrez des marques dans toutes les occasions qui se présenteront, et nous vous donnons de bon cœur notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 4 janvier 1679, le troisième de notre pontificat.

Signé MARIUS SPINULA.

Et au-dessus : A notre vénérable frère Jacques, évêque de Condom.

SECOND BREF DE NOTRE S. P. LE PAPE.

INNOCENT XI, PAPE.

Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons reçu le livre de l'Exposition de la Foi catholique, que vous nous avez fait présenter avec le discours dont vous l'avez augmenté, où il paraît une grâce, une piété et une sagesse propres à ramener les hérétiques à la voie du salut. Ainsi nous confirmons volontiers les grandes louanges que nous vous avons données pour cet excellent ouvrage, espérant de plus en plus qu'il sera d'une grande utilité à l'Eglise. Mais c'est surtout de votre application continuelle à cultiver les bonnes inclinations du Dauphin de France que nous attendons de grands avancements de la religion catholique; car nous apprenons de toutes parts le merveilleux progrès de ce prince, qui vous donne beaucoup de

gloire en devenant tous les jours par vos soins un parfait modèle de piété et de sagesse. Une si sainte éducation nous console dans les extrêmes peines que nous ressentons à la vue des maux que l'Église souffre, et des périls dont elle est menacée. Mais vous-même vous adoucissez nos inquiétudes par le beau témoignage que vous nous donnez de votre obéissance filiale dans votre lettre du 7 juin, où nous avons reconnu cet ancien esprit et ces sentiments des saints évêques de l'église gallicane. De notre part nous pouvons vous assurer, vénérable frère, que vous reconnaîtrez dans l'occasion, par des marques particulières de notre bienveillance, l'affection que nous avons pour vous, et l'estime que nous faisons de votre vertu universellement reconnnue ; et nous vous donnons de bon cœur notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du Pècheur, le 12e jour de juillet 1679, et le troisième de notre pontificat.

Signé Marius Spinula.

Et sur le dos : A notre vénérable frère Jacques Bénigne, évêque de Condom.

EXPOSITION DE LA DOCTRINE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE,

SUR LES MATIÈRES DE CONTROVERSE.

I. *Dessein de ce traité.*

Après plus d'un siècle de contestations avec messieurs de la religion prétendue réformée, les matières dont ils ont fait le sujet de leur rupture doivent être éclaircies, et les esprits disposés à concevoir les sentiments de l'Eglise catholique. Ainsi il semble qu'on ne puisse mieux faire que de les proposer simplement, et de les bien distinguer de ceux qui lui ont été faussement imputés. En effet, j'ai remarqué en différentes occasions que l'aversion que ces messieurs ont pour la plupart de nos sentiments est attachée aux fausses idées qu'ils en ont conçues, et souvent à certains mots qui les choquent tellement, que s'y arrêtant d'abord, ils ne viennent jamais à considérer le fond des choses. C'est pourquoi j'ai cru que rien ne leur pourrait être plus utile que de leur expliquer ce que l'Eglise a défini, dans le concile de Trente, touchant les matières qui les éloignent le plus de nous, sans m'arrêter à ce qu'ils ont accoutumé d'objecter aux docteurs particuliers, ou contre les choses qui ne

sont ni nécessairement ni universellement reçues. Car tout le monde convient, et M. Daillé même (*Apol. cap. 6*), que *c'est une chose déraisonnable d'imputer les sentiments des particuliers à un corps entier*; et il ajoute qu'on ne peut se séparer que pour des articles établis authentiquement, à la croyance et à l'observation desquels toutes sortes de personnes sont obligées. Je ne m'arrêterai donc qu'aux décrets du concile de Trente, puisque c'est là que l'Eglise a parlé décisivement sur les matières dont il s'agit ; et ce que je dirai pour faire mieux entendre ces décisions est approuvé dans la même Eglise, et paraîtra manifestement conforme à la doctrine de ce saint concile.

Cette exposition de notre doctrine produira deux bons effets : le premier, que plusieurs disputes s'évanouiront tout à fait, parce qu'on reconnaîtra qu'elles sont fondées sur de fausses explications de notre croyance ; le second, que ces disputes qui resteront ne paraîtront pas, selon les principes des prétendus réformés, si capitales qu'ils ont voulu d'abord le faire croire ; et que, selon les mêmes principes, elles n'ont rien qui blesse les fondements de la foi.

II. *Ceux de la religion prétendue réformée avouent que l'Eglise catholique reçoit tous les articles fondamentaux de la religion chrétienne.*

Et pour commencer par ces fondements et articles principaux de la foi, il faut que messieurs de la religion prétendue réformée confessent qu'ils sont crus et professés dans l'Eglise catholique.

S'ils les font consister à croire qu'il faut adorer un seul Dieu Père, Fils et Saint-Esprit, et qu'il faut

se confier en Dieu seul par son Fils incarné, crucifié et ressuscité pour nous, ils savent en leur conscience que nous professons cette doctrine. Et s'ils veulent y ajouter les autres articles qui sont compris dans le symbole des apôtres, ils ne doutent pas non plus que nous ne les recevions tous sans exception, et que nous n'en ayons la pure et véritable intelligence.

M. Daillé a fait un traité intitulé : *La Foi fondée sur les Ecritures*, où, après avoir exposé tous les articles de la croyance des Eglises prétendues réformées, il dit (*3 part, ch.* I), *qu'ils sont sans contestation ; que l'Eglise romaine fait profession de les croire; qu'à la vérité il ne tient pas toutes nos opinions, mais que nous tenons toutes ses créances.*

Ce ministre ne peut donc nier que nous ne croyions tous les articles principaux de la religion chrétienne, à moins qu'il ne veuille lui-même détruire sa foi.

Mais quand M. Daillé ne l'aurait pas écrit, la chose parle d'elle-même, et tout le monde sait que nous croyons tous les articles que les calvinistes appellent fondamentaux ; si bien que la bonne foi voudrait qu'on nous accordât sans contestation que nous n'en avons en effet rejeté aucun.

Les prétendus réformés, qui voient les avantages que nous pouvons tirer de cet aveu, veulent nous les ôter, en disant que nous détruisons ces articles, parce que nous en posons d'autres qui leur sont contraires. C'est ce qu'ils tâchent d'établir par des conséquences qu'ils tirent de notre doctrine. Mais l même M. Daillé, que je leur allègue encore, moins pour les convaincre par le témoignage d'un de leurs plus doctes ministres, que parce que ce qu'il dit est évident de soi-même, leur apprend ce qu'il faudrait croire de ces sortes de conséquences, supposé

qu'on en pût tirer de mauvaises de notre doctrine. Voici comme il parle dans la lettre qu'il a écrite à M. de Monglat sur le sujet de son Apologie : « Encore que l'opinion des luthériens sur l'Eucharistie induise, selon nous, aussi bien que celle de Rome, la destruction de l'humanité de Jésus-Christ, cette suite néanmoins ne leur peut être mise sus sans calomnie, vu qu'ils la rejettent formellement. »

Il n'y a rien de plus essentiel à la religion chrétienne que la vérité de la nature humaine en Jésus-Christ ; et cependant, quoique les luthériens tiennent une doctrine d'où l'on infère la destruction de cette vérité capitale par des conséquences que les prétendus réformés jugent évidentes, ils n'ont pas laissé de leur offrir leur opinion, parce que leur opinion *n'a aucun venin*, comme dit M. Daillé dans son Apologie (*Chap. 7*), et leur synode national tenu à Charenton en 1631 les admet *à la Sainte-Table* sur ce fondement, *qu'ils conviennent ès principes et points fondamentaux de la religion.* C'est donc une maxime constamment établie parmi eux, qu'il ne faut point en cette matière regarder les conséquences que l'on pourrait tirer d'une doctrine, mais simplement ce qu'avoue et ce que pose celui qui l'enseigne.

Ainsi, quand ils infèrent, par des conséquences qu'ils prétendent tirer de notre doctrine, que nous ne savons pas assez reconnaître la gloire souveraine qui est due à Dieu, ni la qualité de sauveur et de médiateur en Jésus-Christ, ni la dignité infinie de son sacrifice, ni la plénitude surabondante de ses mérites, nous pourrions nous défendre sans peine de ces conséquences par cette courte défense que nous fournit M. Daillé, et leur dire que l'Eglise catholique les désavouant, elles ne peuvent lui être imputées *sans calomnie.*

Mais je veux aller plus avant, et faire voir à messieurs de la religion prétendue réformée, par la seule exposition de notre doctrine, que, bien loin de renverser les articles fondamentaux de la foi, ou directement, ou par conséquence, elle les établit, au contraire, d'une manière si solide et si évidente, qu'on ne peut, sans une extrême injustice, lui contester l'avantage de les bien entendre.

III. *Le culte religieux se termine à Dieu seul.*

Pour commencer par l'adoration qui est due à Dieu, l'Eglise catholique enseigne qu'elle consiste principalement à croire qu'il est le créateur et le seigneur de toutes choses, et à nous attacher à lui de toutes les puissances de notre âme par la foi, par l'espérance et par la charité, comme à celui qui seul peut faire notre félicité, par la communication du bien infini, qui est lui-même.

Cette adoration intérieure, que nous rendons à Dieu en esprit et en vérité, a ses marques extérieures, dont la principale est le sacrifice, qui ne peut être offert qu'à Dieu seul, parce que le sacrifice est établi pour faire un aveu public et une protestation solennelle de la souveraineté de Dieu et de notre dépendance absolue.

La même Eglise enseigne que tout culte religieux se doit terminer à Dieu, comme à sa fin nécessaire; et si l'honneur qu'elle rend à la sainte Vierge et aux saints peut être appelé religieux, c'est à cause qu'il se rapporte nécessairement à Dieu.

Mais avant que d'expliquer davantage en quoi consiste cet honneur, il n'est pas inutile de remarquer que messieurs de la religion prétendue réformée, pressés par la force de la vérité, commencent à nous avouer que la coutume de prier les

saints et d'honorer leurs reliques était établie dès le quatrième siècle de l'Eglise. M. Daillé, en faisant cet aveu dans le livre qu'il a fait contre la tradition des Latins touchant l'objet du culte religieux, accuse saint Basile, saint Ambroise, saint Jérome, saint Chrysostome, saint Augustin, et plusieurs autres grandes lumières de l'antiquité qui ont paru dans ce siècle, et surtout saint Grégoire de Nazianze, qui est appelé le Théologien par excellence, d'avoir changé en ce point la doctrine des trois siècles précédents. Mais il paraîtra peu vraisemblable que M. Daillé ait mieux entendu les sentiments des Pères des trois premiers siècles que ceux qui ont recueilli pour ainsi dire la succession de leur doctrine immédiatement après leur mort; et on le croira d'autant moins, que, bien loin que les Pères du quatrième siècle se soient aperçus qu'il s'introduisit aucune nouveauté dans leur culte, ce ministre, au contraire, nous a rapporté des textes exprès, par lesquels ils font voir clairement qu'ils prétendaient, en priant les saints, suivre les exemples de ceux qui les avaient précédés. Mais, sans examiner davantage le sentiment des Pères des trois premiers siècles, je me contente de l'aveu de M. Daillé, qui nous abandonne tant de grands personnages qui ont enseigné l'Eglise dans le quatrième. Car, encore qu'il se soit avisé, douze cents ans après leur mort, de leur donner par mépris une manière de nom de secte en les appelant *Reliquaires*, c'est-à-dire gens qui honorent les reliques, j'espère que ceux de sa communion seront plus respectueux envers ces grands hommes. Ils n'oseront du moins leur objecter qu'en priant les saints et en honorant leurs reliques ils soient tombés dans l'idolâtrie, ou qu'ils aient renversé la confiance que les chrétiens doivent avoir en Jésus-

Christ; et il faut espérer que dorénavant ils ne nous feront plus ces reproches, quand ils considèreront qu'ils ne peuvent nous les faire sans les faire en même temps à tant d'excellents hommes dont ils font profession, aussi bien que nous, de révérer la sainteté et la doctrine. Mais, comme il s'agit ici d'exposer notre croyance plutôt que de faire voir quels ont été ses défenseurs, il en faut continuer l'explication.

IV. *L'invocation des saints.*

L'Eglise, en nous enseignant qu'il est utile de prier les saints, nous enseigne à les prier dans ce même esprit de charité et selon cet ordre de société fraternelle qui nous porte à demander le secours de nos frères vivants sur la terre; et le Catéchisme du concile de Trente conclut de cette doctrine (*Cat. Rom. part.* III, *tit. de Cultu et invoc. sanct.*), que si la qualité de médiateur que l'Ecriture donne à Jésus-Christ recevait quelque préjudice de l'intercession des saints qui règnent avec Dieu, elle n'en recevrait pas moins de l'intercession des fidèles qui vivent avec nous.

Ce Catéchisme nous fait bien entendre l'extrême différence qu'il y a entre la manière dont on implore le secours de Dieu et celle dont on implore le secours des saints: « car, dit-il (*Part.* IV, *tit. Quis orandus sit.*), nous prions Dieu, ou de nous donner les » biens, ou de nous délivrer des maux; mais, parce » que les saints lui sont plus agréables que nous, nous » leur demandons qu'ils prennent notre défense et » qu'ils obtiennent pour nous les choses dont nous a» vons besoin. De là vient que nous usons de deux for» mes de prier fort différentes, puisqu'au lieu qu'en » parlant à Dieu, la manière propre est de dire, AYEZ

» PITIÉ DE NOUS, ÉCOUTEZ-NOUS, nous nous contentons de dire aux saints, PRIEZ POUR NOUS. » Par où nous devons entendre qu'en quelques termes que soient conçues les prières que nous adressons aux saints, l'intention de l'Eglise et de ses fidèles les réduit toujours à cette forme, ainsi que ce Catéchisme le confirme dans la suite (*Part.* IV, *tit. Quis orandus sit*).

Mais il est bon de considérer les paroles du concile même, qui, voulant prescrire aux évêques comme ils doivent parler de l'invocation des saints, les oblige d'enseigner que « les saints qui règnent » avec Jésus-Christ offrent à Dieu leurs prières » pour les hommes ; qu'il est bon et utile de les » invoquer d'une manière suppliante, et de recourir » à leur aide et à leur secours, pour impétrer de » Dieu ses bienfaits par son Fils notre Seigneur » Jésus-Christ, qui seul est notre Sauveur et notre » Rédempteur. » (*Sess.* XXV, *dec. de Invoc.*, etc.) Ensuite le concile condamne ceux qui enseignent une doctrine contraire. On voit donc qu'invoquer les saints, suivant la pensée de ce concile, c'est recourir à leurs prières pour obtenir les bienfaits de Dieu par Jésus-Christ. En effet, nous n'obtenons que par Jésus-Christ et en son nom ce que nous obtenons par l'entremise des saints, puisque les saints eux-mêmes ne prient que par Jésus-Christ, et ne sont exaucés qu'en son nom. Telle est la foi de l'Eglise, que le concile de Trente a clairement expliquée en peu de paroles. Après quoi nous ne concevons pas qu'on puisse nous objecter que nous nous éloignons de Jésus-Christ quand nous prions ses membres, qui sont aussi les nôtres ; ses enfants, qui sont nos frères, et ses saints, qui sont nos prémices, de prier avec nous et pour nous notre commun Maître, au nom de notre commun Médiateur.

Le même concile explique clairement et en peu de mots quel est l'esprit de l'Eglise lorsqu'elle offre à Dieu le saint sacrifice pour honorer la mémoire des saints. Cet honneur que nous leur rendons dans l'action du sacrifice, consiste à les nommer comme de fidèles serviteurs de Dieu dans les prières que nous lui faisons, à lui rendre grâces des victoires qu'ils ont remportées, et à le prier humblement qu'il se laisse fléchir en notre faveur par leurs intercessions. Saint Augustin avait dit, il y a déjà douze cents ans, qu'il ne fallait pas croire qu'on offrît le sacrifice aux saints martyrs (*De Civit. Dei, lib.* VIII, *cap.* 28, *tom VII, col.* 247 *et seq.*), encore que, selon l'usage pratiqué dès ce temps-là par l'Eglise universelle, on offrît ce sacrifice sur leurs saints corps et à leurs mémoires, c'est-à-dire devant les lieux où se conservaient leurs précieuses reliques. Ce même père avait ajouté qu'on faisait mémoire des martyrs à la sainte table dans la célébration du sacrifice, *non afin de prier pour eux, comme on fait pour les autres morts, mais plutôt afin qu'ils priassent pour nous* (Tract. LXXXIV in Joann. n. 1, tom III, part. II, col. 709. Serm. XVII de Verb. apost., nunc serm. CLIX, tom V, col. 765). Je rapporte le sentiment de ce saint évêque, parce que le concile de Trente se sert presque de ces mêmes paroles pour enseigner aux fidèles que « l'Eglise n'offre » pas aux saints le sacrifice, mais qu'elle l'offre à » Dieu seul, qui les a couronnés ; qu'aussi le prêtre » ne s'adresse pas à saint Pierre ou à saint Paul » pour leur dire, JE VOUS OFFRE CE SACRIFICE ; mais » que rendant grâces à Dieu de leurs victoires, il » demande leur assistance, afin que ceux dont nous » faisons mémoire sur la terre daignent prier pour » nous dans le ciel. » (*Conc. Trid. sess.* XXII, *c.* 3.) C'est ainsi que nous honorons les saints pour ob-

tenir par leur entremise les grâces de Dieu ; et la principale de ces grâces que nous espérons obtenir est celle de les imiter : à quoi nous sommes excités par la considération de leurs exemples admirables, et par l'honneur que nous rendons devant Dieu à leur mémoire bienheureuse.

Ceux qui considèreront la doctrine que nous avons proposée seront obligés de nous avouer que, comme nous n'ôtons à Dieu aucune des perfections qui sont propres à son essence infinie, nous n'attribuons aux créatures aucune de ces qualités ou de ces opérations qui ne peuvent convenir qu'à Dieu : ce qui nous distingue si fort des idolâtres, qu'on ne peut comprendre pourquoi on nous en donne le titre.

Et quand messieurs de la religion prétendue réformée nous objectent qu'en adressant les prières aux saints et en les honorant comme présents par toute la terre, nous leur attribuons une espèce d'immensité ou du moins la connaissance des secrets des cœurs, qu'il paraît néanmoins que Dieu se réserve par tant de témoignages de l'Ecriture, ils ne considèrent pas assez notre doctrine. Car enfin, sans examiner quel fondement on peut avoir d'attribuer aux saints, jusqu'à certains degrés, la connaissance des choses qui se passent parmi nous, ou même de nos secrètes pensées, il est manifeste que ce n'est point élever la créature au-dessus de sa condition que de dire qu'elle a quelque connaissance de ces choses par la lumière que Dieu lui en communique. L'exemple des prophètes le justifie clairement, Dieu n'ayant pas même dédaigné de leur découvrir les choses futures, quoiqu'elles semblent bien plus particulièrement réservées à sa connaissance.

Au reste, jamais aucun catholique n'a pensé que les saints connussent par eux-mêmes nos besoins

ni même les désirs pour lesquels nous leur faisons de secrètes prières. L'Eglise se contente d'enseigner, avec toute l'antiquité, que ces prières sont très profitables à ceux qui les font, soit que les saints les apprennent par le ministère et le commerce des anges, qui, suivant le témoignage de l'Ecriture, savent ce qui se passe parmi nous, étant établis par ordre de Dieu esprits administrateurs, pour concourir à l'œuvre de notre salut, soit que Dieu même leur fasse connaître nos désirs par une révélation particulière, soit enfin qu'il leur en découvre le secret dans son essence infinie, où toute vérité est comprise. Ainsi l'Eglise n'a rien décidé sur les différents moyens dont il plait à Dieu de se servir pour cela.

Mais quels que soient ces moyens, toujours est-il véritable qu'elle n'attribue à la créature aucune des perfections divines, comme faisaient les idolâtres, puisqu'elle ne permet de reconnaître dans les plus grands saints aucun degré d'excellence qui ne vienne de Dieu, ni aucune considération devant ses yeux que par leurs vertus, ni aucune vertu qui ne soit un don de sa grâce, ni aucune connaissance des choses humaines que celle qu'il leur communique, ni aucun pouvoir de nous assister que par leurs prières, ni enfin aucune félicité que par une soumission et une conformité parfaite à la volonté divine.

Il est donc vrai qu'en examinant les sentiments intérieurs que nous avons des saints, on ne trouvera pas que nous les élevions au-dessus de la condition des créatures; et de là on doit juger de quelle nature est l'honneur que nous leur rendons au dehors, le culte extérieur étant établi pour témoigner les sentiments intérieurs de l'âme.

Mais comme cet honneur que l'Eglise rend aux

saints paraît principalement devant leurs images et devant leurs saintes reliques, il est à propos d'expliquer ce qu'elle en croit.

V. *Les images et les reliques.*

Pour les images, le concile de Trente défend expressément *d'y croire aucune divinité ou vertu pour laquelle on les doive révérer, de leur demander aucune grâce, et d'y attacher sa confiance;* et veut que *tout l'honneur se rapporte aux originaux qu'elles représentent.* (Conc. Trid., sess. xxv, decr. de Invoc., etc.).

Toutes ces paroles du concile sont autant de caractères qui servent à nous faire distinguer des idolâtres, puisque, bien loin de croire comme eux que quelque divinité habite dans les images, nous ne leur attribuons aucune vertu que celle d'exciter en nous le souvenir des originaux.

C'est sur cela qu'est fondé l'honneur qu'on rend aux images. On ne peut nier, par exemple, que celle de Jésus-Christ crucifié, lorsque nous la regardons, n'excite plus vivement en nous le souvenir de *celui qui nous a aimés jusqu'à se livrer pour nous à la mort* (Gal. II, c. 20). Tant que l'image présente à nos yeux fait durer un si précieux souvenir dans notre âme, nous sommes portés à témoigner par quelques marques extérieures jusqu'où va votre reconnaissance; et nous faisons voir, en nous humilant en présence de l'image, quelle est notre soumission pour son divin original. Ainsi, à parler précisément et selon le style ecclésiastique, quand nous rendons honneur à l'image d'un apôtre ou d'un martyr, notre intention n'est pas tant d'honorer l'image que *d'honorer l'apôtre ou le martyr en présence de l'image.* C'est ainsi que parle le Pontifical romain (*Pont. Rom.*

de ben. imag.); et le concile de Trente exprime la même chose lorsqu'il dit (*Sess.* xxv. *dec. de invoc.*, *etc.*) « que l'honneur que nous rendons aux images » se rapporte tellement aux originaux, que par le » moyen des images que nous baisons et devant » lesquelles nous nous mettons à genoux, nous » adorons Jésus-Christ et honorons les saints, » dont elles sont la ressemblance. »

Enfin on peut connaître en quel esprit l'Eglise honore les images, par l'honneur qu'elle rend à la croix et au livre de l'Evangile. Tout le monde voit bien que devant la croix elle adore celui *qui a porté nos crimes sur le bois* (I Pet., II, 24); et que si ses enfants inclinent la tête devant le livre de l'Evangile, s'ils se lèvent par honneur quand on le porte devant eux, et s'ils le baisent avec respect, tout cet honneur se termine à la vérité éternelle qui nous y est proposée.

Il faut être peu équitable pour appeler idolâtrie ce mouvement religieux qui nous fait découvrir et baisser la tête devant l'image de la croix en mémoire de celui qui a été crucifié pour l'amour de nous; et ce serait être trop aveugle que de ne pas apercevoir l'extrême différence qu'il y a entre ceux qui se confiaient aux idoles par l'opinion qu'ils avaient que quelque divinité ou quelque vertu y était pour ainsi dire attachée, et ceux qui déclarent comme nous qu'ils ne se veulent servir des images que pour élever leur esprit au ciel, afin d'y honorer Jésus-Christ ou les saints, et dans les saints Dieu-même, qui est l'auteur de toute sanctification et de toute grâce.

On doit entendre de la même sorte l'honneur que nous rendons aux reliques, à l'exemple des premiers siècles de l'Eglise; et si nos adversaires considéraient que nous regardons les corps des saints

comme ayant été les victimes de Dieu par le martyre ou par la pénitence, ils ne croiraient pas que l'honneur que nous leur rendons par ce motif pût nous détacher de celui que nous rendons à Dieu même.

Nous pouvons dire en général que, s'ils voulaient bien comprendre de quelle sorte l'affection que nous avons pour quelqu'un s'étend, sans se diviser, à ses enfants, à ses amis, et ensuite par divers degrés à ce qui le représente, à ce qui reste de lui, à tout ce qui en renouvelle la mémoire; s'ils concevaient que l'honneur a un semblable progrès, puisque l'honneur, en effet, n'est autre chose qu'un amour mêlé de crainte et de respect; enfin, s'ils considéraient que tout le culte extérieur de l'Église catholique a sa source en Dieu même, et qu'il y retourne, ils ne croiraient jamais que ce culte, que lui seul anime, pût exciter sa jalousie : ils verraient, au contraire, que si Dieu, tout jaloux qu'il est de l'amour des hommes, ne nous regarde pas comme si nous nous partagions entre lui et la créature quand nous aimons notre prochain pour l'amour de lui, ce même Dieu, quoique jaloux du respect des fidèles, ne les regarde pas comme s'ils partagaient le culte qu'ils ne doivent qu'à lui seul, quand ils honorent, par le respect qu'ils ont pour lui, ceux qu'il a honorés lui-même.

Il est vrai néanmoins que, comme les marques sensibles de révérence ne sont pas toutes absolument nécessaires, l'Eglise, sans rien altérer dans la doctrine, a pu étendre plus ou moins ces pratiques extérieures, suivant la diversité des temps, des lieux et des occurrences, ne désirant pas que ses enfants soient servilement assujettis aux choses visibles, mais seulement qu'ils soient excités et comme avertis par leur moyen de se tourner à Dieu, pour lui offrir en esprit et en vérité le service raisonnable qu'il attend de ses créatures.

On peut voir par cette doctrine avec combien de vérité j'ai dit qu'une grande partie de nos controverses s'évanouirait par la seule intelligence des termes, si on traitait ces matières avec charité; et si nos adversaires considéraient paisiblement les explications précédentes, qui comprennent la doctrine expresse du concile de Trente, ils cesseraient de nous objecter que nous blessons la médiation de Jésus-Christ, et que nous invoquons les saints, ou que nous adorons les images d'une manière qui n'est propre qu'à Dieu. Il est vrai que, comme, en un certain sens, l'adoration, l'invocation, et le nom de médiateur ne convient qu'à Dieu et à Jésus-Christ, il est aisé d'abuser de ces termes pour rendre notre doctrine odieuse. Mais si on les reduit de bonne foi au sens que nous leur avons donné, ces objections perdront toute leur force; et s'il reste à messieurs de la religion prétendue réformée quelques autres difficultés moins importantes, la sincérité les obligera d'avouer qu'ils sont satisfaits sur le principal sujet de leur plaintes.

Au reste il n'y a rien de plus injuste que d'objecter à l'Eglise qu'elle fait consister toute la piété dans cette dévotion aux saints, puisque, comme nous l'avons déjà remarqué, le concile de Trente se contente d'enseigner aux fidèles que cette pratique leur est *bonne et utile* (Sess. xxv, decr. de invoc., etc.), sans rien dire davantage. Ainsi l'esprit de l'Eglise est de condamner ceux qui rejettent cette pratique par mépris ou par erreur. Elle doit les condamner, parce qu'elle ne doit pas souffrir que les pratiques salutaires soient méprisées, ni qu'une doctrine que l'antiquité a autorisée soit condamnée par les nouveaux docteurs.

VI. *La justification.*

La matière de la justification fera paraître encore dans un plus grand jour combien de difficultés peuvent être terminées par une simple exposition de nos sentiments.

Ceux qui savent tant soit peu l'histore de la réformation prétendue n'ignorent pas que ceux qui en ont été les premiers auteurs ont proposé cet article à tout le monde comme le principal de tous et comme le fondement le plus essentiel de leur rupture ; si bien que c'est celui qu'il est le plus nécessaire de bien entendre.

Nous croyons premièrement que *nos péchés nous sont remis gratuitement par la miséricorde divine, à cause de Jésus-Christ* (Conc. Trid. Sess. VI, c., 9). Ce sont les propres termes du concile de Trente, qui ajoute (*Ibid., c. 8*) que *nous sommes dits justifiés gratuitement, parce qu'aucune de ces choses qui précèdent la justification, soit la foi, soit les œuvres, ne peut mériter cette grâce.*

Comme l'Écriture nous explique la rémission des péchés, tantôt en disant que Dieu les couvre, et tantôt en disant qu'il les ôte et qu'il les efface par la grâce du Saint-Esprit, qui nous fait de nouvelles créatures (*Tit.* III, *5, 6, 7*), nous croyons qu'il faut joindre ensemble ces expressions, pour former l'idée parfaite de la justification du pécheur. C'est pourquoi nous croyons que nos péchés, non-seulement sont couverts, mais qu'ils sont entièrement effacés par le sang de Jésus-Christ et par la grâce qui nous régénère ; ce qui, loin d'obscurcir ou de diminuer l'idée qu'on doit avoir du mérite de ce sang, l'augmente au contraire et la relève.

Ainsi la justice de Jésus-Christ est non seule-

ment imputée, mais actuellement communiquée à ses fidèles par l'opération du Saint-Esprit, en sorte que non-seulement ils sont réputés, mais faits justes par sa grâce.

Si la justice qui est en nous n'était justice qu'aux yeux des hommes, ce ne serait pas l'ouvrage du Saint-Esprit; elle est donc justice même devant Dieu, puisque c'est Dieu même qui la fait en nous, en répandant la charité dans nos cœurs.

Toutefois il n'est que trop certain que *la chair convoite contre l'esprit, et l'esprit contre la chair* (Gal. v. 17) et que *nous manquons tous en beaucoup de choses* (Jac. III, 2). Ainsi, quoique notre justice soit véritable par l'infusion de la charité, elle n'est point justice parfaite à cause du combat de la convoitise; si bien que le continuel gémissement d'une âme repentante de ses fautes fait le devoir le plus nécessaire de la justice chrétienne. Ce qui nous oblige de confesser humblement, avec saint Augustin, que notre justice en cette vie *consiste plutôt dans la rémission des péchés que dans la perfection des vertus.*

VII. *Le mérite des œuvres.*

Sur le mérite des œuvres, l'Eglise catholique enseigne que « La vie éternelle doit être proposée » aux enfants de Dieu, et comme une grâce qui leur » est miséricordieusement promise par le moyen de » notre Seigneur Jésus-Christ, et comme une ré» compense qui est fidèlement rendue à leurs bonnes » œuvres et à leurs mérites, en vertu de cette pro» messe » (*Sess.* VI. *c.* 16). Ce sont les propres termes du concile de Trente. Mais, de peur que l'orgueil humain ne soit flatté par l'opinion d'un mérite présomptueux, ce même concile enseigne

que tout le prix et la valeur des œuvres chrétiennes provient de la grâce sanctifiante, qui nous est donnée gratuitement au nom de Jésus-Christ, et que c'est un effet de l'influence continuelle de ce divin chef sur ses membres.

Véritablement, les préceptes, les exhortations, les promesses, les menaces et les reproches de l'Evangile font assez voir qu'il faut que nous opérions notre salut par le mouvement de nos volontés avec la grâce de Dieu, qui nous aide; mais c'est un premier principe, que le libre arbitre ne peut rien faire qui conduise à la félicité éternelle qu'autant qu'il est mu et élevé par le Saint-Esprit.

Ainsi, l'Eglise sachant que c'est ce divin Esprit qui fait en nous, par sa grâce, tout ce que nous faisons de bien, elle doit croire que les bonnes œuvres des fidèles sont très agréables à Dieu et de grande considération devant lui; et c'est justement qu'elle se sert du mot *mérite* avec toute l'antiquité chrétienne, principalement pour signifier la valeur, le prix et la dignité de ces œuvres que nous faisons par la grâce. Mais, comme toute leur sainteté vient de Dieu, qui les fait en nous, la même Eglise a reçu dans le concile de Trente, comme doctrine de foi catholique, cette parole de saint Augustin, que *Dieu couronne ses dons en couronnant le mérite de ses serviteurs.*

Nous prions ceux qui aiment la vérité et la paix de vouloir bien lire ici un peu au long les paroles de ce concile, afin qu'ils se désabusent une fois des mauvaises impressions qu'on leur donne de notre doctrine. « Encore que nous voyions, disent les » Pères de ce concile (*Sess.* VI, *c.* 16), que les sain- » tes Lettres estiment tant les bonnes œuvres, que » Jésus-Christ nous promet lui-même qu'un verre » d'eau froide donné à un pauvre ne sera pas privé

» de sa récompense, et que l'Apôtre témoigne
» qu'un moment de peine légère soufferte en ce
» monde produira un poids éternel de gloire,
» toutefois à Dieu ne plaise que le chrétien se fie
» et se glorifie en lui-même, et non en notre Sei-
» gneur, dont la bonté est si grande envers tous les
» hommes, qu'il veut que les dons qu'il leur fait
» soient leurs mérites ! »

Cette doctrine est répandue dans tout ce concile, qui enseigne dans une autre session (*Sess.* XIV, c. *8*) que « nous, qui ne pouvons rien de nous-mêmes,
» pouvons tout avec celui qui nous fortifie, en telle
» sorte que l'homme n'a rien dont il se puisse glo-
» rifier » ou pourquoi il se puisse confier en lui-même ; « mais que toute sa confiance et toute sa
» gloire est en Jésus-Christ, en qui nous vivons,
» en qui nous méritons, en qui nous satisfaisons,
» faisant de dignes fruits de pénitence, qui tirent
» leur force de lui, par lui sont offerts au Père, et
» en lui sont acceptés par le Père. » C'est pourquoi nous demandons tout, nous espérons tout, nous rendons grâces de tout par notre Seigneur Jésus-Christ. Nous confessons hautement que nous ne sommes agréables à Dieu qu'en lui et par lui; et nous ne comprenons pas qu'on puisse nous attribuer une autre pensée. Nous mettons tellement en lui seul toute l'espérance de notre salut, que nous disons tous les jours à Dieu ces paroles dans le sacrifice : « Daignez, ô Dieu ! accorder à nous pé-
» cheurs, vos serviteurs, qui espérons en la multi-
» tude de vos miséricordes, quelque part et société
» avec vos bienheureux apôtres et martyrs,... au
» nombre desquels nous vous prions de vouloir
» nous recevoir, ne regardant pas au mérite, mais
» nous pardonnant par grâce au nom de Jésus-
» Christ notre Seigneur. »

L'Eglise ne persuadera-t-elle jamais à ses enfants qui sont devenus ses adversaires, ni par l'explication de sa foi, ni par les décisions de ses conciles, ni par les prières de son sacrifice, qu'elle croit n'avoir de vie et qu'elle n'a d'espérance qu'en Jésus-Christ seul ? Cette espérance est si forte, qu'elle fait sentir aux enfants de Dieu qui marchent fidèlement dans ses voies *une paix qui surpasse toute intelligence*, selon ce que dit l'Apôtre (*Philip.* IV, 7). Mais encore que cette espérance soit plus forte que les promesses et les menaces du monde et qu'elle suffise pour calmer le trouble de nos consciences, elle n'y éteint pas tout à fait la crainte, parce que, si nous sommes assurés que Dieu ne nous abandonne jamais de lui-même, nous ne sommes jamais certains que nous ne le perdrons pas par notre faute en rejetant ses inspirations. Il lui a plu de tempérer par cette crainte salutaire la confiance qu'il inspire à ses enfants; parce que, comme dit saint Augustin, « telle est notre infirmité dans ce lieu de » tentations et de périls, qu'une pleine sécurité » produirait en nous le relâchement et l'orgueil », au lieu que cette crainte, qui, selon le précepte de l'Apôtre (*Philip.* 11, 12), nous *fait opérer notre salut avec tremblement*, nous rend vigilants, et fait que nous nous attachons avec une humble dépendance à celui *qui opère en nous, par sa grâce, le vouloir et le faire suivant son bon plaisir*, comme dit le même saint Paul (*Ibid.*, 13).

Voilà ce qu'il y a de plus nécessaire dans la doctrine de la justification; et nos adversaires seraient fort déraisonnables s'ils ne confessaient que cette doctrine suffit pour apprendre aux chrétiens qu'ils doivent rapporter à Dieu par Jésus-Christ toute la gloire de leur salut.

Si les ministres, après cela, se jettent sur des

questions de subtilité, il est bon de les avertir qu'il n'est plus temps désormais qu'ils se rendent si difficiles envers nous, après les choses qu'ils ont accordées aux luthériens et à leurs propres frères sur le sujet de la prédestination et de la grâce. Cela doit leur avoir appris à se réduire dans cette matière à ce qui est absolument nécessaire pour établir les fondements de la piété chrétienne.

Que s'ils peuvent une fois se résoudre à se renfermer dans ces limites, ils seront bientôt satisfaits, et ils cesseront de nous objecter que nous anéantissons la grâce de Dieu en attribuant tout à nos bonnes œuvres, puisque nous leur avons montré en termes si clairs, dans le concile de Trente, ces trois points si décisifs en cette matière : « Que nos péchés nous » sont pardonnés par une pure miséricorde, à » cause de Jésus-Christ; que nous devons à une » libéralité gratuite la justice qui est en nous par le » Saint-Esprit; et que toutes les bonnes œuvres que » nous faisons sont autant de dons de la grâce. »

Aussi faut-il avouer que les doctes de leur parti ne contestent plus tant sur cette matière qu'ils faisaient au commencement; et il y en a peu qui ne nous confessent qu'il ne fallait pas se séparer pour ce point. Mais si cette importante difficulté de la justification, de laquelle leurs premiers auteurs ont fait leur fort, n'est plus maintenant considérée comme capitale par les personnes les mieux sensées qu'ils aient entre eux, on leur laisse à penser ce qu'il faut juger de leur séparation, et ce qu'il faudrait espérer pour la paix s'ils se mettaient au-dessus de la préoccupation et s'ils quittaient l'esprit de dispute.

VIII. *Les Satisfactions, le Purgatoire et les Indulgences.*

Il faut encore expliquer de quelle sorte nous

croyons pouvoir satisfaire à Dieu par sa grâce, afin de ne laisser aucun doute sur cette matière.

Les catholiques enseignent d'un commun accord que le seul Jésus-Christ, Dieu et homme tout ensemble, était capable, par la dignité infinie de sa personne, d'offrir à Dieu une satisfaction suffisante pour nos péchés. Mais ayant satisfait surabondamment, il a pu nous appliquer cette satisfaction infinie en deux manières : ou bien en donnant une entière abolition, sans réserver aucune peine, ou bien en commuant une plus grande peine en une moindre, c'est-à-dire la peine éternelle en des peines temporelles. Comme cette première façon est la plus entière et la plus conforme à sa bonté, il en use d'abord dans le baptême; mais nous croyons qu'il se sert de la seconde dans la rémission qu'il accorde aux baptisés qui retombent dans le péché, y étant forcé en quelque manière par l'ingratitude de ceux qui ont abusé de ses premiers dons, de sorte qu'ils ont à souffrir quelque peine temporelle, bien que la peine éternelle leur soit remise.

Il ne faut pas conclure de là que Jésus-Christ n'ait pas entièrement satisfait pour nous, mais, au contraire, qu'ayant acquis sur nous un droit absolu, par le prix infini qu'il a donné pour notre salut, il nous accorde le pardon, à telle condition, sous telle loi, et avec telle réserve qu'il lui plaît.

Nous serions injurieux et ingrats envers le Sauveur si nous osions lui disputer l'infinité de son mérite, sous prétexte qu'en nous pardonnant le péché d'Adam il ne nous décharge pas en même temps de toutes ses suites, nous laissant encore assujettis à la mort et à tant d'infirmités corporelles et spirituelles que ce péché nous a causées. Il suffit que Jésus-Christ ait payé une fois le prix par

lequel nous serons un jour entièrement délivrés de tous les maux qui nous accablent, c'est à nous à recevoir avec humilité et avec actions de grâces chaque partie de son bienfait, en considérant le progrès avec lequel il lui plaît d'avancer notre délivrance, selon l'ordre que sa sagesse a établi pour notre bien et pour une plus claire manifestation de sa bonté et de sa justice.

Par une semblable raison, nous ne devons pas trouver étrange si celui qui nous a montré une si grande facilité dans le baptême se rend plus difficile envers nous après que nous en avons violé les saintes promesses. Il est juste, et même il est salutaire pour nous, que Dieu, en nous remettant le péché avec la peine éternelle que nous avions méritée, exige de nous quelque peine temporelle, pour nous retenir dans le devoir, de peur que, sortant trop promptement des liens de la justice, nous ne nous abandonnions à une téméraire confiance, abusant de la facilité du pardon.

C'est donc pour satisfaire à cette obligation que nous sommes assujettis à quelques œuvres pénibles, que nous devons accomplir en esprit d'humilité et de pénitence; et c'est la nécessité de ces œuvres satisfactoires qui a obligé l'Eglise ancienne à imposer aux pénitents les peines qu'on appelle canoniques.

Quand donc elle impose aux pécheurs des œuvres pénibles et laborieuses, et qu'ils les subissent avec humilité, cela s'appelle *Satisfaction;* et lorsque ayant égard, ou à la ferveur des pénitents, ou à d'autres bonnes œuvres qu'elle leur prescrit, elle relâche quelque chose de la peine qui leur est due, cela s'appelle *Indulgence.*

Le concile de Trente ne propose autre chose à croire sur le sujet des indulgences, sinon que « la

» puissance de les accorder a été donnée à l'Eglise » par Jésus-Christ, et que l'usage en est salu- » taire. » A quoi ce concile ajoute « qu'il doit être » retenu avec modération toutefois, de peur que » la discipline ecclésiastique ne soit énervée par » une excessive facilité. » (*Contin. Sess.* xxv, *decr. de Indulg.*) : ce qui montre que la manière de dispenser les indulgences regarde la discipline.

Ceux qui sortent de cette vie avec la grâce et la charité, mais toutefois redevables encore des peines que la justice divine a réservées, les souffrent en l'autre vie. C'est ce qui a obligé toute l'antiquité chrétienne à offrir des prières, des aumônes et des sacrifices pour les fidèles qui sont décédés en la paix et en la communion de l'Eglise, avec une foi certaine qu'ils peuvent être aidés par ces moyens. C'est ce que le concile de Trente nous propose à croire touchant les âmes détenues dans le purgatoire (*Sess.* xxv, *decr. de Purgat.*), sans déterminer en quoi consistent leurs peines, ni beaucoup d'autres choses semblables, sur lesquelles ce saint concile demande une grande retenue, blâmant ceux qui débitent ce qui est incertain et suspect.

Telle est la sainte et innocente doctrine de l'Eglise catholique touchant les satisfactions, dont on a voulu lui faire un si grand crime. Si, après cette explication, messieurs de la religion prétendue réformée nous objectent que nous faisons tort à la satisfaction de Jésus-Christ, il faudra qu'ils aient oublié que nous leur avons dit que le Sauveur a payé le prix entier de notre rachat; que rien ne manque à ce prix, puisqu'il est infini; et que ces réserves de peines dont nous avons parlé ne proviennent d'aucun défaut de ce paiement, mais d'un certain ordre qu'il a établi pour nous retenir par de justes appréhensions et par une discipline salutaire.

Que s'ils nous opposent encore que nous croyons pouvoir satisfaire par nous-mêmes à quelque partie de la peine qui est due à nos péchés, nous pourrons dire avec confiance que le contraire paraît par les maximes que nous avons établies. Elles font voir clairement que tout notre salut n'est qu'une œuvre de miséricorde et de grâce ; que ce que nous faisons par la grâce de Dieu n'est pas moins à lui que ce qu'il fait tout seul par sa volonté absolue ; et qu'enfin ce que nous lui donnons ne lui appartient pas moins que ce qu'il nous donne. A quoi il faut ajouter que ce que nous appelons satisfaction, après toute l'Eglise ancienne, n'est après tout qu'une application de la satisfaction de Jésus-Christ.

Cette même considération doit apaiser ceux qui s'offensent quand nous disons que Dieu a tellement agréable la charité fraternelle et la communion de ses saints, que souvent même il reçoit les satisfactions que nous lui offrons les uns pour les autres. Il semble que ces messieurs ne conçoivent pas combien tout ce que nous sommes est à Dieu, ni combien tous les égards que sa bonté lui fait avoir pour les fidèles, qui sont les membres de Jésus-Christ, se rapportent nécessairement à ce divin chef. Mais certes, ceux qui ont lu et qui ont considéré que Dieu même inspire à ses serviteurs le désir de s'affliger dans le jeûne, dans le sac et dans la cendre, non seulement pour leurs péchés, mais pour les péchés de tout le peuple, ne s'étonneront pas si nous disons que, touché du plaisir qu'il a de gratifier ses amis, il accepte miséricordieusement l'humble sacrifice de leurs mortifications volontaires, en diminution des châtiments qu'il préparait à son peuple : ce qui montre que, satisfait par les uns, il veut bien s'adoucir envers les autres,

honorant par ce moyen son Fils Jésus-Christ dans la communion de ses membres et dans la sainte société de son corps mystique.

IX. *Les sacrements.*

L'ordre de la doctrine demande que nous parlions maintenant des sacrements, par lesquels les mérites de Jésus-Christ nous sont appliqués. Comme les disputes que nous avons en cet endroit, si nous en exceptons celle de l'Eucharistie, ne sont pas les plus échauffées, nous éclaircirons d'abord, en peu de paroles, les principales difficultés qu'on nous fait touchant les autres sacrements, réservant pour la fin celle de l'Eucharistie, qui est la plus importante de toutes.

Les sacrements de la nouvelle alliance ne sont pas seulement des signes sacrés qui nous représentent la grâce, ni des sceaux qui nous la confirment, mais des instruments du Saint-Esprit qui servent à nous l'appliquer, et qui nous la confèrent en vertu des paroles qui se prononcent et de l'action qui se fait sur nous au dehors, pourvu que nous n'y apportions aucun obstacle par notre mauvaise disposition.

Lorsque Dieu attache une si grande grâce à des signes extérieurs, qui n'ont de leur nature aucune proportion avec un effet si admirable, il nous marque clairement qu'outre tout ce que nous pouvons faire au dedans de nous par nos bonnes dispositions, il faut qu'il intervienne, pour notre satisfaction, une opération spéciale du Saint-Esprit et une application singulière du mérite de notre Sauveur, qui nous est démontrée par les sacrements. Ainsi l'on ne peut rejeter cette doctrine sans faire tort au mérite de Jésus-Christ et à l'œuvre de la puissance divine dans notre régénération.

Nous reconnaissons sept signes ou cérémonies sacrées, établies par Jésus-Christ comme les moyens ordinaires de la sanctification et de la perfection du nouvel homme. Leur institution divine paraît dans l'Ecriture sainte, ou par les paroles expresses de Jésus-Christ, qui les établit, ou par la grâce, qui, selon la même Ecriture, y est attachée, et qui marque nécessairement un ordre de Dieu.

Le Baptême.

Comme les petits enfants ne peuvent suppléer le défaut du baptême par les actes de Foi, d'Espérance et de Charité, ni par le vœu de recevoir ce sacrement, nous croyons que, s'ils ne le reçoivent en effet, ils ne participent en aucune sorte à la grâce de la rédemption, et qu'ainsi, mourant en Adam, ils n'ont aucune part avec Jésus-Christ.

Il est bon d'observer ici que les luthériens croient avec l'Eglise catholique la nécessité absolue du baptême pour les petits enfants, et s'étonnent avec elle de ce qu'on a nié une vérité qu'aucun homme avant Calvin n'avait osé ouvertement révoquer en doute, tant elle était fortement imprimée dans l'esprit de tous les fidèles.

Cependant les prétendus réformés ne craignent pas de laisser volontairement mourir leurs enfants comme les enfants des infidèles, sans porter aucune marque du christianisme, et sans en avoir reçu aucune grâce, si la mort prévient leur jour d'assemblée.

La Confirmation.

L'imposition des mains, pratiquée par les saints

apôtres (*Act.* VIII, 15, 17) pour confirmer les fidèles contre les persécutions, ayant son effet principal dans la descente intérieure du Saint-Esprit et dans l'infusion de ses dons, elle n'a pas dû être rejetée par nos adversaires, sous prétexte que le Saint-Esprit ne descend plus visiblement sur nous. Aussi toutes les églises chrétiennes l'ont-elles religieusement retenue depuis le temps des apôtres, se servant aussi du saint-chrême, pour démontrer la vertu de ce sacrement par une représentation plus expresse de l'onction intérieure du Saint-Esprit.

La Pénitence, et la Confession sacramentale.

Nous croyons qu'il a plu à Jésus-Christ que ceux qui se sont soumis à l'autorité de l'Eglise par le baptême, et qui depuis ont violé les lois de l'Evangile, viennent subir le jugement de la même Eglise dans le tribunal de la pénitence, où elle exerce la puissance qui lui est donnée de remettre et de retenir les péchés (*Matt.*, XVIII. *Joan*, XX, 23).

Les termes de la commission qui est donnée aux ministres de l'Eglise pour absoudre les péchés, sont si généraux, qu'on ne peut sans témérité la réduire aux péchés publics. Et comme, quand ils prononcent l'absolution au nom de Jésus-Christ, ils ne font que suivre les termes exprès de cette commission, le jugement est censé rendu par Jésus-Christ même, pour lequel ils sont établis juges. C'est ce pontife invisible qui absout intérieurement le pénitent pendant que le prêtre exerce le ministère extérieur.

Ce jugement étant un frein si nécessaire à la licence, une source si féconde de sages conseils, une si sensible consolation pour les âmes affligées de

leurs péchés, lorsque non seulement on leur déclare en termes généraux leur absolution, comme les ministres le pratiquent, mais qu'on les absout en effet par l'autorité de Jésus-Christ, après un examen particulier et avec connaissance de cause, nous ne pouvons croire que nos adversaires puissent envisager tant de biens sans en regretter la perte, et sans avoir quelque honte d'une réformation qui a retranché une pratique si salutaire et si sainte.

L'Extrême-Onction.

Le Saint-Esprit ayant attaché à l'extrême-onction, selon le témoignage de saint Jacques (*Jac.* v. *14*, *15*), la promesse expresse de la rémission des péchés et du soulagement du malade, rien ne manque à cette sainte cérémonie pour être un véritable sacrement. Il faut seulement remarquer que, suivant la doctrine du concile de Trente (*Sess.* XIV, *c.* 2 *de sacr. extr. onct.*), le malade est plus soulagé selon l'âme que selon le corps; et que, comme le bien spirituel est toujours l'objet principal de la loi nouvelle, c'est aussi celui que nous devons attendre absolument de cette sainte onction, si nous sommes bien disposés, au lieu que le soulagement dans les maladies nous est seulement accordé par rapport à notre salut éternel, suivant les dispositions cachées de la divine providence, et les divers degrés de préparation et de foi qui se trouvent dans les fidèles.

Le Mariage.

Quand on considèrera que Jésus-Christ a donné une nouvelle forme au mariage en réduisant cette sainte société à deux personnes immuablement et indissolublement unies (*Matt.* XIX, *5*), et quand on

verra que cette inséparable union est le signe de son union éternelle avec son Eglise (*Ephes.* v, 32), on n'aura pas de peine à comprendre que le mariage des fidèles est accompagné du Saint-Esprit et de la grâce; et on louera la bonté divine de ce qu'il lui a plu de consacrer de cette sorte la source de notre naissance.

L'Ordre.

L'imposition des mains, que reçoivent les ministres des choses saintes, étant accompagnée d'une vertu si présente du Saint-Esprit et d'une infusion si entière de la grâce (*I Tim.* IV, *14. II Tim.* I, *6*), elle doit être mise au nombre des sacrements. Aussi faut-il avouer que nos adversaires n'en excluent pas absolument la consécration des ministres, mais qu'ils l'excluent simplement du nombre des sacrements, qui sont *communs à toute l'Eglise* (Confes. de foi, art. 35).

X. *Doctrine de l'Eglise touchant la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et la manière dont l'Eglise entend ces paroles : Ceci est mon corps.*

Nous voilà enfin arrivé à la question de l'Eucharistie, où il sera nécessaire d'expliquer plus amplement notre doctrine, sans toutefois nous éloigner trop des bornes que nous nous sommes prescrites.

La présence réelle du corps et du sang de notre Seigneur dans ce sacrement est solidement établie par les paroles de l'institution, lesquelles nous entendons à la lettre ; et il ne nous faut non plus demander pourquoi nous nous attachons au sens propre et littéral, qu'à un voyageur pourquoi il suit le grand chemin. C'est à ceux qui ont recours au

sens figuré, et qui prennent des sentiers détournés, à rendre raison de ce qu'ils font. Pour nous, qui ne trouvons rien dans les paroles dont Jésus-Christ se sert pour l'institution de ce mystère, qui nous oblige à les prendre en un sens figuré, nous estimons que cette raison suffit pour nous déterminer au sens propre. Mais nous y sommes encore plus fortement engagés quand nous venons à considérer dans ce mystère l'intention du Fils de Dieu, que j'expliquerai le plus simplement qu'il me sera possible, et par des principes dont je crois que nos adversaires ne pourront disconvenir.

Je dis donc que ces paroles du Sauveur : *Prenez, mangez; ceci est mon corps donné pour vous* (Matt. XXVI, 26. Luc XXII, 19), nous font voir que, comme les anciens Juifs ne s'unissaient pas seulement en esprit à l'immolation des victimes qui étaient offertes pour eux, mais qu'en effet ils mangeaient la chair sacrifiée, ce qui leur était une marque de la part qu'ils avaient à cette oblation : ainsi Jésus-Christ, s'étant fait lui-même notre victime, a voulu que nous mangeassions effectivement la chair de ce sacrifice, afin que la communication actuelle de cette chair adorable fût un témoignage perpétuel à chacun de nous en particulier, que c'est pour nous qu'il l'a prise, et que c'est pour nous qui l'a immolée.

Dieu avait défendu aux Juifs de manger l'hostie qui était immolée pour leurs péchés (*Levit.* VI, *30*), afin de leur apprendre que la véritable expiation des crimes ne se faisait pas dans la loi ni par le sang des animaux : tout le peuple était comme en interdit par cette défense, sans pouvoir actuellement participer à la rémission des péchés. Par une raison opposée, il fallait que le corps de notre Sauveur, vraie hostie immolée pour le péché, fût

mangé par les fidèles, afin de leur montrer par cette manducation que la rémission des péchés était accomplie dans le nouveau testament.

Dieu aussi défendait au peuple juif de manger du sang; et l'une des raisons de cette défense était *que le sang nous est donné pour l'expiation de nos âmes* (Levit. XVII, 11). Mais au contraire notre Sauveur nous propose son sang à boire, à cause qu'*il est répandu pour la rémission des péchés* (Matt. XXVI, 28).

Ainsi la manducation de la chair du Fils de Dieu est aussi réelle à la sainte table que la grâce, l'expiation des péchés, et la participation au sacrifice de Jésus-Christ est actuelle et effective dans la nouvelle alliance.

Toutefois, comme il désirait exercer notre foi dans ce mystère, et en même temps nous ôter l'horreur de manger sa chair et de boire son sang en leur propre espèce, il était convenable qu'il nous les donnât enveloppés sous une espèce étrangère. Mais si ces considérations l'ont obligé de nous faire manger la chair de notre victime d'une autre manière que n'ont fait les Juifs, il n'a pas dû pour cela nous rien ôter de la réalité et de la substance.

Il paraît donc que pour accomplir les figures anciennes et nous mettre en possession actuelle de la victime offerte pour notre péché, Jésus-Christ a eu dessein de nous donner en vérité son corps et son sang; ce qui est si évident, que nos adversaires mêmes veulent que nous croyions qu'ils ont en cela le même sentiment que nous, puisqu'ils ne cessent de nous répéter qu'ils ne nient ni la vérité ni la participation réelle du corps et du sang dans l'Eucharistie. C'est ce que nous examinerons dans la suite, où nous croyons devoir exposer leur sentiment après que nous aurons achevé d'expliquer celui de l'Eglise. Mais en attendant nous conclu-

rons que si la simplicité des paroles du Fils de Dieu les force à reconnaître que son intention expresse a été de nous donner en vérité sa chair quand il a dit : *Ceci est mon corps*, ils ne doivent pas s'étonner si nous ne pouvons consentir à n'entendre ces mots qu'en figure.

En effet, le Fils de Dieu, si soigneux d'exposer à ses apôtres ce qu'il enseigne sous des paraboles et sous des figures, n'ayant rien dit ici pour s'expliquer, il paraît qu'il a laissé ses paroles dans leur signification naturelle. Je sais que ces messieurs prétendent que la chose s'explique assez d'elle-même, parce qu'on voit bien, disent-ils, que ce qu'il présente n'est que du pain et du vin ; mais ce raisonnement s'évanouit quand on considère que celui qui parle est d'une autorité qui prévaut aux sens, et d'une puissance qui domine toute la nature. Il n'est pas plus difficile au Fils de Dieu de faire que son corps soit dans l'Eucharistie, en disant : *Ceci est mon corps*, que de faire qu'une femme soit délivrée de sa maladie, en disant : *Femme, tu es délivrée de ta maladie* (Luc. XIII, 12) ; ou de faire que la vie soit conservée à un jeune homme, en disant à son père : *Ton fils est vivant* (Joan. IV, 50) ; ou enfin de faire que les péchés du paralytique lui soient remis, en lui disant : *Tes péchés te sont remis* (Matt. IX, 2).

Ainsi, n'ayant point à nous mettre en peine comment il exécutera ce qu'il dit, nous nous attachons précisément à ses paroles. Celui qui fait ce qu'il veut en parlant, opère ce qu'il dit ; et il a été plus aisé au Fils de Dieu de forcer les lois de la nature pour vérifier ces paroles, qu'il ne nous est aisé d'accommoder notre esprit à des interprétations violentes qui renversent toutes les lois du discours.

Ces lois du discours nous apprennent que le signe qui représente naturellement reçoit souvent le nom de la chose, parce qu'il lui est comme naturel d'en ramener l'idée à l'esprit. Le même arrive aussi, quoique avec certaines limites, aux signes d'institution, quand ils sont reçus et qu'on y est accoutumé. Mais qu'en établissant un signe qui de soi n'a aucun rapport à la chose, par exemple un morceau de pain pour signifier le corps d'un homme, on lui en donne le nom sans rien expliquer et avant que personne en soit convenu, comme a fait Jésus-Christ dans la Cène, c'est une chose inouïe et dont nous ne voyons aucun exemple dans toute l'Ecriture sainte, pour ne pas dire dans tout le langage humain.

Aussi messieurs de la religion prétendue réformée ne s'arrêtent pas tellement au sens figuré qu'ils ont voulu donner aux paroles de Jésus-Christ, qu'en même temps ils ne reconnaissent qu'il a eu intention, en les proférant, de nous donner en vérité son corps et son sang.

XI. *Explication des paroles : Faites ceci en mémoire de moi.*

Après avoir proposé les sentiments de l'Eglise touchant ces paroles : *Ceci est mon corps*, il faut dire ce qu'elle pense de celles que Jésus-Christ y ajouta : *Faites ceci en mémoire de moi* (Luc XXII, 19). Il est clair que l'intention du Fils de Dieu est de nous obliger par ces paroles à nous souvenir de la mort qu'il a endurée pour notre salut; et saint Paul conclut de ces mêmes paroles que *nous annonçons la mort du Seigneur* (I Cor. XI, 24, 26) dans ce mystère. Or, il ne faut pas se persuader que ce souvenir de la mort de notre Seigneur exclue la présence

4***

réelle de son corps ; au contraire, si on considère ce que nous venons d'expliquer, on entendra clairement que cette commémoration est fondée sur la présence réelle. Car, de même que les Juifs, en mangeant les victimes pacifiques, se souvenaient qu'elles avaient été immolées pour eux, ainsi, en mangeant la chair de Jésus-Christ, notre victime, nous devons nous souvenir qu'il est mort pour nous. C'est donc cette même chair mangée par les fidèles, qui non seulement réveille en nous la mémoire de son immolation, mais encore qui nous en confirme la vérité. Et loin de pouvoir dire que cette commémoration solennelle, que Jésus-Christ nous ordonne de faire, exclue la présence de sa chair, on voit au contraire que ce tendre souvenir qu'il veut que nous ayons à la sainte table de lui, comme immolé pour nous, est fondé sur ce que cette même chair y doit être prise réellement, puisqu'en effet il ne nous est pas possible d'oublier que c'est pour nous qu'il a donné son corps en sacrifice, quand nous voyons qu'il nous donne encore tous les jours cette victime à manger.

Faut-il que des chrétiens, sous prétexte de célébrer dans la Cène la mémoire de la passion de notre Sauveur, ôtent à cette pieuse commémoration ce qu'elle a de plus efficace et de plus tendre? Ne doivent-ils pas considérer que Jésus-Christ ne commande pas simplement qu'on se souvienne de lui, mais qu'on s'en souvienne en mangeant sa chair et son sang? Qu'on prenne garde à la suite et à la force de ses paroles. Il ne dit pas simplement, comme messieurs de la religion prétendue réformée semblent l'entendre, que le pain et le vin de l'Eucharistie nous soient un *mémorial* de son corps et de son sang ; mais il nous avertit qu'en faisant ce qu'il nous prescrit, c'est-à-dire en prenant son

corps et son sang, nous nous souvenions de lui. Qu'y a-t-il en effet de plus puissant pour nous en faire souvenir? Et si les enfants se souviennent si tendrement de leur père et de ses bontés lorsqu'ils s'approchent du tombeau où son corps est enfermé, combien notre souvenir et notre amour doivent-ils être excités lorsque nous tenons sous ces enveloppes sacrées, sous ce tombeau mystique, la propre chair de notre Sauveur immolé pour nous, cette chair vivante et vivifiante, et ce sang encore tout chaud par son amour et tout plein d'esprit et de grâce! Que si nos adversaires continuent de nous dire que celui qui nous commande de nous souvenir de lui ne nous donne pas sa propre substance, il faudra enfin les prier de s'accorder avec eux-mêmes. Ils protestent qu'ils ne nient pas dans l'Eucharistie la communication réelle de la propre substance du Fils de Dieu. Si leurs paroles sont sérieuses, si leur doctrine n'est pas une illusion, il faut nécessairement qu'ils disent avec nous que le souvenir n'exclut pas toute sorte de présence, mais seulement celle qui frappe les sens. Leur réponse sera la nôtre, puisqu'en disant que Jésus-Christ est présent, nous reconnaissons en même temps qu'il ne l'est pas d'une manière sensible.

Et si l'on nous demande d'où vient que, croyant, comme nous faisons, qu'il n'y a rien pour les sens dans ce saint mystère, nous ne croyons pas qu'il suffise que Jésus-Christ y soit présent par la foi, il est aisé de répondre et de démêler cette équivoque. Autre chose est de dire que le Fils de Dieu nous soit présent par la foi, et autre chose de dire que nous sachions par la foi qu'il est présent. La première façon de parler n'emporte qu'une présence morale, la seconde nous en signifie une très

réelle, parce que la foi est très véritable ; et cette présence réelle, connue par la foi, suffit pour opérer dans *le juste*, qui *vit de foi* (Habac. II, 4), tous les effets que j'ai remarqués.

XII. *Exposition de la doctrine des Calvinistes sur la réalité.*

Mais pour ôter une fois toutes les équivoques dont les calvinistes se servent en cette matière, et faire voir en même temps jusqu'à quel point ils se sont approchés de nous, quoique je n'aie entrepris que d'expliquer la doctrine de l'Eglise, il sera bon d'ajouter ici l'exposition de leurs sentiments.

Leur doctrine a deux parties : l'une ne parle que de figure du corps et du sang, l'autre ne parle que de réalité du corps et du sang. Nous allons voir par ordre chacune de ces parties.

Ils disent premièrement que ce grand miracle de la présence réelle, que nous admettons, ne sert de rien ; que c'est assez pour notre salut que Jésus-Christ soit mort pour nous ; que ce sacrifice nous est suffisamment appliqué par la foi ; et que cette application nous est suffisamment certifiée par la parole de Dieu. Ils ajoutent que, s'il faut revêtir cette parole de signes sensibles, il suffit de nous donner de simples symboles, tels que l'eau du baptême, sans qu'il soit nécessaire de faire descendre du ciel le corps et le sang de Jésus-Christ.

Il ne paraît rien de plus facile que cette manière d'expliquer le sacrement de la Cène. Cependant nos adversaires mêmes n'ont pas cru qu'ils dussent s'en contenter. Ils savent que de semblables imaginations ont fait nier aux sociniens ce grand miracle de l'incarnation. Dieu, disent ces hérétiques, pouvait nous sauver sans tant de détours ; il n'avait

qu'à nous remettre nos fautes ; et il pouvait nous instruire suffisamment, tant pour la doctrine que pour les mœurs, par les paroles et par les exemples d'un homme plein du Saint-Esprit, sans qu'il fût besoin pour cela d'en faire un Dieu. Mais les calvinistes ont reconnu aussi bien que nous le faible de ces arguments, qui paraît premièrement en ce qu'il ne nous appartient pas de nier ou d'assurer les mystères, suivant qu'ils nous paraissent utiles ou inutiles pour notre salut. Dieu seul en sait le secret ; et c'est à nous de les rendre utiles et salutaires pour nous, en les croyant comme il les propose, et en recevant ses grâces de la manière qu'il nous les présente. Secondement, sans entrer dans la question de savoir s'il était possible à Dieu de nous sauver par une autre voie que par l'incarnation et par la mort de son Fils, et sans nous jeter dans cette dispute inutile, que messieurs de la religion prétendue réformée traitent si longuement dans leurs écoles, il suffit d'avoir appris par les saintes Ecritures que le Fils de Dieu a voulu nous témoigner son amour par des effets incompréhensibles. Cet amour a été la cause de cette union si réelle par laquelle il s'est fait homme. Cet amour l'a porté à immoler pour nous ce même corps aussi réellement qu'il l'a pris. Tous ces desseins sont suivis, et cet amour se soutient partout de la même force. Ainsi, quand il lui plaira de faire ressentir à chacun de ses enfants, en se donnant à lui en particulier, la bonté qu'il a témoignée à tous en général, il trouvera le moyen de se satisfaire par des choses aussi effectives que celles qu'il avait déjà accomplies pour notre salut. C'est pourquoi il ne faut plus s'étonner s'il donne à chacun de nous la propre substance de sa chair et de son sang. Il le fait pour nous imprimer dans le cœur que c'est

pour nous qu'il les a pris et qu'il les a offerts en sacrifice. Ce qui précède nous rend toute cette suite croyable; l'ordre de ses mystères nous dispose à croire tout cela; et sa parole expresse ne nous permet pas d'en douter.

Nos adversaires ont bieu vu que de simples figures et de simples signes du corps et du sang ne contenteraient pas les chrétiens, accoutumés aux bontés d'un Dieu qui se donne à nous si réellement. C'est pourquoi ils ne veulent pas qu'on les accuse de nier une participation réelle et substantielle de Jésus-Christ dans leur Cène. Ils assurent comme nous qu'il nous y fait participants de *sa propre substance* (Catéch. Dim. 53); ils disent qu'il *nous nourrit et vivifie de la substance de son corps et de son sang* (Confess. de foi, art. 36); et jugeant que ce ne serait pas assez qu'il nous montrât par quelque signe que nous eussions part à son sacrifice, ils disent expressément que le corps du Sauveur, qui nous est donné dans la Cène (*Catéch. Dim. 52*), nous le certifie : paroles très remarquables que nous examinerons incontinent.

Voilà donc le corps et le sang de Jésus-Christ présents dans nos mystères, de l'aveu des calvinistes; car ce qui est communiqué *selon sa propre substance* doit être réellement présent. Il est vrai qu'ils expliquent cette communication en disant qu'elle se fait en esprit et par foi; mais il est vrai aussi qu'ils veulent qu'elle soit réelle. Et parce qu'il n'est pas possible de faire entendre qu'un corps qui ne nous est communiqué qu'en esprit et par foi, nous soit communiqué réellement et en sa propre substance, ils n'ont pu demeurer fermes dans les deux parties d'une doctrine si contradictoire, et ils ont été obligés d'avouer deux choses qui ne peuvent être véritables qu'en supposant ce que l'Eglise catholique enseigne.

La première est, que Jésus-Christ nous est donné dans l'Eucharistie d'une manière qui ne convient ni au baptême, ni à la prédication de l'Evangile, et qui est toute propre à ce mystère. Nous allons voir la conséquence de ce principe; mais voyons auparavant comme il nous est accordé par messieurs de la religion prétendue réformée.

Je ne rapporterai ici le témoignage d'aucun auteur particulier, mais les propres paroles de leur Catéchisme dans l'endroit où il explique ce qui regarde la Cène. Il porte en termes formels, non seulement que Jésus-Christ nous est donné dans la Cène en vérité *et selon sa propre substance* (Catéch. Dim. 53), mais *qu'encore qu'il nous soit vraiment communiqué, et par le baptême et par l'Evangile, toutefois ce n'est qu'en partie, et non pleinement* (Dim. 52). D'où il suit qu'il nous est donné dans la Cène pleinement et non en partie.

Il y a une extrême différence entre recevoir en partie et recevoir pleinement. Si donc on reçoit Jésus-Christ partout ailleurs en partie, et qu'il n'y ait que dans la Cène où on le reçoive pleinement, il s'ensuit, du consentement de nos adversaires, qu'il faut chercher dans la Cène une participation qui soit propre à ce mystère, et qui ne convienne pas au baptême et à la prédication; mais en même temps il s'ensuit aussi que cette participation n'est pas attachée à la foi, puisque la foi, se répandant généralement dans toutes les actions du chrétien, se trouve dans la prédication et dans le baptême aussi bien que dans la Cène. En effet, il est remarquable que, quelque désir qu'aient eu les prétendus réformateurs d'égaler le baptême et la prédication à la Cène, en ce que Jésus-Christ nous y est vraiment communiqué, ils n'ont osé dire dans leur Catéchisme que Jésus-Christ nous fût donné

en sa propre substance dans le baptême et dans la prédication, comme ils l'ont dit de la Cène. Ils ont donc vu qu'ils ne pouvaient s'empêcher d'attribuer à la Cène une manière de posséder Jésus-Christ qui fût particulière à ce sacrement, et que la foi, qui est commune à toutes les actions du chrétien, ne pouvait être cette manière particulière. Or, cette manière particulière de posséder Jésus-Christ dans la Cène doit aussi être réelle, puisqu'elle donne aux fidèles la propre substance du corps et du sang de Jésus-Christ. Tellement qu'il faut conclure des choses qu'ils nous accordent, qu'il y a dans l'Eucharistie une manière réelle de recevoir le corps et le sang de notre Sauveur, qui ne se fait pas par la foi; et c'est ce que l'Eglise catholique enseigne.

La seconde chose accordée par les prétendus réformateurs est tirée de l'article qui suit immédiatement celui que j'ai déjà cité de leur Catéchisme (*Dim. 52*); c'est *que le corps du Seigneur Jésus, en tant qu'il a une fois été offert en sacrifice pour nous réconcilier à Dieu, nous est maintenant donné pour nous certifier que nous avons part à cette réconciliation.*

Si ces paroles ont quelque sens, si elles ne sont point un son inutile et un vain amusement, elles doivent nous faire entendre que Jésus-Christ ne nous donne pas un symbole seulement, mais son propre corps, pour nous certificr que nous avons part à son sacrifice et à la réconciliation du genre humain. Or, si la réception du corps de notre Seigneur nous certifie la participation au fruit de sa mort, il faut nécessairement que cette participation au fruit soit distinguée de la réception du corps, puisque l'une est le gage de l'autre. D'où, passant plus avant, je dis que nos adversaires sont contraints de distinguer dans la Cène la participation au corps du Sauveur d'avec la participation au fruit et à la

grâce de son sacrifice; il faut aussi qu'ils distinguent la participation à ce divin corps d'avec toute la participation qui se fait spirituellement et par la foi. Car cette dernière participation ne leur fournira jamais deux actions distinguées, par l'une desquelles ils reçoivent le corps du Sauveur, et par l'autre, le fruit de son sacrifice; nul homme ne pouvant concevoir quelle différence il y a entre participer par la foi au corps du Sauveur, et participer par la foi au fruit de sa mort. Il faut donc qu'ils reconnaissent qu'outre la communion, par laquelle nous participons spirituellement au corps de notre Sauveur et à son esprit tout ensemble, en recevant le fruit de sa mort, il y a encore une communion réelle au corps du même Sauveur, qui nous est un gage certain que l'autre nous est assurée, si nous n'empêchons l'effet d'une telle grâce par nos mauvaises dispositions. Cela est nécessairement enfermé dans les principes dont ils conviennent; et jamais ils n'expliqueront cette vérité d'une manière tant soit peu solide, s'ils ne reviennent au sentiment de l'Eglise.

Qui n'admirera ici la force de la vérité? Tout ce qui suit des principes avoués par nos adversaires s'entend parfaitement dans le sentiment de l'Eglise. Les catholiques les moins instruits conçoivent sans aucune peine qu'il y a dans l'Eucharistie une communion avec Jésus-Christ que nous ne trouvons nulle part ailleurs. Il leur est aisé d'entendre que son corps *nous est donné pour nous certifier que nous avons part à son sacrifice et à sa mort*. Ils distinguent nettement ces deux façons nécessaires de nous unir à Jésus-Christ, l'une en recevant sa propre chair, l'autre en recevant son esprit, dont la première nous est accordée comme un gage certain de la seconde. Mais comme ces choses sont inexplicables

dans le sentiment de nos adversaires, quoique d'ailleurs ils ne puissent les désavouer, il faut conclure nécessairement que l'erreur les a jetés dans une contradiction manifeste.

Je me suis souvent étonné de ce qu'ils n'ont pas expliqué leur doctrine d'une manière plus simple. Que n'ont-ils toujours persisté à dire, sans tant de façons, que Jésus-Christ, ayant répandu son sang pour nous, nous avait représenté cette effusion en nous donnant deux signes distincts du corps et du sang; qu'il avait bien voulu donner à ces signes le nom de la chose même; que ces signes sacrés nous étaient des gages que nous participions au fruit de sa mort, et que nous étions nourris spirituellement par la vertu de son corps et de son sang? Après avoir fait tant d'efforts pour prouver que les signes reçoivent le nom de la chose, et que pour cette raison le signe du corps a pu être appelé le corps, toute cette suite de doctrine les obligeait naturellement à s'en tenir là. Pour rendre ces signes efficaces, il suffisait que la grâce de la rédemption y fût attachée, ou plutôt, selon leurs principes, qu'elle nous y fût confirmée. Il ne fallait point se tourmenter, comme ils ont fait, à nous faire entendre que nous recevons le propre corps du Sauveur, pour nous certifier que nous participons à la grâce de sa mort. Ces messieurs s'étaient bien contentés d'avoir dans l'eau du baptême un signe du sang qui nous lave, et ils ne s'étaient point avisés de dire que nous y reçussions la propre substance du sang du Sauveur, pour nous certifier que sa vertu s'y déploie sur nous. S'ils avaient raisonné de même dans la matière de l'Eucharistie, leur doctrine en aurait été moins embarrassée. Mais ceux qui inventent et qui innovent ne peuvent pas dire tout ce qu'ils veulent. Ils trouvent des vérités constantes et des

maximes établies qui les incommodent et qui les obligent à forcer leurs pensées. Les ariens eussent bien voulu ne pas donner au Sauveur le nom de Dieu et de Fils unique. Les nestoriens n'admettaient qu'à regret en Jésus-Christ cette je ne sais quelle unité de personne que nous voyons dans leurs écrits. Les pélagiens, qui niaient le péché originel, eussent nié aussi volontiers que le baptême dût être donné aux petits enfants en rémission des péchés : par ce moyen ils se seraient débarrassés de l'argument que les catholiques tiraient de cette pratique pour prouver le péché originel. Mais, comme je viens de dire, ceux qui trouvent quelque chose d'établi n'ont pas la hardiesse de tout renverser. Que les calvinistes nous avouent de bonne foi la vérité : ils eussent été fort disposés à reconnaître seulement dans l'Eucharistie le corps de Jésus-Christ en figure, et la seule participation de son esprit en effet, laissant à part ces grands mots de participation de propre substance, et tant d'autres qui marquent une présence réelle et qui ne font que les embarrasser. Il aurait été assez de leur goût de ne confesser dans la Cène aucune communion avec Jésus-Christ que celle qui se trouve dans la prédication et dans le baptême, sans nous aller dire, comme ils ont fait, que dans la Cène on le reçoit *pleinement*, et ailleurs seulement *en partie*. Mais quoique ce fût là leur inclination, la force des paroles y résistait. Le Sauveur ayant dit si précisément de l'Eucharistie : *Ceci est mon corps ; ceci est mon sang*, ce qu'il n'a jamais dit de nulle autre chose ni en nulle autre rencontre, quelle apparence de rendre commun à toutes les actions du chrétien ce que sa parole expresse attache à un sacrement particulier ? Et puis tout l'ordre des conseils divins, la suite des mystères et de la doctrine, l'intention de Jésus-Christ dans la Cène, les paroles mêmes dont

il s'est servi, et l'impression qu'elles font naturellement dans l'esprit des fidèles, ne donnent que des idées de réalité. C'est pourquoi il a fallu que nos adversaires trouvassent des mots dont le son du moins donnât quelque idée confuse de cette réalité. Quand on s'attache, ou tout à fait à la foi, comme font les catholiques, ou tout à fait à la raison humaine, comme font les infidèles, on peut établir une suite et faire comme un plan uni de doctrine; mais quand on veut faire un composé de l'une et de l'autre, on dit toujours plus qu'on ne voudrait dire, et ensuite on tombe dans des opinions dont les seules contrariétés font voir la fausseté toute manifeste.

C'est ce qui est arrivé à messieurs de la religion prétendue réformée; et Dieu l'a permis de la sorte pour faciliter leur retour à l'unité catholique. Car, puisque leur propre expérience leur fait voir qu'il faut nécessairement parler comme nous pour parler le langage de la vérité, ne devraient-ils pas juger qu'il faut penser comme nous pour la bien entendre? S'ils remarquent dans leur propre croyance des choses qui n'ont aucun sens que dans la nôtre, n'en est-ce pas assez pour les convaincre que la vérité n'est en son entier que parmi nous? Et ces parcelles détachées de la doctrine catholique qui paraissent deçà et delà dans leur Catéchisme, mais qui demandent, pour ainsi dire, d'être réunies à leur tout, ne doivent-elles pas leur faire chercher dans la communion de l'Eglise la pleine et entière explication du mystère de l'Eucharistie? Ils y viendraient sans doute si les raisonnements humains n'embarrassaient leur foi, trop dépendante des sens. Mais, après leur avoir montré quel fruit ils doivent tirer de l'exposition de leur doctrine, achevons d'expliquer la nôtre.

XIII. *De la transsubstantiation ; de l'adoration ; et en quel sens l'Eucharistie est un signe.*

Puisqu'il était convenable, ainsi qu'il a été dit, que les sens n'aperçussent rien dans ce mystère de foi, il ne fallait pas qu'il y eût rien de changé à leur égard dans le pain et dans le vin de l'Eucharistie.

C'est pourquoi, comme on aperçoit les mêmes espèces, et qu'on ressent les mêmes effets qu'auparavant dans ce sacrement, il ne faut pas s'étonner si on lui donne quelquefois et en certain sens le même nom. Cependant la foi, attentive à la parole de celui qui fait tout ce qui lui plaît dans le ciel et dans la terre, ne reconnaît plus ici d'autre substance que celle qui est désignée par cette même parole, c'est-à-dire, le propre corps et le propre sang de Jésus-Christ, auxquels le pain et le vin sont changés : c'est ce qu'on appelle transsubstantiation.

Au reste, la vérité que contient l'Eucharistie dans ce qu'elle a d'intérieur, n'empêche pas qu'elle ne soit un signe dans ce qu'elle a d'extérieur et de sensible ; mais un signe de telle nature, que, bien loin d'exclure la réalité, il l'emporte nécessairement avec soi, puisqu'en effet cette parole, *ceci est mon corps*, prononcée sur la matière que Jésus-Christ a choisie, nous est un signe certain qu'il est présent ; et quoique les choses paraissent toujours les mêmes à nos sens, notre âme en juge autrement qu'elle ne ferait si une autorité supérieure n'était pas intervenue. Au lieu donc que de certaines espèces et une certaine suite d'impressions naturelles qui se font en nos corps ont accoutumé de nous désigner la substance du pain et du vin, l'autorité de celui à qui nous croyons fait que ces mêmes espèces commencent à nous désigner une autre

substance : car nous écoutons celui qui dit que *ce que nous prenons et ce que nous mangeons est son corps* ; et telle est la force de cette parole, qu'elle empêche que nous ne rapportions à la substance du pain ces apparences extérieures, et nous les fait rapporter au corps de Jésus-Christ présent : de sorte que la présence d'un objet si adorable nous étant certifiée car ce signe, nous n'hésitons pas à y porter nos adorations.

Je ne m'arrête pas sur le point de l'adoration, parce que les plus doctes et les plus sensés de nos adversaires nous ont accordé, il y a longtemps, que la présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie doit porter à l'adoration ceux qui en sont persuadés.

Au reste, étant une fois convaincus que les paroles toutes-puissantes du Fils de Dieu opèrent tout ce qu'elles énoncent, nous croyons avec raison qu'elles eurent leur effet dans la Cène aussitôt qu'elles furent proférées ; et, par une suite nécessaire, nous reconnaissons la présence réelle du corps avant la manducation.

XIV. *Le sacrifice de la Messe.*

Ces choses étant supposées, le sacrifice que nous reconnaissons dans l'Eucharistie n'a plus aucune difficulté particulière.

Nous avons remarqué deux actions dans ce mystère, qui ne laissent pas d'être distinctes, quoique l'une se rapporte à l'autre. La première est la consécration, par laquelle le pain et le vin sont changés au corps et au sang ; et la seconde est la manducation, par laquelle on y participe.

Dans la consécration, le corps et le sang sont mystiquement séparés, parce que Jésus-Christ a

dit séparément : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang ;* ce qui enferme une vive et efficace représentation de la mort violente qu'il a soufferte.

Ainsi le Fils de Dieu est mis sur la sainte table, en vertu de ces paroles, revêtu des signes qui représentent sa mort : c'est ce qu'opère la consécration ; et cette action religieuse porte avec soi la reconnaissance de la souveraineté de Dieu, en tant que Jésus-Christ présent y renouvelle et perpétue en quelque sorte la mémoire de son obéissance jusqu'à la mort de la croix ; si bien que rien ne lui manque pour être un véritable sacrifice.

On ne peut douter que cette action, comme distincte de la manducation, ne soit d'elle-même agréable à Dieu, et ne l'oblige à nous regarder d'un œil plus propice ; parce qu'elle lui remet devant les yeux la mort volontaire que son Fils bien-aimé a soufferte pour les pécheurs, ou plutôt elle lui remet devant les yeux son Fils même sous les signes de cette mort par laquelle il a été apaisé.

Tous les chrétiens confesseront que la seule présence de Jésus-Christ est une manière d'intercession très puissante devant Dieu pour tout le genre humain, selon ce que dit l'apôtre, que Jésus-Christ *se présente et paraît pour nous devant la face de Dieu* (Hébr. IX, 24). Ainsi nous croyons que Jésus-Christ, présent sur la sainte table en cette figure de mort, intercède pour nous et représente continuellement à son Père la mort qu'il a soufferte pour son Eglise.

C'est en ce sens que nous disons que Jésus-Christ s'offre à Dieu pour nous dans l'Eucharistie ; c'est en cette manière que nous pensons que cette oblation fait que Dieu nous devient plus propice, et c'est pourquoi nous l'appelons propitiatoire.

Lorsque nous considérons ce qu'opère Jésus-

Christ dans ce mystère, et que nous le voyons par la foi présent actuellement sur la sainte table avec ces signes de mort, nous nous unissons à lui en cet état, nous le présentons à Dieu comme notre unique victime et notre unique propitiateur par son sang, protestant que nous n'avons rien à offrir à Dieu que Jésus-Christ et le mérite infini de sa mort. Nous consacrons toutes nos prières par cette divine offrande; et en présentant Jésus-Christ à Dieu, nous apprenons en même temps à nous offrir à la majesté divine, en lui et par lui, comme des hosties vivantes.

Tel est le sacrifice des chrétiens, infiniment différent de celui qui se pratiquait dans la loi : sacrifice spirituel et digne de la nouvelle alliance, où la victime présente n'est aperçue que par la foi, où le glaive est la parole qui sépare mystiquement le corps et le sang, où ce sang par conséquent n'est répandu qu'en mystère, et où la mort n'intervient que par représentation; sacrifice néanmoins très véritable, en ce que Jésus-Christ y est véritablement contenu et présenté à Dieu sous cette figure de mort; mais sacrifice de commémoration, qui, bien loin de nous détacher, comme on nous l'objecte, du sacrifice de la croix, nous y attache par toutes ces circonstances, puisque non seulement il s'y rapporte tout entier, mais qu'en effet il n'est et ne subsiste que par ce rapport, et qu'il en tire toute sa vertu.

C'est la doctrine expresse de l'Eglise catholique dans le concile de Trente (*sess.* XXII, *c.* 1), qui enseigne que ce sacrifice n'est institué qu'afin « de » représenter celui qui a été une fois accompli en » la croix; d'en faire durer la mémoire jusqu'à la » fin des siècles, et de nous en appliquer la vertu » salutaire pour la rémission des péchés que nous

» commettons tous les jours. » Ainsi, loin de croire qu'il manque quelque chose au sacrifice de la croix, l'Eglise, au contraire, le croit si parfait et si pleinement suffisant, que tout ce qui se fait ensuite n'est plus établi que pour en célébrer la mémoire et pour en appliquer la vertu.

Par là, cette même Eglise reconnaît que tout le mérite de la rédemption du genre humain est attaché à la mort du Fils de Dieu ; et on doit avoir compris, par toutes les choses qui ont été exposées, que lorsque nous disons à Dieu dans la célébration des divins mystères : *Nous vous présentons cette Hostie sainte*, nous ne prétendons point par cette oblation faire ou présenter à Dieu un nouveau paiement du prix de notre salut,mais employer auprès de lui les mérites de Jésus-Christ présent, et le prix infini qu'il a payé une fois pour nous en la croix.

Messieurs de la religion prétendue réformée ne croient point offenser Jésus-Christ en l'offrant à Dieu comme présent à leur foi ; et s'ils croyaient qu'il fût présent en effet, quelle répugnance auraient-ils à l'offrir comme étant effectivement présent ? Ainsi toute la dispute devrait être de bonne foi réduite à la seule présence.

Après cela, toutes ces fausses idées que messieurs de la religion prétendue réformée se font du sacrifice que nous offrons, devraient s'effacer. Ils devraient reconnaître franchement que les catholiques ne prétendent pas se faire une nouvelle propitiation pour apaiser Dieu de nouveau, comme s'il ne l'était pas suffisamment par le sacrifice de la croix, ou pour ajouter quelque supplément au prix de notre salut, comme s'il était imparfait. Toutes ces choses n'ont point de lieu dans notre doctrine, puisque tout se fait ici par forme d'intercession et d'application, en la manière qui vient d'être expliquée.

XV. *L'épître aux Hébreux.*

Après cette explication, ces grandes objections qu'on tire de l'épître aux Hébreux, et qu'on fait tant valoir contre nous, paraîtront peu raisonnables ; et c'est en vain qu'on s'efforce de prouver par le sentiment de l'Apôtre que nous anéantissons le sacrifice de la croix. Mais comme la preuve la plus certaine qu'on puisse avoir que deux doctrines ne sont point opposées, est de reconnaître en les expliquant qu'aucune des propositions de l'une n'est contraire aux propositions de l'autre, je crois devoir en cet endroit exposer sommairement la doctrine de l'épître aux Hébreux.

L'Apôtre a dessein en cette épître de nous enseigner que le pécheur ne pouvait éviter la mort qu'en subrogeant en sa place quelqu'un qui mourût pour lui ; que tant que les hommes n'ont mis en leur place que des animaux égorgés, leurs sacrifices n'opéraient autre chose qu'une reconnaissance publique qu'ils méritaient la mort, et que la justice divine ne pouvant pas être satisfaite d'un échange si inégal, on recommençait tous les jours à égorger des victimes, ce qui était une marque certaine de l'insuffisance de cette subrogation ; mais que depuis que Jésus-Christ avait voulu mourir pour les pécheurs, Dieu, satisfait de la subrogation volontaire d'une si digne personne, n'avait plus rien à exiger pour le prix de notre rachat. D'où l'Apôtre conclut que non seulement on ne doit plus immoler d'autre victime après Jésus-Christ, mais que Jésus-Christ même ne doit être offert qu'une seule fois à la mort.

Que le lecteur soigneux de son salut et ami de la vérité repasse maintenant dans son esprit ce que nous avons dit de la manière dont Jésus-Christ

s'offre pour nous à Dieu dans l'Eucharistie, je m'assure qu'il n'y trouvera aucune proposition qui soit contraire à celles que je viens de rapporter de l'Apôtre, ou qui affaiblisse sa preuve; de sorte qu'on ne pourrait tout au plus nous objecter que son silence. Mais ceux qui voudront considérer la sage dispensation que Dieu fait de ses secrets dans les divers livres de son Ecriture, ne voudront pas nous astreindre à recevoir de la seule épître aux Hébreux toute notre instruction sur une matière qui n'était point nécessaire au sujet de cette épître, puisque l'Apôtre se propose d'y expliquer la perfection du sacrifice de la croix, et non les moyens différents que Dieu nous a donnés pour nous l'appliquer.

Et pour ôter toute équivoque, si l'on prend le mot *offrir* comme il est pris dans cette épître, au sens qui emporte la mort actuelle de la victime, nous confesserons hautement que Jésus-Christ n'est plus offert ni dans l'Eucharistie ni ailleurs. Mais comme ce même mot a une signification plus étendue dans les autres endroits de l'Ecriture, où il est souvent dit qu'on offre à Dieu ce qu'on présente devant lui, l'Eglise, qui forme son langage et sa doctrine, non sur la seule épître aux Hébreux, mais sur tout le corps des Ecritures, ne craint point de dire que Jésus-Christ s'offre à Dieu partout où il paraît pour nous à sa face, et qu'il s'y offre par conséquent dans l'Eucharistie, suivant les expressions des saints Pères.

De penser maintenant que cette manière dont Jésus-Christ se présente à Dieu fasse tort au sacrifice de la croix, c'est ce qui ne se peut en façon quelconque, si l'on ne veut renverser toute l'Ecriture, et particulièrement cette même épître que l'on veut tant nous opposer. Car il faudrait conclure par la même raison que lorsque Jésus-Christ se dé-

voue à Dieu *en entrant au monde*, pour se mettre à la place des victimes, *qui ne lui ont pas plu* (Hebr. x, 5), il fait tort à l'action par laquelle il se dévoue sur la croix ; que lorsqu'il *continue de paraître pour nous devant Dieu* (ibid. IX, 24), il affaiblit l'oblation, *par laquelle il a paru une fois par l'immolation de lui-même* (ibid. 26) ; et que, *ne cessant d'intercéder pour nous* (ibid. VII, 25), il accuse d'insuffisance l'intercession qu'il a faite en mourant, avec *tant de larmes et de si grands cris* (ibid. v, 7).

Tout cela serait ridicule. C'est pourquoi il faut entendre que Jésus-Christ, qui s'est une fois offert pour être l'humble victime de la justice divine, ne cesse de s'offrir pour nous ; que, la perfection infinie du sacrifice de la croix consiste en ce que tout ce qui le précède aussi bien que ce qui le suit, s'y rapporte entièrement ; que, comme ce qui le précède en est la préparation, ce qui le suit en est la consommation et l'application ; qu'à la vérité le paiement du prix de notre rachat ne se réitère plus, parce qu'il a été bien fait la première fois, mais que ce qui nous applique cette rédemption se continue sans cesse : qu'enfin il faut savoir distinguer les choses qui se réitèrent comme imparfaites, de celles qui se continuent comme parfaites et nécessaires.

XVI. *Réflexions sur la doctrine précédente.*

Nous conjurons messieurs de la religion prétendue réformée de faire un peu de réflexion sur les choses que nous avons dites de l'Eucharistie.

La doctrine de la présence réelle en a été le fondement nécessaire. Ce fondement nous est contesté par les calvinistes. Il n'y a rien qui paraisse plus important dans nos controverses, puisqu'il s'agit de

la présence de Jésus-Christ même ; il n'y a rien que nos adversaires trouvent plus difficile à croire ; il n'y a rien en quoi nous soyons si effectivement opposés.

Dans la plupart des autres disputes, quand ces messieurs nous écoutent paisiblement, ils trouvent que les difficultés s'aplanissent, et que souvent ils sont plus choqués des mots que des choses. Au contraire, sur ce sujet nous convenons davantage de la façon de parler, puisqu'on entend de part et d'autre ces mots de *participation réelle* et d'autres semblables. Mais plus nous nous expliquons à fond, plus nous nous trouvons contraires, parce que nos adversaires ne reçoivent pas toutes les suites des vérités qu'ils ont reconnues, rebutés, comme j'ai dit, des difficultés que les sens et la raison humaine trouvent dans ces conséquences.

C'est donc ici, à vrai dire, la plus importante et la plus difficile de nos controverses, et celle où nous sommes en effet le plus éloignés.

Cependant Dieu a permis que les luthériens soient demeurés aussi attachés à la croyance de la réalité que nous ; et il a permis encore que les calvinistes aient déclaré que cette doctrine *n'a aucun venin*, qu'elle ne renverse pas le fondement du salut et de la foi, et qu'elle ne doit pas rompre la communion entre les frères.

Que ceux de messieurs de la religion prétendue réformée qui pensent sérieusement à leur salut se rendent ici attentifs à l'ordre que tient la divine providence pour les rapprocher insensiblement de nous et de la vérité. On peut, ou dissiper tout-à-fait, ou réduire à très peu de chose les autres sujets de leurs plaintes, pourvu qu'on s'explique. En celles-ci, qu'on ne peut espérer de vaincre par ce moyen, ils ont eux-mêmes levé la principale

difficulté, en déclarant que cette doctrine n'est pas contraire au salut et aux fondements de la religion.

Il est vrai que les luthériens, quoique d'accord avec nous du fondement de la réalité, n'en reçoivent pas toutes les suites. Ils mettent le pain avec le corps de Jésus-Christ ; quelques-uns d'eux rejettent l'adoration : ils semblent ne reconnaître la présence que dans l'usage. Mais aucune subtilité des ministres ne pourra jamais persuader aux gens de bon sens que, supportant la réalité, qui est le point le plus important et le plus difficile, on ne doive supporter le reste.

De plus, cette même Providence, qui travaille secrètement à nous rapprocher, et pose des fondements de réconciliation et de paix au milieu des aigreurs et des disputes, a permis encore que les calvinistes soient demeurés d'accord que, supposé qu'il faille prendre à la lettre ces paroles, *ceci est mon corps*, les catholiques raisonnent mieux et plus conséquemment que les luthériens.

Si je ne rapporte point les passages qui ont été tant de fois cités en cette matière, on me le pardonnera facilement, puisque tous ceux qui ne sont point opiniâtres nous accorderont sans peine que, la réalité étant supposée, notre doctrine est celle qui se suit le mieux.

C'est donc une vérité établie, que notre doctrine en ce point ne contient que la réalité bien entendue. Mais il n'en faut pas demeurer là, et nous prions les prétendus réformés de considérer que nous n'employons pas d'autres choses pour expliquer le sacrifice de l'Eucharistie que celles qui sont enfermées nécessairement dans cette réalité.

Si l'on nous demande après cela d'où vient donc que les luthériens, qui croient la réalité, rejettent

néanmoins ce sacrifice, qui, selon nous, n'en est qu'une suite, nous répondrons en un mot qu'il faut mettre cette doctrine parmi les autres conséquences de la présence réelle, que ces mêmes luthériens n'ont pas entendues, et que nous avons mieux pénétrées qu'eux, de l'aveu même des calvinistes.

Si nos explications persuadent à ces derniers que notre doctrine sur le sacrifice est enfermée dans celle de la réalité, ils doivent voir clairement que cette grande dispute du sacrifice de la messe, qui a tant de volumes et qui a donné lieu à tant d'invectives, doit être dorénavant retranchée du corps de leurs controverses, puisque ce point n'a plus aucune difficulté particulière ; et (ce qui est bien plus important) que ce sacrifice, pour lequel ils ont tant de répugnance, n'est qu'une suite nécessaire et une explication naturelle d'une doctrine qui, selon eux, *n'a aucun venin*. Qu'ils s'examinent maintenant eux-mêmes, et qu'ils voient après cela devant Dieu s'ils ont autant de raison qu'ils pensent en avoir de s'être retirés des autels où leurs pères ont reçu le pain de vie.

XVII. *La communion sous les deux espèces.*

Il reste encore une conséquence de cette doctrine à examiner, qui est que Jésus-Christ étant réellement présent dans ce sacrement, la grâce et la bénédiction n'est pas attachée aux espèces sensibles, mais à la propre substance de sa chair, qui est vivante et vivifiante, à cause de la divinité qui lui est unie. C'est pourquoi tous ceux qui croient la réalité ne doivent point avoir de peine à ne communier que sous une espèce, puisqu'ils y reçoivent tout ce qui est essentiel à ce sacrement, avec une plénitude

d'autant plus certaine, que, la séparation du corps et du sang n'étant pas réelle, ainsi qu'il a été dit, on reçoit entièrement et sans division celui qui est seul capable de nous rassasier.

Voilà le fondement solide sur lequel l'Eglise, interprétant le précepte de la communion, a déclaré que l'on pouvait recevoir la sanctification que ce sacrement apporte, sous une espèce ; et si elle a réduit les fidèles à cette seule espèce, ce n'a pas été par mépris de l'autre, puisqu'elle l'a fait au contraire pour empêcher les irrévérences que la confusion et la négligence des peuples avaient causées dans les derniers temps, se réservant le rétablissement de la communion sous les deux espèces, suivant que cela sera plus utile pour la paix et pour l'unité.

Les théologiens catholiques ont fait voir à messieurs de la religion prétendue réformée qu'ils ont eux-mêmes usé de plusieurs interprétations semblables à celle-ci en ce qui regarde l'usage des sacrements ; mais surtout on a eu raison de remarquer celle qui est tirée du chapitre XII de leur discipline, et de la Cène, art. 7, où ces paroles sont écrites : « On doit administrer le pain de la Cène » à ceux qui ne peuvent boire de vin, en faisant » protestation que ce n'est par mépris, et faisant » tel effort qu'ils pourront même approchant la » coupe de la bouche tant qu'ils pourront, pour » obvier à tout scandale. » Ils ont jugé par ce règlement que les deux espèces n'étaient pas essentielles à la communion par l'institution de Jésus-Christ ; autrement il eût fallu refuser tout-à-fait le sacrement à ceux qui n'eussent pas pu le recevoir tout entier, et non pas le leur donner d'une manière contraire à celle que Jésus-Christ aurait commandée. En ce cas leur impuissance

leur aurait servi d'excuse. Mais nos adversaires ont cru que la rigueur serait excessive si l'on n'accordait du moins une des espèces à ceux qui ne pourraient recevoir l'autre ; et comme cette condescendance n'a aucun fondement dans les Ecritures, il faut qu'ils reconnaissent avec nous que les paroles par lesquelles Jésus-Christ nous propose les deux expèces sont sujettes à quelque interprétation, et que cette interprétation se doit faire par l'autorité de l'Eglise.

Au reste, il pourrait sembler que cet article de leur discipline, qui est du synode de Poitiers, tenu en 1560, aurait été réformé par le synode de Verteuil, tenu en 1567, où il est porté que *la compagnie n'est pas d'avis qu'on administre le pain à ceux qui ne voudront recevoir la coupe.* Ces deux synodes néanmoins ne sont nullement opposés. Celui de Verteuil parle de ceux *qui ne veulent pas recevoir la coupe*, et celui de Poitiers parle de ceux *qui ne le peuvent pas.* En effet, nonobstant le synode de Verteuil, l'article est demeuré dans la discipline, et même a été approuvé par un synode postérieur à celui de Verteuil, c'est-à-dire par celui de la Rochelle de 1571, où l'article fut revu et mis en l'état qu'il est.

Mais quand les synodes de messieurs de la religion prétendue réformée auraient varié dans leurs sentiments, cela ne servirait qu'à faire voir que la chose dont il s'agit ne regarde pas la foi, et qu'elle est de celles dont l'Eglise peut disposer selon leurs principes.

XVIII. *La parole écrite et la parole non écrite.*

Il ne reste plus qu'à exposer ce que les catholiques croient touchant la parole de Dieu et touchant l'autorité de l'Eglise.

Jésus-Christ ayant fondé son Eglise sur la prédication, la parole non écrite a été la première règle du christianisme ; et lorsque les Ecritures du Nouveau-Testament y ont été jointes, cette parole n'a pas perdu pour cela son autorité : ce qui fait que nous recevons avec une pareille vénération tout ce qui a été enseigné par les apôtres, soit par écrit, soit de vive voix, selon que saint Paul même l'a expressément déclaré (*II. Thess.* II, *14*). Et la marque certaine qu'une doctrine vient des apôtres, est lorsqu'elle est embrassée par toutes les Eglises chrétiennes, sans qu'on en puisse marquer le commencement. Nous ne pouvons nous empêcher de recevoir tout ce qui est établi de la sorte, avec la soumission qui est due à l'autorité divine ; et nous sommes persuadés que ceux de messieurs de la religion prétendue réformée qui ne sont pas opiniâtres, ont ce même sentiment au fond du cœur, n'étant pas possible de croire qu'une doctrine reçue dès le commencement de l'Eglise vienne d'une autre source que des apôtres. C'est pourquoi nos adversaires ne doivent pas s'étonner si, étant soigneux de recueillir tout ce que nos pères nous ont laissé, nous conservons le dépôt de la tradition aussi bien que celui des Ecritures.

XIX. *L'autorité de l'Eglise.*

L'Eglise étant établie de Dieu pour être gardienne des Ecritures et de la tradition, nous recevons de sa main les Ecritures canoniques, et, quoi que disent nos adversaires, nous croyons que c'est principalement son autorité qui les détermine à révérer comme des livres divins le Cantique des cantiques, qui a si peu de marques sensibles d'inspiration prophétique ; l'épître de saint Jacques, que Luther

a rejetée; et celle de saint Jude, qui pourrait paraître suspecte à cause de quelques livres apocryphes qui y sont allégués. Enfin, ce ne peut être que par cette autorité qu'ils reçoivent tout le corps des Ecritures saintes, que les chrétiens écoutent comme divines, avant même que la lecture leur ait fait ressentir l'Esprit de Dieu dans ces livres.

Etant donc liés inséparablement comme nous le sommes à la sainte autorité de l'Eglise par le moyen des Ecritures que nous recevons de sa main, nous apprenons aussi d'elle la tradition, et, par le moyen de la tradition, le sens véritable des Ecritures. C'est pourquoi l'Eglise professe qu'elle ne dit rien d'elle-même et qu'elle n'invente rien de nouveau dans la doctrine; elle ne fait que suivre et déclarer la révélation divine par la direction intérieure du Saint-Esprit, qui lui est donné pour docteur.

Que le Saint-Esprit s'explique par elle, la dispute qui s'éleva sur le sujet des cérémonies de la foi, du temps même des apôtres, le fait paraître; et leurs actes ont appris à tous les siècles suivants, par la manière dont fut décidée cette première contestation, de quelle autorité se doivent terminer toutes les autres. Ainsi, tant qu'il y aura des disputes qui partageront les fidèles, l'Église interposera son autorité, et ses pasteurs assemblés diront après les apôtres : *Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous* (Act. xv, 28). Et quand elle aura parlé, on enseignera à ses enfants qu'ils ne doivent pas examiner de nouveau les articles qui auront été résolus, mais qu'ils doivent recevoir humblement ses décisions. En cela on suivra l'exemple de saint Paul et de Silas, qui portèrent aux fidèles ce premier jugement des apôtres, et qui, loin de leur permettre une nouvelle discussion de ce qu'on avait décidé, *allaient*

par les villes, leur enseignant de garder les ordonnances des apôtres (Ibid. XVI, 4).

C'est ainsi que les enfants de Dieu acquiescent au jugement de l'Eglise, croyant avoir entendu par sa bouche l'oracle du Saint-Esprit; et c'est à cause de cette croyance qu'après avoir dit dans le Symbole : *Je crois au Saint-Esprit*, nous ajoutons incontinent après : *la sainte Eglise catholique:* par où nous nous obligeons à reconnaître une vérité infaillible et perpétuelle dans l'Eglise universelle, puisque cette même Eglise, que nous croyons dans tous les temps, cesserait d'être Eglise, si elle cessait d'enseigner la vérité révélée de Dieu. Ainsi ceux qui appréhendent qu'elle n'abuse de son pouvoir pour établir le mensonge, n'ont pas de foi en celui par qui elle est gouvernée.

Et quand nos adversaires voudraient regarder les choses d'une façon plus humaine, ils seraient obligés d'avouer que l'Eglise catholique, loin de se vouloir rendre maîtresse de sa foi, comme ils l'en ont accusée, a fait au contraire tout ce qu'elle a pu pour se lier elle-même et pour s'ôter tous les moyens d'innover : puisque non seulement elle se soumet à l'Ecriture sainte, mais que, pour bannir à jamais les interprétations arbitraires, qui font passer les pensées des hommes pour l'Ecriture, elle s'est obligée de l'entendre, en ce qui regarde la foi et les mœurs, suivant le sens des saints Pères (*Concil. Trid. sess.* IV), dont elle professe de ne se départir jamais, déclarant par tous ses conciles et par toutes les professions de foi qu'elle a publiées, qu'elle ne reçoit aucun dogme qui ne soit conforme à la tradition de tous les siècles précédents.

Au reste, si nos adversaires consultent leur conscience, ils trouveront que le nom d'Eglise a plus

d'autorité sur eux qu'ils n'osent l'avouer dans les disputes ; et je ne crois pas qu'il y ait parmi eux aucun homme de bon sens qui, se voyant tout seul d'un sentiment, pour évident qu'il lui semblât, n'eût horreur de sa singularité : tant il est vrai que les hommes ont besoin en ces matières d'être soutenus dans leurs sentiments par l'autorité de quelque société qui pense la même chose qu'eux. C'est pourquoi Dieu, qui nous a faits et qui connait ce qui nous est propre, a voulu pour notre bien que tous les particuliers fussent assujettis à l'autorité de son Eglise, qui de toutes les autorités est sans doute la mieux établie. En effet, elle est établie non seulement par le témoignage que Dieu lui-même rend en sa faveur dans les saintes Ecritures, mais encore par les marques de sa protection divine, qui ne paraît pas moins dans la durée inviolable et perpétuelle de cette Eglise que dans son établissement miraculeux.

XX. *Sentiments de Messieurs de la religion prétendue réformée sur l'autorité de l'Eglise.*

Cette autorité suprême de l'Eglise est si nécessaire pour régler les différends qui s'élèvent sur les matières de foi et sur le sens des Ecritures, que nos adversaires mêmes, après l'avoir décriée comme une tyrannie insupportable, ont été enfin obligés de l'établir parmi eux.

Lorsque ceux qu'on appelle indépendants déclarèrent ouvertement que chaque fidèle devait suivre les lumières de sa conscience sans soumettre son jugement à l'autorité d'aucun corps ou d'aucune assemblée ecclésiastique, et que sur ce fondement ils refusèrent de s'assujettir aux synodes, celui de Charenton, tenu en 1644, censura cette doctrine

par les mêmes raisons et à cause des mêmes inconvénients qui nous la font rejeter. Ce synode marque d'abord que l'erreur des indépendants consiste en ce qu'ils enseignent que « chaque église » se doit gouverner par ses propres lois, sans aucune dépendance de personne en matières ecclé» siastiques, et sans obligation de reconnaître l'au» torité des colloques et des synodes pour son » régime et conduite. » Ensuite ce même synode décide que cette secte est « autant préjudiciable à » l'Etat qu'à l'Eglise, qu'elle ouvre la porte à toutes » sortes d'irrégularités et d'extravagances, qu'elle » ôte tous les moyens d'y apporter le remède, et » que si elle avait lieu, il pourrait se former autant » de religions que de paroisses ou assemblées par» ticulières. » Ces dernières paroles font voir que c'est principalement en matière de foi que ce synode a voulu établir *la dépendance*, puisque le plus grand inconvénient où il remarque que les fidèles tomberaient par l'indépendance, est qu'*il se pourrait former autant de religions que de paroisses.* Il faut donc nécessairement, selon la doctrine de ce synode, que chaque Eglise, et à plus forte raison chaque particulier, dépende, en ce qui regarde la foi, d'une autorité supérieure qui réside dans quelque assemblée ou dans quelque corps, à laquelle autorité tous les fidèles soumettent leur jugement. Car les indépendants ne refusent pas de se soumettre à la parole de Dieu, selon qu'ils croiront la devoir entendre, ni d'embrasser les décisions des synodes, quand, après les avoir examinées, ils les trouveront raisonnables. Ce qu'ils refusent de faire, c'est de soumettre leur jugement à celui d'aucune assemblée, parce que nos adversaires leur ont appris que toute assemblée, même celle de l'Eglise universelle, est une société d'hommes sujette à

faillir, et à laquelle par conséquent le chrétien ne doit pas assujettir son jugement, ne devant cette sujétion qu'à Dieu seul. C'est de cette prétention des indépendants que suivent les inconvénients que le synode de Charenton a si bien marqués. Car quelque profession qu'on fasse de se soumettre à la parole de Dieu, si chacun croit avoir droit de l'interpréter selon son sens et contre le sentiment de l'Eglise déclaré par un jugement dernier, cette prétention *ouvrira la porte à toutes sortes d'extravagances*; elle *ôtera tous les moyens d'y apporter le remède*, puisque la décision de l'Eglise n'est pas un remède à ceux qui ne croient pas être obligés de s'y soumettre; enfin elle donnera lieu *à former autant de religions*, non seulement *qu'il y a de paroisses*, mais encore qu'il y a de têtes.

Pour éviter ces inconvénients, d'où s'ensuivrait la ruine du christianisme, le synode de Charenton est obligé d'établir *une dépendance en matières ecclésiastiques*, et même en matière de foi. Mais jamais cette dépendance n'empêchera les suites pernicieuses qu'ils ont voulu prévenir, si l'on n'établit avec nous cette maxime, que chaque Eglise particulière, et à plus forte raison chaque fidèle en particulier, doit croire qu'on est obligé de soumettre son propre jugement à l'autorité de l'Eglise.

Aussi voyons-nous au chap. v de la discipline de messieurs de la religion prétendue réformée, titre des Consistoires, art. 31, que voulant prescrire le moyen de terminer *les débats qui pourraient survenir sur quelque point de doctrine ou de discipline*, etc., ils ordonnent que le consistoire tâchera d'*apaiser le tout sans bruit, et avec toute douceur de la parole de Dieu*; et qu'après avoir établi le consistoire, le colloque et le synode provincial, comme autant de divers degrés de juridiction, venant enfin au sy-

node national, au-dessus duquel il n'y a parmi eux aucune puissance, ils en parlent en ces termes : « Là sera faite l'entière et finale résolution par la » parole de Dieu, à laquelle s'ils refusent d'ac- » quiescer de point en point et avec exprès désa- » veu de leurs erreurs, ils seront retranchés de » l'Eglise. » Il est visible que messieurs de la religion prétendue réformée n'attribuent pas l'autorité de ce jugement dernier à la parole de Dieu prise en elle-même et indépendamment de l'interprétation de l'Eglise, puisque cette parole ayant été employée dans les premiers jugements, ils ne laissent pas d'en permettre l'appel. C'est donc cette parole, comme interprétée par le souverain tribunal de l'Eglise, qui fait *cette finale et dernière résolution à laquelle quiconque refuse d'acquiescer de point en point*, quoiqu'il se vante d'être autorisé par la parole de Dieu, n'est plus regardé que comme un profane qui la corrompt et qui en abuse.

Mais la forme des lettres d'envoi, qui fut dressée au synode de Vitré en 1617, pour être suivie par les provinces quand elles députeront au synode national, a encore quelque chose de bien plus fort. Elle est conçue en ces termes : « Nous promettons » devant Dieu de nous soumettre à tout ce qui sera » conclu et résolu en votre sainte assemblée, y » obéir et l'exécuter de tout notre pouvoir, per- » suadés que nous sommes que Dieu y présidera » et vous conduira par son Saint-Esprit en toute » vérité et équité, par la règle de sa parole. » Il ne s'agit pas ici de recevoir la résolution d'un synode après qu'on a reconnu qu'il a parlé selon l'Ecriture, on s'y soumet avant même qu'il ait été assemblé, et on le fait parce qu'on est persuadé *que le Saint-Esprit y présidera*. Si cette persuasion est fondée sur une présomption humaine, peut-on en

conscience *promettre devant Dieu de se soumettre à tout ce qui sera conclu et résolu*, *y obéir*, *et l'exécuter de tout son pouvoir?* Et si cette persuasion a son fondement dans une croyance certaine de l'assistance que le Saint-Esprit donne à l'Eglise dans ses derniers jugements, les catholiques mêmes n'en demandent pas davantage.

Ainsi la conduite de nos adversaires fait voir qu'ils conviennent avec nous de cette suprême autorité, sans laquelle on ne peut jamais terminer aucun doute de religion. Et si, lorsqu'ils ont voulu secouer le joug, ils ont nié que les fidèles fussent obligés de soumettre leur jugement à celui de l'Eglise, la nécessité d'établir l'ordre les a forcés dans la suite à reconnaître ce que leur premier engagement leur avait fait nier.

Ils ont passé bien plus avant au synode national tenu à Sainte-Foi en l'an 1578. Il se fit quelque ouverture de réconciliation avec les luthériens, par le moyen d'un *formulaire de profession de foi générale et commune à toutes les églises*, qu'on proposait de dresser. Celles de ce royaume furent conviées d'envoyer à une assemblée qui se devait tenir pour cela « des gens de bien, approuvés et autorisés de » toutes lesdites églises, avec ample procuration » POUR TRAITER, ACCORDER ET DÉCIDER DE TOUS » LES POINTS DE LA DOCTRINE et autres choses con- » cernant l'union. » Sur cette proposition, voici en quels termes fut conçue la résolution du synode de Sainte-Foi : « Le synode national de ce royaume, » après avoir remercié Dieu d'une telle ouverture, » et loué le soin, diligence et bons conseils des » susdits convoqués, ET APPROUVANT LES REMÈDES » QU'ILS ONT MIS EN AVANT », c'est-à-dire, principalement celui de dresser une nouvelle confession de foi et de donner pouvoir à certaines personnes

de la faire, « a ordonné que si la copie de la susdite
» confession de foi est envoyée à temps, elle soit
» examinée en chacun synode provincial ou autre-
» ment, selon la commodité de chacune province;
» et cependant a député quatre ministres les plus
» expérimentés en telles affaires, auxquels charge
» expresse a été donnée de se trouver au lieu et
» jour, avec lettres et amples procurations de tous
» les ministres et anciens députés des provinces de
» ce royaume; ensemble de monseigneur le vi-
» comte de Turenne, pour faire toutes les choses
» que dessus : même en cas QU'ON N'EUT LE MOYEN
» D'EXAMINER PAR TOUTES LES PROVINCES LADITE
» CONFESSION, on s'est remis à leur prudence et
» sain jugement pour accorder et CONCLURE tous
» les points qui seront mis en délibération, soit
» POUR LA DOCTRINE, ou autre chose concernant le
» bien, union et repos de toutes les églises. » C'est à quoi aboutit enfin la fausse délicatesse de messieurs de la religion prétendue réformée. Ils nous ont tant de fois reproché comme une faiblesse cette soumission que nous avons pour les jugements de l'Eglise, qui n'est, disent-ils, qu'une société d'hommes sujets à faillir; et cependant, étant assemblés en corps dans un synode national qui représentait toutes les églises prétendues réformées de France, ils n'ont pas craint de mettre leur loi en compromis entre les mains de quatre hommes, avec un si grand abandonnement de leurs propres sentiments, qu'ils leur ont donné plein pouvoir de changer la même confession de foi qu'ils proposent encore aujourd'hui à tout le monde chrétien comme une confession de foi qui ne contient autre chose que la pure parole de Dieu, et pour laquelle ils ont dit, en la présentant à nos rois, qu'une infinité de personnes étaient prêtes à répandre leur sang. Je laisse

au sage lecteur à faire ses réflexions sur le décret de ce synode, et j'achève d'expliquer en un mot les sentiments de l'Église.

XXI. *L'autorité du Saint-Siége et l'Episcopat.*

Le Fils de Dieu ayant voulu que son Eglise fût une, et solidement bâtie sur l'unité, a établi et institué la primauté de saint Pierre pour l'entretenir et la cimenter. C'est pourquoi nous reconnaissons cette même primauté dans les successeurs du prince des apôtres, auxquels on doit pour cette raison la soumission et l'obéissance que les saints conciles et les saints pères ont toujours enseignées à tous les fidèles.

Quant aux choses dont on sait qu'on dispute dans les écoles, quoique les ministres ne cessent de les alléguer pour rendre cette puissance odieuse, il n'est pas nécessaire d'en parler ici, puisqu'elles ne sont pas de la foi catholique. Il suffit de reconnaître un chef établi de Dieu pour conduire tout le troupeau dans ses voies; ce que feront toujours volontiers ceux qui aiment la concorde des frères et l'unanimité ecclésiastique.

Et certes, si les auteurs de la réformation prétendue eussent aimé l'unité, ils n'auraient ni aboli le gouvernement épiscopal, qui est établi par Jésus-Christ même, et que l'on voit en vigueur dès le temps des apôtres, ni méprisé l'autorité de la chaire de saint Pierre, qui a un fondement si certain dans l'Evangile, et une suite si évidente dans la tradition; mais plutôt ils auraient conservé soigneusement et l'autorité de l'épiscopat, qui établit l'unité dans les églises particulières, et la primauté du siége de saint Pierre, qui est le centre commun de toute l'unité catholique.

XXII. *Conclusion de ce Traité.*

Telle est l'exposition de la doctrine catholique,

en laquelle, pour m'attacher à ce qu'il y a de principal, j'ai laissé quelques questions que messieurs de la religion prétendue réformée ne regardent pas comme un sujet légitime de rupture. J'espère que ceux de leur communion qui examineront équitablement toutes les parties de ce traité, seront disposés par cette lecture à mieux recevoir les preuves sur lesquelles la foi de l'Eglise est établie, et reconnaîtront, en attendant, que beaucoup de nos controverses se peuvent terminer par une sincère explication de nos sentiments, que notre doctrine est sainte, et que, selon leurs principes mêmes, aucun de ces articles ne renverse les fondements du salut.

Si quelqu'un trouve à propos de répondre à ce traité, il est prié de considérer que pour avancer quelque chose il ne faut pas qu'il entreprenne de réfuter la doctrine qu'il contient, puisque j'ai eu dessein de la proposer seulement, sans en faire la preuve; et que, si en certains endroits j'ai touché quelques-unes des raisons qui l'établissent, c'est à cause que la connaissance des raisons principales d'une doctrine fait souvent une partie nécessaire de son exposition.

Ce serait aussi s'écarter du dessein de ce traité que d'examiner les différents moyens dont les théologiens catholiques se sont servis pour établir ou pour éclaircir la doctrine du concile de Trente et les diverses conséquences que les docteurs particuliers en ont tirées. Pour dire sur ce traité quelque chose de solide et qui aille au but, il faut, ou par des actes que l'Eglise se soit obligée de recevoir, prouver que sa foi n'est pas ici fidèlement exposée, ou montrer que cette explication laisse toutes les objections dans leur force et toutes les disputes en leur entier; ou enfin faire voir précisément en quoi cette doctrine renverse les fondements de la foi.

A MESSIEURS LES RÉDACTEURS

DE

LA REVUE PROTESTANTE.

(Février 1827.)

MESSIEURS,

Dans votre numéro de décembre 1826, je trouve une annonce qui m'a vivement intéressé, bien que je sois un immobile papiste de province. Vous promettez d'exposer en peu de mots la *Profession générale des églises protestantes*. Certes, Messieurs, c'est là une pièce curieuse que je cherche depuis longtemps et que je commençais à croire introuvable. Je vous aurai donc, pour ma part, une véritable obligation, si vous pouvez m'en procurer une bien claire et bien conséquente avec elle-même. J'insiste sur ces deux qualités, parce que, suivant mon libre examen, elles sont essentielles dans une pièce de ce genre, et que, d'un autre côté, je n'ai pas encore eu l'avantage de les rencontrer dans vos doctes élucubrations.

Par exemple, au commencement de cette même livraison de décembre, vous assurez que la religion est toujours une affaire personnelle à l'individu; qu'elle ne doit avoir d'autre règle que l'instinct in-

dividuel des hommes; que la liberté entière, illimitée, inaliénable, d'examiner, de juger, de réformer aujourd'hui comme hier, et demain comme aujourd'hui, est la quintessence du protestantisme. Si cela est comme vous dites, si la religion dépend uniquement du jugement libre, indépendant de chaque individu, jugement qui peut varier d'un moment à l'autre, je ne vois pas comment vous pourrez donner une profession générale de ce qui, par sa nature, est purement individuel et continuellement variable; je ne vois pas même comment il peut y avoir des églises protestantes, puisque le protestantisme est toujours une affaire personnelle à l'individu. A mon avis, cela n'est pas clair, ou cela est inconséquent; et si je m'en rapporte à mon jugement particulier, comme je le dois d'après vos principes, votre profession générale des églises protestantes ne peut être qu'une espèce de tableau comparatif d'observations météorologiques où l'on verra que tel jour et à telle heure, le temps était humide dans un endroit et sec dans un autre; qu'ici le baromètre était à trois degrés au dessus de zéro, et là à quatre degrés au dessous; qu'à Paris les girouettes tournaient au nord, et qu'ailleurs elles regardaient le sud-ouest; que dans tel esprit la Cène était une réalité, que dans tel autre elle n'était qu'une figure; qu'au jugement de celui-ci Jésus-Christ était Dieu, et qu'au jugement de celui-là ce n'était qu'un pur homme; que d'après le libre examen de tel individu, le mystère de la Trinité est une vérité réelle, tandis que pour tel autre c'est une simple métaphore. Mais de ce que, suivant le souffle de son propre esprit, tel individu est porté à croire telle chose à telle époque, je n'en saurai pas plus pour cela ce qu'il a été porté à croire le jour d'après, ce qu'il est porté à croire aujourd'hui, ce qu'il sera

porté à croire demain ; de même que je ne puis connaître, par le vent qui a soufflé l'an dernier à Pâques ou à la Trinité, le vent qui soufflera l'an prochain à Noël ou au mardi gras. Sans doute, M. Charles Coquerel pourra nous dire au juste ce que la grâce de son esprit privé lui aura inspiré ou aspiré dans tel fortuné moment ; mais pourra-t-il nous dire avec la même assurance ce qu'il lui soufflera plus tard ? Pas plus qu'il ne peut prédire les évolutions aériennes que fera l'étendard d'Éole au sommet d'un temple. Car, certainement aussi l'esprit de l'homme souffle quand il veut, où il veut, et ce qu'il veut, sans que personne puisse savoir d'où il vient ni où il va, puisque la liberté, l'indépendance illimitée, voilà son essence. Mais si l'inspecteur de la *Revue protestante* ne peut pas répondre des découvertes, apocalypses et réformes de son propre esprit, comment pourra-t-il nous apprendre celles des autres ? Lui-même paraît avoir senti cette difficulté, ou plutôt cette impossibilité, car il se borne à nous *promettre qu'il exposera dans une très courte brochure ce qu'il croit être la professsion générale des églises protestantes*, c'est-à-dire qu'il promet de nous apprendre ce qu'il croit lui-même, que croient les autres. En un mot, au lieu d'une profession générale bien nette du protestantisme, nous aurons là-dessus l'opinion particulière de l'inspecteur de la *Revue*, et encore son opinion variable du mois de janvier ou du mois de février de l'an de grâce 1827.

Quant à moi, puisque après tout j'ai ma liberté d'examen comme tout autre, voici la seule profession générale des églises protestantes que j'imagine possible; elle peut être exposée non seulement dans une très courte brochure, mais même sur une carte de visite : la voici : « Je crois en moi ; et je proteste contre l'Eglise romaine. » Je crois en moi : voilà la

souveraineté radicale de la raison individuelle; je proteste contre l'Eglise romaine : voilà sa déclaration d'indépendance. Ce sont les seuls dogmes qui me paraissent communs entre les protestants. Après cela, on peut croire telle ou telle chose, pourvu qu'on les croie par la foi qu'on a en soi-même ; on peut protester sur plus ou moins d'articles, pourvu qu'on proteste. Ainsi, les *luthériens*, qui soutiennent encore que *Jésus-Christ est Dieu*, et les pasteurs de *Genève*, qui excommunient ceux qui osent encore le soutenir, bien qu'en contradiction les uns avec les autres, sont également protestants, parce qu'ils croient également en soi et qu'ils protestent également contre l'Eglise catholique. Je ne puis donc qu'admirer l'inconséquence qui vous est échappée lorsque dans la même livraison vous donnez pour marque caractéristique de protestantisme de croire à la divinité de Jésus-Christ, puisque Rome, qui y croit, comme toujours, n'est point protestante, tandis que Genève, qui n'y croit plus, n'en continue pas moins d'être la gloire et le modèle de la réforme. Je n'ai pas trouvé moins singulière la raison que vous alléguez pour prouver qu'*Adam*, *Hénoch*, *Noé*, *Abraham*, etc., étaient protestants, parce qu'ils croyaient en Dieu. D'abord, croire en Dieu n'est pas une conséquence nécessaire de croire en soi, principe du protestantisme, puisque la croyance en Dieu n'est point exclusive aux protestants, mais commune à tous les peuples. Cette marque me paraît donc aussi caractéristique que si l'on disait à un étranger arrivant dans la capitale : Un signe bien frappant auquel vous reconnaîtrez tous les protestants de Paris, c'est qu'ils ont deux yeux à la tête et le nez au milieu du visage. A la bonne heure si vous aviez dit qu'Adam et Eve ont fait profession de protestantisme lorsque, sur la proposition d'un esprit très éclairé

et très indépendant, qui au ciel même avait protesté contre la souveraineté de Dieu, ils soumirent à leur libre examen la loi d'abstinence que le Seigneur leur avait prescrite, et d'après leur jugement privé protestèrent contre en mangeant du fruit défendu : pour le coup, j'aurais été pleinement de votre avis.

Je ne sais si je me fais bien comprendre; mais pour rendre ma pensée plus sensible, prenez, comme vous avez fait à Paris et ailleurs, prenez une église catholique; òtez-en le signe du chrétien, l'autel du sacrifice, en un mot tout ce qui pourrait donner une idée de religion; n'y laissez que les quatre murs, et vous aurez un temple protestant, au frontispice duquel vous pourrez placer en grosses lettres : *Temple de la raison individuelle.*

Pour en faire la dédicace, invitez quiconque croit en soi et proteste contre l'Église romaine. « O sublime raison de mon individu! je crois en toi et je t'adore, s'écriera chaque fidèle en entrant; c'est toi seule qui règnes dans ce temple! C'est toi, toi seule, qui m'y apprends si je dois croire à la Bible et puis ce qu'elle veut me dire. Ah! reçois donc pour toujours mes hommages et ma foi! » Ensuite, après avoir proclamé le symbole commun à tous, chacun fera son acte de foi individuelle. Le luthérien dira : En vertu de mon libre examen, je conclus que la Bible est un livre divin, et j'y vois clairement que dans le moment de la sainte Cène on reçoit réellement le corps de Christ dans le pain, ou sous le pain, ou avec le pain; mais je proteste contre la transsubstantation des Romains. Le calviniste répondra : Moi aussi, après avoir librement examiné, j'ai reconnu la divinité des Ecritures saintes, et j'y vois plus clair que le jour que dans la Cène, au lieu de Christ, on ne reçoit que sa figure et son souvenir; en conséquence je proteste contre la présence

réelle des papistes. Le socinien continuera : Oui, la Bible est un ouvrage infiniment respectable : aussi après l'avoir librement scruté, mon esprit y a découvert que les mystères de la foi ne sont que des figures de rhétorique, et que le Christ est seulement un grand phrophète : en foi de quoi je proteste contre le Dieu-Homme des catholiques. Le déiste à son tour : Sans doute, Messieurs, la raison de chaque homme est sa souveraine règle ; or la mienne me dit qu'elle se suffit à elle-même : par conséquent je proteste contre tout ce que l'Eglise romaine nous débite sur les Ecritures, les prophéties et les miracles. Ensuite le matérialiste : Qu'il est beau de voir ainsi proclamer les droits souverains de la raison de chaque individu ! Oui, Messieurs, c'est à ma raison, et à ma raison seule, d'examiner, juger, réformer les opinions, même les plus universelles et les plus anciennes ; je proteste donc hautement, en vertu de ma suprématie intellectuelle, contre l'immortalité, le paradis et l'enfer de la superstition pontificale. Que je suis ravi de vous entendre ! s'écriera l'athée. Vous reconnaissez donc avec moi que la première de toutes les vérités, c'est que mon intelligence est à elle-même son centre, sa lumière, sa loi et son juge. En récompense, apprenez la découverte consolante qu'elle a faite : de même que nos esprits ne reconnaissent rien au dessus d'eux, de même l'univers n'a point de maître ; je proteste donc de tout mon être et contre le fanatisme de Rome et contre le Dieu qu'elle nous prêche. A merveille, conclura le sceptique : vous m'assurez tous de concert que je ne dois écouter que moi-même, et que c'est mon esprit qui doit tout juger en dernier ressort, même ce que vous venez de dire ; je vous déclare donc, après avoir tout librement examiné, qu'il n'y a rien de certain au monde : conséquemment je proteste, non

seulement contre l'Eglise romaine, mais encore contre ceux qui protestent contre elle, et enfin contre moi-même.

Il me semble, Messieurs de la *Revue*, que, le principe du libre examen et de la suprématie de l'esprit privé une fois admis, il est impossible de ne pas avouer toutes ces conséquences, impossible de ne pas les envisager comme de simples nuances de la réformation protestante; et je tiens qu'à toutes ces professions de luthérianisme, de calvinisme, de socianisme, de déisme, de matérialisme, d'athéisme, de scepticisme, un protestant qui veut être conséquent avec soi-même n'a d'autre réponse à faire que de dire *Amen*. Tel est du moins le jugement de mon esprit individuel, qui, selon vous, doit être pour moi le *nec plus ultrà* de la certitude. Que si malgré cela je me trompe, veuillez bien me montrer comment et en quoi : surtout expliquez-vous d'une manière nette et précise, et soyez bien d'accord avec vous-mêmes.

J'insiste là-dessus, parce que, suivant mon libre examen, voilà ce qui vous manque fréquemment. En voici encore une preuve. Vous reconnaissez pour vos frères les anglicans, les russes et les grecs, chez qui cependant on voit une hiérarchie, des cérémonies pompeuses, même la croyance à la confession, l'invocation des saints, la vénération de leurs reliques et images, la prière pour les morts, etc. Comment donc alors pouvez-vous sans inconséquence reprocher à l'Eglise romaine comme des superstitions et des idolâtries qui vous ont contraints de vous séparer d'elle, des choses que vous trouvez en soi indifférentes ou excusables, puisqu'elles ne vous empêchent pas de fraterniser avec l'Eglise anglicaine, l'Eglise grecque et l'Eglise russe? Notre grand crime est-il peut-être d'avoir

un pape? mais l'Eglise anglicane en a bien un, et ne laisse pas pour cela d'être la gloire du protestantisme. Bien plus, le premier pape qu'elle a eu, et à qui elle doit sa propre existence, n'était-ce pas le mari de cinq ou six femmes, qui divorçait avec l'une, envoyait l'autre à l'échafaud, quand il avait envie d'une nouvelle? Après lui n'a-t-elle pas eu un petit pape de neuf ans, qui même avant d'être sorti de tutelle apprit aux prélats et aux fidèles de l'église établie les dogmes qu'ils avaient à croire et les prières qu'ils avaient à dire? Ensuite n'a-t-elle pas eu une papesse Elisabeth, qui, malgré tout ce que l'histoire en raconte, n'en est pas moins le modèle des vierges protestantes? Enfin, cette même église n'est-elle pas tous les jours dans le cas d'avoir pour papesse ou pour pape un enfant au berceau ou entre les bras de sa nourrice? D'un autre côté, une partie des églises réformées d'Allemagne n'ont-elles pas trouvé un pape civil et militaire à Berlin? Ne leur a-t-il pas envoyé une bulle ministérielle pour leur enjoindre de placer des images de saints dans les temples, des chandeliers et des crucifix sur les autels? Ne lui ont-elles pas obéi avec une servilité toute papistique? Et vous n'en dites mot, et vous criez uniquement contre nous, parce qu'à l'exemple de vos ancêtres, nous continuons d'obéir au pape de Rome comme au successeur de saint Pierre.

Voici un autre exemple du peu d'accord qui règne dans l'ensemble de vos idées. Un marchand de Lyon vous a expédié sinon de son atelier, du moins sous sa signature, un article d'érudition ecclésiastique. Dans votre dernière *Revue*, vous en étalez un échantillon que j'ai trouvé richement brodé d'inconséquences. Il nous reproche entre autres la conduite scandaleuse de quelques papes vers le onzième siècle; puis il demande si de pareilles pontifes peu-

vent être les juges suprêmes de la foi. Mais, Messieurs, avant tout, comment pouvez-vous sans une inconséquence prodigieuse reprocher à qui que ce soit, fût-ce à un pape, un crime quelconque? Les auteurs de votre glorieuse réforme ne protestent-ils pas, contre l'Eglise romaine, que les bonnes œuvres ne sont pas nécessaires, que c'est la foi seule qui sauve, malgré le nombre et la grandeur des iniquités? que la justice, la grâce de Dieu une foi acquise par le baptême ou autrement, on ne peut plus la perdre, quelque péché, blasphême, meurtre, parricide, adultère, inceste, que l'on commette pendant sa vie? Or, ces papes ont eu la foi : jamais on ne les a soupçonnés là-dessus; de plus ils avaient été baptisés : donc, d'après les principes de vos pères et d'une partie notable de vos frères, ils sont deux et trois fois saints; donc, d'après vos principes, ils sont entrés au ciel avec leur innocence baptismale. Et vous demandez après cela comment un homme pécheur peut être l'organe de l'Esprit-Saint! Quoi! suivant vous et les vôtres, malgré tous les crimes que vous puissiez commettre, le Saint-Esprit ne laisse pas d'habiter dans votre cœur pour vous sanctifier en dépit de vous-mêmes, et vous demandez comment il est possible que ce même Esprit se serve de votre semblable comme d'un instrument pour sanctifier les autres!

Pour surcroît d'inconséquence, vous ajoutez : Comment pouvez-vous reconnaître le pape, qui n'est qu'un homme, pour juge suprême de la foi et interprète sans appel de l'Ecriture et de la tradition? Mais vous-mêmes, Messieurs, ne reconnaissez-vous pas ce droit à tous les individus, même à ceux d'entre vous dont je ne puis honnêtement exprimer la profession? Et vous demandez comment nous pou-

vons le reconnaître au chef de l'Eglise ! N'accordez-vous point à chacun de vous le droit de se délier soi-même du serment de fidélité, de juger les souverains, de les condamner à mort, de proscrire à jamais leur dynastie, comme ont fait vos frères les réformés d'Ecosse et d'Angleterre à l'égard de la famille royale des Stuart? Hé quoi! il suffit de s'appeler protestant pour avoir le droit suprême de juger la parole de Dieu et la vie des rois, et vous trouvez mauvais que le chef de l'Eglise universelle nous apprenne, dans des circonstances rares et difficiles, si l'obéissance est obligatoire ou simplement permise, ou bien si elle devient coupable ! Ce n'est qu'un homme, dites-vous; mais, Messieurs, quelqu'un d'entre vous est-il donc plus qu'un homme? Et après tout, de votre libre examen, de vos exégèses bibliques, de votre jugement privé, que sort-il au bout du compte? L'opinion, la croyance d'un homme. Donc, en nous en rapportant au pape, nous sommes toujours, d'après vos principes mêmes, aussi avancés que vous pourrez jamais l'être; nous avons le jugement d'un homme, avec cette différence que parmi nous il amène l'union des esprits, tandis que parmi vous son résultat inévitable est une irremédiable anarchie.

Enfin, Messieurs, sans entrer dans de plus longs détails, plus j'examine la base de votre système, moins je conçois que vous puissiez sans inconséquence accuser d'erreur qui que ce soit au monde; d'après mon jugement privé, vous ne pouvez pas même, sans renoncer au principe fondamental de la réforme protestante, dire à celui qui nie Dieu : Vous vous trompez. Voici votre principe : liberté entière, indépendance illimitée, pour chaque individu, d'examiner, de juger, non d'après une autorité quelconque, mais d'après sa raison seule.

Maintenant, de deux choses l'une : ce que l'individu trouve dans sa raison, avec ou sans la Bible, est une vérité absolue, indépendante, une vérité tellement certaine, qu'il ne peut en être autrement ; ou bien ce n'est qu'une présomption, une probabilité, une vérité relative, individuelle, une vérité qui peut n'en être pas une. Dans le premier cas, il sera tout ensemble absolument vrai et absolument faux qu'il existe un Etre suprême, une Providence ; absolument vrai et absolument faux qu'il y ait une autre vie ; absolument vrai et absolument faux que Jésus-Christ soit Dieu : bref, le pour et le contre seront à la fois absolument vrais et absolument faux, parce qu'il y a des individus qui soutiennent, d'après leur esprit privé, celui-ci le pour, celui-là le contre : c'est-a-dire, le comble de l'absurdité sera le fondement du protestantisme. Dans le second cas, il sera vrai pour l'un qu'il y a un Dieu, et pour l'autre qu'il n'y en a point; pour l'un que l'Evangile est la parole divine, pour l'autre que c'est une invention humaine; pour celui-ci que l'adultère est un crime, pour celui-là que c'est une action indifférente. La vérité sera aussi contradictoire que les têtes ; la vérité sera tout à la fois et ce qui est et ce qui n'est pas ; jamais l'homme n'aura qu'une certitude individuelle, contre-balancée par une autre d'un égal poids : jamais le protestant n'aura que le doute; jamais il ne lui sera possible d'en sortir. Car, que son voisin, son ministre, toutes les églises protestantes, que le genre humain tout entier juge comme lui, il n'en sera pas plus certain que s'il était seul contre tous ; autrement, il reconnaîtrait que la souveraine règle de la certitude n'est pas dans l'individu, mais hors de lui et dans l'autorité la plus grande : il cesserait d'être protestant pour devenir catholique.

Dans l'un et l'autre cas, Messieurs, si vous voulez être bien d'accord avec vous-mêmes et bien francs avec les autres, vous devez reconnaître sans détour cette conséquence : le chrétien, qui, avec tous les siècles et tous les peuples, croit qu'il est un Dieu, n'est pas plus certain que l'athée, qui seul contre tous les peuples et tous les siècles, juge qu'il n'y en a point, ou que l'insensé de Charenton, qui voit dans son esprit privé qu'il est lui-même ce Dieu dont on parle.

Avant de terminer cette lettre, je ne puis que je ne relève un trait de génie qui est échappé à un de vos prosélytes dans un fragment qui rehausse singulièrement votre dernière *Revue*. Il ne s'agit de rien moins que d'un secret prompt et sûr de juger le différend qui existe entre l'Eglise catholique et ses adversaires. D'un côté est cette Eglise ancienne qui interprète l'Ecriture sainte dans le sens qui lui a été transmis avec l'Ecriture même, depuis Jésus-Christ et les apôtres ; d'un autre côté, sont des individus qui expliquent cette même Ecriture dans un sens opposé et soutiennent que l'Eglise l'entend mal depuis qu'elle parle de *chapelet*, *de rosaire*, *de grains bénits*, etc. Des deux parts, on proclame la parole de Dieu comme règle souveraine ; mais on se divise sur la manière de l'entendre. Maintenant, qui décidera ce procès ? Ecoutons un marchand de Lyon, M. Molard Lefebvre : « Au milieu de ce dédale d'oppositions, de contradictions diverses, où trouver la vérité de Dieu, me suis-je dit, si ce n'est dans la parole de Dieu lui-même, dans cette Ecriture dont l'infaillibilité est reconnue de tous les chrétiens ? Alors s'est présentée à mes regards une Eglise qui proclamait ce grand principe : La parole de Dieu au dessus de la parole de l'homme ! La parole de Dieu, seule règle de foi et de conduite ! » En lisant

ce passage, je me suis représenté la cour de cassation assemblée extraordinairement sous la présidence du chef de la justice pour fixer le sens précis d'un article du code civil ; je me suis figuré qu'au moment où ces graves magistrats, après avoir bien examiné la loi, longuement consulté les traditions de la jurisprudence, allaient prononcer leur arrêt, un plaideur intéressé dans l'affaire s'en vient leur dire : Messieurs, je n'ai que faire de vos jugements et de vos déclarations ; le texte de la loi est au dessus des juges : la parole du législateur, voilà ma règle, et je n'en connais point d'autre. Vous avez raison, pourrait-on lui répondre : tout le monde pense comme vous ; mais il sagit précisément de savoir comment il faut entendre ce texte et cette parole de la loi. A mon avis, les deux cas sont tout à fait semblables ; la seule différence que j'y vois, c'est que le plaideur passerait pour n'avoir pas le sens commun, tandis que l'autre s'appelle protestant.

J'ai l'honneur d'être, avec une entière liberté d'examen,

Votre très humble serviteur,

un papiste de province, F.

(L'abbé ROHRBACHER.)

SECONDE LETTRE

A MESSIEURS

DE LA REVUE PROTESTANTE.

(Avril 1827.)

MESSIEURS,

L'année dernière, vous promîtes au mois de décembre d'exposer, *dans une très courte brochure*, les croyances générales des églises protestantes. Je vous adressai aussitôt une première lettre pour vous témoigner combien de plaisir votre annonce seule m'avait fait, et avec quelle plus grande joie encore je verrais, en termes bien clairs et précis, le *Credo* actuel de la réforme. Voici quatre mois que j'attends, et la très courte brochure ne vient pas. Ce long temps paraîtra peut-être singulier à quelques personnes : elles auront de la peine à comprendre qu'après dix-huit siècles de christianisme, ceux qui se donnent pour les plus éclairés, les plus francs et les plus parfaits des chrétiens, ne sachent pas dire sur-le-champ et à quiconque les interroge, en quoi le christianisme consiste, et quels sont les dogmes qu'il faut croire pour lui appartenir. Pour moi, j'aime à penser que vous ne différez de vous expliquer nettement que parce que vous sentez la

vérité de ce que j'ai eu l'honneur de vous dire dans ma première lettre, savoir, que la seule profession générale qu'il soit possible de donner du protestantisme ou du vrai christianisme, selon vous, se réduit à ces deux articles : Je crois en moi, et je proteste contre l'Eglise romaine; et qu'avec cela on peut croire tout ce que l'on veut, ou même ne rien croire du tout, sans laisser pour cela d'être aussi parfait chrétien, c'est-à-dire aussi bon protestant que les apôtres et les martyrs.

Ce qui me confirme dans cette pensée, c'est votre livraison de janvier, qui a paru dans la capitale au mois de mars, et conséquemment un peu plus tard encore dans les provinces. Elle débute par un long article sur la *situation des questions protestantes*, rédigé par celui-là même qui avait promis une profession générale de vos églises. Entre autres choses également curieuses, j'y ai lu les paroles suivantes : « Nous apprenons à ne pas exiger, contrairement à tous les principes protestants, qu'une *confession de foi* arrête, dans ses articles immobiles, l'opinion des pasteurs et des fidèles, et remplace l'*autorité romaine* par une chose évidemment contradictoire, une *autorité protestante* (1). » C'est-à-dire, une profession de foi, sortît-elle des mains des apôtres, qui, par des articles immobiles, n'en eût-elle qu'un seul, tenterait d'arrêter l'opinion toujours libre et indépendante des fidèles et des pasteurs, est une prétention contraire à tous les principes du protestantisme, autrement du christianisme véritable : en un mot, une profession de foi protestante ou chrétienne est une contradiction dans les termes. Par conséquent, lorsque l'Eglise primitive, assemblée à Nicée, à Constantinople, à Ephèse, à Chalcédoine,

(1) Page 22.

dressait des confessions de foi pour arrêter, par des articles éternellement immobiles, la croyance de tous les pasteurs et de tous les fidèles, soit sur la divinité de Jésus-Christ, l'unité de sa personne et la distinction de ses deux natures, soit sur la divinité du Saint-Esprit; lorsque surtout elle allait jusqu'à frapper d'anathème et retrancher de sa communion, comme des païens et des publicains, tous ceux qui osaient protester contre ces inflexibles formules, elle commettait un attentat contraire à tous les principes de l'Evangile. Egalement, les chrétiens des premiers siècles, qui exigeaint de ceux qui se présentaient au baptême qu'ils fissent auparavant profession publique d'un symbole commun, et qui regardaient comme des apostats tous ceux qui, dans la violence des persécutions et des supplices, faiblissaient sur un seul de ces *immobiles articles*, les premiers chrétiens comprenaient le christianisme aussi mal que les papistes modernes. Mais, grâces à vous, Messieurs, et à ceux qu'éclaire la même lumière que vous, les anciennes ténèbres se dissipent; ces bornes étroites, ces immuables symboles, qui resserraient d'une manière si fâcheuse le chemin du ciel, vous les faites disparaître : votre glorieuse réforme, par un vrai prodige de perfectibilité et d'industrie religieuse, nous ouvre une voie large et spacieuse où les protestants de tous les siècles et de tous les degrés, ariens, macédoniens, nestoriens, etc., ainsi que luthériens, calvinistes, sociniens, etc., pourront cheminer ensemble fort à l'aise : car déjà on ne leur parle plus de vérités chrétiennes à croire, mais simplement de questions protestantes à examiner librement; déjà, au lieu d'une profession de foi, vous ne leur proposez qu'une suite de questions et de problèmes à résoudre quand et comme il leur plaira.

Que tel soit l'état présent et la tendance naturelle du protestantisme, j'en vois encore une preuve dans la lettre d'un pasteur de Genève insérée dans le *Courrier du Léman* du mercredi 24 janvier 1827. Elle est signée CHENEVIÈRE, pasteur.

Genève, 3 janvier 1827.

« MONSIEUR,

» On a nié dans un précédent numéro du *Courrier du Léman*, que la compagnie des pasteurs eût pris un arrêté pour admettre à la communion réformée toute personne majeure qui déclarerait expressément lui appartenir. La dénégation est exacte; mais je demanderai à mon tour s'il est besoin de nultiplier des formalités pour entrer de fait dans une communion religieuse, et surtout dans la nôtre. Les entraves ne servent qu'à fortifier le préjugé que l'on doit vivre et mourir dans la religion où l'on est né, lors même qu'on la jugerait erronée, ce qui revient à dire que les musulmans et les païens ont raison de ne pas embrasser le christianisme. A quoi bon de gênantes formalités? Dans une affaire de sentiment et de persuasion, un registre est-il une autorité suffisante pour me comprimer? C'est du papier, et voilà tout. Dès que mon cœur me porte vers une communion qui me rend meilleur, peut-on m'empêcher d'en être membre, lorsque cette communion, comme celle des réformés à Genève, a la sagesse de n'exiger aucune confession de foi, de ne reconnaître pour le dogme d'autre autorité que l'Evangile, et de ne point restreindre une liberté que le divin auteur de la religion laisse lui-même à l'homme? Non, sans doute.

« Je n'aime pas qu'on s'échauffe à faire des prosélytes; ces démarches sont rarement exemptes d'indiscrétion ou de contrainte; mais c'est toute autre chose que de pousser vers un endroit, ou que d'en repousser, et il n'est pas douteux que des comparutions devant un corps ou une fraction de corps ne soient un fantôme qui fasse reculer bien du monde. Quand on fait un passage, on le fait large et clair, si l'on veut qu'il soit fréquenté. »

Il est donc bien avoué que celles des églises protestantes qui passent pour servir de modèles aux autres, n'ont de croyance fixe sur rien et n'en exigent de personne. Bien loin de s'en cacher, elles s'en font gloire comme d'une haute sagesse; à leurs yeux, une déclaration, une profession de foi, *c'est du papier, et voilà tout*. Et encore cette formalité déclarée insignifiante, ce fantôme de profession, on l'écarte, afin de faire le passage bien large et bien clair. Il est avoué encore que si les églises réformées exigeaient de qui que ce soit la profession d'un seul article immobile, ne fut-ce que l'existence de Dieu, elles violeraient le principe fondamental du protestantisme, qui est avant tout et après tout, non pas de croire en Dieu, mais de croire en soi et à l'indépendance illimitée de sa raison. Ainsi donc, ô vous qu'on regardait jusqu'à présent comme l'opprobre du christianisme et de l'humanité, vous qui rougissiez quelquefois de vos seuls noms, sociniens, déistes, matérialistes, athées, sceptiques, réjouissez-vous! Puisque vous croyez en vous-mêmes, la sainte réforme vous tend les bras comme à ses enfants naturels. De grâce, entrez dans ses temples : le passage est large, la voie spacieuse; on vous évite même la formalité de dire si vous croyez en Dieu ou si vous avez reçu le baptême. Ecoutez seulement un discours, comme vous feriez à l'académie ou à l'athénée; et si vous voulez porter la

complaisance jusqu'à l'extrême dévotion, mangez-y quelquefois un morceau de pain, buvez-y un verre de vin, en signe de bonne intelligence : car on ne prétend pas qu'il en soit rien davantage. Avec cela, sans changer de principes et de mœurs, vous serez aussi bons protestants que le président du consistoire.

Certes, Messieurs, vous avez raison de répéter dans votre *Revue* ces paroles : « Tous les athées, tous les matérialistes, tous les déistes, tous les impies, tous les incrédules y gagneront à se faire protestants. » En effet, sans être obligés de renoncer à quoi que ce soit, ils gagneront un nom jusqu'ici un peu moins décrié que le leur : au lieu d'impies et d'athées, ils s'appelleront protestants, voire même *évangéliques*.

Quant aux mahométans, aux juifs et aux païens, je ne sais s'ils gagneront autant au change. Ce qui me paraît sûr, c'est qu'au point où vous en êtes, vous ne pouvez, sans inconséquence, refuser de les compter tels qu'ils sont parmi les membres de votre communion. La grande difficulté du temps de vos pères, c'était la divinité du Christ.

Aujourd'hui, vous n'en êtes pas là. Que Jésus soit Dieu, ce n'est plus un dogme, mais une simple question que le mahométan et le juif ont droit de résoudre négativement tout comme ceux d'entre vous qu'on nomme sociniens et unitaires.

A Genève même, cette croyance d'autrefois est tellement tombée en désuétude, que la vénérable compagnie des pasteurs excommunie comme des hérétiques ceux qui osent encore la soutenir publiquement en chaire. Mais si Jésus-Christ n'est pas vraiment Dieu, Mahomet a donc eu raison de dire qu'il ne l'était pas : bien loin d'être un imposteur, c'est un prophète divin, le véritable réformateur

du christianisme ; les mahométans, au lieu d'être des infidèles, sont les vrais chrétiens ; et, au lieu de vouloir les convertir à vous, il faut vous convertir à eux, comme les pasteurs de Genève (1). Si Jésus-Christ n'est pas Dieu, la Synagogue avait donc le droit et le devoir de le juger et de le condamner comme blasphémateur. Les juifs de nos jours ont donc raison de ratifier la sentence de leurs pères ; bien loin d'avoir encouru pour ce fait la malédiction divine, ils sont autant que jamais les enfants d'Abraham, et selon la chair et selon l'esprit. Enfin, ceux-là mêmes qui adorent des idoles, vous ne pouvez plus les condamner sans tomber en contradiction avec vous-mèmes. N'est-il pas vrai que quiconque adore comme Dieu, surtout comme Dieu souverain, une simple créature, est un idolâtre ? Or, vos pères étaient dans ce cas, ainsi qu'aujourd'hui encore un bon nombre d'honnêtes protestants, en adorant comme Dieu Jésus-Christ, qui n'est, selon vous, ou du moins peut n'être qu'un pur homme, tel que Luther et Mahomet. Cependant, malgré ces actes réitérés d'idolâtrie, vous ne les regardez ni les uns ni les autres comme déchus du salut. Pourquoi donc seriez-vous moins tolérants envers ceux qui transporteraient la souveraine adoration à quelques autres créatures, lorsque, surtout, ils se tiennent dans les bornes prescrites, et qu'ils ne cherchent point, comme les momiers et les méthodistes, à soutenir leur opinion

(1) Une dame protestante dont le frère, d'abord ministre de l'église anglicane, s'était fait unitaire, interrogée sur ce que c'étaient que ces unitaires, répondit naïvement : Ce sont des gens qui regardent Jésus-Christ non pas comme Dieu, mais comme un grand prophète : *C'est quelque chose comme les turcs.* On pourrait presque dire sous le même rapport, avec autant de vérité, des turcs : *c'est quelque chose comme les protestants.*

avec chaleur et jusqu'au milieu de vos assemblées?

Au lieu de répondre d'une manière nette et précise, l'Evangile, direz-vous, l'Evangile, voilà notre règle, voilà ce qui nous réunit. L'Evangile vous réunit comme le code civil réunit les plaideurs : c'est un livre muet où chacun voit ce qu'il imagine et adore ce qu'il pense. Encore les plaideurs reconnaissent-ils l'autorité du code ; mais, pour vous, l'autorité de l'Evangile est-elle un article de foi, un article immobile, dont la profession soit nécessaire pour être protestant? Non, car ce serait anéantir la base même du protestantisme, la liberté d'examen, qui doit s'exercer avant tout sur l'autorité même de l'Evangile. Je ne fais que répéter vos pensées, Messieurs : vous-mêmes nous apprenez que telle est la marche logique du protestantisme.

« Avant de faire un pas, dites-vous, il faut convenir d'un point de départ et de la base commune sur laquelle on s'appuie, qui est l'Evangile de Christ, librement examiné.

» Une fois la liberté d'examen posée comme fait indubitable, comme unique fondement d'une foi compatible avec l'intelligence humaine, il faut procéder ensuite à démontrer la religion chrétienne comme foi divine, comme révélation inspirée ; et ces deux parties de la tâche remplies, ce n'est qu'alors qu'on doit commencer sérieusement et profondément la théologie, et à établir la dogmatique et la morale. Tous ceux qui veulent seconder les progrès de l'esprit religieux en France, tous ceux qui sincèrement s'intéressent à l'avancement du règne du Sauveur, doivent donc se proposer trois problèmes principaux : 1° établir le libre examen ; 2° démontrer la révélation ; 3° exposer la théologie.

» Ainsi, la *Revue Protestante* n'a point dû essayer de fournir les preuves du christianisme avant de s'être assurée que le public est bien d'accord sur ses droits à l'examiner; la liberté d'examen a dû venir avant l'apologétique. Avant qu'on fût unanime et parfaitement éclairé sur le libre examen, avant qu'on reçût les preuves de la vérité du christianisme, la *Revue Protestante* devait-elle donner au public une liste de dogmes dont l'autorité divine n'eût pas été prouvée à l'esprit de la masse des lecteurs (1)? »

Voici donc, si je vous ai bien compris, Messieurs, les trois parties de votre tâche : Poser d'abord la liberté d'examen comme l'unique fondement de la foi protestante ; ensuite vous essaierez de fournir les preuves du christianisme, notamment de l'Évangile ; à la fin seulement vous commencerez sérieusement la théologie et à établir la dogmatique et la morale. Jusque-là, point de liste, de dogmes ni de préceptes ; jusque-là, en bonne logique, vos lecteurs et avec eux le siècle, contents de leur liberté d'examen, se passeront de morale, de croyance, et même d'évangile. Ce qui ne laisse pas que d'être curieux, après dix-huit siècles de christianisme et trois siècles de réforme.

Mais qu'est-ce donc que votre liberté d'examen? Est-ce une règle pour bien examiner ? un moyen qui fasse reconnaître qu'on a examiné assez longtemps et avec toutes les précautions nécessaires? une marque certaine qu'on est parvenu à la vérité, et qu'il faut s'y soumettre? Non : si dans son examen on était obligé de suivre certaines règles, de respecter certaines limites, de s'arrêter à la vue de certaines bornes, la liberté d'examen ne serait plus

(1) *Revue Protestante* du mois de janvier, p. 18.

ce qu'elle doit être, entière, indépendante et illimitée ; ce serait détruire la base même du protestantisme. La liberté d'examen est donc le droit pour chaque homme d'examiner, de juger, d'admettre, de rejeter, de réadmettre, de rejeter de nouveau, sans règle, sans borne et sans limites, aujourd'hui comme hier, et demain comme aujourd'hui, non-seulement ce qui a été examiné par d'autres, mais ce qu'il avait réconnu lui-même la veille comme une vérité divine ; et ainsi vos deux premiers problèmes reviennent à ceux-ci : Avant de prouver aux Français qu'ils doivent croire à l'Evangile, il faut les bien convaincre qu'en conscience ils ont le droit de n'en jamais rien croire. C'est sur ce nouveau droit de l'homme que la réforme s'appuie ; c'est sur ce nouveau droit de l'homme que la *Revue protestante* bâtira sa religion, ses dogmes et sa morale à venir. A mon avis, ce sera un monument beaucoup plus curieux que la tour de Babel. A la vérité, il y a cela de commun que, aujourd'hui comme alors, on veut élever de mains d'hommes un édifice qui aille jusques au ciel ; mais il y a une grande différence pour la hardiesse de l'exécution. Dans la plaine de Sennaar, tous les hommes réunirent leurs communs efforts pour venir à bout d'une si grande entreprise : dans le protestantisme, chacun s'isole des autres pour élever cette immense tour à lui seul ; alors on commença par asseoir l'édifice sur un fondement qu'aucune puissance humaine ne peut ébranler, sur la terre : l'édifice d'aujourd'hui, construit uniquement avec les pensées éternellement mobiles et les jugements continuellement variables de chaque raison individuelle, n'aura d'autre fondement que lui-même ; alors on commença par s'entendre, par attacher aux mêmes mots les mêmes idées : aujourd'hui, chacun commmence par

se faire des idées à part, par donner aux mêmes paroles le sens qui lui plaît ; à Babel, on finit par la confusion des langues : dans le protestantisme, on commence par là.

Direz-vous que chacun prendra pour règle de son examen la raison? Mais, encore une fois, qu'est-ce que la raison dont vous me parlez ? Est-ce le sens commun, la raison générale, comme témoignage de la raison divine ? Non. Ce sera donc la raison de chaque individu ; chacun prendra donc pour règle de son examen, non pas la raison, mais sa raison : ce qui n'est pas une petite différence. Ensuite, cette raison individuelle sera-t-elle soumise à quelque tribunal autre qu'elle-même? Non ; car ce serait reconnaître le principe d'autorité, ce serait renverser le protestantisme par sa base. Mais si, pour les partisans de la réforme, la raison consiste à ne prendre pour règle de sa raison que sa raison même, quelle différence y aura-t-il entre un homme de bon sens et un fou ; entre M. Claude, ministre de Charenton, protestant contre la croyance commune des chrétiens, et les insensés de Charenton, protestant contre le sens commun des hommes ? Ceux-ci, comme celui-là, suivent leur raison et ne suivent qu'elle. Vous m'obligeriez infiniment, Messieurs, si vous vouliez bien m'expliquer comment, en suivant les principes de votre réforme, il est possible de distinguer la raison de la folie, et quelles sont les marques certaines de l'une et de l'autre. Pour moi, d'après mon libre examen je reste convaincu que vous détruisez également et la raison humaine et la foi divine.

Mais, passons plus loin. « Nous voyons souvent, dites-vous encore, arriver à nous par d'invisibles chemins ceux-là mêmes qui commencent à méditer en religion. Avant d'être croyants ils songent à

nous, parce qu'ils sentent que dès qu'ils admettront l'Evangile, ils sont de droit protestants, ayant pour jamais rejeté l'autorité (1). »

Ceux qui commencent... cela peut être; car s'ils avaient déjà médité tant soit peu, non pas seulement sur la religion, mais sur la raison, ils auraient vu que, comme un homme est raisonnable parce qu'il soumet sa raison particulière à la raison commune, de même un chrétien est catholique parce qu'il soumet sa croyance particulière à la croyance commune; en un mot, ils auraient vu qu'on est catholique par le même principe qu'on est raisonnable, et qu'on devient protestant par le même principe qu'on perd le sens commun.

Vous ajoutez qu'admettre l'Evangile, c'est être de droit protestant, c'est rejeter à jamais l'autorité; c'est-à-dire que non seulement les catholiques n'admettent pas l'Evangile, mais qu'ils ne peuvent pas même l'admettre sans renoncer pour jamais à leur règle de foi. Certes, Messieurs, il faut que vous supposiez vos lecteurs bien simples et bien crédules pour oser leur faire de pareils contes.

D'abord, de quel droit parlez-vous de l'Evangile? A quel titre le possédez-vous? de qui l'avez-vous reçu? N'est-ce pas de l'Eglise catholique? Comment savez-vous que ce livre n'a pas été fabriqué ou altéré par des imposteurs? n'est-ce point par le témoignage unanime et non interrompu des siècles chrétiens? n'est-ce point par l'autorité de la tradition? et vous assurez qu'admettre l'Evangile c'est rejeter pour jamais l'autorité et se faire protestant, vous qui ne pouvez l'admettre raisonnablement qu'en suivant l'autorité et vous faisant catholiques en cela!

(1) Page 20.

Puis, cet Evangile, qui n'est point vòtre, qui n'a point été légué à vous, qui était cru dans tout l'univers quinze siècles avant que parurent les fondateurs de vos Eglises, Luther et Calvin, que devient-il entre vos mains? qu'est-il à vos yeux? Du papier, et rien de plus. Suivant votre principe fondamental, plus sacré pour vous que l'Eglise même, chacun est libre d'y croire ou de n'y croire pas, d'en prendre ou d'en laisser ce qu'il veut, de lui donner un sens ou un autre. Après en avoir admis la lettre et les mots sur l'autorité de la tradition, vous récusez cette même tradition quand elle vous en transmet le sens avec la même autorité.

Pour vous, au lieu d'être la parole vivante, enseignant comme ayant puissance et par ceux qu'elle a déclarés ses organes, c'est une écriture sourde et muette, une lettre morte, une espèce de cadavre autour duquel se rassemblent les vieux et les jeunes, les hommes et les femmes, les sages et les fous, les savants et les ignorants, les croyants et les incrédules, pour y faire leurs expériences anatomiques. Chacun, armé du scalpel de sa raison, coupe, tranche, dissèque, en long, en large, et de çà et de là, puis saisit un lambeau et s'écrie : *Voici la parole vivante de Dieu !*

C'est ainsi que vos premiers réformateurs manipulaient l'Ecriture sainte. Tandis que Calvin appelait l'Epître de saint Jacques une épître d'or, Luther la nommait une épître de paille. Non content de rejeter de la Bible ce qui lui déplaisait, ce dernier réformait encore ce qu'il voulait bien admettre : c'est ainsi qu'il a redressé saint Paul. Cet apôtre dit au chap. III de son Epître aux Romains : *Nous estimons que l'homme est justifié par la foi.* Dans sa version allemande, si révérée par vos Eglises, Luther lui fait dire : *par la foi seule.* Et

comme quelques personnes avaient la hardiesse de se plaindre de cette addition, voici ce que le maître écrivit à ses disciples : « Je sais que cette parole *seule* n'est pas dans le texte de Paul; mais si quelque papiste ose vous chicaner pour ce mot, répondez-lui sans hésiter : Le docteur Martin Luther l'a ainsi voulu et déclare qu'un papiste et un âne sont la même chose. Je me repens de n'avoir pas ajouté encore d'autres paroles : c'est pourquoi le mot *seule* restera dans mon Nouveau-Testament; et quand tous les papistes du monde en devraient perdre la tête de dépit, ils ne l'en ôteront pas. »

Il faut l'avouer, voilà un protestant dans toute sa perfection, usant de la plénitude des droits fondamentaux que vous lui assurez dans votre *Revue*, examinant l'Écriture sainte avec une liberté qui ne saurait être plus entière, la jugeant, l'interprétant et la réformant avec une absolue indépendance et de Dieu et des hommes. Je dois dire à votre louange que dans votre examen de la Bible, votre liberté et indépendance n'est pas moindre. En voici quelques exemples :

Quels sont les principes de raison et de sagesse que l'esprit de Dieu nous inculque le plus et dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament? *Interrogez vos pères et vos ancêtres; ne vous appuyez point sur votre prudence; ne soyez point sages à vos propres yeux. Celui qui se confie en son cœur est un fou; quiconque ne se renonce pas soi-même ne peut être disciple du Christ.* Et vous, Messieurs, que dites-vous sans cesse? Ne vous embarrassez point de la croyance de vos ancêtres et de vos pères, ne vous appuyez que sur votre raison seule, ne cherchez la sagesse qu'en vous-mêmes; celui qui croit en son propre esprit est seul raisonnable, et si quelqu'un se renonce soi-même, il ne peut être disciple de la réforme.

Que dit saint Paul aux chrétiens de Thessalonique? *Persévérez donc, mes frères, et gardez la tradition que vous avez apprise, soit par nos paroles, soit par notre Epître.* Et vous, Messieurs, que dites-vous? Ne gardez aucune tradition, à moins qu'elle ne soit écrite dans les lettres des apôtres; car le Saint-Esprit n'a point parlé par leur bouche, mais seulement par leurs plumes.

Que dit Jésus-Christ dans l'Evangile? *Si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise, qu'il vous soit comme un païen et un publicain.* Et vous, Messieurs, qu'enseignez-vous dans votre *Revue?* Si quelqu'un écoute l'Eglise, qu'il vous soit pire qu'un païen et un publicain, car c'est un papiste.

Voilà comment, après avoir emprunté l'Evangile à la tradition de l'Eglise universelle, vous en faites le jouet de vos raisons particulières, et puis vous vous nommez exclusivement *évangéliques!* sans doute au même titre que les empereurs romains s'appelaient germaniques ou britanniques, quand ils avaient ravagé, ruiné et foulé sous leurs pieds la Germanie ou la Bretagne.

J'ai l'honneur d'être, comme vous voyez, avec une entière liberté d'examen.

Votre très humble serviteur.

Un papiste de province, F.

(L'abbé ROHRBACHER.)

NOTICE

SUR

LE P. SCHEFFMACHER.

L'auteur du *Catéchisme de Controverse* est le Père Jean-Jacques Scheffmacher, jésuite, né à Kientzheim, dans la Haute-Alsace, de parents distingués, le 27 avril 1668. Il fut nommé en 1715 à la chaire de Controverse, fondée dans la cathédrale de Strasbourg, par Louis XIV. Par les talents et le zèle qu'il y déploya, il parvint à réunir au sein de l'Église grand nombre de luthériens. Il en convertit encore beaucoup d'autres par les écrits qu'il publia successivement soit en allemand soit en français. Ce sont d'abord *Six Lettres à un gentilhomme protestant* sur les six obstacles qui empêchent un luthérien de faire son salut ; 1° parce qu'il est séparé de la véritable Église de Jésus-Christ ; 2° parce qu'il n'a qu'une

foi humaine ; 3° parce qu'il persiste dans la révolte contre les supérieurs légitimes que Dieu a établis dans son Église ; 4° il meurt dans ses péchés, faute de se confesser ; 5° il ne reçoit jamais le corps de Jésus-Christ, faute de ministres qui aient le pouvoir de consacrer ; 6° il est engagé dans plusieurs hérésies anciennes et nouvelles. Ensuite six autres lettres à un des principaux magistrats de Strasbourg. La 1re sur le sacrifice de la messe ; la 2e sur la présence permanente de Jésus-Christ dans l'Eucharistie et sur l'obligation de l'y adorer ; la 3e sur la communion sous une seule espèce ; la 4e sur l'invocation des saints ; la 5e sur la prière pour les morts et sur le purgatoire ; et la 6e sur la justification du pécheur. L'auteur y prouve aux luthériens qu'aucun de ces articles n'ayant pu leur être un sujet légitime de se séparer de l'Église catholique, apostolique et romaine, ne peut par conséquent être un obstacle légitime à leur réunion. Ces douze lettres, écrites sans aucune amertume, et dans un esprit de charité et de politesse, sont ordinairement jointes ensemble, avec une treizième que l'auteur

fit en réponse à quelques attaques anonymes, et forment un corps assez complet des principales matières de controverse. Enfin le P. Scheffmacher réduisit la substance de ses douze lettres en forme de catéchisme, par demandes et par réponses, mais avec une clarté et une simplicité si admirables, que la controverse y est mise à la portée de tout le monde, et que les catholiques comme les protestants le liront, non-seulement avec fruit, mais encore avec un vrai plaisir. L'édition française en était devenue si rare, qu'en 1827 nous avons eu de la peine à en trouver un exemplaire à Strasbourg. Nous avons donc cru rendre un vrai service à l'Église, et par là même faire une chose agréable à nos lecteurs, que de réimprimer cet excellent livre.

CATÉCHISME

DE CONTROVERSE,

OU

DE L'ORIGINE DU LUTHÉRANISME,

TIRÉ DES OUVRAGES MÊMES DE LUTHER.

PRÉLIMINAIRES.

§ I.

DEMANDE. *En quelle année Luther est-il né?*
RÉPONSE. En 1483.
D. *Quelle était sa patrie?*
R. Islèbe dans la seigneurie de Mansfeld.
D. *De quelle religion étaient son père et sa mère?*
R. Ils étaient catholiques-romains.
D. *Et son grand-père avec tous ses ancêtres?*
R. Ils étaient de même tous catholiques.
D. *Quelle était alors la religion de toute l'Europe?*
R. On y croyait partout comme les catholiques d'aujourd'hui.
D. *Combien de temps Luther a-t-il été catholique lui-même?*
R. Jusqu'à l'âge de 35 ans.
D. *De quelle profession était-il?*
R. Il était religieux.
D. *De quel ordre?*
R. Augustin-déchaussé.

D. *Avait-il aussi fait les vœux ordinaires de religion?*

R. A l'âge de 23 ans il fit vœu de pauvreté, de chasteté, et d'obéissance

D. *Etait-il obligé de garder ces vœux?*

R. Sans doute, puisqu'il ne les fit qu'après y avoir mûrement pensé, et avec pleine liberté.

D. *Que dit le prophète* (Ps. 49)?

R. « Accomplissez les vœux que vous faites au Seigneur. »

D. *Que dit le Seigneur* (Num., c. xxx. v. 3)?

R. « Si quelqu'un fait un vœu au Seigneur, il ne rendra pas vaine sa parole, mais il accomplira tout ce qu'il a promis. »

D. *Luther a-t-il gardé ces vœux?*

R. Non; il les a violés tous les trois.

D. *Comment donc?*

R. Il apostasia et épousa Catherine de Bore, auparavant religieuse.

D. *A-t-on jamais ouï dire qu'un tel homme ait été regardé comme inspiré de Dieu?*

R. Jamais cela ne s'est entendu.

§ II.

D. *Qu'est-ce qui porta Luther à combattre l'ancienne doctrine catholique, et à en inventer une autre?*

R. L'envie et la jalousie.

D. *Comment cela?*

R. Le pape Léon X ayant donné une indulgence, Luther se choqua de ce que la commission de prêcher cette indulgence fût donnée à l'ordre de Saint-Dominique.

D. *A quoi le porta cette jalousie?*

R. A décrier les indulgences autant qu'il put.

D. *Luther eût-il été digne de blâme s'il se fût*

contenté de reprendre les abus qui se glissaient par l'indiscrétion et l'avarice de quelques gens?

R. Non, sans doute.

D. *En quoi donc fit-il mal?*

R. En ce qu'il ne se contenta pas de reprendre les abus, mais qu'il voulut aussi proscrire les indulgences.

D. *Qu'osa-t-il après cela?*

R. Il fit un écrit de 95 articles qu'il attacha aux portes de l'église de Wittemberg.

D. *Que contenaient ces articles?*

R. Bien des choses qui ne s'accordaient nullement avec l'ancienne doctrine de l'Eglise.

D. *Qu'arriva-t-il?*

R. Quelques docteurs catholiques réfutèrent avec un peu d'aigreur l'écrit de Luther.

D. *Comment leur répondit Luther?*

R. Avec une hauteur et une insolence indignes d'un chrétien.

D. *A quoi s'offrit néanmoins Luther au commencement de ces disputes en 1517?*

R. Il dit qu'il ne prétendait soutenir rien qui ne fût conforme à l'Ecriture ou aux saints Pères, et approuvé du saint-siége (*Tom. I ger. edit. Gen., f. 12*).

D. *Qu'écrivit-il à l'évêque Jérôme de Brandebourg?*

R. Qu'il ne voulait décider sur rien, et qu'il soumettait toute sa doctrine au jugement de l'Eglise (*Ibid., f. 54*).

D. *Qu'écrivit-il au pape Léon en 1518?*

R. Qu'il écouterait sa décision comme un oracle sorti de la bouche de Jésus-Christ (*Ibid., f. 58*).

D. *A quoi s'offrit-il à ses supérieurs?*

R. A garder le silence, pourvu qu'on obligeât ses adversaires à le garder de même.

D. *Que concluez-vous de là?*

R. Que pour lors Luther ne trouvait aucune erreur dans la doctrine de l'Eglise.

D. *Pourquoi cela?*

R. Parce qu'autrement il n'eût pu s'offrir à garder le silence.

§ III.

D. *Qu'est-ce qui se passa à Augsbourg entre Luther et le cardinal Cajetan?*

R. Le cardinal exigea que Luther révoquât sa doctrine; mais Luther refusa de le faire (*Ibid.*, *f. 119*).

D. *Que fit néanmoins Luther pour donner quelque couleur à sa désobéissance?*

R. Il en appela aux plus célèbres Universités d'Allemagne et à celle de Paris, avec promesse de se soumettre humblement à leurs décisions (*Ibid.*, *f. 14*).

D. *S'en tint-il à cet appel?*

R. Non; il en appela peu après au pape (*Ibid.*, *f. 122*).

D. *S'en tint-il à ce second appel?*

R. Non; il appela du pape mal informé au pape mieux informé (*Ibid.*, *f. 205*).

D. *En demeura-t-il là?*

R. Non; il en appela encore à un concile général (*Ibid.*, *f. 351*).

D. *Garda-t-il la résolution qu'il avait prise d'écouter la décision du concile?*

R. Non; car à la diète de Worms, il déclara nettement qu'il ne pouvait soumettre sa doctrine à l'examen d'un concile (*Ibid.*, *f. 448, 450, 452*).

D. *Que concluez-vous de là?*

R. J'en conclus en premier lieu que Luther devait être extrêmement inconstant, puisqu'il en appela à tant de différents juges, sans vouloir s'en tenir à aucun.

D. *Qu'en concluez-vous en second lieu?*

R. Qu'il se défia beaucoup de sa propre cause, puisqu'il ne voulut jamais qu'on prononçât sur sa doctrine.

D. *Qu'en concluez-vous en troisième lieu?*

R. Qu'il était infiniment entêté, puisqu'il préféra son propre jugement à celui de tout le monde chrétien.

D. *Luther ne disait-il pas qu'il était prêt à céder à quiconque le convaincrait par l'Ecriture?*

R. Ce n'était là qu'un tour artificieux pour soutenir plus librement ses erreurs.

D. *Comment cela?*

R. Il en appela à l'Ecriture, bien résolu de l'expliquer à sa mode, et de ne se départir jamais du sens qu'il lui donnerait.

D. *Quel était en cela son dessein?*

R. Son dessein était de se parer du beau nom de la parole de Dieu pour autoriser ses imaginations.

D. *Comment se fût-il expliqué s'il eût agi de bonne foi?*

R. Il eût dit : Je laisse à l'Eglise à juger si ma doctrine est conforme à l'Ecriture ou non.

§ IV.

D. *Quel fut le jugement des Universités auxquelles Luther en avait appelé?*

R. Elles condamnèrent sa doctrine comme fausse et hérétique (*Ibid., f. 539*).

D. *Quelles furent les Universités qui en jugèrent ainsi?*

R. Ce furent les Universités de Leipzig, de Cologne, de Louvain, et celle de Paris.

D. *Luther s'en tint-il à leur jugement comme il avait promis?*

R. Au lieu d'y acquiescer, il se répandit en invectives et en injures contre ces Universités.

D. *Comment traita-t-il la Sorbonne?*

R. Il l'appela la mère des erreurs, la fille de l'Antechrist, la fausse porte de l'enfer (*Ibid., f. 348*).

D. *Quel fut le jugement du pape à qui Luther en avait appelé avec promesse de recevoir ses décisions comme si elles venaient de la bouche de Jésus-Christ?*

R. Le pape fit publier une bulle par laquelle il condamna 41 articles de la doctrine de Luther.

D. *Comment s'expliquait le Saint-Père dans cette bulle?*

R. Il disait, entre autres choses, qu'il n'avait rien omis pour ramener Luther à son devoir; mais que tous ses soins paternels avaient été inutiles.

D. *Quel terme lui marqua-t-on dans la bulle pour revenir de ses erreurs?*

R. On lui marqua soixante jours, au bout desquels ses livres devaient être brûlés, au cas qu'il persistât dans son égarement.

D. *Que fit à cela Luther?*

R. Bien loin de se reconnaître, il écrivit contre la bulle du pape, qu'il appela la bulle de l'Antechrist (*Ibid., f. 345*).

D. *Que fit-il de plus?*

R. Il brûla publiquement la bulle du pape avec le livre des Décrétales (*Ibid., f. 353*).

D. *Mais Luther n'avait-il pas écrit au pape dans les termes les plus soumis, disant qu'il se jetait à ses pieds* (Ibid., f. 58)?

R. Il changea bientôt de langage, disant que ce n'était pas assez d'avoir brûlé la bulle, qu'il fallait brûler le pape lui-même (*Ibid., f. 553*).

D. *N'avait-il pas écrit qu'il ne tenait qu'à Sa Sain-*

teté de l'absoudre ou de le condamner, de lui conserver la vie ou de la lui ôter (Ibid., f. 58) ?

R. Il dit depuis qu'il fallait prendre les armes contre le pape, les cardinaux, et évêques, et se laver les mains dans leur sang (*Ibid., f. 60*).

D. *N'avait-il pas dit auparavant qu'il n'y avait en terre rien au-dessus du pape et de l'Eglise romaine pour ce qui regarde le pouvoir spirituel* (Ibid., f. 144) ?

R. Il dit depuis : « Quiconque ne s'oppose pas au règne du pape ne peut être sauvé (*Ibid., f. 553*). »

D. *Que remarquez-vous dans toute cette conduite de Luther?*

R. Je n'y vois qu'un esprit de vengeance et d'inconstance, et pas la moindre marque de l'esprit de Dieu.

§ V.

D. *Que firent les puissances séculières pour obvier à l'hérésie naissante?*

R. L'empereur Charles-Quint cita Luther à comparaître devant la diète de Worms, et chercha par la voie de douceur à le ramener à l'obéissance.

D. *Comment répondit Luther à l'ordre de l'empereur?*

R. Il dit qu'à la manière dont l'empereur s'y exprime, on le prendrait pour un insensé et un démoniaque (*Ibid., f. 460*).

D. *Pourquoi ne le mit-on pas en lieu de sûreté pour l'empêcher de susciter d'autres troubles?*

R. On avait accordé à Luther un saufconduit, qu'on ne voulut pas violer.

D. *Que fit-on, le terme du saufconduit étant expiré?*

R. L'empereur le proscrivit comme un membre retranché du corps de l'Eglise et comme un sectaire.

D. *Où se retira Luther pour se soustraire à la justice de l'empereur?*

R. Dans le château de Wartembourg, où il écrivit des livres encore plus pernicieux.

D. *Quel fut l'effet de ses livres, où il ne parlait que de liberté évangélique?*

R. Ses livres ne produisirent que trouble et sédition, entre autres la fameuse guerre des paysans.

D. *Pour quel sujet les paysans prirent-ils les armes et quelles étaient leurs prétentions?*

R. Ils prétendaient que tous les biens devaient être communs parmi les chrétiens.

D. *Sur quoi fondaient-ils cette prétention?*

R. Ils la fondaient sur le second chapitre des Actes des apôtres, où il est dit que les premiers chrétiens possédaient tout en commun.

D. *Y eut-il encore d'autres divisions parmi les Luthériens?*

R. Chaque disciple de Luther croyait avoir autant de droit que son maître d'expliquer l'Ecriture selon son sens particulier.

D. *Nommez quelques-uns des meilleurs amis de Luther, qui se séparèrent de lui pour faire une nouvelle religion?*

R. Carlostat, Zwingle, Calvin, Muncer, Schwenckfeld, furent du nombre de ceux qui se séparèrent de Luther pour faire chacun une nouvelle religion à part.

D. *Combien compte-t-on de religions différentes qui vinrent à naître du vivant de Luther parmi ses partisans?*

R. On en compte jusqu'à 34, ce qui est une preuve sensible qu'on ne peut espérer de voir les chrétiens réunis dans une même créance, tant que chacun se donnera la liberté d'expliquer l'Ecriture selon son propre sens, et qu'on ne voudra pas s'en tenir à l'explication de l'Eglise.

§ VI.

D. *Que fit Luther pour fournir sa nouvelle Église de prêtres, ne pouvant espérer qu'aucun évêque voulût conférer les ordres à quelqu'un de ses sectateurs?*

R. Il inventa pour cela une doctrine bien étrange et jusque-là inouïe.

D. *Comment donc?*

R. Il enseigna que tous les chrétiens, hommes et femmes, jeunes et vieux, jusqu'aux petits enfants, étaient véritablement prêtres, et qu'il ne leur fallait rien sinon la présentation (*Ibid., f. 64, 336, 369*).

D. *Sur quoi prétendait-il fonder une pareille doctrine?*

R, Sur ce passage de saint Pierre : « Vous êtes le sacerdoce royal. »

D. *Comment raisonnait-il sur ce passage?*

R. Saint Pierre, dit-il, adressait ces paroles à tous les chrétiens; donc tous les chrétiens sont prêtres.

D. *Quel autre raisonnement pourrait-on faire encore sur ce même passage?*

R. On pourrait dire également : Saint Pierre adresse ces paroles à tous les chrétiens; donc tous les chrétiens sont véritablement rois.

D. *Tirez une meilleure conséquence de ce passage.*

R. De même que tous les chrétiens ne sont pas véritablement rois, de même ne sont-ils pas tous de véritables prêtres.

D. *Quelle remarque faites-vous encore ici?*

R. Que les luthériens ont grand sujet de douter du pouvoir spirituel de leurs prétendus pasteurs, qui n'est fondé que sur un si faible raisonnement.

D. *Que fit Luther après avoir aboli le vrai sacerdoce parmi les siens?*

R. Il abolit aussi le vrai sacrifice.

D. *Qu'alléguu-t-il contre le sacrifice de la messe?*

R. Différentes choses qu'il avait apprises du démon, comme il le dit lui-même.

D. *Comment s'exprime-t-il sur ce sujet dans son Livre de la Messe* (Tom. VI, f. 82) ?

R. « M'étant une fois éveillé vers minuit, le diable se mit à disputer contre moi sur la messe. »

D. *Que lui disait le diable?*

R. « Ecoute, très savant docteur : pendant quinze ans tu disais la messe presque tous les jours ; que serait-ce si tout cela n'était qu'autant d'idolâtries? »

D. *Luther écouta-t-il le démon?*

R. Il l'écouta si bien qu'il s'en laissa persuader et vaincre.

D. *Cependant Luther dit dans le même livre que le démon est le trompeur et le menteur le plus artificieux.*

R Il le dit en effet ; néanmoins il aima mieux le croire que d'écouter l'Eglise.

D. *Que pensez-vous de tout ceci ?*

R. On ne sait ce qu'il faut le plus admirer, ou l'aveu sincère de Luther, ou l'aveuglement de ceux qui suivent un tel maître, qui, comme il dit lui-même, a été instruit dans l'école de Satan.

LA PRÉTENDUE RÉFORME N'EST PAS L'OUVRAGE DE DIEU.

§ Ier

D. *Peut-on croire que la réforme entreprise par Luther soit l'ouvrage de Dieu?*

R. Raisonnablement on ne peut le croire.

D. *Pourquoi cela?*

R. Premièrement, parce que l'auteur de cette réforme n'est pas de Dieu; en second lieu, parce que son entreprise n'est pas de Dieu; en troisième lieu, parce que les moyens dont il s'est servi ne sont pas de Dieu.

D. *Pourquoi dites-vous que l'auteur de cette réforme n'est pas de Dieu?*

R. Si Dieu eût voulu réformer son Eglise, il se fût servi d'un autre homme que de Luther.

D. *Que trouvez-vous à redire à Luther?*

R. Les livres qu'il nous a laissés rendent assez témoignage contre lui.

D. *Comment donc? et qu'y a-t-il dans ses livres de si fort à blâmer?*

R. Il y a premièrement plusieurs expressions sales, propres à révolter la pudeur.

D. *Qu'y a-t-il de plus?*

R. Il y a quantité de paroles bouffonnes, tendant au mépris des choses saintes.

D. *Qu'y a-t-il encore?*

R. Un nombre infini d'injures les plus grossières, dites aux personnes les plus respectables.

D. *Rapportez-nous quelques-unes de ses injures,*

pour taire le reste, qui offenserait la bienséance. Comment traite-t-il le roi d'Angleterre, en répondant au livre que ce roi avait fait contre lui (Tom II., f.145)?

R. Il le traite d'âne, d'idiot, de fou, dont tous les enfants doivent se moquer.

D. *Comment traite-t-il le cardinal Albert, archevêque et électeur de Mayence, dans le livre écrit contre l'évêque de Magdebourg* (Tom. VII, f. 353)?

R. Il l'appelle malheureux petit prêtre, rempli d'une multitude infinie de démons.

D. *Comment traite-t-il le duc Henri de Brunswick* (Tom. VII, f. 118)?

R. Il dit de lui qu'il a avalé tant de diables en mangeant et buvant, qu'il ne crache autre chose.

D. *Comment traite-t-il le duc Georges de Saxe* (Tom. II, f. 90)?

R. Il l'appelle un homme de paille, qui, avec son gros ventre, semble vouloir insulter le Ciel et avaler Jésus-Christ tout entier.

§ II.

D. *Luther fit-il paraître plus de modération envers l'empereur et le pape?*

R Non; il les traita avec la même indignité.

D. *Comment parlait-il de l'empereur?*

R. Il disait, entre autres choses, que le Turc avait dix fois plus de vertu et de bon sens que l'empereur.

D. *Comment parlait-il du pape?*

R Il le traitait de bête, de loup furieux, contre lequel on devait s'armer de toute part.

D. *Que concluez-vous de ces façons de parler, qui sont si fréquentes chez Luther, que tous ses ouvrages ne paraissent qu'un tissu d'injures?*

R. Je conclus que ce n'était pas un homme envoyé de Dieu pour réformer l'Eglise.

D. *Sur quoi fondez-vous cette conclusion?*

R. Sur ce qu'on ne voit pas en lui la moindre marque de l'esprit de Dieu; bien loin de là, on y voit un esprit tout opposé.

D. *Le parti ne pourrait-il pas dire qu'on se met peu en peine du maître, pourvu que la doctrine soit bonne; que ce n'est pas sur l'autorité de Luther qu'on s'appuie, mais sur l'autorité de la parole de Dieu?*

R. Si la doctrine luthérienne est bonne, il faut que Dieu se soit servi de Luther comme d'un instrument propre à rétablir la foi : or cela ne se peut pas croire prudemment; donc on ne peut pas non plus prudemment croire que la foi luthérienne soit bonne.

D. *Ne pourrait-on pas objecter aux catholiques qu'il y a eu des papes qui ne valaient guère mieux que Luther?*

R. Le Sauveur a eu soin de prévenir cette objection au chap. XXIII de saint Mathieu.

D. *Rapportez-nous les paroles du Sauveur.*

R. « Les Scribes et les Pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse; observez donc et faites tout ce qu'ils vous disent, mais ne faites pas ce qu'ils font.»

D. *Quelle différence mettez-vous entre les papes qui ont été déréglés, et Luther?*

R. Les papes qui étaient déréglés ne laissaient pas d'être pasteurs légitimes, ayant succédé à leurs prédécesseurs; mais Luther s'est porté pour réformateur sans aucune mission.

D. *Apportez encore une autre différence.*

R. Les papes déréglés n'ont rien enseigné de nouveau; mais Luther a été le premier à enseigner une doctrine dont on n'avait aucune connaissance avant lui.

§ III.

D. *Après avoir fait voir que l'auteur de la réforme*

prétendue n'est pas de Dieu, faites voir aussi que son entreprise ne vient pas de Dieu. Quelle a été l'entreprise de Luther?

R. Il a entrepris en premier lieu de convaincre l'Eglise de s'être trompée. En second lieu il s'est séparé de l'Eglise, en faisant bande à part avec son nouveau troupeau.

D. *Une entreprise telle que celle-là peut-elle venir de Dieu?*

R. Non; car Dieu n'a jamais commandé de faire le procès à l'Eglise, mais de l'écouter avec respect.

D. *Rapportez-nous les paroles du Sauveur en saint Mathieu* chap. XVIII?

R. « Quiconque n'écoute pas l'Eglise, regardez-le comme un païen et comme un publicain. »

D. *Quelle est l'Eglise que Luther a accusée d'avoir erré? Est-ce l'Eglise particulière de Rome seulement, ou est-ce l'Eglise universelle?*

R. C'est l'Eglise universelle qu'il a osé blâmer.

D. *Comment le prouvez-vous?*

R. Avant Luther il ne s'est trouvé aucune société chrétienne qui ait cru ce que Luther a enseigné depuis; c'est donc contre l'Eglise universelle qu'il a osé s'élever.

D. *Est-il sûr et incontestable qu'avant Luther il ne se soit trouvé aucune société chrétienne qui ait enseigné la doctrine de Luther?*

R. Luther en convient lui-même.

D. *Rapportez-nous ses paroles* (Tom. II, f. 9, b).

R. « Combien de fois ma conscience n'a-elle pas été alarmée! combien de fois ne me suis-je pas dit à moi-même : Prétends-tu être le seul de tous les hommes qui soit sage? prétends-tu que tous les autres se soient trompés pendant une si longue suite d'années? »

D. *Qu'est-ce qui faisait le plus de peine à Luther*

dans le temps qu'il méditait le nouveau système de sa doctrine?

R. C'est un reste de respect qu'il ne pouvait s'empêcher de conserver pour l'Eglise.

D. *Comment s'exprimait-il sur ce sujet* (Tom. II, f. 5)?

R. « Après avoir vaincu toutes les autres considérations, je n'ai pu vaincre qu'avec beaucoup de peine celle qui dit qu'il faut écouter l'Eglise. »

D. *Que pensait Luther de son entreprise? Pouvait-il se rassurer contre ses propres doutes?*

R. « Je ne suis pas assez hardi, disait-il, pour oser assurer que c'est au nom de Dieu que j'ai commencé toute cette affaire; je ne voudrais pas sur cela soutenir le jugement de Dieu. » (*Tom. I, f. 364, b.*)

§ IV

D. *Que dites-vous du schisme que Luther a causé dans l'Eglise? peut-on croire prudemment que ce soit là l'ouvrage de Dieu?*

R. Non; car Dieu a défendu aux chrétiens de faire schisme entre eux.

D. *Rapportez-nous les paroles de l'apôtre au chapitre premier de la première aux Corinthiens?*

R. « Mes frères, je vous prie de faire en sorte qu'il n'y ait aucun schisme parmi vous. »

D. *Quelle idée Luther avait-il lui-même du schisme, lorsqu'il n'était pas encore si fort échauffé contre le pape?*

R. Il disait qu'il ne pouvait être permis, pour quelque sujet que ce fût, de se séparer de l'Eglise romaine.

D. *Rapportez-nous les paroles de Luther* (Tom. I, f. 116, b).

R. « Il ne peut y avoir de sujet, quelque impor-

tant qu'il soit, qui puisse donner droit de rompre l'union de l'Eglise. »

D. *Luther a-t-il rompu l'union de l'Eglise?*

R. Il l'a rompue sans doute, puisqu'il s'est séparé du grand corps des chrétiens, faisant bande à part avec son nouveau troupeau.

D. *Quelle remarque a-t-on faite en tout temps depuis la naissance du christianisme?*

R. Toutes les fois qu'un petit corps s'est détaché du grand corps des chrétiens pour quelques points de doctrine, il s'est toujours trouvé que le petit corps a donné dans l'erreur et dans l'hérésie.

D. *A-t-on vu plusieurs exemples de cela?*

R. On en a vu plus de cent.

D. *Les luthériens et les calvinistes peuvent-ils espérer que le schisme leur aura mieux réussi qu'à tant d'autres?*

R. Raisonnablement ils ne peuvent l'espérer.

D. *Pourquoi non?*

R. Les gens qui marchent sur les traces de ceux qui se sont égarés ne peuvent manquer de s'égarer avec eux.

§ V.

D. *Pourquoi avez-vous dit que les moyens dont Luther s'est servi pour établir sa réforme ne sont pas de Dieu? Quels sont-ils ces moyens?*

R. Tous les moyens dont il s'est servi semblent n'avoir été inventés que pour flatter les passions de l'homme.

D. *Rapportez-nous en quelques-uns.*

R. Premièrement, il permit à tous ceux qui auraient fait vœu de chasteté de se marier.

D. *Rapportez-en d'autres.*

R. En second lieu, il permit aux princes temporels de s'approprier les biens de l'Eglise.

D. *En troisième lieu?*

R. Il abolit la confession, les abstinences, les jours de jeûnes et toute œuvre pénible.

D. *Comment s'y prit-il pour tranquilliser les consciences inquiètes?*

R. Il imagina une foi justifiante, qui devait tenir lieu de tout, comme si c'était assez de croire aux mérites de Jésus-Christ.

D. *De quel appât se servit-il pour attirer à son parti les esprits suffisants et présomptueux?*

R. Il flatta leur orgueil, en leur déférant l'honneur d'être juges de toutes choses.

D. *Comment cela?*

R. En leur mettant la Bible en main, et en leur persuadant qu'ils étaient capables de décider par eux-mêmes tous les points de controverse.

D. *Dites-nous ce qu'il permit en particulier au landgrave Philippe de Hesse pour se ménager sa protection?*

R. Il lui permit d'avoir en même temps deux femmes.

D. *Dites-nous le nom de la seconde qu'il épousa du vivant de la première, qui était Christine de Saxe.*

R. Elle s'appelait Marguerite de Saal, et avait été fille d'honneur de l'épouse légitime.

D. *Luther fut-il le seul à accorder cette permission, ou y eut-il encore d'autres docteurs luthériens qui opinèrent à l'accorder?*

R. Huit des plus célèbres docteurs du parti signèrent ladite permission de leur propre main.

D. *S'est-il jamais vu depuis le commencement du christianisme une permission aussi scandaleuse que celle-là?*

R. Non; jamais rien ne s'est vu de pareil.

D. *Que dit à cela l'Ecriture* (Gen. II, v. 24; Math. XIX, v. 5; Marc. X, v. 8)?

R. Elle dit que deux ne seront qu'une même chair; elle ne parle pas de trois.

D. *Quelle remarque faites-vous pour cela?*

R. Que ces messieurs ont grand tort de nous vanter sans cesse leur exactitude à s'en tenir à la lettre de l'Ecriture.

§ VI.

D. *S'il est vrai que l'auteur de la réforme prétendue ne soit pas de Dieu, que son entreprise ne soit pas de Dieu, et que les moyens dont il s'est servi ne soient pas de Dieu, à quoi se trouve obligé tout partisan de Luther?*

R. Il se trouve obligé sous peine de damnation de rentrer dans l'Eglise catholique, dont il est sorti par la séduction de Luther.

D. *Dans quelle situation reste-t-il tant qu'il ne s'acquitte pas de cette obligation?*

R. Il reste dans un schisme damnable; il manque de prêtres légitimes; il ne reçoit jamais le corps ni le sang de notre Seigneur, et, ne se confessant pas, il est hors d'état d'obtenir la rémission de ses péchés.

D. *Que dites-vous de ceux qui, convaincus intérieurement de la vérité de la religion catholique, n'oseraient pourtant en faire profession publique?*

R. « Si quelqu'un rougit de moi et de mes paroles, » dit le Sauveur au chapitre XI[e] de saint Luc, « le Fils de l'homme rougira aussi de lui quand il viendra dans sa gloire et dans celle de son Père. »

D. *Que dites-vous à ceux qui, ayant du penchant pour la religion catholique, ne la suivent pas par de certaines considérations qu'ils ont pour leurs familles?*

R. Le Sauveur leur dit au chapitre X[e] de saint Mathieu : « Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi. »

D. *Que dites-vous à ceux qui, dans la crainte de souffrir quelque peine temporelle, restent dans le mauvais parti?*

R. Le Sauveur leur dit au chapitre VIIIe de saint Marc : « Que servirait à un homme de gagner tout l'univers, et de perdre son âme ? »

DE LA VRAIE ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST.

§ I.

D. *Peut-on se sauver hors de la vraie Eglise de Jésus-Christ?*

R. Non; hors de la vraie Eglise il n'y a point de salut à espérer.

D. *Que dit le Sauveur* (en St Math. ch. XVIII)?

R. « Celui qui n'écoute point l'Eglise, regardez-le comme un païen. »

D. *Que dit saint Cyprien* (Lib. de Unit. Ecc.)?

R. « Celui qui n'a pas l'Église pour mère ne peut avoir Dieu pour père. »

D. *De quelle comparaison se servent les Pères?*

R. De même que tous ceux qui n'étaient pas dans l'arche de Noé ont tous péri dans les eaux du déluge, ainsi se perdent aussi tous ceux qui ne sont pas dans la vraie Eglise.

D. *Quel est le neuvième article du Credo?*

R. Je crois une sainte Eglise catholique.

D. *Que signifie cela?*

R. Que l'on croit fermement qu'il faut être membre de la véritable Eglise pour pouvoir se sauver.

D. *A quelles marques reconnaît-on la vraie Eglise de Jésus-Christ?*

R. Particulièrement à deux.

D. *Quelles sont-elles?*

R. Il faut premièrement que la vraie Eglise soit établie depuis plus de dix-huit cents ans; il faut en second lieu qu'elle ait toujours subsisté depuis son établissement.

D. *Pourquoi dites-vous qu'il faut que l'Eglise soit établie depuis plus de dix-huit cents ans?*

R. Parce que c'est Jésus-Christ qui à établi la vraie Eglise : or il y a plus de dix-huit cents ans qu'il est monté au ciel.

D. *Pourquoi dites-vous qu'il faut que l'Eglise ait toujours subsisté depuis son établissement sans aucune interruption?*

R. Parce que Jésus-Christ a promis cette perpétuité à son Eglise.

D. *Rapportez-nous les paroles du Sauveur* (au dernier chapitre de St Mathieu).

R. «Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. »

D. *Rapportez-nous ce qu'il dit à ses disciples* (au dernier chapitre de St Matthieu).

R. « Je serai avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles.»

D. *Comment est-ce que saint Paul parle de l'Eglise* (I Tim.)?

R. Il l'appelle la colonne et le soutien de la vérité.

D. *S'il était vrai que l'Eglise fût jamais tombée dans l'erreur et dans l'idolâtrie, que suivrait-il de là?*

R. Il s'ensuivrait que le Sauveur serait un faux prophète et un architecte insensé.

D. *Pourquoi dites-vous que le Sauveur serait un faux prophète?*

R. Parce que les portes de l'enfer auraient prévalu sur l'Eglise contre la prédiction de Jésus-Christ?

D. *Pourquoi dites-vous que le Sauveur serait un architecte insensé?*

R. Parce qu'il n'aurait pas bâti son Eglise sur le roc, mais sur le sable, comme cet architecte insensé dont il est parlé en saint Mathieu chap. VII.

D. *Quelle conclusion tirez-vous de tout cela?*

R. Que l'Eglise n'a jamais failli dans les matières de la foi, et qu'il faut se tenir fermement et inébranlablement à tout ce qu'elle nous enseigne.

§ II.

D. *Où se trouvent les deux marques de la vraie Eglise dont il a été parlé?*

R. Dans l'Eglise catholique.

D. *Est-elle établie depuis plus de dix-huit cents ans?*

R. Oui; car on ne peut marquer aucun autre temps postérieur de son établissement.

D. *L'Eglise catholique a-t-elle toujours subsisté sans aucune interruption?*

R. Oui; car on ne peut dire quand et combien de temps elle a été intérrompue.

D. *Comment saint Augustin prouve-t-il que l'Eglise de son temps avait l'antiquité nécessaire jointe à la perpétuité* (Ep. ad Gener.)*?*

R. Il le prouve par la succession non interrompue des papes, qu'il nomme les uns après les autres.

D. *Combien en compte-t-il jusqu'au temps où il vivait?*

R. Trente-neuf.

D. *Combien en comptons-nous depuis saint Pierre jusqu'à Pie IX, qui gouverne l'Eglise aujourd'hui?*

R. Deux cent cinquante-six.

D. *Les deux marques dont il a été parlé conviennent-elles aussi à l'Eglise luthérienne et calviniste?*

R. Non; en aucune manière.

D. *Combien y a-t-il que l'Eglise luthérienne est établie?*

R. Il y a environ trois cents ans.

D. *Quand est-ce que Luther a commencé à prêcher sa doctrine?*

R. En l'an mil cinq cent dix-sept.

D. *Et Calvin?*

R. Il a commencé vingt ans plus tard, en l'an mil cinq cent trente-sept.

D. *N'y avait-il pas d'Église luthérienne ni calviniste avant Luther et Calvin?*

R. Non; il n'y avait aucune société qui fît profession de leur doctrine; on ne peut nommer aucun auteur qui en parle, on ne peut dire en quel pays elle se trouvait.

D. *Quel raisonnement faites-vous donc contre les adversaires?*

R. Il faut que la vraie Eglise de Jésus-Christ soit établie depuis plus de dix-huit cents ans: or, l'Église luthérienne et l'Église calviniste ne sont pas si anciennes; donc elles ne sont pas la vraie Eglise de Jésus-Christ.

D. *Les adversaires ne pourraient-ils pas répondre que l'Eglise a cru comme eux pendant les quatre premiers siècles, qu'ensuite la pureté de la doctrine s'est altérée, et qu'il a fallu que Luther et Calvin vinssent réformer l'Eglise?*

R. Cette réponse ne les tirerait pas d'affaire.

D. *Comment cela?*

R. Il faut que l'Eglise subsiste depuis plus de dix-huit cents ans, sans aucune interruption: or, de leur aveu, l'Église luthérienne ou calviniste aurait été interrompue pendant plus de mille ans; donc en leur donnant même ce qu'ils demandent, il s'ensuit toujours que leur Église n'est pas la véritable Eglise de Jésus-Christ.

§ III.

D. *Quelle est la demande qu'on peut faire aux lu-*

thériens et aux calvinistes, et à laquelle ils ne peuvent jamais répondre?

R. Il faut leur demander où était la véritable Eglise avant Luther et Calvin.

D. *Ne pourraient-ils pas dire que l'Eglise était pour lors invisible ; qu'il y a toujours eu des gens qui étaient dans les sentiments de Luther et de Calvin, mais qu'ils n'osaient professer ouvertement leur créance?*

R. Cette réponse ne peut contenter aucune personne raisonnable.

D. *Comment cela?*

R. Les gens qui professent une autre créance que celle qu'ils ont dans leur cœur sont des hypocrites traîtres à leur religion, et ne sont pas capables de composer la vraie Eglise de Jésus-Christ.

D. *L'Eglise juive n'a-t-elle pas été invisible pendant un temps, et Dieu ne dit-il pas au prophète Elie qu'il y avait sept mille hommes cachés qui n'avaient pas fléchi le genou devant Baal?*

R. Lorsque l'Église juive était invisible dans le royaume d'Israël, elle était très florissante dans le royaume de Juda.

D. *N'avez-vous point d'autre réponse?*

R. Il y a une grosse différence entre l'Eglise chrétienne et l'Église juive.

D. *Quelle différence y mettez-vous?*

R. Il n'y a point eu de promesse faite à l'Église juive que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.

D. *De quelle manière prouvez-vous encore qu'il faut que l'Eglise ait toujours été visible?*

R. Si l'Eglise n'avait pas toujours été visible, on n'aurait pu satisfaire au commandement de Jésus-Christ qui ordonne qu'on porte ses plaintes à l'Eglise et qu'on écoute ses décisions.

D. *Qu'avez-vous encore à dire contre l'invisibilité de l'Eglise?*

R. Si la vraie Eglise pouvait être invisible, les ariens et tous les autres hérétiques auraient cause gagnée, et seraient en droit de rejeter les quatre premiers conciles.

D. *Comment cela?*

R. Ils n'auraient qu'à dire qu'il y a toujours eu une Eglise invisible, qui était de leur sentiment, et que l'Eglise visible s'est trompée dans ses décisions.

§ IV.

D. *Les adversaires n'ont-ils rien autre chose à répondre à la demande qu'on leur fait, où était la vraie Eglise avant Luther?*

R. Il y en a qui disent que la véritable Eglise était chez les hussites, ou chez les vaudois.

D. *Cette réponse peut-elle se soutenir?*

R. Non; pour deux raisons.

D. *Dites-nous la première.*

R. Les hussites et les vaudois avaient une créance fort différente de celle des luthériens et des calvinistes, et par conséquent ceux-ci ne peuvent pas regarder ceux-là comme leurs frères, ni composer une même Église avec eux.

D. *Dites-nous la seconde raison.*

R. Quand bien ce serait la même créance de part et d'autre, on ne pourrait remonter, avec le secours des hussites et des vaudois, que jusqu'au douzième siècle.

D. *Cela ne suffirait-il pas?*

R. Non; car il faudrait encore faire voir où a été la vraie Eglise depuis le quatrième siècle jusqu'au douzième.

D. *Que diriez-vous aux protestants s'ils s'avisaient de dire que l'Eglise catholique était la vraie Eglise avant Luther, mais qu'il s'y était glissé plusieurs erreurs et abus qu'il a fallu corriger?*

R. Si l'Eglise catholique a été la vraie Eglise de Jésus-Christ avant Luther, elle l'est encore aujourd'hui, et on a eu tort de s'en séparer.

D. *Que dites-vous des erreurs qu'on prétend imputer à l'Eglise?*

R. Ou ces erreurs que l'on impute à l'Eglise étaient préjudiciables au salut; ou elles ne l'étaient pas.

D. *Que dire aux adversaires, au cas qu'ils prétendent que l'Eglise enseignait des erreurs préjudiciables au salut?*

R. Il suivrait de là que l'Eglise serait tombée en ruine, contre la promesse de Jésus-Christ.

D. *Que dire aux adversaires, au cas qu'ils veuillent que ces erreurs n'étaient pas préjudiciables au salut?*

R. Ils ne doivent donc pas se séparer de l'Eglise catholique, car il n'est pas permis de se séparer de la vraie Eglise de Jésus-Christ.

D. *Ne pourraient-ils pas dire qu'ils ne se sont pas séparés de nous, mais que c'est nous qui nous sommes séparés d'eux?*

R. Quand il y a deux sociétés, et que l'une est grande, l'autre petite, l'une ancienne, l'autre nouvelle, ce n'est pas la grande et l'ancienne qu'il faut rendre responsable de la séparation, mais la petite et la noueville.

§ V.

D. *Y a-t-il encore d'autres marques de la véritable Eglise?*

R. Oui; il y en a quatre, qui sont contenues dans ces paroles du Symbole de Nicée : *Je crois l'Eglise, une, sainte, catholique et apostolique.*

D. *L'Eglise catholique a-t-elle cette unité de foi?*

R. Tous les catholiques sont réunis dans les

mêmes sentiments de foi, et il ne peut y avoir de division parmi eux.

D. *Comment cela?*

R. Lorsque l'Eglise déclare de quelle manière il faut entendre quelque passage de l'Ecriture sainte, tous les catholiques sont obligés de s'en tenir à cette explication.

D. *Mais si quelqu'un refusait de s'en tenir à la décision de l'Eglise?*

R. On cesserait de le regarder comme catholique.

D. *Les protestants sont-ils d'accord entre eux pour ce qui regarde les matières de la foi?*

R. Non; cela ne se peut.

D. *Pourquoi cela?*

R. C'est que chacun explique l'Ecriture selon son sens particulier, et il ne se peut que les explications ne soient différentes.

D. *Faites voir des exemples de leurs divisions.*

R. Il y en a qui veulent qu'on adore Jésus-Christ dans le Saint-Sacrement, il y en a qui le défendent; les uns soutiennent que l'humanité de Jésus-Christ est en tout lieu, d'autres soutiennent le contraire; les uns admettent trois sacrements, d'autres n'en admettent que deux; il y a des endroits où l'on dit la messe, où l'on confesse, ailleurs on ne le fait pas.

D. *Que dites-vous de la seconde marque? l'Eglise catholique est-elle sainte, et a-t-elle eu des personnes illustres en sainteté?*

R. Les adversaires conviennent, dans le treizième article de l'Apologie de la confession d'Augsbourg, que saint Bernard, saint François et saint Bonaventure ont vécu fort saintement.

D. *Dans quelle religion ont vécu ces saints?*

R. Tout le monde sait qu'ils ont vécu dans l'Eglise catholique, apostolique et romaine.

D. *Que concluez-vous de là?*

R. Si l'on peut se sanctifier dans l'Eglise catholique, à plus forte raison peut-on s'y sauver.

D. *Que concluez-vous de plus?*

R. Si l'on peut se sauver dans l'Eglise catholique, donc elle est la véritable Eglise, et on ne pourra se sauver ailleurs, car il n'y a qu'une Eglise, un baptême, une foi, un Dieu.

D. *Dieu a-t-il fait quelquefois des miracles pour faire connaître la sainteté de quelques catholiques?*

R. Les adversaires en conviennent eux-mêmes.

D. *Comment cela?*

R. Ils avouent que saint François-Xavier entre autres a fait de grands miracles.

D. *Qui est-ce qui convient de cela?*

R. Des auteurs calvinistes et luthériens, anglais et hollandais.

D. *Nommez en quelques-uns.*

R. Baldée, Hakelwit, Tavernier.

D. *Dans quelle Église a vécu saint Xavier?*

R. Saint Xavier était jésuite, et par conséquent catholique-romain.

D. *Que concluez-vous de ses miracles?*

R, Je conclus qu'il faut que la doctrine qu'il a prêchée soit la vraie doctrine ; car Dieu ne peut attester le mensonge ni soutenir l'erreur par des œuvres de sa puissance.

§ VI.

D. *Quelle est la pensée de saint Augustin touchant le mot Catholique?*

R. Il prétend que le nom de Catholique est une marque de la vraie Eglise de Jésus-Christ.

D. *Rapportez-nous ses paroles au* Tom. VI, contra. Epistolam Fundamenti, chap. 4.

R. « Ce qui me retient aussi dans l'Eglise, c'est le

nom de Catholique; car quoique tous les hérétiques fassent leur possible pour se faire appeler catholiques, ils ne peuvent y parvenir. »

D. *Rapportez le reste.*

R. « Quand un étranger entre dans une ville et qu'il demande où est l'église des catholiques, les hérétiques n'oseraient lui montrer leurs temples. »

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Jérome contre les lucifériens.*

R. « Lorsque vous verrez des gens qui ont hérité leur nom d'un particulier, comme les marcionites de Marcion, les valentiniens de Valentin, prenez leur assemblée non pour l'Eglise de Jésus-Christ, mais pour l'école de l'antechrist. »

D. *Dites-moi une bonne raison pourquoi le nom de Catholique doit être une marque qu'on est dans la véritable Eglise.*

R. C'est que ceux qui sont restés dans l'ancien corps des fidèles ont aussi conservé l'ancien nom, au lieu qu'on donne un autre nom à ceux qui s'en sont séparés, en les appelant du nom des novateurs.

D. *Comment expliquez-vous la quatrième marque exprimée par le mot* Apostolique?

R. Il faut que les pasteurs et les évêques remontent par une succession non interrompue jusqu'aux apôtres, de sorte que chacun puisse faire voir qui a été son prédécesseur.

D. *Dans quelle Eglise trouve-t-on cette marque?*

R. Uniquement dans l'Eglise catholique.

D. *Ne se trouve-t-elle pas chez les luthériens et les calvinistes?*

R. Non; les pasteurs luthériens et calvinistes ne peuvent remonter que jusqu'à Luther et Calvin.

DE LA RÈGLE DE FOI.

§ I

D. *Peut-on se sauver sans une foi divine?*

R. Non, dit l'apôtre dans son Épître aux Hébreux, chap. XI ; il est impossible de plaire à Dieu sans la foi.

D. *Quelles qualités doit avoir la foi pour être une foi divine?*

R. Il faut premièrement qu'elle soit ferme et inébranlable ; il faut en second lieu qu'elle soit prudente, ou prudemment ferme.

D. *Pourquoi dites-vous que la foi doit être ferme et inébranlable?*

R. C'est que si elle n'était pas ferme et inébranlable, ce ne serait pas une foi divine ; ce ne serait qu'une opinion humaine.

D. *Combien doit-elle être ferme?*

R. Si ferme que l'on fût prêt à donner plutôt sa vie que de révoquer le moindre article en doute.

D. *Pourquoi dites-vous qu'il faut que la foi soit prudente, ou prudemment ferme?*

R. C'est que si la foi était ferme et inébranlable sans raison, ce ne serait plus une vertu, mais plutôt l'effet d'une opiniâtreté vicieuse.

D. *Où trouve-t-on ces deux conditions de la foi divine?*

R. Uniquement chez les catholiques.

D. *Pourquoi cela?*

R. Parce qu'il n'y a qu'eux qui aient une règle de foi qui puisse les rassurer parfaitement.

D. *Qu'appelez-vous ici règle de foi?*

R. Un motif suffisant pour croire chaque article de foi avec une fermeté inébranlable.

D. *Quelle est la règle de foi des catholiques?*

R. C'est la parole de Dieu sûrement et infailliblement bien entendue.

D. *L'Ecriture sainte toute seule ne suffit-elle pas pour régler notre foi?*

R. Non; elle ne suffit pas toute seule, car elle est susceptible de différents sens, et il se peut faire qu'on l'explique mal.

D. *Que faut-il donc de plus?*

R. Il faut être sûr qu'on entend dans le véritable sens les passages sur les articles contestés.

D. *Les catholiques ont-ils sur cela quelque certitude?*

R. Oui; ils en ont une entière, parce qu'ils reçoivent de l'Eglise, qu'ils tiennent pour infaillible, l'explication de l'Ecriture.

D. *Les protestants ont-ils aussi de quoi rassurer leur foi?*

R. Non; car chacun explique l'Ecriture selon son sens particulier; or aucun particulier n'est sûr de ne pas se tromper.

D. *Quel est l'avis que saint Pierre donne à tous les fidèles dans son Epître* (Chap. I)?

R. « Vous devez savoir avant toutes choses que nulle prophétie de l'Ecriture n'a lieu selon l'interprétation particulière. »

§ II.

D. *Dites-nous encore plus amplement pourquoi tous ceux qui ne sont pas catholiques ne peuvent avoir qu'une foi chancelante?*

R. C'est qu'il y a trois points sur lesquels ils ne peuvent avoir aucune certitude.

D. *Quel est le premier?*
R. Premièrement, ils ne peuvent avoir aucune certitude touchant le canon des livres saints.
D.. *Quel est le second?*
R. En second lieu, ils ne peuvent avoir aucune certitude touchant les versions.
D. *Quel est le troisième?*
R. En troisième lieu, ils ne peuvent avoir aucune certitude touchant l'interprétation des Ecritures.
D. *Pourquoi dites-vous que les protestants ne peuvent pas connaître infailliblement quels sont les livres divins et canoniques?*
R. Parce qu'ils ne veulent rien croire que ce qui se trouve expressément dans l'Ecriture : or l'Ecriture ne dit nulle part quels sont les livres canoniques.
D. *Ne pourraient-ils pas dire qu'on reconnaît les livres divins à la beauté et à la force des expressions, ainsi que l'on connaît le sucre et le miel à sa douceur?*
R. Si cela était ainsi, tous les protestants reconnaîtraient les mêmes livres, mais il s'en faut bien qu'ils soient d'accord entre eux.
D. *Comment donc?*
R. Les premiers luthériens ont rejeté l'Epître aux Hébreux et l'Apocalypse de saint Jean. Les luthériens d'aujourd'hui les reçoivent pour des livres divins : Calvin appelle l'Epître de saint Jacques une Epître d'or, et Luther l'appelle une Epître de paille.
D. *Ne pourraient-ils pas dire qu'on reconnaît les livres canoniques à leur titre?*
R. S'il faut recevoir l'Evangile de saint Mathieu parce qu'il porte le nom de saint Mathieu, il faudra aussi recevoir l'Evangile de saint Thomas et de saint Barthélemy parce qu'ils portent le nom de ces apôtres ; cependant ces deux Evangiles ont été rejetés comme apocryphes.
D. *Ne pourraient-ils pas dire que c'est la tradition*

qui leur fait connaître quels sont les livres saints appartenant à l'Ecriture?

R. Des gens qui rejettent la tradition sur tous les autres points n'ont aucun droit de se servir ici de la tradition.

D. *N'avez-vous rien autre à opposer à cette réponse?*

R. L'adverse partie soutient qu'on ne peut établir aucune foi divine sur la tradition : or est-il qu'ils ne connaissent que par la tradition quels sont les livres canoniques; donc ils ne peuvent croire d'une foi divine aux livres canoniques.

D. *Dites-nous ce qui est arrivé à Strasbourg.*

R. L'an 1598, les protestants de Strabourg retranchèrent du canon des Ecritures l'Epître aux Hébreux, l'Epître de saint Jacques et l'Apocalypse de saint Jean, et soixante-quatorze ans après ils les rétablirent.

D. *Où cela se trouve-t-il?*

R. Dans leur ancien rituel, au chapitre de la Doctrine, et dans le nouveau, p. 7.

D. *Que concluez-vous de là?*

R. Qu'il faut nécessairement qu'ils se soient trompés, la première ou la seconde fois.

D. *Que concluez-vous de plus?*

R. Que puisqu'ils se sont trompés dans un point si important, ils ne peuvent être sûrs s'ils ne se trompent pas encore dans d'autres.

D. *Quelle autre conclusion tirez-vous encore?*

R. Que leur foi ne peut être prudemment ferme et inébranlable, et que par conséquent ce n'est point une foi divine.

§ III.

D. *Pourquoi avez-vous dit que ceux qui ne sont pas catholiques ne peuvent pas s'assurer de la fidélité de leurs versions?*

R. Parce que la plupart n'entendant pas les langues originales, ils ne peuvent juger si les livres saints sont fidèlement traduits.

D. *Ne pourraient-ils pas dire que leurs savants ayant la connaissance des langues grecque et hébraïque, peuvent donner là-dessus toutes les sûretés nécessaires?*

R. Les savants ne sont pas d'accord entre eux, et ont fait des versions très différentes : comment saura un homme sans étude à laquelle s'en tenir?

D. *Que disait Zwingle de la traduction que Luther avait faite du Nouveau-Testament?*

R Il disait que Luther avait corrompu la parole de Dieu.

D. *Que disait Luther de la version des zwingliens?*

R Il disait que ceux qui y avaient travaillé étaient des ânes, des fous et des antechrists.

D. *Que disait Bèze de la version d'Œcolampade faite à Bâle?*

R. Il disait qu'elle était impie et contraire à l'esprit de Dieu.

D. *Quel a été le sentiment des Anglais touchant la version de Genève?*

R. Ils ont dit que c'était la plus mauvaise et la plus infidèle qui eût encore paru.

D. *Quel aveu Luther fait-il de lui-même?*

R. Il avoue qu'il a ajouté cette parole... *seule*... au texte de saint Paul.

D. *A quel texte l'a-t-il ajoutée?*

R. Au texte de saint Paul chap. III aux Romains..... *Nous estimons que l'homme est justifié par la foi*... Il a ajouté... *par la foi seule*.

D. *Comment s'est-il justifié sur le reproche qu'on lui en a fait?* (Tom. III, édition de Jena, pag. 141 et 144.)

R. « Je sais bien, dit-il, que cette parole, *seule*, ne se trouve pas dans le texte de saint Paul ; mais si un

papiste vous importune à ce sujet, dites-lui sans hésiter : Le docteur Martin Luther l'a ainsi voulu, et dit qu'un papiste et un âne sont la même chose,

D. *Rapportez les paroles qu'il ajoute ensuite.*

R. « Je suis fâché de n'y avoir pas encore ajouté d'autres paroles ; c'est pourquoi la parole *seule* restera dans mon Nouveau-Testament, quand bien tous les papistes en devraient perdre l'esprit de dépit. »

D. *Que concluez-vous de tout cela?*

R. Qu'un homme sage et prudent parmi les protestants ne peut faire aucun fond sur une Bible allemande.

D. *Pourquoi cela?*

R. A cause de l'incertitude où il est si elle est bien traduite.

D. *Que concluez-vous de plus?*

R. Que la foi des protestants n'étant fondée que sur des versions incertaines, leur foi ne peut être ferme prudemment, ni par conséquent divine.

D. *Mais les catholiques ont-ils de plus grandes sûretés touchant le nombre des livres saints et leurs traductions?*

R. Oui ; ils ont une sûreté entière sur les deux points.

D. *Qui est-ce qui les rassure?*

R. C'est l'Eglise, qui leur marque quels sont les livres canoniques et quelles sont les bonnes versions : or, le principe fondamental des catholiques est que l'Eglise ne peut se tromper ni tromper personne.

§ IV.

D. *Pourquoi avez-vous dit que les protestants ne peuvent avoir aucune sûreté touchant le véritable sens des Ecritures?*

R. C'est que les passages qui regardent les points controversés ont pour l'ordinaire un double sens. Or, l'Ecriture ne dit pas lequel des deux il faut préférer à l'autre.

D. *La partie adverse ne pourrait-elle pas dire que l'esprit particulier inspire à chacun de quelle manière il faut entendre un passage?*

R. Les luthériens et les calvinistes ont le même droit de s'arroger cet esprit particulier; ils diffèrent cependant très fort entre eux en leur créance. Pourquoi cet esprit n'instruit-il pas les uns comme les autres?

D. *Ne pourrait-on pas dire que, quand il y a des textes ambigus, il faut les expliquer par des textes plus clairs?*

R. Chaque parti se flatte de trouver plus de clarté dans les textes qu'il allègue pour soutenir son sentiment.

D. *Donnez-nous des exemples de cela.*

R. Les ariens croyaient que ce passage : *Mon Père est plus grand que moi*, et cet autre : *Le Christ est le premier-né des créatures*, étaient très clairs.

D. *Donnez-nous encore un autre exemple.*

R. Les calvinistes croient que ces paroles de Jésus-Christ : *La chair ne sert de rien, les paroles que je vous ai dites sont esprit et vie*, sont très claires et les plus claires de toutes.

D. *Donnez-nous encore un autre exemple.*

R. Les anabaptistes croient que ces paroles du Sauveur : *Enseignez et baptisez*, et ces autres.... : *celui qui croit et est baptisé sera sauvé*, sont très claires et les plus claires de toutes.

D. *Les ariens, les calvinistes et les anabaptistes ont-ils encore plusieurs autres passages qu'ils citent en faveur de leur doctrine?*

R. Ils les ont à la douzaine, et ce n'est jamais fait quand on veut les écouter.

D. *Quelle conclusion tirez-vous de tout ce qui a été dit?*

R. Qu'il faut nécessairement qu'il y ait un juge qui termine les différends qui peuvent survenir en matière de religion, et qui fixe le véritable sens de l'Ecriture.

D. *Eclaircissez la chose par une comparaison.*

R. De même que les procès ne finiraient jamais si les plaideurs se contentaient d'en appeler aux lois, de même les différends en matière de religion ne se termineraient jamais si on se contentait d'en appeler à l'Ecriture.

D. *Achevez la comparaison.*

R. De même qu'il faut un juge pour terminer les affaires civiles, de même en faut-il un aussi pour décider des matières de religion, qui sont d'une discussion encore plus difficile.

D. *Et qui sera ce juge?*

R. C'est l'Eglise, qui est assistée de Dieu pour qu'elle ne puisse point se tromper dans ses jugements.

D. *Qu'entendez-vous ici par l'Eglise?*

R. Ce n'est ni le pape seul ni les évêques seuls, mais le pape et les évêques, qui sont dans sa communion, le chef et les membres.

§ V.

D. *Dites-nous les qualités de la règle de foi des catholiques.*

R. La règle de foi des catholiques est premièrement *universelle*, secondement *certaine*, troisièmement *très claire*.

D. *Pourquoi dites-vous que la règle de foi des catholiques est universelle?*

R. Parce qu'elle est également pour les savants et pour les ignorants.

D. *De quel avantage est-elle pour les savants?*

R. Elle leur ôte tout doute et les tire de l'incertitude.

D. *De quel avantage est-elle pour les ignorants?*

R. Elle leur épargne la peine d'un examen difficile, dont ils ne sont pas capables.

D. *Pourqvoi dites-vous qu'elle est certaine?*

R. Parce que la règle de foi des catholiques n'est autre chose que la parole de Dieu dans le sens dans lequel Dieu a parlé : or, Dieu ne peut se tromper ni tromper personne.

D. *Pourquoi dites-vous que la règle des catholiques est claire?*

R. Parce qu'elle dit clairement de quelle manière il faut entendre les passages qui ont un double sens.

D. *Quels sont les avantages de la règle de foi des catholiques?*

R. Premièrement, elle bannit toute incertitude; secondement, elle finit toute dispute; troisièmement, elle maintient l'union.

D. *Que dites-vous de ceux qui exigent que chaque particulier examine par lui-même les points controversés, et qu'il juge selon ce qu'il trouvera dans l'Ecriture?*

R. Ils exigent une chose impossible pour la plupart des gens.

D. *Comment cela?*

R. Pour être en état de juger par l'Ecriture de chaque point de controverse, il faudrait savoir premièrement tous les passages qui sont pour ou contre chaque article.

D. *Que faudrait-il encore?*

R. Il faudrait de plus confronter ces passages les uns avec les autres, peser leur force de part et d'autre, éclaircir les plus obscurs par d'autres plus

clairs, et porter un jugement ferme et décisif sur ce qu'on doit croire; or, le plus grand nombre n'est point capable d'une pareille discussion.

D. *Mais ne pourrait-on pas dire que les savants doivent aider les ignorants à faire cet examen?*

R. Voilà où on en est réduit : on ne veut pas déférer au jugement de toute l'Eglise, et on se voit obligé de suivre aveuglément le sentiment d'un ministre luthérien ou calviniste.

§ VI.

D. *La tradition appartient-elle aussi à la règle de foi?*

R. Oui, parce qu'elle fait partie de la parole de Dieu.

D. *Comment appelle-t-on la tradition?*

R. On la nomme la parole non écrite.

D. *Comment appelle-t-on l'Ecriture sainte?*

R. La parole écrite.

D. *Qu'est-ce que la tradition?*

R. C'est la doctrine que les apôtres ont enseignée de vive voix, et qui est venue de main en main jusqu'à nous.

D. *Est-on obligé de croire ce que la tradition nous enseigne aussi bien que l'Ecriture?*

R. Oui, on est obligé de croire l'un comme l'autre.

D. *Pourquoi cela?*

R. Parce que les apôtres n'ont pas moins dit la vérité en prêchant qu'en écrivant, et que le Saint-Esprit s'est expliqué par leur bouche aussi bien que par leurs plumes.

D. *Rapportez-nous les paroles de l'apôtre dans la seconde épître aux Thessaloniciens* (Chap. II).

R. « Gardez les traditions que vous avez apprises, soit par nos paroles, soit par notre épître. »

D. *Les protestants ne croient-ils pas plusieurs choses qui ne sont pas marquées dans l'Ecriture?*

R. Oui, ils croient plusieurs points qu'ils ne peuvent savoir que par la tradition.

D. *Donnez-nous en quelques exemples.*

R. Ils croient que les quatre Évangiles et les quatorze Epîtres de saint Paul sont des livres divins, et cependant cela ne se trouve pas dans l'Ecriture.

D. *Rapportez-nous d'autres exemples.*

R. Ils croient qu'il faut baptiser les enfants, et cependant cela ne se trouve nulle part dans l'Ecriture.

D. *Rapportez-nous encore un exemple.*

R. Ils croient qu'il faut sanctifier le dimanche au lieu du sabbat; cependant cela ne se trouve nulle part dans l'Ecriture.

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Epiphane sur la quatre-vingt-onzième hérésie.*

R. « On ne trouve pas tout dans l'Ecriture sainte, parce que les apôtres nous ont enseigné plusieurs articles, les uns par l'Ecriture, d'autres par la tradition. »

S'IL EST VRAI QUE LES LUTHÉRIENS S'EN TIENNENT PARTOUT A LA PURE PAROLE DE DIEU.

§ I.

D. *Quelle est la doctrine des luthériens touchant les commandements de Dieu ?*

R. Ils enseignent qu'il est impossible de les garder.

D. *Que dit le Sauveur sur ce sujet au chap.* XI *de saint Math., v. 36 ?*

R. « Mon joug est doux, et mon fardeau est léger. »

D. *Que dit saint Luc au chap. de son Evangile, v. 6, en parlant de Zacharie et d'Elisabeth ?*

R. « Ils étaient si fidèles à garder les commandements de Dieu, qu'il n'y avait rien à reprendre dans leur vie. »

D. *Que dit saint Jean dans sa première Epître, chap.* V, *v. 3 ?*

R. « Notre amour envers Dieu consiste à garder ses commandements, et les commandements qu'il nous a faits ne sont point difficiles. »

D. *Rapportez-nous les paroles du Deutéronome, chap.* XXX, *v. 11.*

R. « Le commandement que je vous prescris n'est ni au-dessus de vous ni loin de vous. »

D. *Dites la suite.*

R. « Il n'est point dans le ciel, pour vous donner lieu de dire : Qui de nous peut monter au ciel pour nous apporter ce commandement, afin que l'ayant entendu, nous l'accomplissions? »

D. *Continuez.*

R. « Il n'est point aussi au-delà de la mer, pour vous donner lieu de dire : Qui de nous pourra passer la mer pour nous apporter ce commandement, afin que l'ayant entendu, nous l'accomplissions ? »

D. *Achevez de rapporter le reste.*

R. « Mais ce commandement est tout proche de vous ; il est dans votre bouche et dans votre cœur, afin que vous l'accomplissiez. »

D. *Trouvez-vous, en faisant attention à ces passages, qu'il est impossible de garder les commandements de Dieu ?*

R. Je trouve tout le contraire.

D. *Que dites-vous donc des adversaires, qui ne cessent de nous vanter leur exactitude à s'en tenir à la lettre de l'Ecriture ?*

R. Ce sont de vains discours par lesquels on cherche à éblouir les simples.

§ II.

D. *Quelle est la doctrine des luthériens touchant la foi ?*

R. Ils enseignent que c'est la foi seule qui justifie le pécheur.

D. *Que dit saint Jacques au chap.* II, *v. 21 ?*

R. « Abraham, notre père, ne fut-il pas justifié par les œuvres, lorsqu'il offrit son fils Isaac sur l'autel ? »

D. *Rapportez encore un passage de saint Jacques, chap.* II, *v. 24.*

R. « Vous voyez donc que l'homme est justifié par les œuvres, et non pas seulement par la foi. »

D. *Que dit saint Paul dans sa première aux Corinthiens, chap.* XIII, *v. 2 ?*

R. « Quand j'aurais toute la foi, en sorte que je

transportasse les montagnes d'un lieu en un autre, si je n'ai pas la charité je ne suis rien. »

D. *Rapportez-nous les paroles du Sauveur à la femme pécheresse, chap.* VII *de saint Luc, v. 47.*

R. « Beaucoup de péchés lui sont pardonnés, parce qu'elle a beaucoup aimé. »

D. *Trouvez-vous, en faisant attention à ces paroles, que c'est la foi seule qui justifie le pécheur?*

R. Je trouve tout le contraire.

D. *Quelle est la doctrine des luthériens touchant les bonnes œuvres?*

R. Ils enseignent que les bonnes œuvres ne sont pas nécessaires au salut

D. *Où enseignent-ils cela?*

R. Dans leurs livres symboliques.

D. *Comment s'expliquent-ils dans le quatrième article de l'Abrégé des articles de foi?*

R. « Nous condamnons la proposition par laquelle il est dit que les bonnes œuvres sont nécessaires au salut. »

D. *Que dit le Sauveur au chap.* X *de saint Mathieu, v. 17?*

R. « Si vous voulez entrer dans la vie, gardez les commandements. »

D. *Que dit saint Jacques au chap.* II *de son Epître, v. 17?*

R. « La foi qui n'a pas les œuvres est morte en elle-même. »

D. *Que dit saint Paul au chap.* II *de l'Epître aux Romains, v. 13?*

R. « Ce ne sont pas ceux qui écoutent la loi qui sont justes devant Dieu, mais ce sont ceux qui gardent la loi qui seront justifiés. »

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Pierre dans sa seconde Epître, chap.* I, *v. 10.*

R. « Ayez grand soin d'assurer votre vocation et votre élection par les bonnes œuvres. »

D. *Rapportez-nous les paroles du Sauveur au chap.* VII *de saint Matth., v. 42.*

R. « Tout homme qui me dit, Seigneur, Seigneur, n'entrera point dans le royaume des cieux, mais celui qui a fait la volonté de mon Père entrera dans le royaume du ciel. »

D. *Quelle est la sentence que le Sauveur prononcera contre les réprouvés, en saint Matth., chap.* XXV, *v. 42?*

D. « Retirez-vous de moi, maudits, car j'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger. »

D. *Trouvez-vous, en faisant attention à ces passages, que les bonnes œuvres ne sont pas nécessaires au salut?*

R. Je trouve tout le contraire.

§ III.

D. *Quelle est la doctrine des luthériens touchant la certitude de la grâce?*

R. Ils prétendent que dès que l'on croit en Jésus-Christ, l'on doit se tenir pour assuré qu'on est dans la grâce de Dieu.

D. *Que dit l'Ecclésiaste au chap.* IX, *v. 1?*

R. « L'homme ne sait pas s'il est digne d'amour ou de haine. »

D. *Que dit Salomon au chap.* XX *des Proverbes, v. 19?*

R. « Qui peut dire : Mon cœur est pur, je suis exempt de tout péché? »

D. *Que dit saint Paul dans son Epître aux Philippiens, chap.* II, *v. 12?*

R. « Travaillez à votre salut avec crainte et tremblement. »

D. *Que dit le même apôtre dans sa première aux Corinthiens, chap.* IV, *v. 4?*

R. « Encore que je ne me sente coupable de rien,

je ne suis pas néanmoins justifié pour cela, mais c'est le Seigneur qui doit me juger.»

D. *Trouvez-vous, en faisant attention à ces passages, qu'on doive se tenir si assuré de la grâce de Dieu, qu'il ne soit pas permis d'avoir sur cela le moindre doute?*

R. Je trouve tout le contraire.

D. *Mais quoi! les catholiques prétendent-ils qu'il faille toujours douter si l'on est en grâce?*

R. Les catholiques disent que les gens craignant Dieu peuvent avoir sur cela une certitude morale, mais non pas une certitude de foi.

D. *Quelle est la doctrine des luthériens touchant les œuvres de pénitence?*

R. Ils prétendent que Jésus-Christ en a fait assez pour nous; qu'il est inutile de jeûner et de faire d'autres œuvres pénibles en satisfaction de ses péchés.

D. *Que dit le prophète Joël au chap.* II, *v. 12?*

R. « Convertissez-vous de tout votre cœur en jeûnant et en gémissant sur vos péchés. »

D. *Que dit saint Jean-Baptiste au chap.* III, *v. 8 de saint Matth.?*

R. « Faites de dignes fruits de pénitence. »

D. *Que dit le Sauveur, chap.* XIII *de saint Luc, v. 3?*

R. « A moins que vous ne fassiez pénitence, vous périrez tous. »

D. *Rapportez-nous les paroles du même Sauveur au chap.* XI, *v. 21, de saint Matthieu.*

R. « Si ces miracles avaient eu lieu dans les villes de Tyr et de Sidon, elles auraient fait pénitence dans le cilice et la cendre. »

D. *Que dit saint Paul dans la première Epître aux Corinthiens, chap.* IX, *v. 27?*

R. « Je traite durement mon corps, et je le réduis en servitude, de peur qu'ayant prêché aux autres, je ne sois réprouvé moi-même. »

D. *Trouvez-vous, en faisant attention à ces passages, que les satisfactions de notre Seigneur soient une raison suffisante pour nous exempter de faire des œuvres de pénitence?*

R. Je trouve tout le contraire.

§ IV.

D. *Quelle est la doctrine des luthériens touchant l'Eglise?*

R. Ils enseignent que l'Eglise est tombée dans des erreurs grossières, et qu'elle a altéré la pureté de la doctrine de l'Evangile.

D. *Mais que dit l'Evangile?*

R. Que l'Eglise ne peut se tromper ni tromper personne dans les matières de foi.

D. *Rapportez-nous les paroles du Sauveur au chap.* XIV, *v. 18, de saint Matthieu.*

R. « Je bâtirai mon Eglise sur une pierre, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. »

D. *Rapportez les paroles du Sauveur, au chap.* XVIII, *v. 17, de saint Matthieu.*

R. « Quiconque n'écoute pas l'Eglise, tenez-le comme un païen et comme un publicain. »

D. *Rapportez ce que dit le Sauveur aux apôtres et à leurs successeurs.*

R. « Voici, je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la fin des siècles. »

D. *Comment l'apôtre nomme-t-il l'Eglise?*

R. Il la nomme l'appui et le soutien de la vérité. (I *à Timothée, c.* III, *v. 15.*)

D. *Trouvez-vous, en faisant attention à ces passages, que l'Eglise puisse errer en matière de foi?*

R. Je trouve tout le contraire.

D. *Dites-nous encore ce que les luthériens enseignent de l'Eglise.*

R. Ils enseignent que la vraie Eglise a été invisible pendant plus de mille ans.

D. *Quelle est leur pensée?*

R. Ils prétendent qu'il y a toujours eu des gens qui ont eu la même croyance qu'eux, mais qui n'ont pas osé professer ouvertement leur croyance.

D. *Que dit l'apôtre aux Romains, ch.* x, *v. 10?*

R. « On croit de cœur pour obtenir la justice, et l'on confesse de bouche pour obtenir le salut. »

D. *Dites-nous à quoi le Sauveur compare l'Eglise.*

R. A une ville située sur une haute montagne, qui paraît aux yeux de tout le monde.

D. *Que dit le Sauveur en saint Matth., chap.* XVIII, *v. 17?*

R. « Si votre frère ne vous écoute pas, dites-le à l'Eglise.

D. *Que concluez-vous de ces paroles?*

R. Je conclus qu'il faut que l'Eglise soit toujours visible; car si elle était invisible pendant un certain temps, on ne pourrait lui porter ses plaintes ni recevoir ses arrêts.

D. *Que concluez-vous de plus?*

R. Qu'il n'y a que l'Eglise catholique qui soit la véritable Eglise, ayant toujours été visible dès le commencement.

§ V.

D. *Quels sont les sentiments des luthériens sur l'Ecriture?*

R. Ils prétendent que l'Ecriture est très claire, et qu'il est fort aisé d'en pénétrer le sens.

D. *Mais que dit saint Pierre dans sa seconde Epître, chap.* III, *v. 16?*

R. « Il y a dans les Epîtres de Paul des endroits difficiles à entendre. »

D. *Continuez à rapporter les paroles de saint Pierre.*

R. « Des esprits ignorants et légers les détournent en un mauvais sens, aussi bien que les autres Ecritures, pour leur propre damnation. »

D. *Quel est encore le système des luthériens touchant l'Ecriture ?*

R. Ils prétendent que tout est écrit, et qu'il ne faut rien croire ni pratiquer que ce qui est marqué dans l'Ecriture.

D. *Mais que dit saint Paul dans sa seconde aux Thessaloniens, chap.* II, *v. 14 ?*

R. « Persévérez donc, mes frères, et gardez les traditions que vous avez apprises, soit par nos paroles, soit par notre Epître. »

D. *Quelle est la doctrine des luthériens sur l'Eucharistie ?*

R. Ils expliquent ces paroles.... *Ceci est mon corps*.... dans un sens très différent de celui que les paroles portent avec elles.

D. *Comment donc ?*

R. Cela signifie chez eux : Ce n'est pas encore mon corps, mais ce sera mon corps quand vous le recevrez.

D. *Quel est encore le sens qu'ils donnent aux paroles citées ?*

R. Ils prétendent que le sens est : Dans ce pain, sous ce pain, avec ce pain est mon corps.

D. *Que pensent les luthériens de la confession ?*

R. Ils croient qu'il n'est pas nécessaire de déclarer ses péchés en détail.

D. *Mais que dit le Sauveur aux apôtres et à leurs successeurs, au chap.* XXI *de saint Jean ?*

R. Il les charge de remettre et de retenir des péchés, ce qui ne peut se faire sans en connaître le détail.

D. *Quel est leur sentiment touchant l'extrême-onction ?*

R. Que c'est une cérémonie vaine et inutile.

D. *Mais que dit saint Jacques au chap.* v, *v. 14?*

R. « Quelqu'un d'entre vous est-il malade, qu'il appelle les prêtres de l'Eglise, et qu'ils prient sur lui en l'oignant d'huile au nom du Seigneur. »

D. *Trouvez-vous, en examinant ces articles et plusieurs autres dont on ne parle pas ici, que les luthériens n'enseignent que ce qui est contenu dans la parole de Dieu?*

R. Je trouve tout le contraire.

D. *Que dites-vous donc des adversaires, qui ne cessent de nous vanter leur exactitude à s'en tenir à la lettre de l'Ecriture?*

R. Ce sont là de vains discours par lesquels on cherche à éblouir les simples.

§ VI.

D. *N'avez-vous pas d'autres preuves pour faire voir que les luthériens ne s'en tiennent pas à la lettre de l'Ecriture?*

R. S'ils se tenaient aussi exactement qu'ils le disent à la lettre de l'Ecriture, ils feraient bien des choses qu'ils ne font pas, et ils se passeraient de bien des choses qui sont en usage parmi eux.

D. *Donnez-nous un exemple de ce qu'ils feraient et de ce qu'ils ne font pas.*

R. Ils ne manqueraient pas de se laver les pieds les uns aux autres.

D. *Pourquoi cela?*

R. Parce que le Sauveur dit au chap. XIII de saint Jean : « Si je vous ai lavé les pieds, moi qui suis votre maître et votre Seigneur, vous devez aussi vous laver les pieds les uns aux autres. »

D. *Rapportez un autre exemple de ce qu'ils feraient et de ce qu'ils ne font pas.*

R. Ils ne garderaient pas le dimanche, mais le samedi.

D. *Pourquoi cela?*

R. Parce qu'il n'est pas dit dans l'Ecriture : Souvenez-vous de sanctifier le dimanche ; mais : Souvenez-vous de sanctifier le sabbat.

D. *Rapportez un troisième exemple de ce qu'ils feraient et de ce qu'ils ne font pas.*

R. Ils recevraient la Cène après le souper, et non le matin et à jeun.

D. *Pourquoi cela?*

R. Parce que le Sauveur fit la Cène avec les apôtres le soir et non le matin.

D. *Pourquoi avez-vous dit que si les luthériens s'en tenaient à la lettre de l'Ecriture, ils se passeraient de bien des choses qui sont en usage parmi eux, et quel exemple en apportez-vous?*

R. Par exemple, ils ne mangeraient point de sang ni de chair d'aucun animal suffoqué ; ils ne baptiseraient point les enfants.

D. *Pourquoi dites-vous qu'ils ne mangeraient pas de sang ni de chair d'aucun animal suffoqué?*

R. Parce que les apôtres ont défendu en termes exprès, au chap. XV des Actes des apôtres, d'en manger.

D. *Rapportez leurs paroles.*

R. « Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous de ne vous imposer aucun fardeau que ces choses, qui sont nécessaires, savoir, que vous vous absteniez des viandes immolées aux idoles et du sang des animaux suffoqués. »

D. *Pourquoi dites-vous qu'ils ne baptiseraient point leurs enfants, s'ils s'en tenaient précisément à l'Ecriture?*

R. Parce qu'on ne trouve aucun exemple dans l'Ecriture par lequel on puisse faire voir qu'il y ait eu jamais d'enfants baptisés.

D. *Que concluez-vous de tout ce que ci-dessus?*

R. Je conclus que les luthériens ont grand tort de se donner le nom d'évangéliques, et qu'il y a encore bien des choses à réformer dans leur religion avant qu'elle soit parfaitement conforme à l'Evangile.

DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST ET DES SAINTS.

§ I.

D. *Combien y a-t-il de natures en Jésus-Christ?*

R. Deux : la nature divine et la nature humaine.

D. *Pourquoi dites-vous qu'il y a deux natures en Jésus-Christ ?*

R. Parce que Jésus-Christ est vrai Dieu et vrai homme.

D. *Combien y a-t-il de personnes en Jésus-Christ ?*

R. Il n'y en a qu'une.

D. *Jésus-Christ est-il une personne divine ou humaine ?*

R. Il est une personne divine, et non une personne humaine, quoiqu'il ait une nature humaine.

D. *Que concluez-vous de là ?*

R. Que toutes les œuvres de Jésus-Christ sont des œuvres divines.

D. *Qu'en concluez-vous encore ?*

R. Que toutes les œuvres de Jésus-Christ sont d'un prix et d'un mérite infinis.

D. *Pourquoi cela ?*

R. Plus une personne est excellente, plus aussi ses œuvres sont excellentes : ainsi Jésus-Christ étant une personne divine, toutes ses œuvres sont des œuvres divines et d'un mérite infini.

D. *Est-ce la divinité qui a souffert en Jésus-Christ, ou est-ce l'humanité ?*

R. C'est l'humanité et non la divinité.

D. *Est-ce l'humanité qui a jeûné et prié pour nous, ou est-ce la divinité ?*

R. C'est l'humanité, et non la divinité.

D. *Peut-on dire néanmoins que c'est Dieu qui a souffert, qui a jeûné et prié pour nous?*

R. Oui ; on peut et on doit le dire.

D. *Pourquoi cela?*

R. Parce que c'est toujours à la personne qu'on attribue les œuvres ; or la personne de Jésus-Christ est Dieu.

D. *Où est Jésus-Christ?*

R. Selon la divinité il est partout; mais selon l'humanité il n'est qu'au ciel et au saint Sacrement de l'autel.

D. *L'humanité n'est-elle pas intimement unie à la divinité?*

R. Sans doute.

D. *Ne suit-il pas de là que l'humanité est partout où est la divinité?*

R. Non; cela n'en suit pas.

D. *Donnez en un exemple.*

R. La tête de l'homme est intimement unie avec l'âme; cependant elle n'est pas partout où est l'âme ; autrement il faudrait qu'elle fût aussi dans les pieds.

§ II.

D. *Que devons-nous à Jésus-Christ?*

R. Un culte souverain, une confiance et un amour souverains.

D. *Quel culte devons-nous à Jésus-Christ?*

R. Un culte divin et de latrie, ou souveraine adoration.

D. *Les catholiques adorent-ils les saints?*

R. A Dieu ne plaise; ils ne les honorent pas d'un culte de latrie, ou adoration souveraine.

D. *Quel est le culte qu'ils leur rendent?*

R. Le culte de dulie, ou qui convient aux serviteurs de Dieu.

D. *Les catholiques pourtant bâtissent et consacrent des autels aux saints.*

R. Non; ils ne bâtissent et ne consacrent les églises et les autels qu'à Dieu seul, quoique sous l'invocation des saints.

D. *N'offre-t-on pas aux saints le sacrifice de la messe?*

R. Non, répond saint Augustin, le prêtre n'offre qu'à Dieu seul et non aux saints, quoiqu'il le fasse en mémoire des saints.

D. *Pourquoi devons-nous à Jésus-Christ une confiance souveraine?*

R. Parce que lui seul est le médiateur proprement dit entre Dieu et nous.

D. *Comment est-il le seul médiateur?*

R. Lui seul a satisfait pour le péché originel et pour les péchés actuels; lui seul a mérité toutes les grâces que nous recevons de Dieu.

D. *Aucun saint n'eût-il pu satisfaire pour le péché originel et pour les péchés actuels?*

R. Non; tous les anges et tous les saints ensemble n'eussent pu satisfaire pour un seul péché mortel.

D. *Comment cela?*

R. Parce que, plus la personne offensée est relevée, plus l'offense est griève, et que la satisfaction est d'autant moindre, que la personne qui la fait est moins relevée.

D. *Que suit-il de là?*

R. Que la satisfaction de tous les saints n'eût jamais pu égaler l'offense faite à Dieu.

D. *Jésus-Christ était-il en état de satisfaire pour le péché originel et pour tous les péchés actuels?*

R. Oui, parce qu'étant une personne divine, il pouvait aisément rendre à Dieu autant de gloire que le péché lui en avait enlevé.

D. *Jésus-Christ nous a-t-il aussi mérité toutes les grâces?*

R. Dieu nous a comblés de bénédictions et de dons célestes par Jésus-Christ, dit l'apôtre aux Ephés., chap. I.

D. *Les saints ne nous méritent-ils point de grâces?*

R. Ils peuvent par leurs prières nous obtenir des gràces, mais ils ne les méritent pas pour nous : Jésus-Christ les a méritées et payées de son sang.

D. *Que devons-nous en troisième lieu à Jésus-Christ?*

R. Un amour souverain.

D. *Pourquoi cela?*

R. Parce que c'est lui qui nous a tirés de la puissance des ténèbres pour nous mettre dans le règne de son amour. (*Aux Colossiens, chap.* I.)

§ III.

D. *Qui est-ce qui rend plus de gloire à Jésus-Christ et fait plus de cas de ses mérites, des catholiques ou des luthériens?*

R. Ce sont les catholiques.

D. *Comment cela?*

R. Ils rendent plus de culte à sa personne, à ses saints, et à ses images.

D. *Pourquoi dites-vous que les catholiques rendent plus de culte à la personne de Jésus-Christ?*

R. Le culte qu'ils rendent au saint Sacrement de l'autel, où Jésus-Christ est présent en personne, le montre assez.

D. *Comment cela?*

R. Les catholiques agissent conformément à leur croyancce, et rendent à Jésus-Christ réellement présent tout l'honneur qu'ils peuvent.

D. *Pourquoi dites-vous que les catholiques honorent davantage Jésus-Christ dans ses saints?*

R. Parce qu'ils n'honorent les saints que comme les amis et les serviteurs de Jésus-Christ.

D. *Pourquoi dites-vous que les catholiques honorent Jésus-Christ davantage dans ses images?*

R. Cela paraît dans le culte qu'ils rendent au crucifix et à d'autres images du Sauveur.

D. *Pourquoi dites-vous que les catholiques font plus de cas des mérites de Jésus-Christ que n'en font les luthériens?*

R. Parce qu'ils font plus pour honorer les mérites de sa passion que ne font les adversaires.

D. *Comment cela?*

R. Ils observent le carême, et font abstinence les vendredis et les samedis en l'honneur de la passion de Jésus-Christ.

D. *Pourquoi les catholiques font-ils si souvent le signe de la croix?*

R. Pour marquer que c'est de la vertu de la croix et des mérites de la passion de Jésus-Christ qu'ils attendent leur secours et leur force.

D. *Comment les catholiques finissent-ils leurs prières?*

R. Par Jésus-Christ notre Seigneur.

D. *Que suit-il de tout ceci?*

R. Que c'est parler fort impertinemment que de dire que les catholiques sont obligés de mourir à la luthérienne, et avec la confiance en Jésus-Christ.

D. *Pourquoi cela?*

R. Parce que les catholiques font plus de cas des mérites de Jésus-Christ pendant leur vie et à la mort.

§ IV.

D. *Le culte des saints est-il blâmable?*

R. En aucune façon.

D. *N'est-ce pas abandonner Dieu que d'invoquer les saints?*

R. On ne l'abandonne pas plus que lorsqu'on demande à quelque homme vivant le secours de ses prières.

D. *Ne déroge-t-on pas aux mérites de Jésus-Christ en invoquant les saints?*

R. Pas plus qu'en demandant le secours des prières à un homme vivant.

D. *Ne met-on pas sa confiance dans les créatures en invoquant les saints?*

R. Pas plus qu'en se recommandant aux prières d'un homme vivant.

D. *En quoi se trompent ici les luthériens?*

R. En ce qu'ils s'imaginent que les catholiques mettent les saints à la place de Dieu ou de Jésus-Christ, ce que les catholiques sont bien éloignés de faire.

D. *Pourquoi dites-vous que les catholiques ne mettent pas les saints à la place de Dieu?*

R. Parce qu'ils ne demandent pas que les saints leur donnent des grâces, mais seulement qu'ils intercèdent pour eux auprès de Dieu.

D. *Comment s'expriment les catholiques en s'adressant à Dieu?*

R. Donnez-nous, écoutez-nous, ayez pitié de nous.

D. *Comment s'expriment-ils en s'adressant aux saints?*

R. Sainte Marie, priez pour nous; saint Pierre, priez pour nous.

D. *Pourquoi dites-vous que les catholiques ne mettent pas les saints à la place de Jésus-Christ?*

R. Parce qu'ils savent bien que les saints n'ont pas mérité les grâces qu'on veut obtenir, mais que c'est Jésus-Christ qui les a toutes méritées et payées par son sang.

D. *Les mérites des saints nous sont-ils donc inutiles?*

R. Plus les saints sont agréables à Dieu, plus aussi leur intercession est-elle puissante. C'est en ce seul sens que leurs mérites nous peuvent être utiles.

D. *A la place de qui mettons-nous les saints?*

R. A notre place.

D. *Comment cela?*

R. Nous les conjurons de prier conjointement avec nous, afin que nous obtenions plus aisément les grâces que nous souhaitons.

§ V.

D. *L'Ecriture sainte ordonne-t-elle d'invoquer les saints?*

R. Elle ne l'ordonne ni ne le défend.

D. *N'est-il pas dit au psaume 49 : « Invoquez-moi dans le jour de tribulation? » et en saint Mathieu, chap.* XI : *« Venez à moi, vous tous qui êtes accablés, et je vous soulagerai. » Ces passages ne renferment-ils pas un commandement de n'invoquer que Dieu seul.*

R. Comme ces passages ne nous défendent pas l secours des prières des vivants, ils ne nous défen dent pas non plus d'implorer l'intercession de saints.

D. *Qu'est-ce donc que Dieu demande de nous dans ces passages?*

R. Il veut que nous n'invoquions que lui seul comme le souverain Seigneur, qui de lui-même peut nous secourir, au lieu que les saints ne font qu demander le secours de Dieu pour nous.

D. *Est-il utile de recourir à l'intercession des saints?*

R. S'il est utile de recourir aux prières des hommes vivants, il est sans doute plus utile de re courir à l'intercession des saints.

D. *Comment savez-vous qu'il est utile de demande aux vivants le secours de leurs prières?*

R. Dieu même conseilla aux amis de Job de se recommander à ses prières,

D. *Citez en les paroles* (Job. ch. XLII, v. 8).

R. « Allez à mon serviteur Job, afin qu'il prie pour vous, et j'y aurai égard afin que votre folie ne vous soit pas imputée. »

D. *Que concluez-vous de là ?*

R. Que Dieu trouve bon qu'on ait recours aux prières des gens de bien, et qu'il est porté à les écouter.

D. *Les saints savent-ils que nous avons recours à leurs prières?*

R. Si les anges ont connaissance de nos bonnes œuvres, les saints l'auront sans doute aussi.

D. *Comment prouvez-vous que les saints ont connaissance de nos bonnes œuvres?*

R. Je le prouve par ces paroles de Jésus-Christ, en saint Math. chap. XV : « Il y aura au ciel une plus grande joie sur un pécheur qui fait pénitence que sur quatre-vingt-dix-neuf justes. »

§ VI.

D. *L'invocation des saints est-elle depuis longtemps en usage dans l'Eglise ?*

R. Oui, comme les adversaires en conviennent eux-mêmes.

D. *Que disent les centuriateurs de Magdebourg ?*

R. Que dès le troisième siècle on trouve des indices de l'invocation des saints.

D. *Que dit saint Basile dans son sermon sur les quarante martyrs ?*

R. « Quelqu'un est-il affligé, qu'il invoque ces saints martyrs, afin qu'il soit soulagé. »

D. *Que dit saint Chrysostome* (Hom. 66, ad pop. Ant.)?

R. « Même celui qui est revêtu de pourpre vient au tombeau des saints pour les prier d'intercéder pour lui auprès du Seigneur. »

D. *Que dit saint Grégoire de Nysse dans le panégyrique du saint martyr Théodore?*

R. « Nous avons besoin de bien des grâces : soyez notre intercesseur, et priez le Seigneur pour notre patrie. »

D. *Que dit saint Augustin, tract. 48 in Joan.?*

R. « Nous ne prions pas pour les saints martyrs, mais nous nous recommandons à leurs prières. »

D. *Que concluez-vous de tout ceci?*

R. Que l'invocation des saints est bonne et salutaire, puisque tous les hommes éminents en doctrine et en sainteté l'ont enseignée et pratiquée.

D. *Que suivrait-il si l'invocation des saints était désagréable au Seigneur?*

R. Que l'Eglise universelle serait tombée en erreur, ce qui ne se peut dire.

D. *Pourquoi dites-vous que toute l'Eglise serait tombée en erreur?*

R. Parce qu'avant Luther on invoquait les saints par tout le monde chrétien.

DE LA COMMUNION SOUS LES DEUX ESPÈCES

§ I.

D. *Est-il nécessaire de recevoir l'Eucharistie sous les deux espèces?*

R. Non; il n'est pas nécessaire.

D. *Pourquoi dites-vous que cela n'est pas nécessaire?*

R. Premièrement, parce qu'on reçoit autant sous une seule espèce que sous les deux. Secondement, parce que le Seigneur a promis autant à ceux qui recevraient une espèce qu'à ceux qui recevraient les deux. Troisièmement, parce que l'ancienne Eglise s'est contentée souvent de donner une seule espèce.

D. *Pourquoi dites-vous que l'on reçoit autant sous une seule espèce que sous les deux.*

R. Parce qu'on reçoit Jésus-Christ tout entier sous une seule espèce.

D. *Est-ce que le sang se trouve aussi sous l'espèce du pain?*

R. Oui; et le corps se trouve de même sous l'espèce du vin.

D. *Pourquoi cela?*

R. Parce que le corps de Jésus-Christ y est vivant et immortel: or un corps vivant n'est point sans sang.

D. *Un prêtre ne reçoit-il pas plus qu'un laïque?*

R. Non; il ne reçoit pas davantage.

D. *Donnez-nous pour cela une comparaison.*

R. Celui qui reçoit deux hosties ne reçoit pas plus que celui qui n'en reçoit qu'une, de même celui qui reçoit les deux espèces ne reçoit pas plus que celui qui n'en reçoit qu'une.

D. *Pourquoi les prêtres ont-ils le calice, et ne le donnent-ils point au peuple? Est-ce qu'ils y ont plus de droit que les autres?*

R. Les prêtres, les évêques, et le pape même, ne reçoivent que l'espèce du pain, lorsqu'ils communient sans dire la messe.

D. *Pourquoi les prêtres ne se dispensent-ils jamais de prendre le calice en disant la messe?*

R. Parce que le calice fait partie du sacrifice

D. *Pourquoi dites-vous que le calice fait partie du sacrifice?*

R. Parce que le Sauveur est prêtre selon l'ordre de Melchisédech : or Melchisédech a offert du pain et du vin; c'est pour cela que le Sauveur a institué le sacrifice de son corps et de son sang sous les espèces du pain et du vin.

§ II.

D. *Pourquoi avez-vous dit que le Sauveur avait promis à ceux qui ne recevraient qu'une seule espèce autant qu'à ceux qui recevraient les deux?*

R. Cela se vérifie par le sixième chapitre de saint Jean.

D. *Rapportez-nous les paroles du Sauveur au cinquantième verset.*

R. « C'est ici le pain qui est descendu du ciel, afin que si quelqu'un en mange il ne meure point. »

D. *Rapportez-nous les paroles du Sauveur au cinquante-deuxième verset.*

R. « Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement, et le pain que je donnerai, c'est ma chair, que je donnerai pour la vie du monde. »

D. *Rapportez-nous le verset soixante-huitième.*

R. « Comme je vis pour mon Père, de même celui qui me mange vivra pour moi. »

D. *Rapportez-nous le verset cinquante-huitième.*

R. « Il n'en est pas ainsi que de la manne dont vos pères ont mangé, et toutefois ils sont morts; celui qui mange ce pain vivra éternellement. »

D. *Quelles remarques faites-vous sur ces passages?*

R. Je remarque que le Sauveur promet la vie éternelle à ceux qui ne reçoivent qu'une seule espèce comme à ceux qui reçoivent les deux.

D. *Trouve-t-on dans l'Évangile quelque exemple par lequel on puisse faire voir que Jésus-Christ se soit contenté de donner une seule espèce à quelques-uns de ses disciples?*

R. Le Sauveur se contenta de donner l'espèce du pain aux disciples d'Emmaüs.

D. *Rapportez-nous ce qu'en dit saint Luc au chapitre* XIV, *verset 13.*

R. « Lorsqu'il était à table avec eux, il prit du pain, le bénit, le rompit et le leur présenta; aussitôt ils le reconnurent; et il disparut. »

D. *Cela doit-il s'entendre de l'Eucharistie?*

R. Les saints pères le disent ainsi, et les paroles mêmes le font assez connaître.

D. *Comment s'explique l'apôtre dans sa première aux Corinthiens, chap* XI, *v. 17, en parlant de ceux qui approchent indignement de la sainte table?*

R. « Quiconque mangera ce pain ou boira le calice du Seigneur indignement, sera coupable d'impiété contre le corps et le sang du Seigneur. »

D. *Que signifie ici la particule* ou?

R. Elle marque que l'apôtre ne jugeait pas qu'il fût nécessaire de recevoir les deux espèces.

D. *Comment prouvez-vous par saint Luc que le calice ne fait point partie nécessaire de la Cène?*

R. Ce que le Sauveur a donné après la Cène n'est point une partie nécessaire de la Cène : or, le Sauveur a donné le calice après la Cène ou après

le souper ; donc le calice n'est point une partie nécessaire de la Cène.

D. *Dites-nous les paroles de saint Luc, chap.* XXII, *verset 20.*

R. « Il prit de même la coupe après le souper. »

§ III.

D. *Pourquoi avez-vous dit que l'ancienne Eglise s'est contentée souvent de donner une seule espèce?*

R. Parce qu'on en peut faire voir plusieurs exemples.

D. *Dites-nous ce que rapporte Nicéphore dans le troisième livre de son Histoire ecclésiastique, chap. 7.*

R. Il dit qu'une femme, faisant semblant de recevoir le corps de notre Seigneur, prit de la main de sa servante un morceau de pain, qui se changea aussitôt en pierre dans sa bouche.

D. *Que concluez-vous de là?*

R. Je conclus qu'on ne donnait pas le calice pour lors ; car si on l'eût donné, cette femme macédonienne n'eût pu avoir la pensée de se servir de cette ruse.

D. *Rapportez-nous ce que saint Cyprien raconte d'une autre femme, qui avait porté le pain sacré chez elle et l'avait serré dans une armoire.*

R. Il dit que cette femme, voulant prendre le pain sacré pour communier, fut épouvantée par une flamme qui sortit de l'armoire, parce qu'elle n'avait pas la conscience nette.

D. *Quelle remarque faites-vous sur cela?*

R. Il n'y a pas d'apparence que cette femme ait aussi porté du vin consacré chez elle pour le mettre en réserve.

D. *Rapportez-nous ce que saint Basile écrit à Césaire,*

R. Il lui marque que les solitaires, qui étaient éloignés des villes, avaient coutume de porter du pain sacré dans le désert pour un an entier : or, ils n'auraient pu garder du vin si longtemps.

D. *Mais le pape Gélase n'ordonna-t-il pas à tous les catholiques de recevoir aussi le calice?*

R. Il ne l'ordonna qu'à cause des manichéens.

D. *Quelles étaient les erreurs des manichéens?*

R. Ils croyaient entre autres choses que le vin était la créature du démon.

D. *Que fit le pape Gélase pour les empêcher de se mêler avec les catholiques en allant à la communion?*

R. Il ordonna aux catholiques de prendre le calice, comptant bien que les manichéens, par horreur pour le vin, n'approcheraient pas de la sainte table.

D. *Que concluez-vous de là?*

R. Je conclus qu'avant cet ordre du pape l'usage était de ne recevoir que l'espèce du pain, sans quoi les manichéens n'auraient pu se mêler avec les catholiques.

D. *Comment donnait-on le viatique aux malades?*

R. Sous la seule espèce du pain.

D. *Que donnait-on aux enfants de 7 à 8 ans?*

R. On leur donnait les restes du pain consacré.

D. *Que donnait-on aux enfants qui n'avaient pas encore l'usage de la parole?*

R. On leur donnait quelques gouttes du sang précieux.

D. *Quel était l'usage grec pendant le carême?*

R. On consacrait le dimanche pour toute la semaine.

D. *Que concluez-vous de tout cela?*

R. Je conclus que l'Eglise n'a jamais cru mutiler ce sacrement, ni faire contre l'ordre et l'institution de Jésus-Christ, en ne donnant qu'une seule espèce.

§ IV.

D. *Le Sauveur n'a-t-il pas dit en termes exprès. au vingt-sixième chap. de saint Mathieu, verset 27 :* Buvez-en tous*?*

R. Ces paroles s'adressaient aux apôtres, et non à tous les fidèles.

D. *Comment le prouvez-vous ?*

R. Cela se prouve par les paroles qui suivent immédiatement : *Vous vous scandaliserez tous à mon sujet cette nuit.*

D. *Comment le prouverez-vous encore ?*

R. Par les paroles du quatorzième chap. de saint Marc : *Et ils en burent tous*, c'est-à-dire tous les apôtres.

D. *Mais si le commandement de boire n'a été donné ici qu'aux seuls apôtres, on pourra conclure de là que le commandement de manger n'aura été donné qu'aux seuls apôtres ?*

R. Le commandement de boire et de manger n'a été donné dans cet endroit qu'aux seuls apôtres et à leurs sucesseurs, c'est-à-dire aux prêtres.

D. *Comment le prouvez-vous ?*

R. Le Sauveur dit : Mangez et buvez, à ceux auxquels il dit : Faites ceci en mémoire de moi; or, il adressa ces dernières paroles : Faites ceci en mémoire de moi, aux seuls apôtres et à leurs successeurs.

D. *Comment prouvez-vous que ces dernières paroles s'adressent aux seuls apôtres et à leurs successeurs ?*

R. Par ces paroles : Faites ceci en mémoire de moi , a été donné le pouvoir de consacrer et de distribuer l'Eucharistie : or, ce pouvoir n'a été donné qu'aux apôtres et à leurs successeurs.

D. *Cela étant ainsi, il ne se trouvera pour les laï-*

ques dans tout l'Evangile aucun commandement de recevoir l'Eucharistie?

R. Il se trouve un commandement renfermé dans ces paroles : Faites ceci en mémoire de moi.

D. *Comment cela?*

R. Si les prêtres ont ordre de distribuer l'Eucharistie, les fidèles auront ordre aussi de la recevoir.

D. *Quand est-ce que le Sauveur dit purement et simplement ces paroles : Faites ceci en mémoire de moi?*

R. Il les dit après avoir donné le pain, et non pas après avoir donné le calice.

D: *Que concluez-vous de là?*

R. Je conclus que les apôtres et leurs successeurs ont reçu ordre de distribuer le pain et non de présenter le calice.

D. *Mais le Sauveur ne dit-il pas au chap.* VI *de saint Jean : « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous? »*

R. Les luthériens n'ont aucun droit de citer ce passage contre les catholiques.

D. *Pourquoi cela?*

R. Parce qu'ils prétendent que le sixème chap. de saint Jean ne doit pas s'entendre de l'Eucharistie, mais de la foi en Jésus-Christ.

D. *Mais que répondent les catholiques à ce passage, eux qui l'entendent de l'Eucharistie?*

R. Ils répondent qu'ils mangent sa chair et boivent son sang en recevant l'un et l'autre sous la seule espèce du pain.

§ V.

D. *Qu'y a-t-il à dire aux luthériens lorsqu'ils en appellent à l'institution de Jésus-Christ?*

R. Il faut exiger d'eux qu'ils pratiquent tout ce que Jésus-Christ fit en instituant la Cène.

D. *Que faut-il leur demander nommément?*

R. Il faut leur demander qu'ils aient à se laver les pieds, qu'ils aient à rompre le pain, qu'ils fassent passer le calice de mains en mains, qu'ils reçoivent la Cène après le souper, et qu'ils soient douze à une même table.

D. *Ne pourraient-ils pas dire que ces sortes de choses ne sont pas essentielles au sacrement de l'autel?*

R. C'est ce que les catholiques disent aussi de l'usage des deux espèces.

D. *Comment prouvez-vous que les deux espèces ne sont pas de l'essence du sacrement?*

R. Si les deux espèces étaient de l'essence du sacrement, Jésus-Christ n'eût pas promis à ceux qui ne reçoivent qu'une espèce autant qu'à ceux qui reçoivent les deux.

D. *Comment prouvez-vous encore que les deux espèces ne sont pas de l'essence du sacrement?*

R. Si les deux espèces étaient de l'essence du sacrement, l'Eglise des premiers temps n'eût pas donné l'une sans l'autre, comme elle a fait si souvent.

D. *Quelle autre instance avez-vous à faire aux luthériens lorsqu'ils insistent sur l'institution de Jésus-Christ?*

R. Il faut leur demander qu'ils aient à baptiser comme Jésus-Christ et les apôtres ont fait.

D. *Comment Jésus-Christ et les apôtres ont-ils baptisé?*

R. Par immersion.

D. *Comment baptisent les luthériens?*

R. Par infusion.

D. *Y a-t-il grande différence entre l'immersion et l'infusion?*

R. Plus qu'entre la communion sous une seule espèce et la communion sous les deux espèces.

D. *Ne pourraient-ils pas dire que d'une manière comme de l'autre il y a toujours de l'eau et les paroles, et que cela suffit?*

R. C'est ainsi que dans la communion sous une seule espèce se trouvent le corps et le sang de Jésus-Christ avec un symbole visible, ce qui suffit.

D. *Ne pourraient-ils pas dire qu'ils ne baptisent pas par immersion pour éviter plusieurs inconvénients?*

R. C'est ainsi que chez les catholiques on ne donne point le calice, pour éviter plusieurs inconvénients.

D. *Ne pourraient-ils pas dire qu'il n'est pas croyable que Dieu, qui gouverne son Église, ait voulu permettre qu'on baptisât mal pendant tant de temps?*

R. On dit de même qu'il n'est pas croyable que Dieu, qui gouverne son Eglise, ait voulu permettre qu'on communiât mal pendant tant de temps.

D. *Que suit-il de là?*

R. Il s'ensuit que les luthériens sont obligés d'approuver la communion sous une seule espèce.

§ VI.

D. *Comment prouvez-vous en peu de mots et d'une manière invincible qu'une seule espèce suffit pour le salut.*

R. 1° par le témoignage de Jésus-Christ; 2° par le témoignage de l'Eglise; 3° par le témoignage de Luther même.

D. *Quel est le témoignage de Jésus-Christ?*

R. « Celui qui mangera de ce pain vivra éternellement: » or, les catholiques mangent de ce pain; par conséquent ils ont tout ce qu'il faut pour la vie éternelle.

D. *Quel est le second ?*

R. C'est celui de l'Eglise.

D. *Comment cela ?*

R. Plusieurs siècles avant Luther on ne donnait partout qu'une seule espèce ; si c'était là une erreur, il faudrait que toute l'Église fût tombée en erreur, ce qui ne se peut.

D. *En quels termes s'explique sur cela l'Apologie de la Confession d'Augsbourg dans l'article des deux espèces, p. 235 ?*

R. « Nous excusons l'Eglise de ce qu'elle a souffert la violence qui lui a été faite de la part des papes et des évêques. »

D. *Se peut-il qu'on enlève à l'Eglise par une violence une chose qui soit nécessaire au salut ?*

R. Non ; cela ne se peut, car les portes de l'enfer même ne prévaudront pas contre l'Église.

D. *Quel est le troisième témoignage ?*

R. C'est celui de Luther.

D. *Rapportez-nous ses paroles au t. II, p. 100, b.*

R. « Si vous arrivez dans un endroit où l'on ne donne qu'une seule espèce, contentez-vous d'une seule espèce, et ne vous opposez pas au grand nombre. »

D. *Rapportez-nous encore ses paroles au t. III, p. 274.*

R. « S'il arrivait qu'un concile ordonnât de prendre les deux espèces, au mépris du concile nous n'en recevrions qu'une. »

D. *Que concluez-vous de ces trois témoignages et de tout ce qui a été dit ci-devant ?*

R. Je conclus que l'usage d'une seule espèce n'a pu être un sujet légitime de séparation.

D. *Que concluez-vous de plus ?*

R. Je conclus que messieurs les protestants sont obligés de se réunir à l'Eglise catholique.

DU SACRIFICE DE LA MESSE.

§ I.

D. *Qui est l'auteur de la messe? Est-ce Jésus-Christ ou l'Eglise ?*

R. C'est Jésus-Christ qui est l'auteur de la messe pour l'essentiel, et l'Eglise y a mis l'accessoire.

D. *Qu'appelez-vous l'essentiel de la messe ?*

R. C'est le sacrifice du corps et du sang de notre Seigneur.

D. *Qu'appelez-vous l'accessoire de la messe ?*

R. Ce sont les cérémonies de la messe.

D. *Jésus-Christ a-t-il offert son corps et son sang pour nous à son Père dans la Cène ?*

R. Oui, il a offert son corps et son sang pour nous, non seulement lorsqu'il était en croix, mais aussi pendant qu'il faisait la Cène.

D. *Comment le prouvez-vous ?*

R. Par le texte de saint Luc au chap. XXII.

D. *Comment cela ?*

R. Jésus-Christ dit : « Ceci est mon corps, qui est donné pour vous. »

D. *Quelle remarque faites-vous sur ces paroles ?*

R. Notre Seigneur ne dit pas : Ceci est mon corps, qui sera donné pour vous ; mais il dit : Ceci est mon corps, qui est donné pour vous présentement et au moment que je vous parle.

D. *La chose n'est-elle pas encore plus claire dans les paroles qu'il prononça en tenant le calice ?*

R. Oui ; car il dit dans le grec : « Ceci est le calice qui est répandu pour vous. »

D. *Quelle conclusion tirez-vous de ces paroles ?*

R. Le calice n'a pas été répandu pour nous à la

croix ; donc il a été répandu pour nous en sacrifice dans la Cène.

D. *S'il est vrai que Jésus-Christ ait offert son corps et son sang dans la Cène, que suit-il de là ?*

R. Il s'ensuit que les prêtres doivent faire le même sacrifice.

D. *Pourquoi cela ?*

R. Parce qu'ils ont reçu ordre de faire ce que Jésus-Christ a fait : « Faites cela en mémoire de moi. »

D. *Quel est le titre que David donne à Jésus-Christ au psaume 109 ?*

R. Il l'appelle le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech.

D. *Pourquoi l'appelle-t-il prêtre selon l'ordre de Melchisédech?*

R. Parce que Jésus-Christ a employé le pain et le vin dans le sacrifice comme a fait aussi Melchisédech.

D. *Pourquoi est-il appelé le Prêtre éternel?*

R. Parce qu'il continue à offrir ce sacrifice par la main des prêtres jusqu'à la fin du monde.

D. *Que disent les prophètes touchant le sacrifice ?*

R. Le prophète Malachie dit au chap. Ier, que depuis le lever du soleil jusqu'au couchant, il sera offert un sacrifice pur et sans tache à la majesté du Très-Haut.

D. *Quelle est la prophétie du prophète Jérémie au chap.* XXXIII, *v. 18?*

R. Il prédit qu'on ne verra jamais manquer les prêtres ni les sacrifices

D. *Trouve-t-on l'accomplissement de cette prophétie chez les luthériens ou chez les calvinistes ?*

R. Non ; car chez eux ils n'ont aucun sacrifice.

§ II

D. *Combien y avait-il de sacrifices dans l'Ancien-Testament ?*

R. Il y en avait quatre.

D. *Nommez-les.*

R. L'holocauste, le sacrifice eucharistique, le sacrifice impétratoire, le sacrifice propitiatoire.

D. *Pourquoi offrait-on des victimes en holocauste?*

R. C'était pour reconnaître le suprême domaine de Dieu sur toutes les créatures.

D. *Pourquoi faisait-on des sacrifices eucharistiques?*

R. C'était pour remercier Dieu de quelques faveurs considérables qu'on avait reçues.

D. *A quelle fin se faisait le sacrifice impétratoire?*

R. C'était pour demander à Dieu quelque grâce importante.

D. *Pourquoi le sacrifice propitiatoire ou expiatoire?*

R. C'était pour expier quelque péché et se rendre Dieu propice.

D. *Que dit saint Augustin du sacrifice de la messe dans son dix-septième livre de la Cité de Dieu?*

R. « Ce sacrifice, dit-il, a été établi pour tenir lieu de tous les sacrifices de l'Ancien-Testament. »

D. *Que dit saint Irénée au liv.* IV, *chap.* 33?

R. « Les apôtres ont reçu ce sacrifice de Jésus-Christ, et l'Eglise l'a reçu des apôtres; et elle l'offre aujourd'hui dans tout le monde, selon la prophétie de Malachie. »

D. *Disait-on la messe il y a quatre cents ans?*

R. Oui; chez tous les chrétiens de la terre.

D. *Disait-on la messe il y a huit cents ans?*

R. Oui; chez tous les peuples chrétiens de la terre.

D. *Disait-on la messe il y a quinze cents ans?*

R. Oui; comme les anciennes liturgies grecque, latine, arabe, en font foi.

D. *Ne sait-on pas quel est l'évêque ou le pape qui a commencé à célébrer le premier la messe?*

R. Non; on ne peut en nommer aucun.

D. *Que suit-il de là?*

R. Il s'ensuit, par la règle de saint Augustin, que nous avons reçu le sacrifice de la messe de la main des apôtres et de Jésus-Christ.

D. *Comment cela?*

R. Quand un usage est universellement établi dans l'Eglise, et qu'on ne trouve aucun évêque, aucun pape, aucun concile qui en soit l'auteur, c'est une marque que ce sont les apôtres qui nous ont enseigné à le pratiquer.

§ III.

D. *Le sacrifice de la messe est-il un véritable sacrifice propitiatoire?*

R. Oui; pour les vivants et les morts.

D. *En quel sens est-il un sacrifice propitiatoire pour les vivants?*

R. En ce qu'il leur obtient un esprit de componction, et la grâce de faire pénitence de leurs péchés.

D. *En quel sens est-il propitiatoire pour les morts?*

R. En ce qu'il contribue à la rémission des peines temporelles dont ils sont encore redevables à la justice divine.

D. *Comment prouvez-vous que le sacrifice de la messe est propitiatoire?*

R. On le prouve par ces paroles de saint Matthieu, chap. XXVI : « Ceci est mon sang, qui est répandu pour plusieurs, pour la rémission de leurs péchés. »

D. *Comment le prouvez-vous encore?*

R. Par ces autres paroles de saint Paul, dans le cinquième chap. de l'Epître aux Hébreux : « Tout grand-prêtre est établi de Dieu afin d'offrir des présents et des victimes pour les péchés des hommes. »

D. *Que concluez-vous de là ?*

R. Comme nous avons des pontifes et des prêtres, il faut nécessairement qu'ils offrent une victime pour nos péchés.

D. *Est-ce donc qu'il y a plus d'un sacrifice propitiatoire ? Le sacrifice de la croix n'est-il pas l'unique qui ait expié nos péchés ?*

R. Le sacrifice de la croix et celui de l'autel ne sont qu'un même sacrifice.

D. *Pourquoi donc renouveler tous les jours le même sacrifice ? Celui de la croix n'a-t-il pas eu une vertu suffisante ?*

R. La vertu du sacrifice de la croix a été infinie ; mais il faut que cette vertu soit apliquée, et elle ne peut être appliquée que par de certains moyens.

D. *Quels sont les moyens par lesquels cette vertu s'applique ?*

R. Ce sont les sacrements, le sacrifice de la messe, la prière et les bonnes œuvres.

D. *Comment faut-il donc regarder le sacrifice de la messe ?*

R. Comme un instrument particulier, par lequel la vertu du sacrifice de la croix nous est appliquée d'une manière toute particulière.

D. *A-t-on offert le sacrifice de la messe pour les morts dès les premiers temps du christianisme ?*

R. Oui ; comme il est aisé de le faire voir par le témoignage des pères.

D. *Que dit Tertullien dans son livre de la Monogamie ?*

R. Qu'une femme qui ne fait pas offrir le saint sacrifice de la messe tous les ans pour son mari, le jour de son décès, doit passer pour avoir fait divorce avec lui.

D. *Que dit saint Cyprien au livre de ses Epîtres* (Epître 9)?

R. Qu'il ne faut pas offrir le sacrifice de la messe pour celui qui aura nommé un ecclésiastique pour être tuteur de ses enfants.

D. *Dites-nous ce que raconte saint Augustin dans le livre* XXII *de la Cité de Dieu, chap. 8.*

D. Il raconte qu'un de ses prêtres ayant dit la messe dans une maison qui se trouvait infestée par des esprits malins, on n'y ressentit plus rien depuis ce moment-là.

DU PURGATOIRE.

§ I.

D. *Comment prouvez-vous qu'il y a un purgatoire ?*
R. On le prouve par l'Ancien-Testament, par le Nouveau et par la tradition.
D. *Comment le prouvez-vous par l'Ancien-Testament ?*
R. On le prouve par le douzième chap. du second livre des Machabées.
D. *Qu'apprenons-nous par ledit chapitre ?*
R. Il est dit que Judas Machabée, général d'armée, envoya douze mille dragmes d'argent à Jérusalem pour faire des sacrifices pour ceux qui étaient restés dans le combat.
D. *Quelles sont les paroles que l'Ecriture sainte ajoute ensuite ?*
R. « C'est une pensée sainte et salutaire de prier pour les morts, afin qu'ils soient déliés de leurs péchés. »
D. *Que concluez-vous de là ?*
R. Je conclus qu'outre le paradis et l'enfer, il faut qu'il y ait encore un troisième lieu.
D. *Pourquoi cela ?*
R. Les âmes qui sont en paradis n'ont pas besoin de prières, et celles qui sont en enfer ne peuvent recevoir aucun soulagement; il faut donc qu'il y ait un autre endroit où les prières leur puissent être utiles.
D. *Mais le livre des Machabées est-il un livre canonique sur lequel on puisse appuyer des articles de foi ?*
R. Oui; c'est un livre canonique, et l'Eglise l'a reconnu pour tel dès les premiers temps.

D. *Comment le prouvez-vous?*

R. Par le témoignage des pères, entre autres par le témoignage de saint Ambroise, de saint Cyprien et de saint Augustin.

D. *Que dit saint Augustin dans le dix-huitième livre de la Cité de Dieu, chapitre 36?*

R. « Les Juifs ne reconnaissent pas les livres des Machabées pour canoniques, mais l'Eglise chrétienne les reconnait pour tels. »

D. *Quel sens faut-il donc donner aux paroles de l'auteur lorsqu'il prie les lecteurs de l'excuser sur les fautes qu'il pourrait avoir commises en écrivant?*

R. Il ne parle que des fautes qui seraient contre la pureté du langage.

D. *Cela peut-il donc donner atteinte à la vérité de ce qu'il rapporte?*

R. Non; pas la moindre.

§ II.

D. *Comment prouvez-vous par le Nouveau-Testament qu'il y a un purgatoire?*

R. On le prouve par les paroles de notre Seigneur, au chap. XII de saint Matthieu: « Si quelqu'un profère quelques paroles contre le Saint-Esprit, il n'y aura pas de pardon pour lui, ni en ce siècle, ni en l'autre. »

D. *Que conclut saint Augustin de ce passage dans le livre* XXI *de la Cité de Dieu, chap. 14?*

R. Il conclut qu'il faut qu'il y ait des péchés qui se remettent en l'autre monde.

D. *Les péchés se remettent-ils dans le ciel?*

R. Non; car il n'entre point de péchés au ciel.

D. *Les péchés se remettent-ils en enfer?*

R. Non; car en enfer il n'y a pas de rédemption.

D. *Citez-nous les paroles de saint Paul dans sa première Epître aux Corinthiens, chap.* III.

R. « Le feu fera l'épreuve de chaque ouvrier. »

D. *Continuez à rapporter les paroles de saint Paul.*

R. « Celui dont l'ouvrage subsistera sera récompensé ; celui dont l'ouvrage sera brûlé souffrira de la perte. »

D. *Achevez de rapporter le texte.*

R. « Il sera néanmoins sauvé lui-même, mais en passant par le feu. »

D. Rapportez-nous les paroles de saint Paul au chapitre deuxième de l'Epître aux Philippiens.

R. « Qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse, dans le ciel, sur la terre et dans l'enfer. »

D. *Quelles preuves tirez-vous de ces paroles pour le purgatoire?*

R. Ceux qui sont en enfer ne fléchissent pas le genou au nom de Jésus, il faut donc que ce soient les âmes du purgatoire qui révèrent ce nom.

D. *Citez-nous les paroles de saint Jean dans son Apocalypse, chap.* XXI.

R. « Rien de souillé n'entrera au royaume des cieux. »

D. *Que concluez-vous de ces paroles?*

R. Je conclus qu'il faut qu'il y ait un lieu destiné à purifier les âmes de leurs taches.

D. *Pourquoi cela?*

R. Le juste tombe sept fois le jour : il n'est pas à présumer que ceux qui meurent de mort subite aient eu toujours le temps ou le soin d'expier toutes leurs fautes.

D. *Comment faut-il entendre ce passage de l'Ecclésiastique au chap.* II : « *De quel côté que l'arbre tombe, soit qu'il tombe du côté du midi ou du septentrion, il y restera?* »

R. Cela signifie seulement que tout homme qui meurt est sauvé ou damné.

D. *Ce passage n'a-t-il aucune force contre le purgatoire?*

R. Il n'en a pas plus contre le purgatoire que contre les limbes.

D. *N'est-il pas dit au chapitre* XIV *de l'apôtre : « Heureux sont les morts qui meurent dans le Seigneur! ils se reposeront de leurs travaux ? »*

R. Cela se doit entendre des martyrs, ou des bonnes âmes qui ont expié leurs fautes pendant la vie.

D. *Mais le Seigneur ne dit-il pas au bon larron : « Vous serez aujourd'hui avec moi en paradis?»*

R. Une grâce accordée par notre Seigneur mourant ne fait pas une règle générale pour tous les autres.

D. *N'avez-vous pas d'autre réponse à donner ?*

R. Le bon larron faisait une bonne pénitence en mourant en croix avec des sentiments si généreux, et cette pénitence pouvait lui tenir lieu du purgatoire.

§ III.

D. *Comment prouvez-vous en troisième lieu qu'il y a un purgatoire ?*

R. Par la tradition.

D. *Par quelle voie connaît-on la tradition ?*

R. Par le témoignage unanime des Pères.

D. *Dites-nous ce que saint Ephrem demande dans son Testament spirituel.*

R. Il demande des prières après sa mort pour le repos de son âme.

D. *Dites-nous ce que raconte Eusèbe dans son livre quatrième de la Vie de Constantin.*

R. Il dit que cet empereur voulut être enterré dans une église, afin que les fidèles se souvinssent plus aisément de prier Dieu pour lui.

D. *Quel avis donne saint Chrysostome dans son homélie sur la première Epître aux Corinthiens ?*

R. Il avertit que les larmes des vivants sont inutiles aux morts, et qu'il n'y a que les aumônes et les prières qui puissent leur donner du secours.

D. *Rapportez-nous ce que saint Jérome écrit à Pammachius.*

R. Il dit que c'était la coutume de son temps de répandre des fleurs sur le tombeau des femmes mortes, mais que Pammachius avait bien mieux fait en répandant des aumônes pour le soulagement de son épouse défunte.

D. *Rapportez-nous ce que saint Augustin raconte au livre neuvième de ses Confessions, chapitre 13, en parlant des funérailles de sa mère.*

R. Il parle ainsi de soi : « Je ne versai aucune larme dans le temps qu'on offrait le sacrifice de la rédemption pour ma chère mère. »

D. *Rapportez-nous d'autres paroles de saint Augustin, sur le psaume 37.*

R. « Purifiez-moi, Seigneur, dans cette vie, afin que je n'aie pas besoin de ce feu qui est destiné à purifier les âmes dans l'autre monde. »

D. *Rapportez-nous ce qu'il dit dans son livre des Hérésies* (Hérésie 53).

R. Il dit que Aërius a été le premier qui ait osé enseigner qu'il ne fallait offrir ni prières ni sacrifices pour les morts, et que ç'a été la cinquante-troisième hérésie.

D. *Qu'y a-t-il donc à dire à ceux qui traitent le purgatoire d'invention de moines?*

R. Il faut leur citer ces paroles de saint Augustin: C'est la cinquante-troisième hérésie de nier qu'il faille prier pour les morts.

DE LA JUSTIFICATION.

§ I.

D. *Qu'est-ce que la justification ?*
R. C'est une grâce qui nous rend amis de Dieu.
D. *Le pécheur peut-il mériter la grâce justifiante ?*
R. Non ; le pécheur ne peut la mériter.
D. *Pourquoi cela?*
R. Parce que toutes les bonnes œuvres qui se font en péché mortel sont des œuvres mortes et trop peu de chose pour pouvoir mériter une si grande grâce.
D. *Est-ce un article de foi chez les catholiques que le pécheur étant en péché mortel ne peut mériter la grâce de la justification ?*
R. Oui, c'est un article de foi.
D. *Rapportez-nous sur ce sujet les paroles du concile de Trente, au chapitre 6 de la sixième session.*
R. « Rien de tout ce qui précède la justification, ni la foi ni les œuvres, ne mérite la grâce de la justification. »
D. *Comment se fait donc la justification du pécheur?*
R. Elle se fait gratuitement et par la miséricorde de Dieu.
D. *En vue de qui?*
R. Non en vue de nos mérites, mais en vue des mérites de Jésus-Christ.
D. *Comment cela?*
R. Jésus-Christ est notre unique médiateur, qui nous a réconciliés avec son Père par le prix de son sang.
D. *De quoi se plaignent donc les protestants, et pourquoi nous accusent-ils de croire que le pécheur peut mériter la rémission de ses péchés?*

R. Ils ne se plaignent que parce qu'ils n'entendent pas la doctrine catholique.

D. *Faut-il donc dire que le pécheur ne peut obtenir par ses bonnes œuvres la grâce de la justification?*

R. Le pécheur peut bien par les bonnes œuvres obtenir la grâce de la justification, mais il ne peut la mériter.

§ II.

D. *Quelle part la foi a-t-elle à la justification du pécheur?*

R. La foi a une part très considérable à la justification, et est absolument nécessaire pour que le pécheur puisse être justifié.

D. *Comment cela?*

R. La foi est le principe et pour ainsi dire la première racine de la justification.

D. *Pourquoi cela?*

R. Parce qu'il est impossible de plaire à Dieu sans la foi, ni de faire du bien sans la foi.

D. *Mais la foi seule ne suffit-elle pas pour justifier le pécheur?*

R. Non, elle ne suffit pas : Dieu demande encore d'autres dispositions du pécheur pour le recevoir en grâce.

D. *Quelles sont-elles?*

R. Il faut que le pécheur craigne Dieu et qu'il l'aime, qu'il soit repentant de ses péchés, qu'il ait un ferme propos de n'y plus retomber.

D. *Comment Dieu exige-t-il ces choses? Les exige-t-il comme des conditions nécessaires, ou comme des œuvres méritoires?*

R. Dieu exige tout cela non comme des œuvres méritoires, mais comme des conditions sans lesquelles il ne veut pas recevoir le pécheur en grâce.

D. Rapportez-nous les paroles du IV*e chap. du Deutéronome, v. 29.*

R. « Vous trouverez Dieu, pourvu que vous le cherchiez de tout votre cœur. »

D. *Citez-nous les paroles du prophète Ezéchiel au chap.* XVIII, *v. 21.*

R. « Si l'impie se convertit et fait pénitence, il vivra et ne mourra pas. »

D. *Rapportez-nous les paroles du Sauveur au chap.* XV *de saint Jean, v. 14.*

R. « Vous êtes mes amis, si vous faites ce que je vous ai commandé. »

D. *Que concluez-vous de ces passages?*

R. Je conclus que le pécheur ne peut être justifié à moins d accomplir les conditions qui lui sont marquées.

D. *Que concluez-vous de plus?*

R. Je conclus de plus, que ce n'est pas assez de la foi pour justifier le pécheur.

D. *Saint Jean-Baptiste ne dit-il pas au* IIIe *chap. de saint Jean : « Celui qui croit au Fils de Dieu à la vie éternelle?*

R. Saint Jean parle ici d'une foi efficace.

D. Comment cela?

R. C'est-à-dire, celui qui croit au Fils de Dieu de telle sorte qu'il pratique sa doctrine, a la vie éternelle.

D. *L'apôtre ne dit-il pas au chap.* III *de l'Epître aux Romains, v, 28 : « Nous estimons que l'homme est justifié par la foi sans les œuvres de la loi? »*

R. Saint Paul parle ici des œuvres de la loi judaïque, et non des œuvres de la loi chrétienne.

D. *Pourquoi dites-vous cela?*

R. Parce que l'apôtre saint Paul n'est pas contraire à l'apôtre saint Jacques; or saint Jacques dit dans le deuxième chapitre de son Epitre : « Vous voyez donc que l'homme est justifié par les œuvres, et non par la foi seulement. »

D. *L'apôtre ne dit-il pas dans le cinquième chap. aux Romains, v. 1 : « Puisque nous sommes justifiés par la foi, nous avons la paix avec Dieu ? »*

R. L'apôtre parle ici d'une foi vive, animée par la charité, et féconde en bonnes œuvres.

§ III.

D. *Peut-on mériter le ciel quand on est en péché mortel ?*

R. Non, on ne le peut mériter, non plus que la justification.

D. *Pourquoi cela?*

R. Parce que toutes les bonnes œuvres qui se font en péché mortel sont des œuvres mortes, qui ne sont d'aucun prix.

D. *Peut-on mériter le ciel quand on est dans la grâce de Dieu?*

R. Le juste qui est dans la grâce de Dieu peut mériter par ses bonnes œuvres un accroissement de gloire, mais il ne peut mériter le premier degré de gloire.

D. *A qui sommes-nous redevables du droit que nous avons d'entrer en paradis?*

R. Nous en sommes redevables uniquement à la miséricorde de Dieu et aux mérites de Jésus-Christ.

D. *Comment cela?*

R. C'est Jésus-Christ qui par ses mérites nous a acquis le ciel comme un héritage.

D. *Pourquoi avez-vous dit que le juste mérite par ses bonnes œuvres un accroissement de gloire ?*

R. C'est que le ciel nous est proposé dans l'Ecriture comme une récompense ; or on ne peut parvenir à une récompense sans mérite.

D. *Citez-nous les paroles du Sauveur au chap.* v *de saint Matthieu, v. 12.*

R. « Vous devez être ravis de joie parce qu'une grande récompense vous attend dans le ciel. »

D. *Citez-nous les paroles du Sage, au chap.* XIe *des Proverbes, v. 18.*

R. « Celui qui sèmera la justice cueillera une riche récompense. »

D. *Citez-nous les paroles de saint Jacques, chap.* I. *v. 12.*

R. « Heureux est celui qui souffre la tentation, parce qu'il recevra la couronne de vie. »

D. *Rapportez-nous les paroles de l'apôtre saint Paul dans sa seconde à Timothée, chap.* IV, *v. 7.*

R. « J'ai achevé ma course; la couronne de justice m'est réservée, et le Seigneur, qui est le juste juge, me la rendra en son grand jour. »

D. *Les protestants peuvent-ils trouver à redire à la doctrine catholique touchant le mérite des bonnes œuvres?*

R. Non; ils sont obligés de dire la même chose que nous.

D. *Comment s'expliquent-ils dans l'Apologie de la Confession d'Augsbourg, p. 96?*

R. « Nous enseignons que les bonnes œuvres méritent une récompense temporelle et spirituelle en ce monde et en l'autre. »

D. *De quoi se plaignent donc les adversaires au sujet du mérite des bonnes œuvres?*

R. Ils ne se plaignent que parce qu'ils n'entendent pas la doctrine catholique.

§ IV.

D. *Qu'est-ce qui donne le prix aux bonnes œuvres?*

R. C'est la grâce sanctifiante.

D. *La grâce sanctifiante est-elle en nous, ou hors de nous?*

R. Elle est dans nous, et non hors de nous.

D. *Est-ce Dieu qui nous la donne, ou est-ce nous qui nous la donnons ?*

R. C'est un don de Dieu que nous recevons de sa libéralité.

D. *Comment l'apôtre s'exprime-t-il en parlant de la grâce sanctifiante au chap.* V *de l'Epître aux Romains, v. 5 ?*

R. « L'amour de Dieu est répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit, qui nous est donné. »

D. *Quels sont les effets de la grâce sanctifiante ?*

R. Elle fait que nous sommes les amis et les enfants de Dieu.

D. *A qui sommes-nous redevables d'une grâce si précieuse ?*

R. Nous en sommes uniquement redevables aux mérites de Jésus-Christ.

D. *Quelle remarque faites-vous touchant l'efficacité des mérites de Jésus-Christ ?*

R. Jésus-Christ ne s'est pas contenté de nous mériter le ciel, il nous a encore mérité une grâce qui nous met en état de mériter de plus grands degrés de gloire.

D. *Le Sauveur ne dit-il pas au chap.* XVII *de saint Luc, v. 10. « Quand vous aurez fait tout ce qui vous a été ordonné, dites : nous sommes des serviteurs inutiles, nous avons fait ce que nous devions ; comment pouvons-nous donc prétendre pouvoir mériter quelque chose ? »*

R. Nous sommes des serviteurs inutiles envers Dieu, mais nous ne sommes pas inutiles envers nous-mêmes.

D. *Pourquoi dites-vous que nous sommes des serviteurs inutiles envers Dieu ?*

R. C'est que, quand nous ne ferions aucune bonne action, Dieu n'en serait pas moins heureux pour cela.

D. *Pourquoi dites-vous que nous ne sommes pas inutiles envers nous-mêmes?*

R. C'est parce que les bonnes œuvres nous servent à obtenir la récompense que Dieu a bien voulu nous promettre.

D. *Dieu pouvait-il nous ordonner de faire de bonnes œuvres sans nous promettre aucune récompense?*

R. Il le pouvait sans doute.

D. *Comment s'exprime le concile de Trente sur ce sujet, dans la 6e session, chap. 16?*

R. « La bonté de Dieu envers les hommes est si grande, qu'il veut que ses propres dons deviennent leurs mérites. »

D. *Avons-nous sujet de nous confier beaucoup en nos bonnes œuvres?*

R. A Dieu ne plaise, dit le concile de Trente, qu'un chrétien se confie ou se glorifie en soi-même, et non pas dans le Seigneur.

D. *Pourquoi les protestants nous reprochent-ils le trop de confiance en nos bonnes œuvres?*

R. C'est à tort qu'ils font ces reproches; mais les catholiques se plaignent avec raison de la mauvaise foi des adversaires.

§ V.

D. *L'homme peut-il satisfaire pour ses péchés?*

R. Il n'y a pas d'homme au monde qui puisse satisfaire pour un seul péché mortel.

D. *Qui a satisfait pour nos péchés?*

R. C'est uniquement Jésus-Christ qui a satisfait pour la coulpe de nos péchés.

D. *Pouvons-nous nous appliquer les satisfactions de Jésus-Christ?*

R. Nous le pouvons sans doute avec la grâce de Dieu.

D. *Comment les satisfactions de Jésus-Christ nous sont-elles appliquées?*

R. En deux manières.

D. *Dites-nous comment.*

R. Ou avec une pleine rémission des peines temporelles, ou en réservant quelque peine temporelle a souffrir.

D. *Quand est-ce que les satisfactions de Jésus-Christ nous sont appliquées si parfaitement, qu'il ne nous reste aucune peine temporelle à souffrir?*

R. C'est au baptème.

D. *Quand est-ce que les satisfactions de Jésus-Christ nous sont appliquées de telle manière, qu'il nous reste à souffrir quelque peine temporelle?*

R. Communément au sacrement de pénitence.

D. *Est-ce que toute la peine n'est pas toujours remise avec la coulpe?*

R. Non; car il arrive souvent que Dieu, en remettant le péché, change la peine éternelle que le pécheur a méritée, en peine temporelle.

D. *Rapportez-nous sur cela un exemple tiré du douzième chapitre du deuxième livre des Rois?*

R. Le phrophète Nathan dit à David, touché du regret de son péché : « Dieu vous a pardonné votre péché, cependant ce fils qui vous est né mourra. »

D. *Rapportez-nous encore un autre exemple du vingt-quatrième chapite du même livre.*

D. Le prophète Gad laissa à David le choix entre la guerre, la famine et la peste, quoique son péché lui fût déja pardonné.

D. *Le pécheur pénitent peut-il acquitter les peines temporelles dont il reste redevable à la justice de Dieu?*

R. Il le peut avec la grâce de Dieu, et l'Ecriture sainte l'exhorte à le faire.

D. *Rapportez-nous les paroles du prophète Daniel. chap.* IV, *v. 24.*

R. « Rachetez vos péchés par des aumônes. »

D. *Rapportez-nous les paroles du Sauveur en saint Luc, chap.* XI, *v. 4.*

R. « Donnez de vos biens aux pauvres, et tout sera sans tache pour vous. »

§ VI.

D. *Qu'est-ce que l'indulgence?*

R. C'est la rémission des peines temporelles.

D. *Les péchés ne se remettent-ils pas par l'indulgence?*

R. Les péchés se remettent par le sacrement de pénitence, et non par l'indulgence.

D. *L'Eglise a-t-elle le pouvoir de remettre les peines temporelles?*

R. L'Eglise a le pouvoir d'ôter tous les liens qui empêchent l'entrée du ciel : or est-il que la peine temporelle est aussi un lien qui empêche pour un temps l'entrée du ciel; donc l'Eglise a le pouvoir de remettre aussi la peine temporelle.

D. *Y a-t-il longtemps que les indulgences sont en usage dans l'Eglise?*

R. Elles y sont en usage depuis le commencement du christianisme.

D. *Comment cela?*

R. L'apôtre remit à l'incestueux de Corinthe la peine qui lui avait été imposée, et c'était là une indulgence.

D. *Rapportez-nous les paroles de l'apôtre dans la* IIe *aux Corinthiens, chap.* II, *v. 10.*

R. « Si je lui ai fait grâce, ç'a été pour l'amour de vous en la personne de Jésus-Christ. »

D. *Rapportez-nous ce que dit saint Cyprien dans la quatorzième Epître du troisième livre, et ce qui est dit dans le onzième chap. du concile de Nicée.*

R. Il est dit que les évêques accordaient souvent aux pénitents la rémission des peines canoniques, à la prière des saints martyrs.

D. *Que concluez-vous de là?*

R. Je conclus que les évêques leur remettaient en même temps les peines temporelles dont ils étaient redevables à la justice de Dieu.

D. *Pourquoi cela, et quelle connexion y a-t-il de l'un à l'autre?*

R. Si les évêques avaient remis les peines canoniques sans remettre les peines temporelles devant Dieu, ce n'aurait pas été un avantage pour les pénitents.

D. *Est-ce un article de foi, que les peines temporelles se remettent devant Dieu par l'indulgence?*

R. Non, ce n'est pas un article de foi; mais c'est la commune opinion des théologiens, très bien établie dans l'Écriture.

D. *Que sommes-nous obligés de croire touchant les indulgences?*

R. Deux articles ont été décidés par le concile de Trente.

D. *Quel est le premier?*

R. Que Dieu a laissé à son Eglise le pouvoir d'accorder des indulgences.

D. *Quel est le second?*

R. Que l'usage des indulgences est salutaire au peuple chrétien.

D. *Y a-t-il rien dans cette doctrine du concile qui puisse faire de la peine aux protestants?*

R. Non, il n'y a rien qui puisse leur en faire raisonnablement.

DU CHEF DE L'ÉGLISE.

§ I.

D. *Qui est le véritable chef de l'Eglise?*
R. C'est Jésus-Christ.
D. *Est-il chef visible ou invisible?*
R. Il est le chef invisible, et gouverne l'Eglise du haut du ciel d'une manière invisible.
D. *Jésus-Christ n'a-t-il pas établi de vicaire en terre pour gouverner l'Eglise en qualité de chef visible?*
R. Il a établi pour cela saint Pierre et ses successeurs.
D. *Saint Pierre a-t-il reçu plus de pouvoir de Jésus-Christ que les autres apôtres?*
R. Oui, comme nous l'apprenons par plusieurs passages de l'Ecriture.
D. *Rapportez-nous les paroles du Sauveur au chap.* XVI *de saint Matthieu.*
R. « Vous êtes pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. »
D. *Que faut-il entendre par cette pierre?*
R. Saint Pierre même.
D. *Comment cela?*
R. Le Sauveur l'appelle Céphas; or, Céphas signifie en langue syriaque une pierre.
D. *Rapportez-nous la suite des paroles du Sauveur.*
R. « Je vous donnerai les clefs du royaume du ciel; tout ce que vous lierez sur la terre sera lié, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel. »
D. *Le Sauveur n'a-t-il pas dit les mêmes paroles aux autres apôtres?*
R. Il leur a dit les mêmes paroles à tous en com-

mun ; mais il les a adressées à Pierre en particulier ; ce qui fait voir qu'il a prétendu lui donner un pouvoir particulier.

D. *Rapportez-nous les paroles du Sauveur au chapitre* XXI *de saint Jean*.

R. « Paissez mes agneaux, paissez mes brebis. »

D. *Qu'entendent les saints pères par les agneaux ?*

R. Ils entendent les fidèles.

D. *Qu'entendent-ils par les brebis ?*

R. Ils entendent les pasteurs.

D. *Pourquoi cela?*

R. Parce que les pasteurs donnent la nourriture aux fidèles, de même que les brebis nourrissent les agneaux.

D. *Que concluez-vous de là ?*

R. Que le Seigneur a chargé saint Pierre du soin de toute l'Eglise, en lui recommandant non seulement le peuple, mais aussi les pasteurs.

§ II.

D. *Avez-vous encore d'autres preuves en faveur de la primauté de saint Pierre ?*

R. Les évangélistes nomment partout saint Pierre le premier, ce qui est une marque de la supériorité de son rang.

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Matthieu au chap.* x.

R. « Voici les noms des douze apôtres, le premier est Simon, nommé Pierre. »

D. *Ne pourrait-on pas dire que saint Pierre était le plus âgé de tous, ou qu'il avait été appelé à l'apostolat avant tous les autres, et que c'est pour cela qu'on le trouve partout le premier?*

R. Non, cela ne peut se dire ; car saint André était plus âgé que saint Pierre, et s'était mis avant lui à la suite de notre Seigneur.

D. *Citez-nous saint Ambroise sur le chap.* XII *de la seconde Epître aux Corinthiens.*

R. « Ce n'est point André qui a reçu la primauté, c'est Pierre. »

D. *Citez-nous saint Augustin dans son second livre du Baptême?*

R. « Voyez l'apôtre saint Pierre, dans qui la prééminence paraît avec tant d'éclat. »

D. *Citez-nous saint Optat dans le deuxième livre contre Parménien.*

R. « Saint Pierre a été établi chef des apôtres, afin que l'unité de l'Eglise se conserve. »

D. *Pouvez-vous faire voir que saint Pierre ait jamais fait les fonctions de chef de l'Eglise?*

R. Il en a fait les fonctions immédiatement après l'Ascension de notre Seigneur.

D. *Comment cela?*

R. Premièrement il assembla les disciples, et présida à l'élection qu'on fit d'un nouvel apôtre pour remplacer Judas; et même, selon saint Chrysostome, il aurait pu sans aucun doute faire cette élection à lui seul.

D. *Que fit-il encore en qualité de chef et de supérieur?*

R. Il prêcha le premier Jésus-Christ crucifié, et convertit trois mille personnes par son premier sermon.

D. *Rapportez-nous d'autres marques de sa supériorité?*

R. Il déclara qu'il fallait admettre les païens à être baptisés,. en suite d'une révélation qu'il avait eue sur ce sujet.

D. *Que fit-il encore comme chef de l'Eglise?*

R. Il prononça dans l'assemblée des apôtres à Jérusalem, qu'il ne fallait pas assujettir les chrétiens à la circoncision.

D. *Que concluez-vous de tout cela?*

R. Qu'il n'y a pas de point mieux établi dans l'Ecriture que la primauté de saint Pierre.

D. *Quelle remarque faites-vous ?*

R. Qu'il n'y a pas de point plus combattu par les adversaires que la primauté de saint Pierre.

D. *Que concluez-vous en dernier lieu?*

R. Que les adversaires se font un jeu de l'Ecriture, et n'en prennent que ce qui les accommode.

§ III.

D. *La primauté de saint Pierre étant établie, que suit-il de là?*

R. Il s'ensuit que les successeurs de saint Pierre doivent avoir le même rang et le même pouvoir.

D. *Pourquoi cela?*

R. Parce que la forme du gouvernement que Jésus-Christ a établie doit être toujours la même.

D. *Quels sont les successeurs de saint Pierre ?*

R. Ce sont les évêques de Rome.

D. *Pourquoi cela ?*

R. Parce que saint Pierre a établi son siége à Rome, où il a fini sa vie.

D. *Qu'avez-vous à répondre à ceux qui prétendent que saint Pierre n'a jamais été à Rome ?*

R. Il faut leur faire trois questions.

D. *Quelle question faut-il leur faire en premier lieu?*

R. Si saint Pierre n'a pas souffert le martyre à Rome, sous l'empereur Néron, dites-nous donc en quel endroit du monde saint Pierre est mort?

D. *Que faut-il leur demander en second lieu ?*

R. Si saint Pierre n'est pas mort à Rome, de quel endroit et en quel temps y a-t-on transporté ses reliques?

D. *Quelle est la troisième question qui reste à leur faire ?*

R. Les saints pères qui ont vécu dans les premiers siècles de l'Eglise n'ont-ils pas mieux su que les luthériens d'aujourd'hui qui a été le premier évèque de Rome ?

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Augustin dans son Epître à Générosus, où il fait le dénombrement des évêques qui ont gouverné l'Eglise de Rome.*

R. « Lin a succédé à Pierre, et Clément a succédé à Lin. »

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Optat dans son deuxième livre contre Parménien.*

R. « Saint Pierre a été le premier qui a occupé le siége de Rome; après, Lin a succédé à Pierre, et Clément a succédé à Lin. »

D. *Que disent saint Irénée au liv.* III, *chap.* 3, *et saint Epiphane, en parlant de la 27e hérésie, et généralement tous les pères qui nous ont donné le catalogue des évêques de Rome?*

R. Ils marquent tous saint Pierre pour le premier évêque de Rome.

D. *Que dit saint Léon dans son premier sermon sur la fête des apôtres ?*

R. « Rome est devenue la capitale du monde chrétien, parce que saint Pierre y a établi son siége. »

§ IV.

D. *Tous les fidèles doivent-ils l'obéissance à l'évêque de Rome ?*

R. Oui, ils la lui doivent comme au vicaire de Jésus-Christ et au chef de l'Eglise.

D. *Est-ce un grand péché de se soustraire à l'obéissance du Souverain-Pontife?*

R. Quiconque s'oppose aux puissances, s'oppose à l'ordre de Dieu, dit saint Paul, et ceux qui leur résistent s'attirent la condamnation sur eux-mêmes.

D. *Faut-il que toutes les églises chrétiennes communiquent avec l'Eglise de Rome?*

R. Les saints pères l'enseignent ainsi.

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Irénée, au liv.* III, *chap. 3.*

R. « L'Eglise de Rome est la principale, et il faut que toutes les Eglises lui soient unies. »

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Cyprien, au livre* Ier, *Epit. 8.*

R. « Il n'y a qu'un Dieu et un Christ, il n'y a qu'une Eglise et qu'une chaire, fondée sur Pierre, par la parole du Seigneur même. »

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Jérome au pape Damase.*

R. « Je m'attache à votre chaire, qui est celle de saint Pierre; je sais que l'Eglise est bâtie sur cette pierre. »

D. *Continuez à rapporter ses paroles.*

R. « Quiconque ne mange pas l'agneau dans cette maison, est profane; quiconque ne se retire pas dans cet arche, périra dans les eaux du déluge.

D. *Dites le reste des paroles de saint Jérome.*

R. « Je ne reconnais pas Vital, j'ignore Mélèce, Paulin m'est inconnu; quiconque n'est pas avec vous est contre Jésus-Christ, quiconque ne recueille pas avec vous, ne fait que répandre. »

D. *Pourquoi appelle-t-on l'Eglise catholique l'Eglise romaine ?*

R. Parce que toutes les églises catholiques du monde honorent le siége de Rome et font profession d'y être attachées.

DES CONCILES.

§ I.

D. *Combien de sortes de conciles y a-t-il?*

R. Il y en a de deux sortes, savoir :

Les conciles généraux et les conciles particuliers.

D. *Qu'est-ce qu'un concile général ou œcuménique?*

R. C'est une assemblée d'évêques à laquelle sont invités tous les évêques du monde chrétien, et qui est présidée par le pape, ou par ses légats, ou du moins confirmée par lui.

D. *Qu'est-ce qu'un concile particulier, national, ou provincial?*

R. C'est une assemblée d'évêques à laquelle sont invités tous les évêques d'une province ou d'un royaume.

D. *Un concile peut-il errer en matière de foi?*

R. Les conciles généraux et œcuméniques sont infaillibles en matière de foi, mais non les conciles particuliers.

D. *Pourquoi dites-vous que les conciles généraux sont infaillibles?*

R. Parce que si un concile général venait à se tromper, toute l'Eglise serait dans l'erreur, ce qui ne se peut.

D. *Pourquoi dites-vous que toute l'Eglise serait dans l'erreur au cas qu'un concile général vînt à se tromper?*

R. Parce que tous les évêques assemblés représentent toute l'Église, de même que les Etats représentent tout un royaume.

D. *De quelle manière faut-il regarder les décisions des conciles généraux?*

R. Comme des oracles rendus par le Saint-Esprit.

D. *Rapportez-nous les paroles que saint Pierre prononça dans l'assemblée des apôtres au chapitre* XV *des Actes des Apôtres ?*

R. « Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous de ne vous imposer aucun autre fardeau. »

D. *Est-ce un grand péché que de refuser de se soumettre aux conciles généraux ?*

R. C'est faire voir un orgueil et une opiniâtreté insoutenables ; c'est tomber dans le schisme et dans l'hérésie.

D. *Pourquoi dites-vous cela ?*

R. Parce que c'est préférer son sentiment particulier au sentiment universel de l'Eglise et au jugement de tant d'habiles gens.

D. *Ne pourrait-on pas dire qu'on est obligé à recevoir les décisions des conciles quand elles sont conformes à la parole de Dieu, mais non hors de là ?*

R. Cette réponse est insoutenable.

D. *Pourquoi cela ?*

R. En faisant cette réponse on témoignerait être dans la pensée que l'Eglise peut enseigner quelque chose de contraire à la parole de Dieu, ce qui ne se peut.

D. *Pourquoi dites-vous encore que cette réponse est insoutenable ?*

R. En répondant ainsi, on s'établit juge de ceux que Dieu a établis pour juger des différends de religion.

§ II.

D. *Combien y a-t-il de conciles généraux ?*

R. Il y en a dix-huit.

D. *Où s'est tenu le premier concile œcuménique ?*

R. A Nicée, en 325.

D. *Où s'est tenu le second?*
R. A Constantinople, en 381.
D. *Où le troisième?*
R. A Ephèse, en 431.
D. *Où le quatrième?*
R. A Chalcédoine,en 451.
D. *Combien s'est-il tenu de conciles généraux à Constantinople?*
R. Quatre en tout.
D. *Combien y en a-t-il eu à Rome?*
R. Cinq en tout.
D. *Combien à Nicée?*
R. Deux.
D. *Combien à Lyon?*
R. Deux.
D. *Nommez encore d'autres endroits où il s'est tenu des conciles généraux?*
R. Il s'en est tenu un à Vienne en Dauphiné et un à Florence.
D. *Quel est le dernier concile général?*
R. Le concile de Trente.
D. *Pourquoi mettez-vous le concile de Trente du nombre des conciles généraux?*
R. Parce que tous les évêques de la chrétienté y ont été invités, et qu'il a été présidé par les légats du pape et confirmé par lui.
D. *Combien y a-t-il eu de cardinaux?*
R. Six.
D. *Combien de patriarches?*
R. Trois.
D. *Combien d'archevêques?*
R. Trente-deux.
D. *Combien d'évêques?*
R. Deux cent vingt-huit.
D. *Les ministres luthériens et calvinistes ont-ils aussi été invités d'y assister?*

R. On les a fort pressés d'y venir, et on leur a offert pour cela toutes les sûretés qu'ils pouvaient désirer.

D. *Est-ce une raison aux protestants de rejeter le concile pour n'y avoir pas été?*

R. Non; car il n'a tenu qu'à eux de s'y trouver.

D. *Les protestants sont-ils obligés en conscience de se soumettre au concile de Trente?*

R. Oui; car ils ont été jugés par leurs juges légitimes.

D. *Qui a droit de juger de la doctrine?*

R. Ce sont les évêques.

D. *Pourquoi cela?*

R. Parce que Dieu les a établis pour cela.

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Paul aux évêques dans le chap.* XX *des Actes des Apôtres?*

R. « Prenez garde au troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établis évêques pour gouverner l'Eglise de Dieu. »

D. *Quelles remarques faites-vous sur ces paroles?*

R. Les évêques ne pourraient gouverner l'Eglise comme il faut s'ils n'étaient point en droit d'approuver la bonne doctrine et de condamner la mauvaise

---

DE L'OBÉISSANCE DUE A L'ÉGLISE.

§ I.

D. *Sommes-nous obligés d'obéir à l'Eglise?*
R. Oui; parce que Dieu l'ordonne.
D. *Que dit le Sauveur* (Mat. XVIII, v. 17)?
R. « Celui qui n'écoute pas l'Eglise, qu'il vous soit comme un païen et un publicain. »
D. *Que dit-il aux pasteurs* (Luc. x, v. 16)?
R. « Celui qui vous écoute m'écoute, et qui vous méprise me méprise. »
D. *Que dit saint Paul* (Hébr. XIII, v.17)?
R. « Soyez soumis à vos préposés, car ils veillent comme devant rendre compte de vos âmes. »
D. *La puissance ecclésiastique est-elle en droit aussi bien que la séculière de nous obliger en conscience?*
R. Oui; parce que l'une et l'autre sont également établies de Dieu.
D. *Que dit l'apôtre* (Rom. XIII, v. 2)?
R. « Ceux qui résistent aux puissances, résitent à l'ordre de Dieu, et ceux qui y résistent s'acquièrent la damnation. »
D. *Que dit-il de plus?*
R. « Soyez soumis, non-seulement par crainte, mais aussi par conscience. »
D. *Que suit-il de ces passages?*
R. Qu'on est obligé en conscience de garder les commandements de l'Eglise.
D. *Mais les commandements de l'Eglise ne sont que des commandements des hommes?*
R. On est obligé de garder les commandements des hommes, quand Dieu l'ordonne.
D. *Donnez en une comparaison.*

R. Le commandement d'un père ou d'un magistrat n'est qu'un commandement humain; néanmoins on est obligé de garder l'un et l'autre, parce que Dieu l'a ordonné.

D. *Achevez la comparaison.*

R. De même est-on obligé d'obéir à l'Eglise, parce que Dieu l'a ordonné.

D. *Le Sauveur ne dit-il pas* (Matth. xv, v. 9) : *C'est en vain qu'ils me servent, eux qui enseignent les commandements humains?*

R. Le Sauveur ne parle ici que des commandements qui sont ou contre la loi de Dieu, ou vains et inutiles.

§ II.

D. *A quoi servent les commandements de l'Eglise?*

R. A nous faire mieux observer les commandements de Dieu.

D. *Comment cela?*

R. Dieu nous ordonne de lui rendre le culte qui lui est dû, de jeûner, de nous confesser et de communier, et l'Eglise nous en fixe le temps et la manière de le faire.

D. *L'Eglise a-t-elle droit d'instituer des jours de fêtes?*

R. Elle n'en a pas moins que l'Eglise judaïque.

D. *Où trouve-t-on dans l'Ancien-Testament des fêtes de commandement instituées par la Synagogue?*

R. Dans le livre d'Esther, chap. IX, et dans le dernier chap. du livre de Judith.

D. *Comment prouvez-vous encore que l'Eglise peut instituer des fêtes de commandement?*

R. Si elle n'avait pas ce droit, elle n'aurait pu ordonner de chômer le dimanche au lieu du samedi.

D. *L'Eglise peut-elle aussi instituer des jours de jeûne?*

R. Oui ; et saint Augustin taxe Aérius d'hérésie pour avoir disputé ce droit à l'Eglise.

D. *L'Eglise peut-elle nous défendre l'usage de certaines nourritures ?*

R. Oui ; comme elle le fit dès le temps des apôtres.

D. *Quelle nourriture défendit-elle alors?*

R. Le sang et les viandes suffoquées (*Act.* xxv).

D. *Les chrétiens d'alors eussent-ils péché en usant de ces nourritures ?*

R. Sans doute, parce qu'ils eussent violé le commandement de l'Eglise.

D. *N'eussent-ils pas pu dire que rien de ce qui entre par la bouche ne souille l'homme ?*

R. On leur eût répondu que ce n'est pas la nourriture, mais la désobéissance qui rend l'homme immonde.

D. *Que doivent donc répondre les catholiques lorsque les luthériens leur font aujourd'hui le même reproche ?*

R. Que ce n'est pas la nourriture, mais la désobéissance qui rend l'homme immonde.

D. *De quelle nourriture parle le Sauveur lorsqu'il dit* (Math. xv ,v. 11) *: Ce qui entre par la bouche ne rend pas l'homme immonde ?*

R. Il parle de celle qu'on prend sans avoir lavé les mains auparavant, et nullement de celle qu'on prend contre le précepte.

§ III.

D. *Pourquoi l'Eglise nous défend-elle l'usage de la viande en de certains jours ?*

R. Pour châtier le corps.

D. *La viande est-elle une créature qui en elle-même soit immonde ?*

R. Non; c'est une créature de Dieu dont on peut user avec action de grâces.

D. *Qui est-ce qui enseigna autrefois qu'elle était immonde et une créature du démon?*

R. Les marcionites et les manichéens.

D. *Comment l'apôtre nomme-t-il cette doctrine?*

R. Une doctrine diabolique.

D. *Y a-t-il longtemps que les chrétiens s'abstiennent de la viande deux jours par semaine?*

R. Depuis le commencement du christianisme.

D. *D'où le savez-vous?*

R. De saint Epiphane. (*Caté.*)

D. *Dites-nous ses paroles?*

R. « Il est ordonné par la loi apostolique de jeûner deux jours par semaine. »

D. *A-t-on toujours fait abstinence le vendredi et le samedi par toute l'Eglise?*

R. Non; en quelques endroits cela se pratique le mercredi et le vendredi.

D. *Que dit saint Jérome?*

R. « Il faut en cela se conformer à l'usage de chaque pays. »

D. *Pourquoi les Grecs le faisaient-ils le mercredi et le vendredi?*

R. Parce que Jésus-Christ fut vendu le mercredi, et qu'il mourut le vendredi.

D. *Pourquoi le faisons-nous le vendredi et le samedi?*

R. En l'honneur de la mort et de la sépulture de Jésus-Christ.

D. *L'apôtre ne blâme-t-il pas les Colossiens de ce qu'ils disaient : N'y touchez point, n'en mangez point?*

R. L'apôtre ne les blâme que parce qu'ils le disaient dans l'esprit de l'ancienne loi.

D. *L'apôtre ne dit-il pas au même chapitre, v. 16 : « Que personne ne vous juge sur le manger ou sur le boire, ni sur les fêtes? »*

R. Il ne parle ici que de la loi judaïque, dont les chrétiens doivent être affranchis.

D. *Ne dit-il pas* (II Cor. III, v. 17) : « *Là où est l'esprit de Dieu, là se trouve la liberté.* » *Pourquoi donc s'assujettir aux lois de l'Eglise?*

R. « Soyez libres, dit saint Pierre (I, *chap.* II, *v.* 16), mais que la liberté ne vous serve pas de voile pour couvrir votre malice. »

§ IV.

D. *Qui est-ce qui a établi le carême?*

R. Ce sont les apôtres.

D. *Comment le prouvez-vous?*

R. Premièrement, par la règle de saint Augustin, et en second lieu par le témoignage des pères.

D. *Quelle est la règle de saint Augustin* (Ep. 18)?

.R « Tout usage reçu dans l'Eglise universlle, et dont on ne trouve l'origine chez aucun évêque ni chez aucun pape, ni dans aucun concile, doit être regardé comme d'institution apostolique. »

D. *Que prouve cette règle?*

R. Que le carême, qui est reçu dans toute l'Eglise, et dont on ne trouve l'origine chez aucun évêque, ni chez aucun pape, ni dans aucun concile, est aussi d'institution apostolique.

D. *Que faut-il répondre aux adversaires, qui prétendent qne c'est le concile de Nicée qui a introduit le carême?*

R. Cela ne se peut, vu que Tertullien et Origène, qui vivaient avant ce concile, font déjà mention du carême.

D. *Savez-vous quelque saint père qui dise expressément que les apôtres aient institué le carême?*

R. Saint Jérome et saint Léon le disent formellement.

D. *Citez-nous saint Jérome* (Epist. ad Marcel).
R. « Nous observons un jeûne de quarante jours, suivant l'institution apostolique. »
D. *Et saint Léon* (Serm. 9 de jejun).
R. « Ce sont les apôtres qui, par inspiration du Saint-Esprit, ont établi le carême. »
D. *Etait-on dès-lors obligé au jeûne?*
R. Oui ; dès-lors on y était obligé en conscience.
D. *Que dit saint Jérome*(Epist. cit.)?
R. « Les montanistes jeûnent trois carêmes, et nous n'en jeûnons qu'un; non qu'il ne soit permis de jeûner toute l'année, mais autre chose est de jeûner de son propre choix, et autre chose de jeûner parce qu'on y est obligé. »
D. *Que dit saint Augustin?*
R. « Il est libre de jeûner en d'autre temps, mais c'est pécher que de ne pas jeûner en carême. »

§ V.

D. *Pourquoi les apôtres ont-ils institué le carême?*
R. 1° En l'honneur du jeûne de Jésus-Christ; 2° en l'honneur de sa passion, et 3° pour nous mieux préparer à la fête de Pâques.
D. *Comment faut-il jeûner?*
R. Il faut, 1° s'abstenir de gras ; 2° ne prendre qu'un repas par jour, 3° prendre son dîner vers midi.
D. *N'est-il pas permis de manger le soir selon son appétit?*
R. Non; il faut se contenter d'une petite collation.
D. *De quelle nourriture doit-on user à la collation?*
R. D'une nourriture légère, de fruits, ou de quelque autre dessert.
D. *Est-il défendu à ceux qui ont l'estomac faible de prendre le soir un peu de bouillon maigre?*

R. Non ; lorsque cela est nécessaire.

D. *Est-il permis de déjeûner ou de goûter les jours de jeûne?*

R. Non, il faut s'en abstenir.

D. *Peut-on faire collation le matin, et souper selon son appétit?*

R. Cela se peut lorsqu'on en a une raison légitime.

D. *Tout le monde est-il obligé au jeûne?*

R. Non ; différentes personnes en sont exemptes ; savoir :

Les jeunes gens au-dessous de 21 ans ;
Les vieillards qui n'en ont plus la force ;
Les femmes enceintes et les nourrices ;
Les gens de métier dont le travail est trop rude ;
Les pauvres qui n'ont pas de quoi faire un repas.

§ VI.

D. *Que doit répondre un catholique aux adversaires, qui se raillent du jeûne et de l'abstinence?*

R. Il faut leur répondre par ce passage : Celui qui n'écoute pas l'Eglise doit être regardé comme un païen et un publicain.

D. *Quoi encore?*

R. Il faut leur citer les paroles de saint Augustin (*Epist 118*).

D. *Que dit saint Augustin?*

R. « C'est une folie impudente de blâmer ce qui se pratique dans toute l'Eglise. »

D. *Sur qui ce reproche tombe-t-il?*

R. Sur Luther, qui a blâmé le jeûne que l'on observait dans toute l'Eglise.

D. *Pouvez-vous prouver par quelque exemple de l'Ecriture que les catholiques font bien de s'abstenir de certaines viandes?*

R. Le prophète Jérémie loue les réchabites de ce qu'ils s'abstenaient du vin, parce que Jonadab, leur père, le leur avait défendu.

D. *Que concluez-vous de là?*

R. Que les catholiques ne font pas mal en s'abstenant de la viande, parce que l'Église, leur mère, la leur défend.

D. *Que peut-on dire aux adversaires pour leur faire mieux sentir le tort qu'ils ont de nous blâmer là-dessus?*

R. Il faut leur demander pourquoi ils chòment le dimanche, pendant qu'ils ne veulent pas s'abstenir du gras les vendredis et les samedis.

D. *Ne pourraient-ils pas répondre que l'Ecriture ordonne de chômer le dimanche, et qu'elle ne commande nulle part de faire abstinence le vendredi et le samedi?*

R. L'Ecriture ne parle que du sabbat et nullement du dimanche.

Que faut-il là-dessus leur dire de plus?

R. Vous chòmez le dimanche, parce que c'est l'ancien usage de l'Eglise; gardez donc de même l'abstinence du vendredi et du samedi, suivant l'ancien usage.

DES SACREMENTS.

§ I.

D. *Comment prouvez-vous qu'il y a sept sacrements?*

R. Je le prouve par l'Ecriture et par la décision de l'Eglise.

D. *Où trouve-t-on dans l'Ecriture qu'il y a sept sacrements?*

R. On trouve dans l'Ecriture sept signes visibles d'une grâce invisible, comme il est aisé de le prouver de chacun en particulier.

D. *Tous les catholiques reconnaissent-ils sept sacrements?*

R. Oui, tous les catholiques du monde en reconnaissent sept, ni plus ni moins.

D. *Les Grecs schismatiques en reconnaissent-ils sept aussi?*

R. Oui, comme Jérémie, patriarche de Constantinople, le déclara en 1576.

D. *Que concluez-vous de cette déclaration des Grecs?*

R. Je conclus qu'on a toujours cru constamment dans toute la chrétienté qu'il y a sept sacrements.

D. *Comment cela?*

R. Si cette créance était nouvelle, elle ne nous serait pas commune avec les Grecs, qui se sont séparés de nous il y a huit cents ans.

D. *Tous les luthériens sont-ils d'accord touchant le nombre des sacrements?*

R. Non; car dans plusieurs endroits ils n'en comptent que deux, comme à Strasbourg; savoir :

le baptême et la cène ; en d'autres endroits ils y ajoutent la pénitence.

D. *Que dit sur cela l'apologie de la Confession d'Augsbourg, art. 7, du nombre des sacrements ?*

R. Elle dit expressément que la pénitence est un sacrment proprement dit.

D. *Pourquoi donc les protestants de Strasbourg ne mettent-ils pas la pénitence au nombre des sacrements, puisqu'ils se disent de la Confesssion d'Augsbourg ?*

R. C'est à eux à voir ce qu'ils pourront répondre pour ne pas se contredire eux-mêmes.

§ II.

D. *Les luthériens peuvent-ils prouver aux anabaptistes que le baptême des enfants est bon ?*

R. Non, ils ne peuvent pas le leur prouver.

D. *Pourquoi cela ?*

R. Parce qu'il suit des principes luthériens que le baptême des enfants ne peut être bon.

D. *Comment cela ?*

R. Un des principes des luthériens est qu'on ne peut être justifié que par un acte de foi : or les enfants ne peuvent produire aucun acte de foi ; donc ils ne peuvent être justifiés.

D. *Faites-nous voir la même conséquence, tirée d'un autre de leurs principes.*

R. Leur première maxime est qu'il ne faut recevoir aucun usage dont il ne se trouve point d'exemple dans l'Ecriture : or il ne se trouve aucun exemple dans l'Ecriture qu'il y ait jamais eu d'enfant baptisé ; donc le baptême des enfants ne doit pas passer chez eux pour être bon.

D. *De quoi se vantent les anabaptistes contre les luthériens ?*

R. Ils se vantent d'avoir la pure parole de Dieu pour eux.

D. *Quel usage font-ils de ce passage de saint Matthieu, chap.* XXVIII : « *Allez ; enseignez toutes les nations, et baptisez-les ?* »

R. Ils prétendent que l'instruction doit précéder le baptême : or les enfants, disent-ils, ne sont pas capables d'instruction.

D. *Quel usage font-ils du passage de saint Marc, chap.* XVI : « *Celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé ?* »

R. Ils prétendent qu'il faut croire avant de recevoir le baptême ; or, disent-ils, les enfants ne sont pas en état de croire.

D. *Les luthériens ont-ils de quoi répondre à ces passages ?*

R. Ils peuvent bien expliquer ces passages d'une autre manière que les anabaptistes, mais ils ne peuvent s'assurer que leur explication soit meilleure.

D. *Quelle conclusion tirez-vous de tout ce qui a été dit ?*

R. Je conclus qu'un luthérien, en suivant ses propres principes, a de très grandes raisons de douter s'il est bien baptisé.

D. *Comment les catholiques prouvent-ils que le baptême des enfants est bon ?*

R. Ils le prouvent par la tradition, c'est-à-dire par l'usage constant de l'Eglise.

D. *Les adversaires ne peuvent-ils pas avoir également recours à la tradition ?*

R. Non, ils ne le peuvent, car ils rejettent la tradition pour tout autre article.

§ III.

D. *Pourquoi mettez-vous la confirmation au nombre des sacrements ?*

R. Parce que c'est un signe visible qui confère une grâce invisible.

D. *Qu'est-ce que le signe visible dans la confirmation?*

R. C'est le saint-crême et l'imposition des mains de l'évêque.

D. *Quelle est la grâce invisible que confère ce sacrement?*

R. C'est une grâce qui fortifie la foi du chrétien.

D. *Où l'Ecriture fait-elle mention de la confirmation?*

R. Dans le huitième chapitre des Actes des Apôtres.

D. *Qu'est-ce qu'elle en dit?*

R. Il y est dit que les habitants de Samarie avaient déjà reçu le baptême, mais qu'ils n'avaient pas encore reçu le Saint-Esprit; que saint Pierre et saint Jean allèrent leur imposer les mains, et que par là ils reçurent le Saint-Esprit.

D. *Est-ce là la confirmation?*

R. Ce ne peut être autre chose.

D. *Pourquoi dites-vous cela?*

R. Parce que l'imposition des mains ne se fait qu'en conférant les ordres, ou en donnant la confirmation : or les apôtres ne donnèrent pas l'ordre de la prêtrise à tous les habitants de Samarie; donc ils donnèrent la confirmation.

D. *Ne pourrait-on pas dire que les apôtres imposaient les mains pour communiquer les dons du Saint-Esprit, mais que les évêques d'aujourd'hui n'ont pas le même pouvoir?*

R. Si les évêques d'aujourd'hui n'ont pas le pouvoir de communiquer le Saint-Esprit visiblement, ils ont du moins le pouvoir de le communiquer d'une manière invisible.

D. *Que dites-vous sur cela aux adversaires?*

R. « Vous en appelez sans cesse à l'Ecriture, et vous voulez qu'on s'en tienne à la lettre, pourquoi donc n'impose-t-on pas chez vous les mains à ceux qui sont baptisés? »

D. *Trouve-t-on des vestiges de la confirmation dans les premiers temps du christianisme?*

R. Les passages des pères sont décisifs sur cet article.

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Cyrille dans sa troisième Catéchèse?*

R. « Tandis qu'il se fait une onction visible sur le corps, l'âme se trouve sanctifiée par l'opération intérieure du Saint-Esprit. »

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Augustin, au second livre contre les lettres de Pétilien, chap. 10.*

R. « Le sacrement du saint-crème est un sacrement qui ne cède point en sainteté au baptême même. »

§ IV.

D. *Y a-t-il du pain après la consécration de l'Eucharistie?*

R. Non, le pain se change au corps et au sang de notre Seigneur Jésus-Christ par la vertu du Tout-Puissant et la parole du prêtre.

D. *Comment le prouvez-vous?*

R. Le Sauveur n'a pas dit: Dans ce pain ou avec ce pain, est mon corps; mais il a dit: Ceci est mon corps.

D. *Que concluez-vous de là?*

R. Que ce n'est plus du pain.

D. *Pourquoi cela?*

R. Parce qu'il est impossible que ce qui est chair soit en même temps pain; or le Sauveur a déclaré que ce qu'il tenait en main était son corps et sa chair; par conséquent ce ne pouvait plus être du pain.

D. *A-t-on cru la transsubstantiation dès les premiers temps du christianisme?*

R. On l'a crue en tout temps, comme il est aisé de le faire voir par le témoignage des pères.

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Ambroise au livre* IV *des Sacrements, chap. 4.*

R. « Avant la consécration ce n'est que du pain ; mais dès que les paroles saintes se prononcent, le pain se change au corps de notre Seigneur. »

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Grégoire de Nysse, chap. 37 de sa grande Catéchèse.*

R. « Je crois fermement que le pain est changé au corps de Jésus-Christ. »

D. *Mais ne pourrait-on pas objecter contre la doctrine catholique tous les passages où l'Eucharistie est appelée pain, comme dans la première aux Corinth. chap.* X, *v. 16 : « Le pain que nous rompons n'est-il pas la participation du corps du Sauveur? » et au chap.* XI, *v. 27 : « Quiconque mangera ce pain indignement? »*

R. Il est parlé de pain, non que ce soit du pain en effet, mais parce que ç'a été du pain.

D. *Donnez-nous un exemple de cette manière de parler.*

R. C'est ainsi qu'il est dit en saint Mathieu, chap. XI : Les aveugles voient, les boiteux marchent, c'est-à-dire, ceux qui étaient aveugles, ceux qui étaient boiteux.

D. *N'avez-vous pas d'autre réponse à faire?*

R. L'Eucharistie s'appelle encore pain, parce qu'elle en a la figure.

D. *Donnez-nous un exemple pareil tiré de l'Ecriture?*

R. L'Ecriture nomme les trois anges qui apparurent à Abraham, trois hommes, parce qu'ils apparurent sous la figure humaine : ainsi elle appelle pain ce qui a encore les apparences du pain.

§ V.

D. *Jésus-Christ est-il présent dans l'Eucharistie hors l'usage?*

R. Il est réellement présent dès que les paroles de la consécration sont prononcées.

D. *Comment le prouvez-vous?*

R. Lorsque le Sauveur dit ces paroles : Ceci est mon corps, il fallait que ces paroles fussent vraies dans le moment même que le Sauveur parlait.

D. *Donnez encore plus de jour à ce que vous avez dit.*

R. Il n'est pas dit : Ce sera mon corps quand vous le mangerez ; mais il est dit : *c'est* mon corps. Cet *est* marque le temps présent, et non l'avenir.

D. *Si la doctrine luthérienne était vraie sur cet article, que s'ensuivrait-il ?*

R. Il s'ensuivrait que le corps serait présent, non en vertu des paroles de la consécration, mais en vertu de la manducation.

D. *Rapportez-nous ce que dit saint Ambroise au sujet des paroles de la consécration, dans le quatrième livre des Sacrements, chap. 4.*

R. Il dit que les paroles de la consécration sont aussi efficaces que celles que Dieu employa pour créer le monde.

D. *Que concluez-vous de là?*

R. Que le corps de Jésus-Christ se trouve présent immédiatement après les paroles de la consécration, de même que le monde se trouva créé immédiatement après la parole que Dieu prononça pour le tirer du néant.

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Cyrille dans son épître à Colosyrius.*

R. Il dit que c'est être insensé de dire que le

pain consacré n'a plus de vertu quelques jours après la consécration.

D. *N'avez-vous pas d'autres preuves pour prouver la présence permanente de Jésus-Christ dans l'Eucharistie ?*

R On la prouve encore par différents usages de la primitive Eglise.

D. *Rapportez-nous en quelques-uns.*

R. On gardait l'Eucharistie pour les malades dans des vases sacrés ; on la distribuait au temps de la persécution pour un temps considérable ; les évêques s'envoyaient le pain sacré en signe de leur bonne union.

D. *Combien de temps Jésus-Christ reste-t-il sous les espèces ?*

R. Tant que les espèces durent.

D. *S'il arrivait par accident que les hosties tombassent dans le feu ou dans l'eau, qu'en arriverait-il au corps de notre Seigneur ?*

R. Le corps de Jésus-Christ n'en souffrirait rien; il n'y aurait que les espèces qui seraient consumées.

§ VI.

D. *Faut-il adorer Jésus-Christ dans le saint Sacrement de l'autel ?*

R. Il ne faut pas y manquer, puisqu'il est véritablement Dieu. Saint Paul dit que tous les anges l'adorent ; il n'en exige pas moins des hommes.

D. *Les catholiques font-ils bien de se mettre à genoux dans les rues devant le saint Sacrement lorsqu'on le porte aux malades ?*

R. Ils font très bien en cela, car, s'il est juste que tout genou fléchisse au nom de Jésus-Christ, à plus forte raison est-il juste que tout genou fléchisse devant sa personne.

D. *Les catholiques font-ils bien de porter le saint Sacrement avec beaucoup de pompe et de solennité?*

R. Si les Israélites ont porté l'arche d'alliance avec beaucoup de pompe, les catholiques ont encore plus de raison de porter ainsi le saint Sacrement, dont l'arche d'alliance n'était que la figure.

D. *La partie adverse ne pourrait-elle pas dire que le Sauveur n'est pas là pour y recevoir nos honneurs et nos hommages, mais pour nous servir de nourriture?*

R. Le Seigneur ne s'était pas mis dans la crèche pour y être adoré, cependant les mages n'y ont pas manqué; il n'avait pas guéri l'aveugle-né pour recevoir ses adorations, néanmoins celui qui recouvra la vue ne laissa pas de se prosterner devant lui. Partout où est Jésus-Christ on lui doit les honneurs souverains.

D. *Faites-nous voir le peu de solidité de l'objection des adversaires.*

R. C'est comme s'ils disaient : Le roi fait un voyage en Alsace, non pour y recevoir des honneurs, mais seulement pour y voir les places fortes; ainsi il ne faut lui rendre aucun honneur.

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Augustin sur le 98e psaume.*

R. « Non seulement ce n'est pas un péché d'adorer Jésus-Christ dans l'Eucharistie, mais c'est un péché de ne l'y pas adorer. »

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Ambroise au* IIIe *livre du Saint-Esprit, chap. 12.*

R. « Nous adorons la chair de Jésus-Christ pendant la célébration des mystères sacrés. »

D. *Les luthériens sont-ils d'accord entre eux touchant les honneurs qu'il faut rendre à Jésus-Christ dans l'Eucharistie?*

R. Non; car Kemnitius et ses partisans exigent qu'on adore Jésus-Christ dans l'Eucharistie; d'autres, comme Illiricus, le défendent

DE LA CONFESSION

§ I.

D. *Est-ce Dieu qui a établi la confession, ou est-ce l'Eglise ?*

R. La confession est d'institution divine ; mais l'Eglise a marqué le temps de se confesser.

D. *Comment prouvez-vous que la confession est d'institution divine ?*

R. Par ces paroles de saint Jean, chap. xx : « Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. »

D. *Comment le prouvez-vous encore ?*

R. Avec ces autres paroles de saint Mathieu, chap. xviii : « En vérité je vous dis que tout ce que vous aurez lié sur la terre sera lié dans le ciel, et que tout ce que vous aurez délié sur la terre sera délié dans le ciel. »

D. *Que concluez-vous de ces passages ?*

R. Qu'il faut déclarer ses péchés aux prêtres.

D. *Pourquoi cela ?*

R. Les prêtres ne peuvent faire la distinction des péchés qu'ils doivent remettre ou retenir, si l'on ne déclare les péchés qu'on a commis.

D. *Dites la même chose en d'autres termes.*

R. Jésus-Christ a établi les prêtres pour juger ; or un juge ne peut prononcer sans connaissance de cause.

D. *Ne pourrait-on pas dire que les prêtres ne sont pas juges, mais qu'ils sont seulement établis pour déclarer que les péchés sont remis ?*

R. Non, cela ne se peut dire.

D. *Pourquoi non?*

R. On ne donne pas les clefs pour déclarer que la porte est ouverte, mais pour l'ouvrir ou la fermer.

D. *Que concluez-vous de là?*

R. Puisque Jésus-Christ a donné les clefs aux apôtres et à leurs successeurs, ç'a été pour délier les consciences, et non seulement pour déclarer qu'elles sont déliées.

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Jean dans la première Épître, chap.* I.

R. « Si nous confessons nos péchés, Dieu est fidèle et juste pour nous les pardonner. »

D. *Rapportez-nous les paroles du Sage, au chap.* 28 *des Proverbes.*

R. « Celui qui cache ses péchés tombera dans l'égarement; mais celui qui se confesse et se corrige obtiendra miséricorde. »

§ II.

D. *Y a-t-il des exemples dans l'Ecriture que les premiers chrétiens aient confessé leurs péchés?*

R. Nous lisons dans le XIXe chapitre des Actes des Apôtres que les fidèles venaient déclarer aux apôtres ce qu'ils avaient fait, et qu'entre autres ils s'accusaient de ce qu'ils s'étaient occupés des sciences curieuses.

D. *Qu'est-ce que les apôtres leur ordonnèrent?*

R. Ils leur ordonnèrent de brûler leurs mauvais livres, et ils en brûlèrent pour cinquante mille deniers.

D. *La confession secrète a-t-elle toujours été en usage dans l'Eglise?*

R. Oui, comme il est aisé de le faire voir par le témoignage des saints pères.

D. *Que dit saint Cyprien dans son sermon de ceux qui sont tombés?*

R. « Mes chers frères, que chacun confesse ses péchés pendant qu'il est encore en vie et en état de profiter du secours des prêtres. »

D. *Que dit saint Basile dans la règle 229?*

R. « Il est nécessaire de confesser ses péchés à ceux auxquels la dispensation des sacrés mystères est confiée.

D. *Que dit saint Ambroise dans le deuxième livre de la Pénitence, chap. 6?*

R. « Si vous voulez obtenir grâce, confessez vos péchés ; car une confession humble brise tous les liens du péché. »

D. *Que dit saint Chrysostome dans son troisième livre du Sacerdoce?*

R. « Les prêtres juifs ne pouvaient pas guérir la lèpre du corps ; ils déclaraient seulement qu'on en était guéri; mais les prêtres du Nouveau-Testament ne déclarent pas seulement la guérison, mais ils guérissent en effet de la lèpre de l'âme. »

D. *Que dit saint Jérome dans l'exposition du dixième chapitre d'Ezéchiel?*

R. « Si celui-ci qui est mordu d'un serpent ne découvre la plaie, il en mourra ; il en arrive de même à ceux qui ne découvrent pas les plaies de leur âme au médecin spirituel. »

D. *Que dit saint Augustin dans son Homélie 49, chap. 3?*

R. « Que personne ne dise : J'ai péché en secret, il n'y a que Dieu qui en ait connaissance, c'est à Dieu seul que je m'en confesserai. Ce serait donc en vain que les clefs auraient été données à l'Eglise. »

D. *Pourquoi les luthériens ont-ils aboli la confession auriculaire?*

R. Parce qu'il est impossible, disent-ils dans la

Confession d'Augsbourg, de se ressouvenir de tous ses péchés.

D. *Est-ce là une bonne raison?*

R. Non; car on n'exige pas d'un catholique de se ressouvenir de tous ses péchés pour s'en confesser ensuite, mais on demande seulement qu'il déclare les péchés qu'il se rappelle dans la mémoire, après avoir donné un soin raisonnable à l'examen de sa conscience.

DE L'EXTRÊME-ONCTION.

§ III.

D. *En quel endroit l'Ecriture sainte fait-elle mention de l'extrême-onction ?*

R. Au chap. v de l'Epître de saint Jacques.

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Jacques.*

R. « Si quelqu'un d'entre vous est malade, qu'il appelle les prêtres de l'Eglise, et qu'ils prient sur lui en l'oignant d'huile au nom du Seigneur. »

D. *Achevez de rapporter les paroles de l'apôtre ?*

R. « La prière de la foi sauvera le malade, le Seigneur le relèvera, et, s'il a commis des péchés, ils lui seront pardonnés. »

D. *Que concluez-vous de ces paroles ?*

R. Qu'il faut donner les saintes huiles à ceux qui sont dangereusement malades.

D. *Pourquoi cela ?*

R. Parce que l'Ecriture sainte l'ordonne expressément.

D. *Quel reproche peut-on faire ici aux adversaires ?*

R. Vous vous vantez éternellement de suivre l'Ecriture à la lettre, pourquoi donc ne donne-t-on pas chez vous les saintes huiles aux malades ?

D. *Ne pourraient-ils pas dire que c'était là un usage qui était bon pour le temps des apôtres, mais que pour aujourd'hui il ne doit plus avoir lieu ?*

R. L'Ecriture ne parle d'aucune différence des temps, et l'Epître de saint Jacques s'adresse aux chrétiens d'aujourd'hui comme à ceux qui vivaient du temps des apôtres.

D. *Est-ce un sacrement que l'extrême-onction ?*

R. Oui ; car c'est un signe visible qui confère une grâce invisible.

D. *Quelle est la grâce intérieure et invisible qu'elle confère ?*

R. Premièrement, ce sacrement confère la grâce sanctifiante, qu'il augmente ; en second lieu, il fortifie dans le dernier combat qu'on a à soutenir contre les ennemis du salut.

D. *Comment savez-vous que l'extrême-onction confère une grâce invisible ?*

R. On le sait par les paroles de saint Jacques, par lesquelles il est dit que les péchés seront remis aux malades.

D. *Ce sacrement n'a-t-il pas d'autres effets ?*

R. Souvent il soulage dans les douleurs et contribue à rendre la santé.

D. *D'où savez-vous cela ?*

R. Saint Jacques dit que la prière de la foi soulagera le malade et le relèvera.

DE L'ORDRE.

§ IV.

D. *A qui est-ce à ordonner les prêtres?*
R. C'est aux évêques, et non à d'autres.
D. *Comment le prouvez-vous?*
R. On le prouve par l'Ecriture et la tradition.
D. *Comment le prouvez-vous par l'Ecriture?*
R. Saint Paul écrit à Tite, au chap. 1er, en ces termes : « Je vous ai laissé en Crète afin que vous établissiez des prêtres dans les villes.»
D. *Qui était Tite?*
R. C'était un évêque que saint Paul avait établi dans l'île de Crète afin qu'il y ordonnât des prêtres.
D. *Comment prouvez-vous par la tradition qu'il faut que les prêtres soient ordonnés par les évêques?*
R. Depuis la naissance du christianisme jusqu'au temps de Luther on ne peut nommer aucun prêtre qui n'ait été ordonné par un évêque.
D. *Que dit saint Epiphane contre Aérius?*
R. Il dit que la soixante-quinzième hérésie a été de dire, comme Aérius a fait, que les prêtres et les évêques avaient un pouvoir égal.
D. *Que dit-il de plus?*
R. Il dit que la différence qu'il y a entre les évêques et les prêtres est que les prêtres n'engendrent que des enfants spirituels en Jésus-Christ, au lieu que les évêques donnent aussi des prêtres à l'Eglise.
D. *Que veut-il dire par là?*
R. Il veut dire que les prêtres donnent la naissance spirituelle aux chrétiens par le baptême, et que les évêques font les prêtres par l'ordination.
D. *Que dit saint Jérome dans sa lettre à Evagre?*

R. Il dit que les prêtres font presque les mêmes choses que les évêques, à cela près qu'ils ne donnent pas les ordres.

D. *Dites-nous ce qui se passa au concile d'Alexandrie.*

R. Toutes les ordinations qu'un nommé Colluthus avait faites furent déclarées nulles.

D. *Pourquoi cela?*

R. Parce qu'il n'était que simple prêtre, et qu'il n'était pas évêque.

D. *Que concluez-vous de tout ce qui a été dit?*

R. Je conclus que ceux qui ne sont pas catholiques manquent de véritables prêtres, parce que leurs pasteurs ne sont pas ordonnés par les évêques.

D. *Que concluez-vous encore?*

R. Je conclus que ceux qui ne sont pas catholiques ne reçoivent jamais le corps de Jésus-Christ ni l'absolution de leurs péchés.

DU MARIAGE.

§ V.

D. *Comment prouvez-vous que le mariage est un sacrement?*

R. On le prouve, premièrement, par les paroles de saint Paul; en second lieu, par la décision de l'Eglise.

D. *Rapportez-nous les paroles de l'apôtre au chap.* v *de l'Epître aux Ephésiens.*

R. « Ce sacrement est grand, mais je dis que c'est en Jésus-Christ et en l'Eglise. »

D. *Quand est-ce que l'Eglise a décidé que le mariage était un sacrement?*

R. Elle l'a décidé ainsi au concile général de Florence et au concile de Trente.

D. *Chez qui le mariage est-il plus en honneur? est-ce chez les protestants, ou chez les catholiques?*

R. C'est chez les catholiques.

D. *Pour quelle raison dites-vous cela?*

R. Premièrement, parce que les catholiques mettent le mariage au nombre des sacrements; en second lieu, parce qu'ils le tiennent pour indissoluble.

D. *Dieu a-t-il commandé à tout le monde de se marier?*

R. Non; car si cela était, l'apôtre aurait donné un fort mauvais conseil.

D. *Rapportez-nous ses paroles au chapitre* VII *de la première aux Corinthiens*

R. « Je déclare à ceux qui ne sont pas mariés qu'ils feront bien de rester comme je suis. »

D. *L'apôtre ne dit-il pas dans la même Epître :*

« *Pour éviter toute impudicité, que chaque homme ait sa femme, et que chaque femme ait son mari ?* »

R. L'apôtre ne veut dire autre chose, si ce n'est qu'il est permis à chaque homme d'avoir une femme, et non davantage.

D. *Comment prouvez-vous que c'est là la pensée de saint Paul ?*

R. Si ce n'était pas là la pensée de l'apôtre, il ne dirait pas au même chapitre : « Etes-vous dégagé du mariage, ne cherchez pas de seconde femme. »

D. *Le même apôtre ne dit-il pas dans sa première à Timothée, chap.* III : « *Il faut qu'un évêque n'ait épousé qu'une seule femme ?* »

R. L'apôtre entend qu'il ne faut pas choisir pour évêque un homme veuf qui ait été marié plus d'une fois.

D. *Faites-nous voir par une comparaison que c'est là la pensée de l'apôtre ?*

R. C'est ainsi qu'il est dit dans la même Epitre qu'il faut choisir pour diaconesse une femme veuve qui n'ait eu qu'un mari.

D. *Dieu ne dit-il pas au chap. de la Genèse à Adam et à Eve, et à tout le genre humain :* « *Croissez et multipliez-vous ?* »

R. Ces paroles ne contiennent pas de commandement, mais plutôt une bénédiction pour accorder la fécondité.

§ VI.

D. *L'Eglise catholique défend-elle à qui que ce soit de se marier ?*

R. Non, elle laisse à chacun sa liberté.

D. *Mais l'Eglise n'interdit-elle pas le mariage aux prêtres ?*

R. L'Eglise interdit le mariage aux prêtres, mais elle n'oblige personne à se faire prêtre.

D. *A quoi l'Eglise oblige-t-elle ceux qui entrent dans les ordres sacrés ?*

R. Elle les oblige à garder à Dieu le vœu de chasteté qu'ils ont fait volontairement.

D. *Mais pourquoi l'Eglise exige-t-elle de ceux qui entrent dans les ordres sacrés qu'ils s'engagent à vivre dans la continence ?*

R. C'est, premièrement, afin qu'ils s'acquittent des fonctions de leur état avec plus de bienséance; c'est, en second lieu, afin qu'ils soient plus dégagés de soins temporels.

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Paul, au chap.* VII *de la première aux Corinthiens.*

R. « Celui qui n'est point marié met son soin à servir le Seigneur et à se rendre agréable à Dieu. »

D. *Ajoutez le reste.*

R. « Mais celui qui a une femme se met en peine des choses du monde et de plaire à sa femme, de sorte qu'il est partagé. »

D. *Peut-on trouver dans les premiers siècles de l'Eglise quelques évêques ou quelques prêtres qui se soient mariés après être entrés dans les ordres sacrés ?*

R. Les adversaires ne pourront jamais en nommer un seul.

D. *Rapportez-nous les paroles du second canon du second concile de Carthage.*

R. « Nous trouvons qu'il est à propos que les évêques et les prêtres, et tous ceux qui sont chargés de l'administration des sacrements, gardent la continence. »

D. *Quelle est la raison que le concile apporte de ce réglement ?*

R. « C'est, ajoute le concile, afin d'observer ce que les apôtres ont enseigné, et ce que l'Eglise a toujours pratiqué. »

D. *Rapportez-nous la défense faite par le concile de Nicée au troisième canon.*

R. Le concile défend aux prêtres d'avoir aucune personne du sexe chez eux, si ce n'est leur mère, ou leur sœur, ou leur tante.

D. *Comment s'explique saint Jérome sur ce sujet dans son premier livre contre Jovinien, chap. 19?*

R. « S'il arrivait à un évêque d'avoir des enfants, on ne le regarderait pas sur le pied d'un homme marié, mais on le condamnerait comme un adultère. »

DES CÉRÉMONIES DE L'ÉGLISE.

§ I.

D. *Pourquoi l'Eglise se sert-elle de tant de différentes cérémonies?*

R. C'est, premièrement, pour marquer au dehors les sentiments intérieurs de respect et de religion.

D. *Pourquoi encore?*

R. C'est pour animer la dévotion en frappant les sens.

D. *Pourquoi encore?*

R. C'est pour faire entrer plus aisément les simples et les ignorants dans la connaissance des mystères.

D. *N'y a-t-il rien de superstitieux dans les cérémonies de l'Eglise?*

R. On ne peut pas dire qu'il y ait eu rien de superstitieux dans les cérémonies de l'Ancien-Testament; on aurait aussi peu de raison de dire qu'il y ait quelque chose de superstitieux dans celles du Nouveau.

D. *L'usage des cérémonies se trouve-t-il autorisé par l'Ecriture?*

R. L'apôtre saint Paul dit dans sa première aux Corinthiens : « Que toutes choses se fassent avec bienséance et avec ordre parmi nous; » or les cérémonies sont pour cela d'un grand secours.

D. *Pourquoi bénit-on les cierges le jour de la Purification?*

R. Parce que le Sauveur, qui est la lumière du monde, a paru pour la première fois à tel jour dans le temple.

D. *Pourquoi donne-t-on les cendres le premier jour de Carême ?*

R. Pour marquer que l'homme retourne en cendre et en poussière.

D. *Pourquoi fait-on la bénédiction des rameaux huit jours avant Pâques ?*

R. On la fait en souvenance de l'entrée triomphante de notre Seigneur dans Jérusalem.

D. *Pourquoi baptise-t-on les cloches ?*

R. On ne les baptise pas, on ne fait que les bénir, de même que l'on bénit les églises.

D. *Pourquoi bénit-on du pain, du vin, des œufs et autre choses ?*

R. Pour demander à Dieu qu'il répande ses bénédictions sur ceux qui en mangeront.

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Paul au chap.* IV *de la première à Timothée.*

R. « La parole de Dieu et la prière sanctifient toute créature. »

D. *D'où l'eau bénite a-t-elle sa vertu ?*

R. De la prière.

D. *Comment cela ?*

R. Quiconque prend de l'eau bénite témoigne vouloir avoir part à l'effet de la prière que le prêtre a faite lorsqu'il a béni l'eau.

D. *Quelle prière fait-il en bénissant l'eau ?*

R. Il demande que les embûches du malin esprit soient rendues inutiles par la vertu du Saint-Esprit.

D. *Y a-t-il longtemps que l'eau bénite est en usage dans l'Eglise ?*

R. Depuis les premiers temps du christianisme.

D. *Comment le savez-vous ?*

R. Par le témoignage de saint Cyprien, de saint Cyrille, de saint Augustin et de plusieurs autres pères de l'Eglise.

DES CÉRÉMONIES DE LA MESSE.

§ II.

D. *Que signifient les habits dont le prêtre est revêtu en disant la messe?*

R. Ils signifient la plupart quelque particularité de la passion du Sauveur.

D. *Que signifie l'amict que le prêtre met autour du col?*

R. Il signifie le linge dont on couvrit le visage du Sauveur.

D. *Que signifie l'aube blanche dont le prêtre est revêtu?*

R. Elle représente la robe blanche dont le Sauveur fut revêtu par dérision chez Hérode.

D. *Que signifie l'étole, le manipule et la ceinture?*

R. Ils signifient les différents liens dont le Sauveur fut lié et garrotté.

D. *Que signifie la chasuble?*

R. Elle signifie le manteau de pourpre dont on le revêtit pour se moquer de lui.

D. *Que signifie la croix marquée sur la chasuble?*

R. Elle représente la croix que le Sauveur traîna par les rues.

D. *Que signifient le voile du calice et le corporal?*

R. Ils représentent les linges dont le corps du Sauveur fut enveloppé pour être mis au tombeau.

D. *Que signifie l'autel?*

R. Il représente le Calvaire sur lequel le Sauveur a été crucifié.

D. *Pourquoi le livre de la messe est-il porté du côté droit au gauche?*

R. Pour marquer que, les Juifs n'ayant pas

voulu recevoir l'Evangile, il a été porté chez les Gentils.

D. *Pourquoi se tient-on debout pendant l'Evangile?*

R. Pour marquer qu'on est prêt à accomplir les ordres du Fils de Dieu.

D. *Pourquoi le prêtre met-il de l'eau dans le vin?*

R. C'est pour représenter l'union de la nature divine avec la nature humaine.

D. *Pourquoi le prêtre élève-t-il la sainte Hostie ?*

R. C'est pour représenter comment le Sauveur a été élevé étant attaché à la croix.

D. *Pourquoi le prêtre divise-t-il l'hostie en trois parties et en laisse-t-il tomber une dans le calice?*

R. C'est pour marquer la séparation du corps, du sang et de l'âme, et pour faire entendre que l'âme est descendue aux limbes.

D. *Pourquoi le prêtre prie-t-il tantôt à voix haute, tantôt à voix basse ?*

R. C'est pour imiter le Sauveur, qui en a usé de même étant à la croix.

D. *Pourquoi le prêtre donne-t-il la bénédiction à la fin de la messe?*

R. C'est pour représenter la bénédiction que le Sauveur donna à ses disciples avant de monter au ciel.

§ III.

D. *Pourquoi dit-on la messe en langue latine et non en langue vulgaire?*

R. C'est, premièrement, afin que le service de Dieu soit partout plus uniforme.

D. *Quelle autre raison y a-t-il de ne point dire la messe en langue vulgaire?*

R. C'est afin de dire toujours les mêmes paroles et les mêmes prières, et d'éviter les changements auxquels les langues sont sujettes.

D. *Dites-nous encore une autre raison.*

R. C'est qu'il est à propos qu'on se serve d'une même langue dans toute l'Église, afin que tous les pasteurs puissent s'entendre les uns les autres en cas de besoin.

D. *Mais n'est-ce pas faire tort au peuple que de dire la messe dans une langue qu'il n'entend pas?*

R. Non, en aucune manière.

D. *Pourquoi dites-vous cela?*

R. C'est, premièrement, que Dieu exauce également toutes les prières dans quelques langues qu'elles se fassent; en second lieu, il ne tient qu'au peuple de dire les prières de la messe qui se trouvent traduites dans les livres.

D. *Mais l'apôtre ne dit-il pas au chap.* XIV *aux Corinthiens, v. 19 : « J'aime mieux ne dire dans l'église que cinq paroles que j'entends, que d'en proférer dix mille en langue inconnue? »*

R. L'apôtre parle ici de l'instruction; car il ajoute : « afin que j'instruise les autres. »

D. *L'apôtre n'ajoute-t-il pas au même endroit, v. 14 : « Si je prie Dieu en langue étrangère, il est vrai que je prie de bouche, mais je n'entends pas ce que je dis? »*

R. L'apôtre parle ici de ceux qui avaient reçu le don de parler différentes langues.

D. *Que désire l'apôtre d'eux?*

R. Il voulait qu'ils ne fissent pas de prières publiques dans une langue que le peuple n'entendit pas.

D. *Pourquoi cela?*

R. Parce que les assistants n'eussent pu savoir si la prière était bien faite, ni répondre, Amen.

D. *N'y a-t-il pas le même inconvénient à craindre chez les catholiques?*

R. Non; car, en premier lieu, plusieurs entendent le latin; en second lieu, ceux qui ne l'entendent pas

savent à peu près le sens des prières ordinaires de l'Eglise.

D. *Quel avantage y a-t-il à ce que le service public ne se fasse pas en langue vulgaire ?*

R. Une langue moins commune sert à imprimer du respect au peuple, et à lui donner plus de vénération pour les choses saintes.

§ IV.

D. *A quoi servent les images ?*

R. Elles servent, premièrement, à orner les églises.

D. *En second lieu ?*

R. A instruire les ignorants.

D. *En troisième lieu ?*

R. A exciter la dévotion.

D. *Les catholiques adorent-ils les images ?*

R. Non, ils s'en gardent bien.

D. *Les catholiques invoquent-ils les images ?*

R. Non, personne ne pense à les invoquer.

D. *Demande-t-on du secours ou des grâces aux images ?*

R. On ne demande rien aux images, et on n'en espère rien.

D. *De quelle manière s'explique le concile de Trente dans la 25e session sur le même sujet ?*

R. « On honore les images, non pour aucune vertu qui soit dans les images. »

D. *Pourquoi donc et en quel sens dit-on qu'il y a des images miraculeuses dans tel endroit ?*

R. Ce n'est point à dire que l'image, qui est une chose inanimée et sans action, fasse des miracles.

D. *Comment se font donc les miracles auprès des images, au cas qu'il s'en fasse ?*

R. Dieu fait quelquefois des grâces particulières à

ceux qui prient avec une dévotion extraordinaire devant certaines images.

D. *Quel honneur rend-on aux images?*

R. « L'honneur qu'on rend aux images est un honneur qui se rapporte à l'original, » dit le concile de Trente.

D. *Continuez à rapporter les paroles du concile.*

R. « En découvrant la tête devant les images et en nous prosternant devant elles, nous adorons Jésus-Christ, et rendons nos respects aux saints dont elles portent la ressemblance. »

D. *Est-ce mal fait de placer des images sur l'autel?*

R. Non; car Salomon a mis deux chérubins sur l'arche d'alliance, et cela par un ordre de Dieu.

D. *Est-ce mal fait de se mettre à genoux devant les images?*

R. Josué se prosterna devant l'arche d'alliance; il n'y a pas plus d'inconvénients à le faire devant les images.

DES RELIQUES SAINTES.

§ V.

D. *De quelle manière les catholiques honorent-ils les reliques?*

R. Ils les honorent comme des restes précieux qui rappellent le souvenir d'une sainteté distinguée.

D. *Comment les honorent-ils encore?*

R. Ils les honorent comme des gages précieux qui animent la confiance qu'ils ont à l'intercession des saints.

D. *Les premiers chrétiens ont-ils honoré les reliques?*

R. Ils l'ont fait sans doute, et c'est d'eux que nous avons appris à le faire aussi.

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Augustin dans son épître 103 à Quintien.*

R. « Je vous envoie des reliques de saint Etienne, martyr, que vous honorerez comme il convient. »

D. *Que dites-vous de saint Jérome?*

R. Il a écrit un livre entier contre Vigilance, qui a été le premier à combattre l'honneur dû aux reliques.

D. *Les reliques ont-elles quelque vertu secrète et intérieure?*

R. Non; mais Dieu fait quelquefois de grandes grâces à leur occasion.

D. *Rapportez-nous sur cela un exemple du quatrième livre des Rois, chap.* XII, *v. 21.*

R. Un corps mort, ayant été jeté dans le tombeau du prophète Elisée, recouvra la vie en touchant les os du saint prophète.

D. *Rapportez-nous-en un autre du Nouveau-Testament, en saint Matthieu, chap.* IX, *v. 20.*

R. Une femme fut guérie par l'attouchement de la robe de notre Seigneur.

D. *Rapportez-nous encore d'autres exemples des Actes des Apôtres, chap.* I. *v. 15, et chap.* XIX, *v. 12.*

R. Plusieurs personnes ont été guéries par l'ombre de saint Pierre, et en touchant les moucho de saint Paul.

DES PÈLERINAGES.

§ VI.

D. *Peut-on tirer avantage des pèlerinages?*

R. Oui, quand on les fait avec les sentiments d'une véritable dévotion.

D. *A quoi bon les pèlerinages? Dieu n'est-il pas partout?*

R. Dieu est partout sans doute; mais il y a des endroits plus propres que d'autres pour exciter la dévotion.

D. *Quel secours peut trouver la dévotion dans les pèlerinages?*

R. On ne manque guère de prier avec plus de ferveur lorsqu'après une marche pénible l'on voit des monuments propres à exciter la piété.

D. *Celui qui fait un pèlerinage ne fait-il pas une action que Dieu ne lui a pas commandée, et qui est de son propre choix? Comment donc peut-il glorifier Dieu?*

R. On peut glorifier Dieu par des actions que Dieu n'a pas commandées, et que l'on fait volontairement sans y être obligé.

D. *Donnez-nous une preuve de cette vérité, tirée du deuxième livre des Rois, dans le chap.* XXIII.

R. David répandit l'eau fraîche qu'on lui avait apportée lorsqu'il brûlait d'une ardente soif, et glorifia Dieu par cette action, quoiqu'elle ne lui fût pas commandée.

D. *Rapportez-nous un autre exemple tiré du chap.* I *de saint Luc.*

R. La sainte Vierge fit vœu de chasteté : c'était là un engagement volontaire par lequel Dieu ne laissa pas d'être beaucoup glorifié.

D. *Rapportez un troisième exemple tiré de la première Epître aux Corinthiens, chap.* IX.

R. Saint Paul châtiait son corps et glorifiait Dieu par ses mortifications, quoiqu'elles ne lui fussent pas commandées.

D. *Peut-on faire voir par l'Ecriture que quelqu'un ait jamais quitté sa maison pour aller prier dans des lieux éloignés?*

R. Elcana et Anne allaient tous les ans à Silo pour y faire leurs prières. Jésus et Marie allaient tous les ans à Jérusalem pour faire leurs prières dans le temple.

D. *Quels sont les abus qu'il faut éviter dans les pèlerinages?*

R. Il ne faut pas y aller par un esprit de curiosité; en second lieu, il faut bien se garder d'y aller avec des compagnies suspectes ou dangereuses; en troisième lieu, il ne faut pas négliger d'autres devoirs plus importants qu'on aurait à remplir en restant chez soi.

DE LA CONFESSION D'AUGSBOURG.

§ I.

D. *Qui est l'auteur de la Confession d'Augsbourg ?*

R. C'est Philippe Mélanchthon.

D. *Qui était Philippe Mélanchthon ?*

R. C'était un professeur de l'Université de Wittemberg, natif d'un village du Bas-Palatinat.

D. *En quelle année la Confession d'Augsbourg a-t-elle été mise au jour ?*

R. En l'an 1530, douze ans après l'apostasie de Luther.

D. *Pourquoi l'appelle-t-on la Confession d'Augsbourg ?*

R. Parce qu'elle fut présentée à Augsbourg à l'empereur Charles-Quint par quelques princes luthériens et par quelques villes luthériennes.

D. *Combien compte-t-on de princes luthériens et de villes luthériennes qui la signèrent?*

R. Il n'y eut que sept princes luthériens et deux villes luthériennes, savoir : Nuremberg et Reitlingen.

D. *Est-il vrai que la Confession d'Augsbourg ait été approuvée par la Diète, comme on le fait accroire au commun du peuple luthérien ?*

R. Il est incontestable que ladite Confession fut rejetée par la Diète, comme il se voit dans le décret de l'empire.

D. *N'a-t-on pas fait de changements à la Confession d'Augsbourg ?*

R. Elle a été changée pour le moins douze fois.

D. *Rapportez-nous ce qui s'est passé à Naumbourg en l'an 1561.*

R. Les ministres luthériens ne purent jamais convenir entre eux à quel exemplaire ils donneraient la préférence de douze différents qu'ils avaient devant eux.

D. *Un protestant peu-il prudemment faire fond sur la confession d'Augsbourg?*

R. Non; car il n'a aucune sûreté que ceux qui en sont les auteurs ne se soient pas trompés.

D. *Un protestant qui n'a pas étudié en théologie est-il en état de juger par lui-même si la doctrine de la Confession d'Augsbourg est conforme à l'Ecriture sainte?*

R. Non; car une telle recherche passe de beaucoup sa capacité.

D. *Comment donc un homme sans étude parmi les luthériens peut-il être fortement attaché à la Confession d'Augsbourg?*

R. Son attachement ne peut être qu'imprudent et aveugle.

D. *Le catholique a-t-il raison de s'attacher fermement au concile de Trente?*

R. Il a toute la raison du monde, puisque les décisions du concile de Trente sont des jugements rendus par l'Eglise.

§ II.

D. *Quelle erreur la Confession d'Augsbourg enseigne-t-elle touchant le péché originel?*

R. Elle enseigne que le péché originel n'est autre chose que la concupiscence qui est en nous.

D. *Comment prouvez-vous que le péché originel n'est pas la concupiscence même?*

R. Il ne reste plus de péché originel après le baptême. La concupiscence reste après le baptême; donc le péché originel est autre chose que la concupiscence.

D. *Quelle erreur l'Apologie enseigne-t-elle sur le second article de la Confession d'Augsbourg?*

R. Elle enseigne que la concupiscence est en elle-même un propre et véritable péché.

D. *Mais que dit l'apôtre au chap.* VIII *de l'Epitre aux Romains ?*

R. Il dit qu'il n'y a plus rien qui mérite condamnation en ceux qui ont reçu le baptême.

D. *Que concluez-vous de là ?*

R. Je conclus que la concupiscence, qui reste dans ceux qui ont été baptisés, n'est point un véritable péché, puisqu'elle ne mérite aucune condamnation.

D. *Pourquoi donc l'apôtre nomme-t-il dans plusieurs endroits la concupiscence un péché ?*

R. L'apôtre nomme la concupiscence un péché, parce qu'elle est la source des péchés actuels et l'effet du péché originel.

D. *Mais quoi ! un mauvais désir suggéré par la concupiscence n'est-ce pas un péché ?*

R. C'est sans doute un péché lorsqu'on y consent volontairement, puisqu'il est dit : Vous ne convoiterez point.

D. *Quelle est l'erreur générale répandue par toute la Confession d'Augsbourg touchant la foi et les bonnes œuvres ?*

R. C'est de dire que l'homme soit justifié par la seule foi sans les œuvres.

D. *Pourquoi qualifiez-vous cette doctrine d'erreur ?*

R. C'est parce que l'Ecriture n'attribue pas moins aux œuvres qu'à la foi la justification du pécheur.

D. *Prouvez-nous par Luther même que sa doctrine sur la justification est fausse et pleine d'erreurs.*

R. Luther dit en plus d'un endroit qu'on ne trouve dans les saints pères que ténèbres et obscurités sur la justification.

D. *Que concluez-vous de là ?*

R. Je conclus que Luther a entendu les passages de saint Paul sur lesquels il s'est fondé, tout autrement que les saints pères.

D. *Que concluez-vous de plus ?*

R. Je conclus que la doctrine de Luther est une doctrine nouvelle et inouïe avant lui dans l'Eglise, et par conséquent fausse et erronée.

§ III.

D. *Que dit la Confession d'Augsbourg touchant la messe dans l'article 24?*

R. Elle dit qu'avant le pape Grégoire Ier, on ne savait ce que c'était que des messes privées.

D. *Cela est-il vrai ?*

R. Saint Augustin, qui a vécu deux cents ans avant saint Grégoire, nous assure du contraire.

D. *Dites-nous ce que saint Augustin rapporte au chap. 8 du* XXIIe *livre de la Cité de Dieu.*

R. Il rapporte qu'un de ses prêtres ayant dit la messe à une maison de campagne infestée par les malins esprits, on n'entendit plus rien après cela.

D. *Que disent la Confession d'Augsbourg et l'Apologie touchant l'invocation des saints?*

R. Elles disent que l'invocation des saints obscurcit l'office de médiateur.

D. *Trouvez-vous que cela soit vrai ?*

R. De même qu'on ne fait aucun tort à l'office de médiateur quand on demande les prières des vivants, de même ne fait-on aucun tort à l'office de médiateur quand on demande les prières des saints.

D. *Que dit la Confession d'Augsbourg touchant les vœux de religion ?*

R. Elle dit que du temps de saint Augustin on

ne savait ce que c'était que de faire des vœux en religion, et qu'on quittait la vie religieuse quand on voulait.

D. *Rapportez-nous sur ce sujet ce que saint Augustin dit en exposant le 75e psaume?*

R. « Que personne de ceux qui sont en religion ne quitte la vie religieuse, sous prétexte qu'on peut également se sauver dans le monde ; car vous avez fait des vœux que d'autres n'ont pas faits. »

D. *Que dit Mélanchthon dans l'Apologie sur le dixième article touchant l'Eucharistie?*

R. Il dit faussement que les catholiques conviennent que le corps et le sang de Jésus-Christ sont donnés dans l'Eucharistie avec le pain et le vin.

D. *Rapportez-nous encore d'autres faussetés qui se trouvent dans l'article 21 de la Confession d'Augsbourg.*

R. Il est dit avec la dernière fausseté que la doctrine de la Confession d'Augsbourg n'est pas contraire à la doctrine de l'Eglise catholique et romaine.

D. *A quoi bon tous ces mensonges et faussetés dont la Confession d'Augsbourg est remplie?*

R. Tout cela n'a pu être débité que dans la vue d'en imposer au peuple.

§ IV.

D. *Quelle doctrine nous impute-t-on faussement dans le douzième article de la Confession d'Augsbourg touchant la foi?*

R. On nous accuse faussement de dire que l'homme n'est pas justifié par la foi.

D. *Quelle est sur cela la doctrine catholique?*

R. Les catholiques enseignent que l'homme est justifié par la foi, mais non pas par la foi seule.

D. *Quelle doctrine nous impute-t-on dans l'article vingtième, touchant les bonnes œuvres?*

R. On nous accuse faussement d'enseigner que l'homme étant en état de péché mortel puisse mériter par ses bonnes œuvres la grâce de Dieu et la rémission de ses péchés.

D. *Quelle est sur cela la doctrine catholique ?*

R. Les catholiques enseignent que le pécheur peut obtenir par les bonnes œuvres la grâce de Dieu et la rémission de ses péchés, mais non pas la mériter.

D. *Quelle doctrine nous prête-t-on dans l'article 24, touchant la messe ?*

R. On nous accuse faussement de dire que la mort de Jésus-Christ n'a satisfait que pour le péché originel, et que le sacrifice de la messe a été établi pour effacer les péchés mortels.

D. *Quelle est sur cela la doctrine catholique ?*

R. Les catholiques enseignent que Jésus-Christ a satisfait par sa mort non seulement pour le péché originel, mais aussi pour tous les péchés actuels, et que les mérites de la passion de Jésus-Christ nous sont particulièrement appliqués par le sacrifice de la messe.

D. *Quelle doctrine nous impute-t-on dans l'article 25, touchant la confession ?*

R. On insinue faussement que nous nous faisons un devoir de nous souvenir de tous les péchés commis.

D. *Qu'exige-t-on sur ce point chez les catholiques ?*

R. On n'exige autre chose sinon que l'on déclare les péchés dont on pourra se souvenir après avoir donné un soin raisonnable à examiner sa conscience.

D. *Quelle doctrine nous impute-t-on dans l'article 26, touchant les jeûnes, abstinences et autres œuvres de pénitence ?*

R. On nous accuse faussement de vouloir satisfaire pour la coulpe de nos péchés.

D. *Quelle est sur cela la doctrine catholique?*

R. Les catholiques enseignent qu'aucun homme ne peut satisfaire pour la coulpe du péché, mais bien pour la peine temporelle, qui souvent reste à expier après que la coulpe a été remise.

D. *Quelle doctrine nous impute-t-on dans l'article 27, touchant les vœux de religion?*

R. On nous accuse faussement de dire que les vœux de religion ont la même vertu que le baptême.

D. *Pourquoi les auteurs de la Confession d'Augsbourg l'ont-ils remplie de tant de calomnies contre les catholiques?*

R. Ç'a été pour persuader à leurs gens qu'ils étaient en droit de se séparer de l'Eglise catholique.

§ V.

D. *Quelle ignorance Mélanchthon a-t-il fait paraître en assurant dans le vingt-troisième article de la Confession d'Augsbourg qu'il n'y avait que quatre cents ans qu'on obligeait les prêtres à la continence?*

R. Il a ignoré qu'il y a eu trois conciles, l'un à Mayence, l'autre à Worms, et le troisième à Aix-la-Chapelle, qui longtemps auparavant avaient interdit le mariage aux prêtres.

D. *Quelle ignorance Mélanchthon a-t-il marquée en disant dans l'Apologie qu'au temps de Jovinien il n'y avait encore dans l'Eglise aucune loi qui défendît le mariage aux prêtres?*

R. Il a marqué qu'il n'avait aucune connaissance du second canon du concile de Carthage.

D. *Rapportez-nous les paroles de ce concile, qui se tint en l'an 390.*

R. « Nous trouvons à propos d'ordonner que les évêques et les prêtres et tous ceux qui administrent les sacrements, gardent la continence, afin de ne-

pas nous écarter de la doctrine des apôtres et de l'usage de l'ancienne Eglise. »

D. *Qu'est-ce que Mélanchthon a ignoré en assurant dans le vingt-unième article de l'Apologie qu'avant le pape saint Grégoire on ne trouve aucun père qui ait fait mention de l'invocation des saints?*

R. Il a ignoré qu'on peut citer plus de vingt pères avant saint Grégoire qui ont parlé très clairement de l'invocation des saints.

D. *Rapportez-nous en quelques-uns, et entre autres rapportez-nous les paroles de saint Ambroise au livre des Veuves.*

R. « Adressons-nous aux saints martyrs pour demander leur intercession ; ils ont senti la faiblesse du corps, lors même qu'ils ont triomphé des tyrans. »

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Augustin au sermon 17 des paroles de l'apôtre.*

R. « Lorsque nous faisons mémoire des saints martyrs à l'autel, ce n'est pas pour prier Dieu pour eux, comme pour les autres morts : ce serait faire injure à ceux aux prières desquels nous devons nous recommander. »

D. *Qu'est-ce que Mélanchthon n'a pas su lorsqu'il a osé dire dans le 24e article de l'Apologie qu'on ne trouvait chez aucun père que le sacrifice de la messe fût utile aux morts?*

R. Il ignorait ce que dit Cyrille de Jérusalem dans sa cinquième Catéchèse.

D. *Rapportez-nous les paroles de saint Cyrille.*

R. « Nous prions pour les morts, et croyons fermement qu'ils reçoivent un très grand secours du sacrifice que nous offrons pour eux à l'autel. »

§ VI.

D. *Qu'y a-t-il à répliquer à Mélanchthon lorsqu'il ose dire au deuxième article de la Confession d'Augs-*

bourg que les disputes qui se sont élevées entre eux et nous ne regardent que quelques abus?

R. Si toute la contestation ne roule que sur quelques abus, on n'était donc pas en droit de se séparer de l'Eglise catholique.

D. *Que conclure de ce que, dans le treizième article de l'Apologie de la Confession d'Augsbourg, saint Antoine, saint Bernard, saint Dominique, saint François, saint Bonaventure, sont nommés saints?*

R. Si toutes ces personnes se sont sanctifiées dans la religion catholique, apostolique et romaine, dont elles ont fait profession, c'est donc là la religion dans laquelle on est sûr de pouvoir se sauver.

D. *Quelle remarque faites-vous sur l'article septième qui traite de l'Eglise?*

D. Il y est dit qu'en tout temps il y doit avoir une véritable Eglise de Jésus-Christ, où l'on prêche et administre les sacrements comme il faut. Qu'on nous fasse donc voir immédiatement avant Luther une église où l'on prêchait et où l'on administrait les sacrements comme il faut.

D. *De quel argument se sert-on dans le neuvième article contre les anabaptistes?*

R. On leur dit que si le baptême des enfants n'était pas bon, il n'y aurait eu ci-devant aucune véritable Eglise de Jésus-Christ.

D. *Faites usage du même argument contre les luthériens.*

R. Si la doctrine catholique n'était pas la véritable doctrine avant Luther, il n'y aurait pas eu de véritable Eglise de Jésus-Christ.

D. *Rapportez-nous les paroles de la Confession d'Augsbourg au chap. 24 sur la messe?*

R. « C'est à tort, dit-on, qu'on nous accuse d'avoir aboli la messe ; nous la célébrons avec plus de dévotion que les adversaires. »

D. *Cela s'accorde-t-il avec ce que Luther dit dans l'article 17 de la confession particulière?*

R. Non ; car il dit que la messe est la première de toutes les abominations qu'il faut retrancher.

D. *Quelle contradiction remarquez-vous dans l'Apologie latine sur le dixième article de la Confession d'Augsbourg?*

R. Il y est dit que le pain et le vin restent avec le corps de Jésus-Christ, et pour le prouver on cite le canon des Grecs, où il est dit que le pain et le vin sont changés au corps et au sang de Jésus-Christ.

D. *Que concluez-vous de tout ce qui a été dit ci-dessus?*

R. Je conclus que la Confession d'Augsbourg et l'Apologie sont pleines d'erreurs, de faussetés, de calomnies, d'ignorances et de contradictions, et par conséquent qu'elles ne méritent pas que des gens d'honneur et de conscience fassent profession de s'y attacher.

INSTRUCTION SUR L'HÉRÉSIE.

§ I.

D. *Qu'est-ce que l'hérésie?*

R. C'est un attachement opiniâtre à son sentiment particulier en matière de foi.

D. *Qui se trouve coupable de cet attachement?*

R. Celui qui préfère son sentiment particulier au sentiment général de l'Eglise.

D. *Comment cela se fait-il?*

R. Cela arrive lorsqu'on s'obstine à vouloir expliquer l'Ecriture dans un tout autre sens que ne l'explique l'Eglise.

D. *Tous les hérétiques ont-ils prétendu établir leurs dogmes sur l'Ecriture?*

R. Tous, sans en excepter un seul.

D. *Sur quoi s'appuyaient les ariens lorsqu'ils niaient la consubstantialité du Verbe?*

R. Sur ces paroles du Sauveur au chapitre XIV de saint Jean : *Mon Père est plus grand que moi.*

D. *Sur quoi s'appuyaient les macédoniens lorsqu'ils niaient la divinité du Saint-Esprit?*

R. Sur ces paroles du chap. VIII de l'Epître aux Romains : *L'Esprit prie pour nous avec des gémissements ineffables.*

D. *Comment les manichéens prétendaient-ils prouver que le Fils de Dieu ne s'était revêtu que des apparences d'une chair mortelle?*

R. En citant ces paroles du second chap. de l'Epître aux Philippiens : *Il s'est anéanti lui-même en prenant la figure d'un esclave, et en se rendant semblable aux hommes.*

D. *Comment les nestoriens prétendaient-ils prouver qu'il y a deux personnes en Jésus-Christ?*

R. En citant ces paroles du second chap. de l'Epître aux Colossiens : *Dans Jésus-Christ habite la plénitude de la divinité corporellement.*

D. *Comment les eutychiens prétendaient-ils prouver qu'il n'y a qu'une nature en Jésus-Christ ?*

R. En citant ces paroles du premier chapitre de l'Evangile de saint Jean : *Le Verbe s'est fait chair.*

D. *Sur quoi se fondaient les pélagiens en niant le péché originel ?*

R. Ils établissaient leur erreur sur ces paroles du dix-huitième chapitre du prophète Ezéchiel : *Le fils ne portera pas l'iniquité du père.*

D. *Quelle a été la source de toutes ces erreurs ?*

R. Ça été la présomption qu'ont eue des particuliers à vouloir préférer leur interprétation particulière à celle de toute l'Eglise.

§ II.

D. *Luther et Calvin ont-ils aussi préféré leur interprétation particulière à celle de l'Eglise ?*

R. Ils ont fait en cela comme tous ceux qui se sont égarés avant eux.

D. *Faites-nous en voir un exemple dans Calvin.*

R. L'Eglise entend ces paroles du Sauveur : *Prenez ; ceci est mon corps,* dans le sens naturel, et Calvin a mieux aimé les prendre dans le sens figuré.

D. *Faites-nous en voir un exemple dans Luther.*

R. L'apôtre dit au troisième chap. de l'Epitre aux Romains, que l'homme est justifié par la foi sans les œuvres de la loi ; or Luther a entendu ces paroles dans un tout autre sens que l'Eglise.

D. *Comment l'Eglise a-t-elle toujours entendu ces paroles ?*

R. Elle a toujours entendu que l'homme n'est point justifié ni par les œuvres de la loi naturelle,

ni par les œuvres de la loi judaïque, mais par la foi en Jésus-Christ et par les œuvres qui procèdent de la foi, et qui ont la grâce pour principe.

D. *Et Luther, en quel sens a-t-il entendu ces paroles?*

R. Il a prétendu que l'homme est justifié sans les œuvres de la loi chrétienne, ce qui est contraire à une infinité de passages de l'Ecriture.

D. *Luther et Calvin ont-ils gardé partout la même méthode?*

R. Il n'y a pas d'article contesté pour lequel ils n'en aient usé de même.

D. *Les partisans de Luther et de Calvin seront-ils excusables devant Dieu d'avoir préféré l'interprétation particulière de Luther et de Calvin à celle de l'Eglise?*

R. Non, ils seront inexcusables.

D. *Chaque particulier qui se croit plus de lumière que toute l'Eglise pour juger sainement du sens des Ecritures, pourra-t-il justifier devant Dieu sa présomption?*

R. Non, il ne pourra jamais la justifier.

D. *Quel raisonnement faites-vous sur cela pour presser les adversaires?*

R. Ou vous croyez pouvoir vous tomper dans l'explication que vous faites de l'Ecriture, ou vous vous croyez infaillibles.

D. *Que leur direz-vous s'ils avouent pouvoir se tromper?*

R. Votre foi est donc incertaine et chancelante, et par conséquent ce n'est pas une foi divine.

D. *Que leur direz-vous s'ils prétendent ne pouvoir se tromper en expliquant l'Ecriture?*

R. Il faut donc que vous disiez en vous-mêmes : l'Eglise peut bien se tromper en expliquant l'Ecriture, mais moi je ne puis me tromper.

D. *Que suit-il de là?*

R. Il s'ensuit qu'ils restent dans la perplexité, ou qu'ils tombent dans une obstination insoutenable.

§ III.

D. *Dites-nous ce que l'on a remarqué toutes les fois qu'il s'est élevé quelque hérésie considérable dans le christianisme.*

R. On y a toujours remarqué cinq choses.

D. *Qu'a-t-on remarqué en premier lieu?*

R. On a remarqué que tous les hérésiarques ont osé blâmer l'Eglise d'être tombée dans des erreurs pernicieuses.

D. *Qu'a-t-on remarqué en second lieu?*

R. On a remarqué que les hérésiarques avec leurs adhérents se sont séparés de l'Eglise.

D. *Qu'a-t-on remarqué en troisième lieu?*

R. On a remarqué qu'ils ont enseigné de nouveaux dogmes inconnus avant eux.

D. *Qu'a-t-on remarqué en quatrième lieu?*

R. On a remarqué qu'ils ont donné leurs noms ou le nom de leurs dogmes à leurs sectateurs.

D. *Qu'a-t-on remarqué en cinquième lieu?*

R. On a remarqué qu'aucun d'eux n'a pu prouver sa mission légitime.

D. *Trouve-t-on les mêmes choses à remarquer dans Luther et Calvin?*

R. On y trouve les mêmes choses qu'on a remarquées dans tous les chefs de parti.

D. *Luther et Calvin ont-ils blâmé l'Eglise d'être tombée dans des erreurs pernicieuses?*

R. Ils ont fait en cela comme Arius, Macédonius, Nestorius, et Eutychès.

D. *Luther et Calvin ont-ils donné leurs noms à leurs sectateurs?*

R. Les luthériens tiennent leur nom de Luther,

les calvinistes de Calvin, comme les ariens d'Arius, les macédoniens de Macédonius, etc.

D. *Comment prouvez-vous que Luther a enseigné de nouveaux dogmes qui avant lui étaient inconnus dans le christianisme?*

R. On ne peut nommer aucun pays, aucun diocèse, ni aucune ville où l'on ait cru avant Luther qu'il n'y a que deux sacrements; que la messe est une abomination, la confession une torture de conscience, l'invocation des saints une idolâtrie, le purgatoire une superstition, et le pape l'antechrist.

§ IV.

D. *Quelles remarques a-t-on toujours pu faire toutes les fois qu'il s'est élevé une nouvelle doctrine dans l'Eglise?*

R. On a pu nommer l'auteur qui lui a donné le commencement, dire le lieu et le temps où on l'a vue naître, nommer les premiers adversaires qui l'ont combattue, et dire le concile qui l'a condamnée.

D. *Donnez-nous un exemple.*

R. C'est ainsi que l'on sait qu'Arius a été le premier à enseigner que le Fils de Dieu était moindre que son Père.

D. *Sait-on le lieu où il l'a enseignée?*

R. C'est à Alexandrie, ville d'Egypte.

D. *Sait on l'année de la naissance de cette doctrine?*

R. C'est en l'an 315.

D. *Sait-on ceux qui ont été les premiers à la combattre?*

R. C'est particulièrement le patriarche Alexandre et saint Athanase.

D. *Sait on par quel concile cette doctrine a été condamnée?*

R. Par le premier concile de Nicée.

D. *Peut-on marquer les mêmes choses touchant la doctrine de Luther?*

R. On le peut également.

D. *Sait-on le lieu où cette doctrine à pris naissance?*

R. C'est à Wittemberg en Saxe.

D. *Sait-on l'année?*

R. C'est l'an 1517.

D. *Sait-on qui a été le premier à combattre cette doctrine?*

R. Ce sont toutes les universités auxquelles Luther en avait appelé.

D. *Sait-on le concile qui l'a condamnée?*

R. C'est le concile de Trente.

D. *A quelles autres marques peut-on encore connaître la nouveauté de la doctrine de Luther?*

R. A trois différentes marques.

D. *Dites la première.*

R. Ceux qui ont embrassé la doctrine de Luther étaient d'abord en fort petit nombre.

D. *Dites la seconde.*

R. Tous ceux qui ont suivi Luther avaient été élevés dans une autre doctrine.

D. *Dites la troisième.*

R. La doctrine de Luther causa partout beaucoup d'étonnement et de trouble.

D. *Ne pourrait-on pas dire que Luther n'a rien enseigné de nouveau, qu'il n'a fait que rétablir l'ancienne doctrine des apôtres?*

R. C'est là une réponse commune à tous les hérétiques, et qui par là doit être justement suspecte.

D. *Comment réfutez-vous cette reponse?*

R. La doctrine des apôtres ne peut cesser d'être enseignée dans l'Église; avant Luther on n'avait aucune connaissance de la doctrine de cet hérétique; la doctrine de Luther n'est donc pas la doctrine des apôtres.

§ V.

D. *Luther et Calvin sont-ils plus en état de prouver eur mission que ne l'étaient Arius, Macédonius, Nestorius?*

R. Ils sont aussi peu en état de la prouver.

D. *Quels reproches faisait-on à Arius, à Macédonius, et aux autres de leur espèce?*

R. On leur reprochait qu'ils n'avaient point de mission ni ordinaire, ni extraordinaire.

D. *Comment leur prouvait-on qu'ils n'avaient pas la mission ordinaire?*

R. On leur disait : Vos supérieurs ecclésiastiques ne vous ont pas envoyés ; donc vous n'avez pas la mission ordinaire.

D. *Comment leur prouvait-on qu'ils n'avaient pas la mission extraordinaire?*

R. Si Dieu vous avait envoyés immédiatement par lui-même, il aurait attesté votre mission par des miracles.

D. *Rapportez-nous les paroles que Luther adressait aux premiers prédicateurs anabaptistes* (T. V ed. Germ., f. 491, 6).

R. « Si ce sont les hommes qui vous ont envoyés, faites-nous voir vos patentes, et, si c'est Dieu qui vous a envoyés, faites-nous voir des miracles. »

D. *Eût-on pu adresser les mêmes paroles à Luther et à Calvin?*

R. On l'eût pu sans doute, et ils eussent été aussi embarrassés de répondre.

D. *Mais Luther, qui était prêtre et docteur de l'Eglise romaine, n'eût-il pu répondre qu'il avait reçu de l'Eglise romaine le pouvoir et la commission de prêcher la véritable doctrine contenue dans l'Ecriture?*

R. Ou l'Eglise romaine était pour lors la véritable Eglise, ou elle avait cessé de l'être ; si elle était

pour lors la véritable Eglise de Jésus-Christ, il n'était pas permis à Luther de s'en séparer, et si elle avait cessé de l'être, elle ne pouvait donner de mission légitime à Luther.

D. *Que si Luther et Calvin n'ont pas eu de mission, sur quel pied faut-il les regarder?*

R. Sur le pied de gens qui ne sont pas entrés dans la bergerie par la porte, mais par la fenêtre.

D. *Et quel est le jugement que le Sauveur porte contre ces sortes de gens?*

R. Le Sauveur dit qu'ils viennent non pour paître les ouailles, mais pour les égorger.

§ VI.

D. *Ne peut-on pas imaginer entre Luther et Arius quelque différence qui puisse rassurer un esprit raisonnable?*

R. Non, il n'est pas posssible d'en imaginer.

D. *Ne pourrait-on pas dire qu'Arius s'est élevé contre la divinité du Fils de Dieu, et que Luther n'a rien fait de semblable?*

R. Luther n'a pas erré touchant la divinité du Fils de Dieu, mais il a erré sur plusieurs autres articles.

D. *Ne pourrait-on pas dire que la doctrine de Luther n'a été condamnée que par l'Eglise romaine, au lieu que la doctrine d'Arius fut condamnée par l'Eglise grecque et la latine?*

R. Les Grecs d'aujourd'hui, aussi bien que les Latins, condamnent également les erreurs de Luther.

D. *Ne pourrait-on pas dire qu'il y a des nations entières qui ont embrassé la doctrine de Luther, et que par conséquent cette doctrine n'a pas été condamnée par l'Eglise universelle?*

R. Il y a eu des nations plus nombreuses qui ont professé l'arianisme qu'il n'y en a qui professent le luthéranisme.

D. *Ne pourrait-on pas dire qu'il n'y a rien dans la doctrine de Luther qui soit contraire à l'Evangile, au lieu que la doctrine d'Arius y était tout-à-fait opposée?*

R. Arius ne citait pas moins que Luther l'Evangile, et y trouvait des passages aussi favorables à sa cause.

D. *Ne pourrait-on pas dire qu'Arius a abusé de l'Ecriture pour établir son erreur, au lieu que Luther en a fait un bon usage pour établir la vérité?*

R. Quiconque donne à l'Ecriture un sens différent de celui que lui donne l'Eglise, abuse de l'Ecriture : Arius et Luther lui ont donné un sens différent de celui de l'Eglise, par conséquent l'un et l'autre ont abusé de l'Ecriture.

D. *Rapportez-nous sur ce sujet les paroles de saint Jérome sur le premier chap. de l'Epître aux Galates.*

R. « Une mauvaise interprétation donnée à l'Evangile de Jésus-Christ en fait l'Evangile d'un homme, et même l'Evangile du démon. »

D. *Que concluez-vous de tout ce qui a été dit ci-dessus?*

R. Je conclus que tout disciple de Luther n'aura pas moins de peine à justifier sa foi devant Dieu que les disciples d'Arius.

CINQUANTE RAISONS

POUR QUOI LA RELIGION CATHOLIQUE ROMAINE DOIT ÊTRE PRÉFÉRÉE A TOUTES LES AUTRES, ET POUR QUOI EN EFFET LE DUC ANTOINE-ULRIC DE BRUNSWICK-WOLFENBUTTEL ABJURA LE LUTHÉRANISME EN 1706.

Le duc lui-même nous apprend dans la préface de son opuscule que, voyant tant de religions différentes et opposées, il employa plusieurs années d'étude pour discerner la véritable. Dans ce dessein il fréquenta diverses universités, feuilleta des bibliothèques entières, lut un grand nombre d'auteurs catholiques et autres, interrogea les docteurs renommés de différentes confessions. Ce fut en effet le duc Antoine de Brunswick qui en 1699 renoua la correspondance entre Bossuet et Leibnitz sur la réunion des protestants à l'Eglise romaine. Comme après tout cela ses doutes n'étaient point encore éclaircis, le duc, mettant de côté pour un moment toute autre affaire pour s'occuper uniquement de l'affaire de son salut, se retira dans une espèce de solitude. Là il commença, comme il le dit lui-même :

Premièrement, par implorer avec ardeur le secours et la grâce du Saint-Esprit, et par demander instamment la lumière de la vraie foi. Car la foi est un don spécial de Dieu, par lequel l'homme est éclairé pour croire fermement tout ce que Dieu a révélé.

En second lieu, je pris une ferme résolution de m'abstenir par la grâce de Dieu de tout crime, sachant bien que sa sagesse n'entrera point dans une âme méchante et n'habitera point dans un corps assujetti au péché.

Et je suis convaincu, comme je l'étais dès lors, que, s'il y en a tant qui ignorent la foi véritable ou ne l'embrassent point, c'est qu'ils sont plongés dans bien des vices, et particulièrement dans les péchés de la chair.

Troisièmement, je renonçai à toute sorte de préjugé qui pouvait me porter vers une religion plutôt que vers une autre, pour quelque pernicieuse préoccupation que j'eusse pu avoir auparavant.

Enfin j'entrepris cette délibération et ce choix comme j'aurais voulu l'avoir fait à l'heure de la mort, et dans la ferme conviction qu'au jour du jugement je rendrai compte à Dieu pourquoi j'avais suivi cette religion plutôt que toute autre.

Avec ces dispositions, le duc posa comme point de départ les principes ou dogmes communs à toutes les confessions chrétiennes, savoir :

1° Il y a un Dieu.

2° Ce Dieu est un être très parfait, renfermant en lui essentiellement toute perfection sans avoir le moindre défaut.

3° Il suit de là qu'il est essentiellement vrai ; de telle sorte qu'il ne peut ni tromper ni être trompé, ni dire faux ou révéler une chose autrement qu'il ne la connaît, ni la connaître d'une autre façon qu'elle n'est en soi-même. Tellement que par sa nature il est vrai et dans sa connaissance et dans sa parole.

4° Dieu est tout-puissant. 5° Il est fidèle, sans aucune injustice. 6° Il est immuable. 7° Il est très sage. 8° Il est d'une miséricorde infinie. 9° Il est

juste, il récompense les bons et punit les méchants.
10° Il est essentiellement la sainteté et la bonté parfaites.

11° L'homme n'a qu'une âme, qui sera éternellement ou damnée ou sauvée. Que sert donc à l'homme de gagner le monde entier, s'il vient à perdre son âme ?

12° L'éternité est sans fin.

13° Il n'y a point de comparaison du fini à l'infini. O heureuse éternité que celle des saints ! O éternité malheureuse que celle des damnés ! L'une ou l'autre de ces éternités nous attend. Sans la vraie foi je ne jouirai point de l'éternité des saints. Donc, si je ne la possède, l'éternité malheureuse sera mon partage.

En même temps que le duc se posait ces principes comme la base de ses recherches, il se prescrivit les règles de prudence que l'on doit suivre, principalement dans le choix des choses qui sont de la dernière importance.

1. Dans l'estimation et dans le choix des choses, il faut préférer les meilleures aux moins bonnes, à plus forte raison aux mauvaises ; les certaines aux incertaines et aux douteuses, les vraies aux fausses, les permanentes aux passagères, les éternelles aux temporelles, et celles qui sont appuyées sur la raison à celles qui ne le sont pas.

2. Pour atteindre à notre dernière fin, seul objet de nos justes désirs, il faut des moyens proportionnés ; et il en faut plutôt de certains que de moins assurés ou tout à fait incertains.

3. Entre les moyens d'obtenir le salut éternel, ceux par lesquels il n'y a point de doute que beaucoup l'ont obtenu, sont plus assurés que ceux par lesquels il n'est pas évident que personne se soit sauvé.

4. De plus, les moyens que la raison et l'autorité des personnages éminents en sagesse, en vertu et en sainteté, prescrivent pour le salut éternel, ou que l'Esprit divin ordonne lui-même, ces moyens sont plus certains que ceux qui nous sont proposés par la chair et le sang, par le monde, par le déréglement et le libertinage.

Sur ces principes et sur ces règles de prudence, ajoute le duc, je commençai les considérations suivantes, qui me découvrirent des motifs convaincants pourquoi je devais plutôt chérir et suivre la foi catholique romaine qu'aucune autre secte d'entre celles qu'on voit aujourd'hui dans la chrétienté, et pourquoi je me déterminai absolument à rejeter toutes les autres religions.

Après cela le duc de Brunswick expose ces raisons ou motifs, au nombre de cinquante. Il les expose de deux manières: d'abord d'une manière plus étendue, et ensuite d'une manière plus abrégée et par récapitulation. Nous donnerons seulement cette dernière. Toutefois, comme il y a quelques numéros où le duc ne fait que renvoyer à la première, nous citerons en tout ou en partie les paroles mêmes auxquelles il renvoie.

CONCLUSION.

OU

RÉSUMÉ DES MOTIFS POUR LESQUELS IL FAUT CHOISIR ET EMBRASSER LA FOI CATHOLIQUE ROMAINE PRÉFÉRABLEMENT A TOUTES LES RELIGIONS QU'ON VOIT AUJOURD'HUI DANS LA CHRÉTIENTÉ.

AUX SECTAIRES.

Ne croyez pas, mes chers amis, que j'ai abandonné précipitamment et inconsidérément les erreurs de votre parti, pour embrasser la foi catholique romaine, par la vue d'aucun avantage temporel. Non, ce n'est que pour l'amour de mon salut et après une mûre délibération que je l'ai fait, comme vous pouvez en juger par les motifs que je vais résumer en peu de mots.

1. Vous prétendez, vous luthériens et vous calvinistes, établir un *état évangélique*. Cela me paraît aussi impossible qu'il l'est que les vents de l'orient et de l'occident soufflent du même côté. Car tant que vous aurez sur la foi des articles opposés les uns aux autres, je ne saurais comprendre comment la doctrine contraire de vos deux religions puisse être conforme à l'Evangile. Des choses qui diffèrent entre elles ne sauraient s'accorder avec une troisième. C'est ce que dicte le sens commun.

2. Si l'une de ces deux religions est conforme à

l'Evangile et par conséquent *évangélique*, par exemple la luthérienne, il faut qu'elle ait des arguments dont ne puisse également se servir la religion calviniste pour prouver que c'est elle qui est évangélique ; *et vice versa*. Or, jamais on n'a produit de tels arguments. Quelle raison pourrais-je donc avoir d'être luthérien plutôt que calviniste, ou calviniste plutôt que luthérien, ou enfin de croire que l'un des partis est plus évangélique que l'autre ?

3. Il ne m'a jamais été possible de savoir sur quel fondement les luthériens se nomment eux seuls évangéliques, ou pourquoi les calvinistes se donnent le titre de religion réformée. Aujourd'hui encore je ne saurais comprendre pourquoi les anabaptistes, les nouveaux ariens, les unitariens, ne puissent point, avec autant de droit, se donner les mêmes titres. Car les luthériens et les calvinistes n'ont rien à dire pour leur défense que les autres ne puissent dire avec autant d'apparence de raison en faveur de leurs sectes. Comme donc il n'y a pas de meilleurs arguments pour les luthériens et les calvinistes qu'il n'y en a pour les anabaptistes, les ariens et toutes les autres sectes, auxquelles cependant les luthériens et les calvinistes refusent ces titres de nouvelle fabrique, il s'ensuit que les luthériens et les calvinistes eux-mêmes ne méritent pas plus d'être appelés *évangéliques*, ou de la religion réformée, ni quant à la chose ni quant à la dénomination. J'étais donc bien fondé à rejeter ces sortes de sectes comme étant toutes sans fondement solide, et également méprisables.

4. Je savais pour certain, comme vous m'avouez vous-mêmes, que beaucoup de ceux qui vécurent et moururent dans la foi catholique romaine, sont *sauvés*, tandis que vous ignorez complètement si

un seul de vos sectateurs jouit de cette gloire. J'agis donc en chrétien prudent quand je pris la voie la plus assurée du ciel.

5. J'inférais de là que la foi catholique romaine était la véritable, puisque sans la foi il est impossible de plaire à Dieu. Comme donc il y en a un si grand nombre qui se sont sauvés en professant la foi catholique romaine, il est de toute nécessité qu'elle soit la foi véritable et sanctifiante.

6. J'allais plus loin. Puisque la foi catholique romaine est la foi sanctifiante et véritable, il s'ensuit que toutes les religions qui lui sont contraires sont nécessairement fausses. Car il n'y a qu'une foi véritable et sanctifiante, comme il n'y a qu'un vrai Dieu.

7. Les protestants, aussi bien que les catholiques, conviennent qu'on peut se sauver dans l'Eglise romaine; mais il n'y a que les protestants qui pensent qu'on peut se sauver encore dans une autre religion. Chaque protestant l'affirme de sa secte particulière; mais les catholiques le lui dénient positivement. Or, ce que deux partis opposés accordent est incontestablement plus certain que ce qui est assuré d'un parti et absolument nié de l'autre. Voulant donc procéder avec le plus de sûreté, j'agis en homme raisonnable en préférant la foi catholique romaine à toutes les autres religions.

8. Consultant ce que les saints pères de la primitive Eglise (saint Augustin, saint Irénée, Tertullien, saint Jérome, saint Grégoire de Nazianze) nous ont laissé par écrit touchant la foi, je vis qu'ils exaltaient, conseillaient et louaient uniquement la foi catholique romaine, et qu'ils rejetaient et condamnaient toutes celles qui en étaient séparées. C'est pourquoi je résolus de suivre leur prudent conseil et leur solide sentiment.

9. Tous les saints et toutes les saintes que nous avons depuis le commencement de l'Eglise jusqu'à nos jours, ont vécu dans l'Eglise catholique romaine. (Parmi les évêques : saint Martin, saint Nicolas, saint Athanase et beaucoup d'autres. D'entre les religieux : saint Dominique, saint François, etc. D'entre les veuves : sainte Monique, sainte Brigitte, sainte Elisabeth, etc. D'entre les vierges : sainte Agathe, sainte Lucie, sainte Agnès, sainte Catherine, etc.) D'où je conclus : ces saints et ces saintes, en suivant la foi romaine, ont acquis la gloire céleste. Cette foi doit sans doute être le chemin le plus sûr pour aller au ciel. Il ne faut donc pas en chercher d'autre.

10. Pour défendre les vérités dont cette Eglise est dépositaire, des milliers de martyrs ont donné leur vie et triomphé de la mort, malgré les plus cruels supplices. De là je tirai cette conséquence : il ne se peut que la foi pour laquelle tant de témoins ont donné leur sang, ne soit pas la foi véritable. Comment donc aurais-je pu douter plus longtemps de la vérité de la foi catholique romaine?

11. Tous ceux qui ont attaqué cette Eglise en se séparant d'elle, comme firent Arius, Pélage Marcion, Macédonius, Mahomet, etc., et leurs sectateurs, brûlent à jamais dans les flammes de l'enfer. Luther, Calvin et semblables novateurs de ces derniers jours, furent également des hérésiarques. Les prendre pour guides eût donc été m'exposer au risque de la damnation éternelle.

12. La foi de l'Eglise romaine était la foi de saint Paul, comme cet apôtre l'atteste aux Romains, chap. I, v. 2 : pourquoi donc perdrais-je mon temps à chercher une autre foi que celle de ce grand apôtre?

(Les adversaires accordent volontiers que la foi

romaine était telle au commencement. Mais ils prétendent, sans néanmoins le prouver, que dans la suite elle a cessé d'être la foi véritable et apostolique : ce que les catholiques romains nient absolument. Et de fait, si quelqu'un demande aux adversaires en quels dogmes de la foi l'Église romaine a failli, où, et quand, ils ne savent que répondre. C'est pourtant à eux à le prouver. En effet, supposons qu'une certaine famille, de l'aveu de tout le monde, était autrefois d'une haute noblesse, et que quelqu'un vînt à dire, qu'à la vérité cette famille avait autrefois un rang illustre, mais que depuis elle en est déchue : cet homme ne serait-il pas obligé de prouver en quel temps et pour quelle cause elle a perdu la gloire de sa naissance. Et s'il ne pouvait en donner la preuve, tout juge équitable ne le condamnerait-il pas comme calomniateur ?)

13. Si, par la grâce de Dieu, je n'étais pas fixé dans la foi de l'Église catholique romaine, les autres religions me troubleraient tellement l'esprit dans le choix que j'aurais à faire, que jamais je ne le ferais avec quelque paix de l'âme ; car j'aurais toujours eu à douter laquelle de tant et de si différentes religions est la véritable et la sanctifiante.

14. (Dans la quatorzième considération, je me proposai de rejeter absolument toute secte ou religion dans laquelle je remarquerais quelque erreur contraire à la foi et à la raison. C'est pourquoi, m'attachant aux principes posés au commencement de cette dissertation, j'examinai différents dogmes des religions modernes, qui sont opposées à la religion catholique romaine. Les considérant chacun en particulier, je me fis, pour le premier exemple, ce discours : Dieu est d'une sagesse et d'une bonté infinies. Il nous a imposé des commandements pour la transgression desquels il punit très sévère-

ment, même éternellement, les hommes. Il faut donc que ces commandements soient tels, que, par le secours de sa grâce, on puisse les accomplir. Autrement il ne serait très sage législateur ni très bon seigneur, s'il punissait éternellement les hommes pour ne les avoir pas accomplis. Car personne ne dira que celui-là soit ni un très sage et très bon maître, qui commanderait à son valet des choses absolument impossibles, comme d'arrêter le cours du soleil, de toucher du doigt le ciel, et qui, faute de cela, punirait très rigoureusement ce valet et le condamnerait à des tourments extraordinaires. Or, Dieu est un très sage législateur, comme il est aussi d'une bonté et d'une clémence infinies. Donc il ne nous a pas commandé des choses que, par sa grâce, nous ne puissions exécuter. Par conséquent la doctrine de tous les novateurs est fausse, quand ils soutiennent qu'il nous est impossible, même avec la grâce de Dieu, de faire ce qu'il a ordonné).

15. Comme j'examinais profondément les dogmes des protestants, j'y trouvai plusieurs paradoxes tout à fait incroyables, entièrement contraires à la droite raison. Par exemple : les sectateurs de la religion prétendue réformée enseignent, entre autres erreurs, que tous les péchés sont égaux, et qu'il n'y en a point de véniel. Sur quoi je me fis ce raisonnement : Une parole oiseuse est un péché, puisque le Sauveur nous dit qu'il en faudra rendre compte au jour du jugement. Il faut donc, selon la doctrine des novateurs, que ce péché soit égal en grièveté à tous les autres péchés, au blasphème, à l'apostasie, etc. Si le péché d'une parole oiseuse est aussi énorme que tous ceux-là, il mérite donc autant de châtiment et autant de peine. Il sera également rémissible et irrémissible. Il se pardonne donc aussi difficilement que les autres péchés. Cependant

le Sauveur lui-même nous enseigne, Math. v, 22, qu'un mouvement de colère contre le prochain mérite à la vérité quelque peine, mais qu'une parole injurieuse en mérite une plus grande. De plus saint Jean dit dans sa première Epître, chap. v, v. 16 : *Il y a un péché qui va à la mort*. D'où il s'ensuit qu'il y a un péché qui ne va pas jusqu'à la mort. Tous les péchés ne sont donc pas égaux. Outre cela, il y a un péché qui ne se pardonne ni en ce monde ni en l'autre, tel que le péché contre le Saint-Esprit. (Marc. III, 29.) Enfin nous lisons aux Proverbes, chap. XXIV, v. 16 : *Le juste tombera sept fois, et se relèvera ; mais les méchants seront précipités dans le mal*. Il y a donc des péchés qui ne nous privent pas de la justice habituelle, et il y en a qui nous en privent. Par conséquent tous les péchés ne sont pas égaux. Et, par une suite nécessaire, on doit rejeter la secte ou la religion qui enseigne le contraire.

16. Selon les mêmes sectaires, toutes les bonnes œuvres sont des péchés, et tous les péchés sont également griefs. Il faut donc, selon eux, que toutes nos bonnes œuvres aient l'énormité de tous les péchés que ce puisse être. Par conséquent, prier Dieu est un aussi grand péché que de le blasphémer ; donner l'aumône a un pauvre est un aussi grand crime que de lui prendre ce qu'il a ; restituer le bien d'autrui est aussi condamnable que de le retenir malgré lui. Quelle apparence ?

17. Pour presser l'argument un peu plus, je voudrais bien entendre ce que répondrait un de leurs prédicants à un homme qui lui demanderait s'il doit rendre au propriétaire un bien dont il a été injustement privé. S'il dit oui, l'injuste possesseur pourrait lui demander si c'est un bonne œuvre que de restituer le bien d'autrui. Si le prédicant assure que c'en est une bonne, l'autre pourrait répliquer : Selon

vous, toutes nos bonnes œuvres sont des péchés ; de plus, selon votre doctrine, tous les péchés sont d'une égale énormité. Donc, soit que je restitue ou que je retienne le bien d'autrui, c'est tout un pour ce qui regarde la grièveté du péché. Je retiendrai donc pour mon profit ce que je tiens au préjudice de mon prochain.

Ayant bien considéré ces deux choses, je jugeai qu'elles étaient également impertinentes et extravagantes, aussi bien que les sectes qui les enseignent.

18. Dieu est la souveraine sainteté. Cela étant, il est infiniment éloigné de tout péché, il le hait sur toute chose. S'il est ainsi, il ne veut donc pas qu'on le fasse, il ne commande point de le faire, et on ne peut le lui imputer en façon quelconque. D'où il suit que Dieu n'est ni l'auteur ni la cause du péché, le voulant, le suggérant, l'effectuant, le commandant, l'espérant, et réglant en cela les criminels desseins des impies, comme l'enseignent les calvinistes, et comme Luther l'enseigna lui-même.

19. Je lus et relus une foule d'histoires et d'écrits, pour voir si, avant le quinzième siècle, je pourrais trouver quelque part que l'on fît mention de la doctrine luthérienne et calviniste et des autres sectes de ce temps-ci. Je demeurai convaincu que toutes ces religions ne venaient point des apôtres, mais qu'elles étaient de nouvelle fabrique, et par conséquent devaient être rejetées.

20. Dans sa vingtième considération, le duc de Brunswick parle d'un pamphlet calviniste qu'il avait lu dans sa jeunesse. On y prétendait faire voir que dans tous les siècles il y avait eu des luthériens-calvinistes. Ce qui d'abord est une chose contradictoire : car les luthériens et les calvinistes étant opposés les uns aux autres en plusieurs points, c'est

une contradiction qu'il y ait jamais eu des calvinistes qui fussent à la fois luthériens, et réciproquement. Ensuite le pamphlétaire raisonnait d'une manière absurde. Il rangeait parmi ses luthériens-calvinistes les papes et les cardinaux les plus célèbres, y compris Bellarmin. Luther et Calvin, disait-il, ont parlé contre les mauvais prêtres et contre les mauvais catholiques. Or les papes et les cardinaux parlent de même. Donc les papes et les cardinaux sont luthériens-calvinistes.

21. Le duc de Brunswick se fit alors à lui-même une histoire abrégée de toutes les anciennes hérésies, qui lui fut incomparablement plus utile. Car, dit-il, je trouvai que presque tous les dogmes que soutiennent les luthériens et les calvinistes avaient été autrefois enseignés par certains hérésiarques et condamnés par l'Église. Non pas qu'il s'en trouvât un qui ait enseigné tous ces articles et en la même manière que Luther et Calvin (car il n'y en eut absolument jamais de tel), mais bien, que quelques hérésiarques en ont enseigné quelques-uns, et cela en différents temps. Mais jamais homme de bon sens ne conclura de là que la doctrine luthérienne ou que la calviniste ait été avant Luther et Calvin. Cela prouve seulement que la religion brochée par Luther et Calvin est une complication de diverses hérésies vieilles et condamnées, ressemblant quelque peu à l'habit d'un mendiant qui trouve à la friperie de quoi s'habiller de vieilles guenilles de toutes sortes de couleurs, qu'il rapetasse de quelques pièces de drap neuf, d'une couleur et d'une qualité tout à fait disproportionnées.

22. L'Eglise catholique romaine est la seule où l'on puisse véritablement trouver les marques de l'Eglise de Jésus-Christ, savoir : d'être *Une, Sainte, Apostolique*, et *Catholique*, c'est-à-dire, *Universelle.*

23. C'est la seule religion pour laquelle toutes les nations ont renoncé et renoncent encore tous les jours au paganisme et à l'idolâtrie.

24. Les chefs de ces nouvelles religions n'ont jamais prouvé par le moindre miracle d'avoir été envoyés de Dieu pour réformer l'Eglise.

25. Au contraire, ce furent des libertins, des violateurs de vœux, des apostats, des impies, des blasphémateurs, des gens de rien.

26. Les adhérents de ces religions n'ont jamais travaillé à la conversion des idolâtres, mais seulement à pervertir les mauvais catholiques.

27. Il se trouve en la religion catholique romaine grand nombre de personnes de l'un et de l'autre sexe, d'une illustre naissance et de grandes richesses, qui se consacrent volontairement au service de Dieu et passent leur vie dans une pauvreté volontaire et une pureté angélique. Dans les autres religions on ne voit pas que des personnes distinguées par la naissance et la noblesse embrassent l'état des prédicants ou ministres, dont presque jamais personne ne vit en continence. D'où il est évident que c'est la seule nécessité qui les porte à cet emploi. Au lieu que, dans la religion catholique romaine, c'est le seul amour de Dieu ainsi que de leur salut et de la vérité de la foi, qui les anime à se dévouer entièrement au service divin.

28. La continence, qui est un don du Ciel, n'est pas le partage des ministres protestants, comme elle l'est de tant de religieux et de religieuses dans la religion catholique romaine, qui, par la grâce de Dieu, ne vivent pas seulement en continence, mais dans une virginité sans tache et sans soupçon.

29. Les écrivains protestants, dans la plupart de leurs arguments contre les catholiques, attaquent ce qu'on ne leur nie pas, mais ils n'osent toucher,

ou à peine le font-ils, à la doctrine réellemet enseignée chez les catholiques. Leur unique but est de rendre les catholiques odieux au peuple séduit.

30. Les armes des protestants contre les catholiques sont des calomnies injurieuses et d'évidents mensonges, et non pas de bons et solides arguments.

31. Ils ne peuvent non plus répondre aux arguments des catholiques, mais ils en éludent la force par des évasions ; quand on les presse, ils changent de matière et se jettent sur un autre point de controverse. Il est à peu près impossible de les maintenir dans la question.

32. Les sectateurs de ces nouvelles religions interprètent selon leurs caprices les saintes Écritures, et retranchent des livres canoniques ceux qu'il leur plait : même chacun d'eux, si ignorant qu'il soit, se fait, comme bon lui semble, son propre interprète. Mais, parmi les catholiques, les livres canoniques sont partout les mêmes, partout la même interprétation, le même sens et la même version.

33. Ces nouvelles religions non seulement diffèrent entre elles dans les articles de foi, mais elles varient encore chacune d'avec elle-même, jusque dans les catéchismes qu'elles font apprendre aux enfants, tandis que, chez les catholiques, c'est partout la même doctrine.

34. Les éditions de la Confession d'Augsbourg, que pourtant les luthériens tiennent pour le fondement de leur religion, ne se ressemblent pas, et sont fort différentes de l'original.

35. Ces nouvelles religions (qui enseignent avec Luther que la foi seule suffit pour être sauvé, et qu'il n'y a que l'incrédulité qui damne) ouvrent une voie large et spacieuse à toutes sortes de dissolutions, de voluptés et de libertinages, quoique no-

tre Sauveur ait enseigné que la voie qui mène au ciel est fort étroite.

36. Les défenseurs de ces religions interprètent suivant leur fantaisie les saintes Écritures, ils en tronquent plusieurs textes ou passages, ils y en ajoutent d'autres. De plus ils en altèrent et corrompent quelques-uns. Ainsi, quand saint Paul conclut que la foi justifie, Luther lui fait dire que c'est la foi *seule* ; quand saint Pierre nous recommande d'assurer *notre vocation et notre élection par les bonnes œuvres*, Luther retranche ces mots, *par les bonnes œuvres*.

37. L'Eglise de Jésus-Christ doit être, Une, Visible, Sainte, Catholique et Apostolique, avec une succession certaine dans sa doctrine et dans ses pasteurs. L'Eglise catholique romaine a tous ces caractères.

38. Les autres religions n'en ont aucun.

39. Les catholiques interprètent l'Ecriture suivant la doctrine des saints ; les protestants en donnent des interprétations qui diffèrent, non seulement de celles des saints pères, mais encore entre elles.

40. Afin de rendre la chose plus claire, prenons pour exemple ces paroles du Sauveur : *Hoc est corpus meum : ceci est mon corps.*

Les catholiques romains les entendent dans leur sens propre et littéral, parce qu'elles n'ont jamais été entendues autrement par les anciens pères et par l'Eglise catholique. Les protestants ne veulent point avouer ce sens. Mais les luthériens entendent ces paroles d'une manière, les calvinistes d'une autre ; les zwingliens d'une façon, les ariens d'une autre ; et chacun d'eux n'a pour règle de son interprétation que ce que lui dicte son esprit particulier. Or, auquel de ces esprits particuliers pouvais-

je me fier? à laquelle de leurs interprétations devais-je m'arrêter? Car je ne voyais pas plus de raison d'un côté que de l'autre. Cependant la vérité est une, tandis que la fausseté prend plusieurs masques. Je crus donc que le mieux était de suivre encore en ce point la doctrine de l'Eglise catholique, puisqu'elle est la plus sûre.

41. Tous les monuments de l'antiquité, tous les anciens écrits prouvent que la religion catholique romaine est la même qui a été fondée, établie et confirmée dans la chrétienté, tandis que les doctrines protestantes varient sans cesse.

42. Quoique l'Eglise romaine, depuis sa naissance jusqu'à nos jours, ait été attaquée par les tyrans, les idolâtres, les païens et les hérétiques, elle est cependent demeurée inébranlable et elle l'est encore à l'heure qu'il est, au lieu que tant d'autres religions ont péri et disparu.

43. Pendant que chez les catholiques on trouve sur la perfection chrétienne une foule de *livres spirituels*, de *vies de saints*, et de *théologies morales*, les protestants ne professent point de doctrine qui aide à la perfection ou à la pratique des vertus chrétiennes; on ne trouve chez eux, peu s'en faut, aucune instruction sur des points de morale ou sur l'observation des commandements de Dieu; mais on y permet toutes choses aux désirs et à la concupiscence de la nature dépravée.

44. Les assemblées des sectaires, même celles qui fabriquèrent les confessions de foi pour les nouvelles religions, ne peuvent jamais entrer en la moindre comparaison, ni pour la doctrine, ni pour la sainteté, ni pour le concours des nations diverses, avec les conciles généraux de l'Eglise catholique romaine, non plus qu'avec les pères qui s'y trouvèrent.

45. Les principes sur lesquels les protestants

s'appuient (voir les numéros 14, 15, 16, 17 et 18) ne sont pas propres pour former une bonne conscience, une conscience digne d'un chrétien.

46. Leurs prédicants n'ont jamais à la bouche que ce qui peut rendre méprisable la religion catholique. Ils dissimulent ce qu'il y a de plus dangereux en leur religion, et tout ce qui mène à la perdition des âmes qui sont sous leur conduite.

47. Comme j'étais parmi les catholiques, je remarquai avec soin qui, à leur jugement, passaient pour mauvais catholiques ou pour relâchés. Je reconnus qu'ils prenaient pour tels ceux qui n'observaient pas les commandements de Dieu, qui ne s'appliquaient point à faire de bonnes œuvres, qui fuyaient ou négligeaient la confession, qui assistaient peu souvent à la sainte messe, qui fréquentaient rarement les sacrements de pénitence, qui suivaient les plaisirs des sens, qui ne gardaient pas les jours de jeûne, etc. Puis je tournai les yeux du côté des protestants, et je vis qu'indépendamment de toutes ces choses, on ne laissait pas d'être parmi eux en réputation de bon protestant et de fervent évangélique. J'inférai de là : Les plus mauvais catholiques valent pour le moins autant que les meilleurs protestants ou que les meilleurs évangéliques. Et je fus confirmé dans cette gradation que j'avais entendue autrefois : Le plus mauvais catholique fait un excellent luthérien ; le plus mauvais luthérien, un excellent calviniste; le plus mauvais calviniste, un excellent arien; le plus mauvais arien, un excellent mahométan.

48. Aucun des catholiques ne passe aux autres religions pour vivre plus saintement. Au contraire, c'est pour mener une vie plus libertine.

49. Il y a dans les saintes Ecritures plusieurs endroits qui nous attestent que l'espérance, la charité, la pénitence, les aumônes, et les autres œuvres de miséricorde, sont méritoires de la vie

éternelle; ce que nient nos prétendus réformateurs, disant faussement que la foi seule suffit

50. Il arrive fort souvent que les protestants les plus opiniâtres souhaitent de mourir, et qu'ils meurent en effet dans la foi catholique, et nous ne voyons pas qu'aucun catholique désire mourir dans une des autres religions.

Enfin, ce qui m'a toujours fort déplu, c'est que les ministres de toutes ces sectes, tout en exaltant les mérites et la satisfaction de Jésus-Christ, négligent cependant d'exhorter leurs peuples à l'imitation de sa vie. Au contraire, ils leur donnent occasion de rester indifférents aux grands devoirs, d'éviter le péché, de faire pénitence de ceux qu'on a commis, de pratiquer la vertu et de faire de bonnes œuvres, en leur rappelant cette pernicieuse erreur, que, par sa mort, il a tellement satisfait pour nos péchés et nous a tellement mérité le ciel, que tout ce que nous avons à faire, c'est de croire en lui. En sorte que, de la passion, de la mort et de la satisfaction de Jésus-Christ, ce pauvre peuple, ainsi trompé, prend occasion de vivre dans le libertinage. Mais la doctrine orthodoxe enseigne que, quoique la passion et la mort du Fils de Dieu soient d'elles-mêmes plus que suffisantes pour effacer tous les péchés du monde, et que le mérite en soit infini, le Sauveur veut néanmoins que nous nous en appliquions les fruits, en imitant ses vertus et en coopérant à sa douloureuse passion par la fuite du mal et la pratique du bien. La venue de Jésus-Christ en ce monde a eu deux fins : la première, de satisfaire pour nos péchés et de nous délivrer de la damnation éternelle; la seconde, de nous donner un très parfait modèle de toutes les vertus, et de nous inspirer le désir de l'imiter comme il nous dit lui-même : *Je vous ai donné l'exemple, afin que vous fassiez comme j'ai fait. Apprenez de moi que je suis doux et humble*

de cœur. Saint Pierre nous enseigne la même chose : *Jésus-Christ*, dit-il, *a souffert pour nous, vous laissant un exemple, afin que vous marchiez sur ses pas*.

Et maintenant, c'est à vous, autrefois mes coréligionnaires, et à présent encore mes très chers parents, amis et compatriotes; c'est à vous que je m'adresse, vous conjurant par les cinq plaies de Jésus-Christ, par son très précieux sang, prix de notre rédemption, et par le salut éternel de vos âmes, de n'abandonner pas la voie certaine du ciel pour une incertaine. Considérez sérieusement quelle était la foi que professaient vos ancêtres et qu'embrassèrent les premiers chrétiens de votre nation en quittant le paganisme. Considérez dans quelle religion vécurent ces grands saints, que vous-mêmes reconnaissez pour tels. Pesez mûrement ces motifs de ma conversion, que je vous offre avec un cœur plein de l'affection la plus sincère. Retournez dans le chemin de vos pères, dans la voie des saints, dans la religion qui subsiste depuis tant de siècles, et qui a été confirmée, défendue et arrosée du sang de tant de martyrs ; religion que tous les anciens pères de la primitive Eglise soutiennent et approuvent ; religion contre laquelle, comme dit le Sauveur, les portes de l'enfer ne prévaudront jamais. Ayez toujours devant les yeux le salut de vos âmes ; car que sert-il a l'homme de gagner le monde entier, s'il vient à perdre son âme? Quand il l'aura perdue, par quel échange pourra-t-il la racheter? Nous n'avons qu'une âme, et c'est de sa félicité qu'il s'agit dans cette grande affaire. Le salut éternel ne s'acquiert pas sans la vraie foi. Il n'y a qu'une foi de véritable, qui n'est pas autre chose que la foi catholique romaine. Embrassez-la donc, et imitez-moi en cette sainte résolution. Puisse Dieu vous en faire la grâce, afin que, par la vraie foi, nous puissions nous acheminer vers la félicité éternelle !

TABLE.

Imp. E. Lefranc et Cᵉ.